







2 QL  
708.2  
G 34  
1843  
memoire 1-4  
Mamm.

**DESCRIPTION  
DES MAMMIFÈRES**

NOUVEAUX OU IMPARFAITEMENT CONNUS

DE LA COLLECTION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,

ET

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION

ET LES CARACTÈRES DES MAMMIFÈRES.

**PREMIER MÉMOIRE.**

FAMILLE DES SINGES.

PAR M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE,

7 nauts 8 plates  
to  
4<sup>e</sup> mémoire

Les collections mammalogiques et ornithologiques du Muséum n'ont jamais cessé, sous la longue administration de mon père<sup>1</sup>, d'être ouvertes aux études et aux recherches des savants de tous les pays, avec une libéralité à laquelle on a rendu une entière justice. Cet exemple a été fidèlement suivi jusqu'à ce jour, et il continuera à l'être, comme non moins conforme aux véritables in-

<sup>1</sup> Voyez, à la fin du mémoire, la Note I.  
ARCHIVES DU MUSÉUM, TOME II.



térêts du Muséum qu'à ceux de la science. J'attache, pour ma part, peu d'importance au vain honneur de dénommer par moi-même quelques espèces ou quelques genres nouveaux de plus : mais je mets le plus grand prix à représenter chaque espèce, dans les collections dont le soin et la direction me sont confiés, par un ou plusieurs des individus sur lesquels elle a été établie, en d'autres termes, par un ou plusieurs de ses types originaux. C'est ainsi que les galeries mammalogiques et ornithologiques du Muséum offrent aujourd'hui, et offriront de plus en plus, pour les naturalistes qui les fréquentent, l'inappréciable avantage de réunir à quelques-uns des types, encore aujourd'hui conservés, des descriptions de Buffon, de Daubenton, de Sonnerat, de Levaillant, non-seulement les originaux de presque toutes les figures ou descriptions de George et de Frédéric Cuvier, de mon père, de Péron, de Desmarest, de Vieillot, de MM. de Blainville, Lesson, Quoy, Gaimard, et de tant d'autres de nos compatriotes, mais aussi les types, et parfois les types uniques, d'espèces plus ou moins récemment décrites en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Italie, et jusque dans les Etats-Unis.

En continuant à ouvrir aussi librement et aussi libéralement à tous les zoologistes l'accès des collections, et surtout en mettant les auteurs de monographies à même d'examiner et de décrire tous les objets qui peuvent leur être utiles, je suis d'ailleurs loin de renoncer à prendre moi-même une part active à la mise en œuvre des nombreux matériaux que possède le Muséum. Ce que j'ai fait jusqu'à présent, mais d'une manière incomplète, par mes Mémoires spéciaux, par la publication de mes *Études zoologiques*<sup>1</sup>, et par divers travaux

<sup>1</sup> Cet ouvrage devait contenir réunis, et reliés entre eux par une introduction générale, tous les Mémoires ou Notices zoologiques que j'ai successivement publiés dans le *Magasin de*



insérés dans le *Voyage aux Indes* de M. Bélanger, dans celui de Jacquemont, et dans l'ouvrage sur la Morée, je le ferai à l'avenir, plus régulièrement, par une suite de Mémoires ou de Notices, publiés dans les *Archives du Muséum*, et dans lesquels seront successivement passés en revue tous les groupes que je croirai pouvoir enrichir de quelques espèces inédites ou de quelques genres nouveaux. M. Florent Prévost, aide-naturaliste de zoologie au Muséum, et M. le docteur Pucheran, attaché aux galeries de zoologie, me prêteront parfois, l'un pour les Oiseaux, l'autre pour les Mammifères, leur précieuse collaboration; et c'est ainsi que les deux premières classes du règne animal pourront être, en peu d'années, passées tout entières en revue.

Le travail que je publie aujourd'hui<sup>1</sup>, de même que la plupart des Mémoires ou Notices qui le suivront, sera divisé en deux parties. Dans la première, je présenterai quelques remarques générales sur la classification et les caractères du groupe qui en est le sujet. Dans la seconde, appuyé sur ces notions préliminaires, je décrirai les genres nouveaux et les espèces inédites ou imparfaitement connues, dont la détermination peut être obtenue à l'aide des matériaux existant dans les collections du Muséum, et de ceux qu'il sera possible de puiser à d'autres sources.

*Zoologie* de M. Guérin-Méneville. Malheureusement la retraite du premier éditeur du *Magasin*, bientôt suivie de la mort de son successeur, et d'autres circonstances qu'il serait inutile et peu convenable d'indiquer ici, ont suspendu depuis plusieurs années la publication de mes *Études*.

<sup>1</sup> Ce travail comprend des généralités sur l'ensemble de la grande famille des Singes, et la description des espèces nouvelles ou imparfaitement connues des deux premières tribus, les Pithéciens et les Cynopithéciens. Le second Mémoire, ayant pour objet la description des espèces des deux dernières tribus, les Cébiens et les Hapaliens, est déjà en partie rédigé, et sera prochainement livré à l'impression.

## PREMIÈRE PARTIE.

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION ET LES CARACTÈRES DES PRIMATES<sup>1</sup>, ET SPÉCIALEMENT DES SINGES.

## I. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA CLASSIFICATION.

L'une des règles qui se déduisent le plus directement des principes fondamentaux de la méthode naturelle, est la suivante : dans toute division, qu'il s'agisse de partager une classe en ordres, un ordre en familles, ou de fractionner une famille en tribus et en genres, le classificateur doit se déterminer uniquement d'après la valeur des caractères qu'il observe, et non d'après le nombre des êtres que pourront comprendre ces groupes. En un mot, *il doit peser les caractères, et non compter les espèces*. Les résultats auxquels le conduira la stricte observation de cette règle, pourront sembler singuliers, dans quelques cas, par l'extrême inégalité numérique qu'ils établiront entre les divers groupes du même rang : ils seront toujours, en réalité, très-rationnels et très-conformes à la nature, qui tantôt se plaît à reproduire presque à l'infini le même type, et tantôt nous étonne par le spectacle de ces êtres si souvent appelés paradoxaux, et qui ne sont qu'isolés dans la création.

Cette règle n'a jamais été contestée en théorie; et il serait superflu de la démontrer de nouveau. Mais les zoologistes l'ont laissée

<sup>1</sup> Voyez, à la fin du mémoire, la Note II.

souvent dans l'oubli, et n'en ont point tenu compte dans la pratique; et il était nécessaire de la rappeler ici, avant d'indiquer des résultats qui, jugés d'un autre point de vue, pourraient sembler inadmissibles.

Selon la classification des Primates à laquelle je suis arrivé il y a quelques années<sup>1</sup>, et que toutes mes recherches ultérieures ont confirmée, le premier ordre<sup>2</sup> de la classe des Mammifères ne se divise pas, comme dans la plupart des méthodes, en deux familles seulement, celles des Singes et des Lémuridés; ou en trois, celles des Singes de l'Ancien-Monde, des Singes américains et des Lémuridés, mais en quatre, savoir: dans un premier sous-ordre, celles des SINGES, des LÉMURIDÉS, des TARSIDÉS, et dans un second, celle des CHEIROMYDÉS<sup>3</sup>. La répartition des Primates entre ces quatre familles est numériquement fort inégale: la troisième ne possède que le genre *Tarsius*, et la dernière qu'un seul genre, *Cheiromys*, et même qu'une seule espèce, *Cheiromys madagascariensis*; encore n'en existe-t-il en Europe qu'un seul individu, celui que Sonnerat découvrit vers 1775 dans la partie occi-

<sup>1</sup> Voyez les divers exposés de ma classification qui ont été successivement publiés par M. Gervais, dans l'*Echo du monde savant*, ann. 1835, et dans une publication intitulée: *Résumé des leçons de mammalogie de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire*, in-8, Paris 1836; par M. Guérin Méneville, dans la *Revue zoologique*, année 1838, p. 218, et par M. Ch. d'Orbigny, dans sa *Description des mammifères*, in-8, Paris 1840, p. viij.

On peut voir dans mes *Essais de zoologie générale* (p. 481), par quels motifs j'ai cru devoir m'abstenir de publier jusqu'à ce jour les classifications mammalogique et ornithologique qui, depuis plusieurs années, servent de base à mon enseignement.

<sup>2</sup> L'ordre des Bimanes me paraît en effet entièrement inadmissible, à quelque point de vue qu'on veuille se placer dans l'étude de l'homme.

Voyez l'article *Bimanes* du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, dans lequel j'ai résumé des considérations depuis longtemps présentées dans mes cours, et déjà indiquées, dans diverses publications, par quelques-uns de mes auditeurs.

<sup>3</sup> Voyez, à la fin du mémoire, la Note III.

dentale de l'île de Madagascar, que Buffon décrit dans son dernier *Supplément*, et qui est conservé depuis plus d'un demi-siècle dans nos collections, dont il est resté l'une des plus grandes raretés. Voici donc parmi les Primates, deux familles représentées chacune par un genre, fort limité quant au nombre des espèces. Au contraire, on connaît à Madagascar six genres de Lémuridés, dont l'un est très-riche en espèces; deux autres genres habitent l'Inde et l'archipel Indien, un neuvième enfin le continent africain. La famille des Singes est bien plus vaste encore : ses genres sont en nombre presque triple de ceux qui composent le groupe des Lémuridés, et parmi ces genres, la moitié environ renferme de dix à vingt espèces, ou même davantage encore.

Si, après avoir rappelé cette division des Primates en quatre familles d'une étendue si inégale, nous passons à la subdivision des Singes en tribus, nous allons trouver des résultats analogues.

La classification des Singes à laquelle j'ai cru devoir m'arrêter, et que j'ai exposée avec détail dans mon dernier cours de Mammalogie, n'est, comme toutes les autres classifications publiées depuis trente ans pour ce groupe de Mammifères, qu'une modification de celle que mon père a proposée en 1812<sup>1</sup>; et celle-ci, à son tour, avait pour bases les célèbres observations de Buffon sur les différences organiques existant entre les Singes de l'Ancien-Monde et les Singes américains.

Les premiers, savoir, les Singes, les Babouins et les Guenons de Buffon, ou les CATARRHINIENS, selon la dénomination générale proposée par mon père, ont tous, dit Buffon<sup>2</sup>, la cloison du nez mince, et les narines ouvertes, à peu près comme celles de l'Homme,

<sup>1</sup> Voyez *Tableau des Quadrumanes*, dans les *Annales du Muséum*, t. XIX, p. 85 et p. 156,

<sup>2</sup> *Histoire naturelle*, t. XIV, p. 13 et suivantes.

au-dessous du nez. Chez ces Primates, selon Buffon, il existe souvent des callosités ischiatiques et des abajoues; mais la queue, qu'elle soit longue ou courte, n'est jamais prenante, et parfois elle est nulle.

Les seconds, Sapajous et Sagouins de Buffon, PLATYRRHININS de mon père, ont, selon Buffon, la cloison des narines large et épaisse, et les ouvertures des narines placées à côté et non pas au-dessous du nez. Chez ces Primates, on ne trouve jamais ni callosités ischiatiques, ni abajoues; mais la queue, qui est souvent prenante, est toujours longue.

Cette célèbre division des Singes en deux groupes principaux distincts par leur patrie aussi bien que par leurs caractères généraux, a été admise depuis mon père, par un assez grand nombre d'auteurs. Parmi eux, les uns ont adopté pour ces deux groupes les noms de Catarrhinins et de Platyrrhinins. D'autres ont préféré des dénominations nouvelles. Ainsi, les *Pitheci* et les *Pitheciæ* de M. de Blainville, dans sa première classification publiée en 1816<sup>1</sup>; les *Hominidæ* (moins l'Homme qui se trouve ici tout-à-fait hors de place), et les *Sariguidæ* de M. Gray<sup>2</sup> en 1825; les Singes et les Sapajous de M. Frédéric Cuvier<sup>3</sup> en 1829; les *Simiæ* et les *Simiadae* de M. Ogilby<sup>4</sup> en 1856; les *Pitheci* et les *Cebi* de M. de Blainville, dans la dernière classification de ce célèbre zoologiste<sup>5</sup>, ne sont, sous d'autres noms, que les Catarrhinins et les Platyrrhinins de mon père. Seulement, en même temps qu'ils donnent de nouveaux

<sup>1</sup> *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du règne animal*, dans le *Bulletin de la Société philomatique*, ann. 1816.

<sup>2</sup> Dans les *Annals of philosophy*, 2<sup>e</sup> série, t. X, p. 337.

<sup>3</sup> Article *Zoologie* du *Dictionnaire des Sciences naturelles*, t. LIX.

<sup>4</sup> *Observations on the opposable Power of the Thumb in certain Mammals*, dans *London's Magazine of nat. History*, nouvelle série, t. I, p. 449, ann. 1837. — Entre les *Simiæ* et les *Simiadae*, l'auteur intercale les *Lemuridæ*.

<sup>5</sup> Voyez son *Ostéographie*, fascicules I et II.

noms à ces deux groupes, MM. Gray, Frédéric Cuvier, Ogilby et de Blainville les considèrent, non plus comme de simples tribus, mais comme des familles distinctes.

C'est dans un autre sens que j'ai cru devoir m'écarter de la classification de mon père. Ainsi que lui, je considère les Singes comme composant une famille unique; mais les rapports différents de ces animaux me paraissent ne pouvoir être exactement exprimés sans l'admission de quatre divisions primaires ou tribus au lieu de deux.

Dès 1827 et 1829, dans divers articles du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*<sup>1</sup>, je crois avoir démontré la nécessité de considérer les Ouistitis comme constituant à eux seuls l'une des divisions primaires de la grande famille des Singes. Selon cet arrangement que Bowdich avait indiqué dès 1821<sup>2</sup>, et que plusieurs zoologistes distingués, entre autres M. J. B. Fischer<sup>3</sup>, M. Duvernoy<sup>4</sup> et le prince de Canino<sup>5</sup> ont récemment adopté, le groupe des Platyrrhiniens de mon père se résout en deux tribus, l'une comprenant les Ouistitis, l'autre tous les autres Singes américains.

<sup>1</sup> Articles *Ouistiti*, *Sapajous* et *Singes*, dans les t. XII et XV.

<sup>2</sup> *An analysis of the natural classifications of Mammalia*, Paris, in-8°.—L'auteur suit presque partout le *Règne animal* de G. Cuvier; mais il s'en écarte à l'égard des Singes qu'il divise ainsi :

APES. 3 sub-genera :  $\left\{ \begin{array}{l} Apes \text{ proper.} \\ Sapajoes \text{ or american Apes.} \\ Wistitis. \end{array} \right.$

<sup>3</sup> *Synopsis mammalium*, in-8°, Stuttgart, 1829.

<sup>4</sup> Voyez les *Tableaux de la classification* de M. Duvernoy, publiés par M. Lereboullet, dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*, t. II.

<sup>5</sup> Voyez *Synopsis vertebratorum systematis*, in-8°, 1839, et *Tableaux de classification des vertébrés*, in-plano, 1840. La classification mammalogique du prince Charles Bonaparte, classification fort remarquable à plusieurs égards, avait déjà été publiée par extrait dans les *Comptes rendus hebdom. de l'Acad. des Sciences*, t. VII, p. 656 et dans la *Revue Zoologique*, n° de septembre 1838. Les noms que ce célèbre zoologiste donne aux trois groupes qu'il admet sous le nom de *sub-familia*, sont les suivants : *Simina*, *Cebina*, *Hapalina*.

J'ai été conduit beaucoup plus récemment à modifier d'une manière analogue le groupe des Singes de l'Ancien-Monde ou Catarrhiniens de mon père; c'est-à-dire à le partager aussi en deux tribus, dont l'une comprend le plus grand nombre des Singes de l'Ancien-Monde, l'autre quelques Singes exceptionnels, fort remarquables par les nombreuses similitudes de leur organisation avec celle de l'Homme. Tels sont les trois genres Troglodyte, Orang et Gibbon qui, aux traits généraux de la famille des Singes, joignent quelques caractères étrangers au reste de cette famille, et n'ayant d'analogues que dans l'organisation humaine; par exemple, une poitrine, et spécialement un sternum large<sup>1</sup>; les os des iles pareillement élargis; le canal intestinal pourvu d'un appendice cæcal; le foie lobé comme chez l'Homme, et l'encéphale se distinguant seulement de celui de notre espèce par des différences dans la proportion de ses parties. De plus, ces Singes, s'ils ne sont pas bipèdes à la manière de l'Homme, ne sont pas non plus quadrupèdes à la manière des autres Singes.

De tels animaux, sans qu'on doive aller jusqu'à les associer à l'Homme comme l'a fait autrefois Linné pour l'un d'entre eux<sup>2</sup>, et comme l'ont fait récemment M. Lesson<sup>3</sup> pour plusieurs, et

<sup>1</sup> Voyez l'*Ostéographie* de M. de Blainville, fasc. I.

<sup>2</sup> *Troglodytes niger*, GEOFF. S. H. ; tour-à-tour désigné par Linné, dans les diverses éditions de son *Systema natura*, sous les noms d'*Homo troglodytes* et de *Simia troglodytes*.

<sup>3</sup> *Species des mammifères bimanés et quadrumanes*, in-8°, Paris, 1840, et *Nouveau tableau du règne animal*, grand in-8°, Paris, 1842.

Dans le premier de ces ouvrages, l'ordre des Primates est divisé en deux familles, les HOMMIDES comprenant le genre *Homo*, et les ANTHROPOMORPHES comprenant les genres *Troglodytes* et *Satyros* (*Pithecus* des autres auteurs). Tous les autres Singes de l'ancien continent composent ensemble la tribu des *Pitheci*, appartenant à la famille des *Simiadae* et à l'ordre des *Quadrumana*.

Dans le *Nouveau tableau*, la classification suivie par M. Lesson, est à peu près la même

M. Bory de Saint-Vincent<sup>1</sup> pour tous, ne peuvent continuer à être confondus avec les autres Singes de l'Ancien-Monde : ils diffèrent évidemment beaucoup plus de ceux-ci, que ceux-ci ne diffèrent entre eux. De là, la nécessité non-seulement de placer ces Singes à la tête de la famille; mais aussi de les séparer des genres suivants, dans la classification, par un intervalle plus grand et proportionnel à la valeur différentielle de leurs caractères; en d'autres termes d'établir pour eux une Tribu distincte.

Selon ces vues qu'il serait hors de lieu de développer ici, la famille des Singes doit être partagée, non pas en deux groupes primaires, comme dans les ouvrages de mon père, de MM. de Blainville, Gray, Frédéric Cuvier et Ogilby; non pas en trois, comme dans ceux de MM. Bowdich, J. B. Fischer et Duvernoy, du prince de Canino, et dans mes ouvrages antérieurs; mais en quatre, comme Daubenton l'avait déjà fait il y a un demi-siècle, mais d'après des considérations toutes différentes et aujourd'hui inadmissibles<sup>2</sup>.

On peut assigner à ces quatre groupes primaires ou tribus, les caractères indicateurs suivants :

que dans l'ouvrage précédent. Les différences que j'aurais à signaler, sont surtout relatives à la nomenclature, et il n'y a pas lieu d'insister ici sur elles.

<sup>1</sup> Articles *Bimanes*, *Homme* et *Orang* du *Dictionnaire classique d'hist. naturelle*, t. II, VIII et XII. M. Bory fait des genres *Homo*, *Troglodytes*, *Pithecus* et *Hylobates*, réunis sous le nom de *Bimanes*, le premier ordre des Mammifères.

<sup>2</sup> Voyez la classification mammalogique de Daubenton, dans le *Système anatomique des quadrupèdes* de Vicq d'Azyr, t. II, p. xcvi. (Ouvrage faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*). Daubenton divise les Singes de l'Ancien-Monde d'après la présence ou l'absence de la queue. De même, la queue, non prenante chez les uns, prenante chez les autres, fournit les éléments d'une division binaire parmi les Singes américains. La classification des Singes donnée par Daubenton, c'est donc la classification de Buffon avec un seul, mais utile changement, la réunion des *Guenons* et des *Babouins* en un seul groupe que Daubenton nomme *Cercopithéciens*. Ses trois autres groupes portent les noms suivants, dont les deux derniers sont empruntés à Buffon : *Pithéciens* (ce sont les Singes sans queue), *Sagouins* et *Sapajours*.



Tribu I. PITHÉCIENS<sup>1</sup>, *Pithecina* : Singes à cinq molaires (32 dents en tout), à ongles courts, à membres antérieurs plus longs que les postérieurs.

Cette tribu, dont on ne faisait autrefois qu'un seul genre, sous le nom d'Orang, *Pithecus*, se compose aujourd'hui de trois genres, *Troglodytes*, *Pithecus* et *Hylobates*, le premier à proportions presque humaines, les deux autres à membres antérieurs extrêmement allongés.

Tribu II. CYNOPITHÉCIENS<sup>2</sup>, *Cynopithecina* : Singes à cinq molaires (32 dents), à ongles courts, à membres postérieurs plus longs que les antérieurs; d'où résulte, dans la marche, une allure franchement quadrupède.

Tous les genres de l'Ancien-Monde, moins les trois qui viennent d'être nommés, se rapportent à cette tribu. Les premiers ont la face courte; les suivants, le museau allongé; les derniers, le museau très-allongé et les narines terminales.

Tribu III. CÉBIENS, *Cebina*<sup>3</sup>. Singes à six molaires (36 dents), à ongles courts.

Les *Cebus* et tous les autres Singes américains, viennent ici se placer. Ils se subdivisent naturellement d'après la conformation de leur cerveau et d'après celle de leur queue, de leurs organes sensitifs et de leurs dents.

Tribu IV. HAPALIENS, *Hapalina*<sup>4</sup> : Singes à cinq molaires (32 dents), à griffes.

<sup>1</sup> Pithéciens, DAUB. — Il faut remarquer que, d'après la définition de Daubenton, le Magot faisait aussi partie du groupe des Pithéciens.

<sup>2</sup> Voyez, à la fin du mémoire, la note IV.

<sup>3</sup> *Cebina*, Pr. de CAN., dans ses *Tableaux* cités plus haut.

<sup>4</sup> *Hapalina*, Pr. de CAN., *ibid.*; *Hapalinæ*, LESS., *Species des bin. et des quadr.*, p. 183.

— Ce dernier groupe avait reçu, dès 1812, de mon père, dans son *Tableau des Quadrumanes*,

Un seul genre, celui des *Ouistitis*, *Hapale*, compose cette tribu.

Cet exposé préliminaire de la classification et de la nomenclature que j'ai cru devoir adopter pour les Primates et spécialement pour la grande famille des Singes, devait précéder les considérations que j'ai à présenter sur les caractères de ces animaux. Il me permettra d'être plus clair et plus concis dans cette seconde partie de mon travail, où j'essaierai de compléter, parfois aussi de faire voir sous un point de vue plus juste ou de rectifier les faits généraux de l'histoire des Singes.

## II. — REMARQUES SUR LES CARACTÈRES.

### § I. — REMARQUES SUR LES CARACTÈRES FOURNIS PAR LES MAINS, ET SUR LA DÉFINITION DE CE MOT.

On a admis pendant longtemps que les Singes ont généralement les quatre extrémités pourvues de pouces bien développés et opposables, et que ce caractère, normal pour la famille, manque dans quelques espèces seulement, par une grave et singulière exception. Aujourd'hui l'exception s'est tellement étendue que l'on connaît au moins autant de Singes à pouces antérieurs imparfaits et point ou peu opposables, que de Singes à mains antérieures conformées selon ce qu'on appelait le type commun de la famille.

*Modifications des mains antérieures.* — Les mains antérieures, en ce qui concerne les pouces, sont susceptibles de quatre genres

le nom fort bien choisi d'*Arctopithéciens*. J'ai cru devoir néanmoins adopter de préférence le nom d'Hapaliens. Le prince de Canino n'a, il est vrai, proposé et employé ce mot que récemment; mais son emploi, d'après les règles que je suis (voyez, à la fin de ce Mémoire, les Notes II, III, IV et VI), est la conséquence nécessaire de l'adoption du mot *Hapale* dont il dérive, et qui est le plus ancien des noms génériques proposés et encore usités aujourd'hui pour ces Singes.

de modifications, tendant à les rendre imparfaites à des degrés divers. Les pouces peuvent être, en effet, ou entièrement nuls, ou rudimentaires, ou très-courts, ou bien enfin allongés, mais peu ou point opposables aux autres doigts.

L'existence de Singes tétradactyles est un fait connu depuis fort longtemps. Une espèce offrant ce caractère a été décrite dès 1750, par Brisson; une autre en 1767, par Buffon<sup>1</sup>. Toutefois ces auteurs, et longtemps encore après eux, tous les zoologistes ne croyaient qu'à l'existence isolée et anormale de quelques espèces tétradactyles. Le premier, en 1806, mon père<sup>2</sup> fit voir qu'il existe en Amérique un certain nombre d'espèces tétradactyles, dont il donna les caractères distinctifs, et établit les rapports naturels : ce qui le conduisit à réunir ces espèces dans le nouveau genre *Atèle*, *Ateles*, aujourd'hui universellement admis. En 1811, un second genre de Singes tétradactyles, non plus américain, mais propre à l'Afrique, fut fondé par Illiger, sous le nom de *Colobus*. Enfin, j'ai moi-même<sup>3</sup>, en 1829, fait de l'Arachnoïde, espèce tétradactyle, américaine comme les *Atèles*, le type d'un troisième genre composé de trois espèces, et nommé *Ériode*, *Eriodes*. Voici donc aujourd'hui trois genres dont les espèces, assez nombreuses, ont, pour la plupart, les pouces antérieurs réduits à des rudiments assez faibles pour n'être pas même apparents à l'extérieur. Par compensation, et conformément au principe général que mon père a établi sous le nom de *Loi du balancement des organes*, les autres doigts,

<sup>1</sup> T. XV.

<sup>2</sup> *Mémoire sur les Singes à mains imparfaites ou Atèles*, dans les *Annales du Muséum*, t. VII, p. 260. — Voyez aussi *Description de deux Singes d'Amérique*, même recueil, t. XIII, p. 89.

<sup>3</sup> *Remarques sur les caractères généraux des Singes américains, et description d'un genre nouveau, sous le nom d'Ériode*, dans les *Mémoires du Muséum*, t. XVII.

et même la totalité des membres, soit antérieurs, soit postérieurs, sont extrêmement allongés chez tous les Singes à mains antérieures tétradactyles.

Si l'atrophie du pouce est portée moins loin, ce doigt, au lieu d'être représenté seulement par quelques rudiments cachés sous la peau, se montre à l'extérieur sous la forme d'une petite éminence ou tubercule, unguiculé ou non. Spix<sup>1</sup> a proposé de faire, en 1823, des Singes américains qui offrent ce caractère, un genre distinct nommé Court-pouce, *Brachyteles* : mais ce genre, fondé sur un caractère dénué de toute importance, n'a pu être adopté, et les *Brachyteles* de Spix ont dû être reportés, les uns parmi les Atèles, les autres parmi les Ériodes. Les deux genres de Singes américains à mains imparfaites, renferment donc aujourd'hui à la fois des espèces chez lesquelles les rudiments du pouce sont cachés sous la peau, tels que les *Ateles paniscus*, *A. Belzebuth*, *A. hybridus*, *Eriodes arachnoïdes*; et d'autres chez lesquels ces rudiments sont visibles à l'extérieur, tels que les *Ateles pentadactylus*, *Eriodes tuberifer* et *E. hemidactylus*. Le même fait se retrouve aussi parmi les Singes africains qui composent le genre Colobe : les *Colobus verus* et *C. Guereza* ont les mains antérieures tétradactyles; les *C. fuliginosus* et *C. vellerosus* ont des rudiments, extérieurement visibles, de pouces antérieurs. Et ici, aux considérations par lesquelles j'ai motivé<sup>2</sup>, en 1829, le rejet du genre Court-pouce ou *Brachyteles* de Spix, j'ajouterai deux faits qui montreront combien il serait irrationnel de fonder un genre sur le degré d'atrophie du pouce, réduit à l'état de rudiments, tantôt sous-cutanés, tantôt visibles extérieurement.

<sup>1</sup> *Simiarum et Vespertilionum Brasiliensium species novæ*, grand in-folio, Munich, 1823.

<sup>2</sup> Voyez le Mémoire déjà cité sur les Singes américains, et l'article *Sapajous* du *Dictionnaire classique d'hist. naturelle*, t. XV, p. 140. — Cet article a été inséré en outre par M. Lesson, dans son *Complément de Buffon*, t. IV, p. 159-225.

ment. Chez un *Ateles pentadactylus* que j'ai examiné il y a quelques années, il existait à l'une des mains un tubercule pollicaire assez développé; à l'autre on ne voyait, au contraire, aucun rudiment de pouce, et la main avait l'apparence de celle d'un *A. paniscus* ou d'un *A. ater* : pour Spix, ce Singe eût donc offert, d'un côté, les caractères génériques d'un *Brachyteles*, de l'autre, ceux d'un véritable *Ateles*. De même, parmi les Singes africains, un *Colobus Guereza*, envoyé au Muséum de Paris par MM. Petit et Martin Dillon, m'a présenté à l'une des mains, précisément au lieu où serait le pouce, un petit repli ou lobule cutané, dans lequel on ne peut méconnaître un vestige de ce doigt : cet individu est d'ailleurs parfaitement semblable au *C. Guereza* que M. Ruppell a cédé au Muséum de Paris, et chez lequel on n'aperçoit, aux mains antérieures, aucun vestige extérieur de pouce.

Quelques variations paraissent même exister d'individu à individu, relativement à la présence des ongles. M. Ogilby décrit le *Colobus fuliginosus*, espèce par lui établie, comme ayant le pouce représenté seulement par un petit tubercule sans ongle (*by a small nailless tubercle*). C'est en effet ce que j'ai vu sur plusieurs individus : mais, chez un autre, j'ai observé un petit ongle sur chaque tubercule.

Parmi les quatre genres de modifications que j'ai distingués plus haut, le troisième résulte de la brièveté des pouces antérieurs; caractère qui est à l'existence de simples tubercules, ce que celle-ci est à la présence de vestiges seulement sous-cutanés. Le genre Nasique et surtout le genre Semnopithèque, tous deux asiatiques, sont ceux chez lesquels on observe cette extrême brièveté d'un doigt, qui est d'ailleurs régulièrement conformé; et je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit de ce caractère M. Frédéric Cuvier, fondateur du genre Semnopithèque.

Le quatrième cas est presque l'inverse du précédent. Le pouce s'écarte du type normal, non en ce qu'il est très-court, mais en ce qu'il n'est que peu ou point opposable; c'est-à-dire, peu ou point susceptible de mouvements propres, étendus, variés et indépendants de ceux des autres doigts. Ce caractère est depuis longtemps connu à l'égard des Singes de la quatrième tribu, les Hapaliens, et il est indiqué dans tous les traités de zoologie : « Les pouces de devant des *Quistitis*, dit M. Cuvier dans le *Règne animal*<sup>1</sup>, s'écartent si peu des autres doigts, qu'on ne leur donne qu'en hésitant le nom de quadrumanes. » En 1829, j'ai fait connaître que cette disposition, considérée par les auteurs comme propre aux Hapaliens, et comme caractéristique pour eux, se retrouve parmi les Cébiens ou Singes américains de la troisième tribu<sup>2</sup>. Enfin, en 1836, M. Ogilby, dans un mémoire spécial<sup>3</sup>, sur les pouces opposables, a confirmé mes remarques (qui du reste lui étaient restées inconnues<sup>4</sup>), et les a étendues à l'ensemble des Singes amé-

<sup>1</sup> Première édition, t. I, p. 116; 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 105.

<sup>2</sup> Dans l'article *Sapajous* déjà cité.

<sup>3</sup> *Loc. cit.*, année 1837. Un extrait du Mémoire de M. Ogilby avait été publié à l'avance dans les *Proceedings of the zool. soc. of London*, mars 1836.

<sup>4</sup> Sauf trois observations isolées d'Azara, qu'il a eu le soin de citer, M. Ogilby croyait avoir le premier signalé l'imperfection des pouces antérieurs chez les Singes américains de la troisième tribu : « *A strict and attentive search, however*, dit-il, *convinced me that the observation had not been made by Linnæus, Buffon, Pennant, Erxleben, Illiger, Geoffroy-Saint-Hilaire, the Cuvier, Desmarest, Humboldt, nor even by the accurate and minute Daubenton* »

Voici les passages de mon travail qui avaient échappé à l'attention de M. Ogilby :

« HURLEURS ou ALOUATES.—Ce genre, très-naturel et très-bien circonscrit, est caractérisé par..... son pouce antérieur de moitié moins long que le second doigt, très-peu libre dans ses mouvements, et à peu opposable. » (*Dict. classique*, t. XV, p. 131, mai 1829).

Et ailleurs :

« SAJOURS ou SAPAJOUS proprement dits. — Les pouces antérieurs sont peu allongés, peu libres dans leurs mouvements, et peu opposables aux autres doigts; absolument comme chez les Hurleurs et les Lagothriches (*Ibid.*, p. 146).

ricains, qu'il rejette même, en raison de l'imperfection constante de leurs mains antérieures, loin des Singes de l'Ancien-Monde.

En résumant les faits que je viens de rappeler ou d'exposer, on voit qu'il est aussi peu rare de trouver les pouces antérieurs réduits à des conditions très-imparfaites, que de les trouver établis sur le prétendu type commun des Primates ou Quadrumanes.

On voit aussi par ce qui précède, que la main, chez les Singes, s'écarte d'autant plus de la conformation de celle de l'Homme, que l'on descend de la première tribu à la seconde, de la seconde à la troisième, de celle-ci enfin à la quatrième.

Ainsi, chez les Pithéciens, le pouce antérieur est toujours parfaitement opposable.

Parmi les Cynopithéciens, il est parfaitement opposable dans quelques genres, tels que les Cynocéphales; opposable, mais avec une modification résultant de sa moindre longueur, dans plusieurs autres genres; moins opposable encore dans deux autres, les Semnopithèques et les Nasiques, chez lesquels il est très-court. Viennent ensuite les Colobes chez lesquels il n'y a plus de pouce opposable, mais seulement un tubercule ou même des rudiments sous-cutanés.

Chez les Cébiens, ce n'est plus dans un genre seulement, mais dans deux, que le pouce est extérieurement nul ou presque nul; et chez tous les autres, le pouce, peu développé, jouit à peine de mouvements propres et de la faculté de s'opposer aux autres doigts.

Enfin, chez les Hapaliens, le pouce est moins opposable encore : conformé comme les autres doigts, armé même, aussi bien qu'eux, d'une véritable griffe, il ne porte plus, que par analogie, le nom de pouce.

*Définition zoologique du mot Main.* — En faisant voir que la moitié au moins des Primates est dépourvue de pouces oppo-

sables, j'ai par-là même posé cette question : Les Singes peuvent-ils, d'une manière générale, être dits *Quadrumanes*? Sont-ils réellement pourvus de quatre mains?

Les contradictions dans lesquelles sont tombés la plupart des auteurs au sujet du mot *Mains*, sont telles, que l'on pourrait trouver à volonté, dans leurs écrits, les éléments d'une réponse négative et ceux d'une réponse affirmative.

Convaincu que l'un des besoins les plus impérieux de toute science, est la rigueur dans les termes usités; convaincu que rien ne saurait être plus funeste à la zoologie que ce vague déplorable, que cet arbitraire dans lequel flotte encore notre terminologie<sup>1</sup>, j'ai essayé ici, comme sur quelques autres points, d'arriver à une définition à la fois précise et applicable aux faits. Le résultat auquel j'ai été conduit, est que l'on peut et que l'on doit, dans un langage rigoureux, employer ce mot absolument comme l'ont fait la plupart des auteurs, en d'autres termes, lui conserver exactement la même valeur; et cependant, tant ils se sont mis en contradiction avec eux-mêmes, lui donner une définition toute différente de celle qu'ont adoptée et fait prévaloir ces mêmes auteurs.

Selon le sens que le mot *Main* a reçu de l'usage général, toute extrémité modifiée pour la préhension, est une *Main*. C'est ainsi que non-seulement tous les naturalistes, quelques définitions qu'ils aient d'ailleurs écrites dans leurs livres, mais le vulgaire même donne le nom de *Mains* aux quatre extrémités des Primates. Ce sens est aussi celui que j'ai adopté : seulement j'ai dû m'efforcer de substituer à cette détermination fondée sur une vague appréciation des rapports naturels, une définition précise, déduite d'une étude

<sup>1</sup> On connaît cette maxime si souvent rappelée par Linné :

*Nomina si nescis, perit cognitio rerum*



exacte et comparative des mains, chez tous les animaux pourvus de telles extrémités.

Les observations que j'ai faites, me conduisent à caractériser comme une *Main* toute extrémité pourvue de *doigts allongés, profondément divisés, très-mobiles, très-flexibles*, et par conséquent *susceptibles de saisir entre eux et la paume*, les objets placés à leur portée. Si ces objets sont légers et non fixes, l'animal peut les attirer vers lui; par exemple, les porter à sa bouche, ou les mouvoir dans toute autre direction. S'ils sont lourds ou fixes, il peut s'accrocher à eux, et s'en servir pour se mouvoir lui-même.

En définissant ainsi la *Main*, il est rigoureusement vrai de dire que tous les Primates ont quatre Mains; qu'ils sont Quadrumanes. Et non-seulement ce caractère est général; mais il est à la fois *le caractère indicateur* de l'ordre et *l'un des faits les plus essentiels* de l'organisation des animaux qui le composent. La faculté de saisir, celle de grimper en dérivent directement; par conséquent aussi, l'habitat sur les arbres ou sur des rochers abruptes, et plus indirectement, en raison de la coordination harmonique des divers systèmes et appareils, le régime, au moins en grande partie végétal, et plusieurs autres traits des habitudes générales des Primates.

Dans la définition que je viens de donner de la *Main*, j'ai eu soin de ne faire intervenir, ni l'existence, si peu rare chez les Mammifères, de pouces opposables à deux ou même aux quatre extrémités, ni la faculté que possèdent quelques autres animaux, d'opposer deux de leurs doigts aux autres. Je considère ces différentes dispositions, lorsqu'elles existent, comme ajoutant à la perfection de la *Main*, mais comme ne la caractérisant pas. En effet, pour ce qui concerne spécialement les Primates, ce n'est pas l'existence d'un pouce opposable qui les constitue préhenseurs; mais bien la disposition générale de leurs doigts *longs, profondément divisés*,

*très-flexibles*. C'est ce que l'on voit avec évidence dans un grand nombre d'espèces qui, sans pouces opposables ou même sans aucune trace extérieure de pouce aux membres de devant, sont cependant préhenseurs et grimpeurs, aussi bien que tous les autres Primates.

La définition qui précède, me semble la seule qui puisse concilier la rigueur logique sans laquelle il n'est point de science, et l'observation des rapports naturels, sans laquelle nos classifications ne seraient que de vaines et irrationnelles conventions. En caractérisant la *Main* par l'existence d'un pouce opposable, comme ils l'ont fait généralement jusqu'à ce jour, les auteurs se sont placés, par cela même, dans la nécessité, ou de ranger parmi les caractères généraux des Primates, des caractères que tous les Primates ne présentent pas, ou de briser, en raison de quelques caractères secondaires, l'unité de groupes véritablement naturels.

M. Cuvier, dont l'exemple a été suivi très-généralement, a accepté le premier de ces inconvénients pour éviter le second, beaucoup plus grave à ses yeux. Ainsi, il conserve le groupe naturel des Primates; il le caractérise, comme le font presque tous les auteurs, et comme je le fais aussi, par l'existence de *Mains aux quatre extrémités*<sup>1</sup>; il lui donne même le nom de *Quadrumanes*; il adopte, en un mot, des limites, des caractères, un nom, parfaitement conformes à la définition que j'ai donnée; et cependant, lui-même venait de poser une définition toute différente! Selon celle-ci, qui me paraît bien plutôt la *description* d'une Main parfaite, que la *définition* de la Main en général, la *Main* est constituée par la *faculté d'opposer le pouce aux autres doigts pour saisir les plus petites choses*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Règne animal*, 1<sup>re</sup> édition, t. I, p. 79; 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 67.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> édition, p. 78; 2<sup>e</sup> éd., p. 67.

Il est évident que, selon cette définition, tous les Primates sans pouces antérieurs ou à pouces antérieurs non opposables, ou même à pouces antérieurs imparfaitement opposables, ne seraient point *quadrumanes*, mais seulement *bimanes*. Mais M. Cuvier s'est déterminé ici comme il l'a fait dans tous les cas analogues : attachant la plus grande importance à rendre sa classification *naturelle*, et ayant renoncé à la rendre en même temps *rigoureuse*<sup>1</sup>, il a sacrifié sans hésiter la rigueur logique à l'observation des rapports naturels.

C'est le contraire qu'a fait récemment M. Ogilby<sup>2</sup>, dans un mémoire que plusieurs observations intéressantes et nouvelles recommandent d'ailleurs à l'attention et à l'intérêt des zoologistes. Voulant, selon les termes de la définition qu'il admet, restreindre le nom de *Quadrumanes* aux seules espèces réellement pourvues de quatre pouces opposables, M. Ogilby réunit, dans un même groupe qu'il appelle *Pédimanes*, le *Cheiromys*, tous les Singes américains et plusieurs Marsupiaux ; dans un autre, auquel il réserve le nom de *Quadrumanes*, les Singes de l'Ancien-Monde et les Lémuridés<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> M. Cuvier a toujours cru à l'impossibilité d'une méthode *naturelle* et *rigoureuse*. De là, la facilité avec laquelle il s'est si souvent contenté, comme Linné avant lui, et comme tant d'autres depuis, de caractéristiques applicables seulement à une partie des êtres qu'elles embrassent. C'est aussi cette conviction, encore si générale parmi les zoologistes, qui a décidé M. Cuvier à assigner à plusieurs groupes, dans sa classification, des places différentes de celles qu'ils devraient occuper, comme il le dit lui-même, et selon ses propres expressions, dans un système rigoureux.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*

<sup>3</sup> Voici, sous la forme synoptique, le résumé de sa classification :

CHEIROPODA. With opposable thumbs	{ on the anterior extremities only..... on both anterior and pos- terior extremities..... on the posterior extremities only.....	BIMANA.....	<i>Homo</i> .
		QUADRUMANA.....	{ SIMIÆ..... <i>Pithecus</i> etc. LEMURIDÆ..... <i>Lemur</i> etc.
		PEDIMANA.....	{ SIMIADÆ..... <i>Cebus</i> etc. GLIRIDÆ..... <i>Cheiromys</i> . DIDELPHIDÆ..... <i>Didelphis</i> etc.

Cette réforme, tentée par M. Ogilby, n'a point trouvé de partisans : elle rompait tous les rapports naturels ; et au prix même du sacrifice qu'il faisait de ceux-ci à la rigueur de la définition, M. Ogilby n'atteignait pas son but : car l'Ancien-Monde possède aussi, comme on l'a vu, des Singes à deux pouces opposables seulement, et par conséquent pourvus de deux mains, et non *quadrumanes*, selon la définition de M. Cuvier, de M. Ogilby et de tous les auteurs.

*Conformation des Mains postérieures.*—Je ne terminerai pas ce paragraphe sans insister sur un fait fort remarquable par sa généralité, que j'ai déjà indiqué dans un autre travail<sup>1</sup>. Autant sont variables, chez les Singes, les conditions des mains antérieures, autant le sont peu celles des mains postérieures : celles-ci non-seulement ont toujours un pouce ; mais toujours aussi ce pouce est libre dans ses mouvements, et opposable aux autres doigts. Les Hapaliens sont ceux chez lesquels la conformation des pouces postérieurs est la moins parfaite : ces doigts sont en effet beaucoup plus courts que chez les Singes des trois premières tribus ; mais ils restent libres, bien mobiles, opposables ; et contrairement à ce qui a lieu aux membres antérieurs, ils conservent les caractères de véritables pouces, aussi bien par la forme de leurs ongles, qui sont courts et aplatis, que par leur mobilité.

L'inverse de ce qui a lieu chez l'Homme, s'observe donc chez les Singes qui n'ont de pouces opposables qu'à une paire d'extrémités : *cette paire est constamment la postérieure*. Et s'il existe des pouces aux quatre extrémités à la fois, ce sont constamment aussi, les pouces postérieurs qui sont le mieux conformés, le plus libres dans leurs mouvements et le plus opposables.

Ce qui est vrai à cet égard des Singes, l'est aussi des Primates en

<sup>1</sup> Article *Quadrumanes* du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. XIV, p. 402, année 1828.

général. Les pouces antérieurs chez les Lémuridés et les Tarsidés, sont constamment moins développés et moins opposables que les postérieurs; et chez l'Aye-Aye ou Cheiromys, ces derniers sont seuls opposables. Et même, si nous franchissons les limites de l'ordre des Primates, nous retrouvons encore la même disposition parmi les Marsupiaux, chez les Didelphidés, chez les Phalangidés, chez le Koala et chez le Tarsipède.

En résumant tous ces faits, il existe donc un très-grand nombre de Mammifères, appartenant à plusieurs familles différentes, qui ont des mains aux extrémités postérieures, sans en avoir aux antérieures : tels sont plusieurs genres de Singes, l'Aye-Aye, tous les Didelphidés, le Koala, le Tarsipède et tous les Phalangidés; mais il n'est qu'un seul être chez lequel on trouve le système inverse; et cet être remarquable par cette unique exception, c'est l'Homme<sup>1</sup>.

§ II. — REMARQUES SUR LES CARACTÈRES FOURNIS PAR LA CONFORMATION DE LA TÊTE, ET SPÉCIALEMENT PAR CELLE DE L'ENCÉPHALE.

*Modifications de la forme générale de la tête.*— Il n'est point de famille naturelle où la conformation de la tête, où les proportions de la face et du crâne, en particulier, présentent, d'un genre à l'autre, des différences aussi nombreuses et aussi remarquables que chez les Singes. En comparant, parmi les Cynopithéciens, un

<sup>1</sup> Le pied de l'homme, non comprises même les conditions qui se lient plus directement et plus nécessairement avec la marche bipède, n'est pas moins exceptionnel à d'autres égards. En même temps qu'il présente, par la brièveté des orteils, une conformation très-différente de celle qui caractérise la main, le gros orteil, loin d'offrir la conformation d'un doigt ordinaire, est analogue au pouce d'une main très-parfaite, soit en raison de son développement considérable, soit parce qu'il est pourvu, comme un véritable pouce opposable, d'un adducteur, d'un abducteur, d'un extenseur et de deux fléchisseurs propres.

Semnopithèque et un Cynocéphale, parmi les Cébiens, un Saimiri et un Hurlleur, on aperçoit entre eux, relativement aux proportions du crâne et de la face, plus de différences qu'il n'en existe souvent entre des animaux d'ordres différents. Dans l'important travail que M. Cuvier et mon père ont publié, en 1795, sur les Orangs et sur les Singes en général<sup>1</sup>, ils ont trouvé l'angle facial égal à 60° chez les Gibbons et les Sajous, à 50 chez les Cercopithèques, à 40 chez le Magot, à 30 seulement chez les Cynocéphales et chez les Hurlleurs. Il existe donc dans la seconde et dans la troisième tribus, des Singes chez lesquels l'angle facial se trouve réduit à la moitié de ce qu'il est chez d'autres Singes.

J'ai cherché il y a quelques années<sup>2</sup> à me rendre compte de ces faits, et à expliquer comment des diversités si nombreuses et si remarquables peuvent se concilier avec l'unité d'une famille dont les diverses espèces, sous presque tous les autres points de vue, se lient par des rapports si complètement naturels et si intimes. L'explication que je cherchais, et qu'il suffira de rappeler ici, m'a été fournie par la théorie si féconde des arrêts ou mieux des inégalités de développement.

En comparant entre eux les différents groupes de Cynopithéciens, et spécialement les Semnopithèques, les Cercopithèques, les Macaques et les Cynocéphales, j'ai fait voir que le dernier de ces genres, par rapport à tous les autres, l'avant-dernier, par rapport aux deux qui le précèdent, enfin, le second par rapport au premier, sont essentiellement caractérisés par des degrés plus avancés dans le développement d'un type crânien qui, au fond, est le même chez

<sup>1</sup> Dans le *Magasin encyclopédique*, t. III, p. 451. — Le Mémoire a pour titre : *Histoire naturelle des Orangs-Outangs*.

<sup>2</sup> *Zoologie du Voyage aux Indes de M. Belanger*, p. 64 (ann. 1830-1831); *Études Zoologiques*, 1<sup>re</sup> livr. 1832, et *Magasin de Zoologie*, année 1832, article sur les Hurlleurs.

tous. Ainsi, le Cynocéphale lui-même, à museau si allongé dans l'état adulte, a eu, lorsqu'il était jeune, les proportions crâniennes et l'angle facial d'un Macaque; et avant ceux-ci, il avait eu ceux d'un Cercopithèque, et même, si l'on remonte à l'état fœtal, d'un Semnopithèque. Le Cynocéphale, et il en serait de même du Macaque et du Cercopithèque, a donc présenté successivement et d'une manière transitoire, les conditions crâniennes que l'on observe d'une manière permanente chez les autres; il a traversé les divers degrés de développement qui caractérisent ceux-ci, pour arriver à ceux qui le caractérisent lui-même: par conséquent, il n'en est véritablement qu'un degré, et si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un âge plus avancé. Et ce qu'il y a de plus remarquable, ce n'est pas la conformation seule de la tête, mais aussi le naturel qui se transforme à mesure que l'animal avance dans la série des développements. Un jeune Macaque, un très-jeune Cynocéphale, sont loin d'avoir les mœurs propres à leur genre: ils ont bien plutôt le naturel malin et irascible, mais non méchant, la pétulance et l'adresse d'un Cercopithèque, comme ils en ont le cerveau volumineux et la tête arrondie.

De semblables considérations sont applicables aux Cébiens. Ces Singes, et spécialement les Saimiris, les Sajous, les Atèles, les Hurlleurs, forment une série comparable à celle des Cynopithéciens, et dans laquelle on voit de même le cerveau diminuer et la face s'allonger d'un genre à l'autre, comme on le voit, dans la même espèce, d'un âge à l'autre. Ici encore, soit pour les formes crâniennes, soit pour d'autres caractères, et notamment pour ceux que fournit l'hyoïde, si remarquable dans cette tribu, il est vrai de dire que les divers genres<sup>1</sup> nous représentent tous un seul et

<sup>1</sup> Peut-être en exceptant le dernier de tous, celui des Sakis.

même type dans des degrés divers de développement, et que les genres chez lesquels nous observons un degré plus avancé<sup>1</sup>, offrent momentanément avant d'y parvenir, et pour ainsi dire traversent les degrés moins avancés qui, pour les autres, constituent les conditions normales et définitives.

Les Singes de l'Ancien et ceux du Nouveau-Monde, plus spécialement les Cynopithéciens qui comprennent la plupart des premiers, et les Cébiens parmi lesquels se rangent presque tous les seconds, forment donc deux séries parallèles, composées de termes entre lesquels on peut établir, sous divers rapports, une corrélation plus ou moins exacte et plus ou moins manifeste. Dans l'un comme dans l'autre, l'encéphale diminue de volume, la face s'allonge au contraire et la tête devient moins arrondie, à mesure que l'on descend des premiers termes aux derniers, mais avec cette différence que l'encéphale est toujours, proportion gardée, plus volumineux dans la seconde que dans la première. C'est ce qui est également vrai, et ce que l'on reconnaîtra avec une égale évidence, soit que l'on prenne la moyenne du volume de l'encéphale dans les deux séries, soit que l'on compare les Saïmiris, premier terme de la série des Cébiens, aux Semnopithèques, premier terme de celle des Cynopithéciens, soit que l'on mette, au contraire, en rapport les derniers termes de l'une et de l'autre, savoir, les Hurleurs d'une part, les Cynocéphales de l'autre.

De ces rapports généraux, une conséquence importante semblerait devoir être déduite relativement à la classification : l'infériorité des Cynopithéciens par rapport aux Cébiens, plus voisins de l'homme par le volume de leur encéphale. Et même il y a plus : non-seulement les Cébiens ont tous l'encéphale plus ou moins volumineux et

<sup>1</sup> Il est à peine utile de faire remarquer que les genres qui, sous ce rapport, présentent le degré le plus avancé, les Hurleurs, par exemple, sont précisément ceux qui s'éloignent le plus de l'homme.



la face plus ou moins courte ; mais à ces caractères apparents de supériorité se joint, chez quelques-uns d'entre eux, un trait qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention. Je veux parler de l'élevation des frontaux au-dessus du niveau des arcades surcilières ; en d'autres termes, de l'existence d'un véritable front.

Certes, si l'on ignorait dans quels genres de Singes se présente un tel caractère, on serait porté à l'attribuer aux Pithéciens, si voisins de l'Homme par l'ensemble de leur conformation. Et cependant il n'en est rien. Quelques-uns, tels que les Orangs, ont, il est vrai, un front, et même un front très-développé dans leur enfance ; mais à mesure que l'animal avance en âge, les mâchoires s'allongent, le front s'affaïsse, et semble faire place à des crêtes surcilières très-proéminentes dont la présence change entièrement la physionomie. Chez les Singes de la seconde tribu, les effets de l'âge s'étendent beaucoup plus loin encore : non-seulement les mâchoires s'allongent davantage ; mais le front s'efface presque complètement, complètement même dans les derniers genres. Chez presque tous les Singes américains au contraire, mais surtout dans plusieurs genres de la troisième tribu, l'âge n'imprime à la forme générale de la tête que des modifications beaucoup moins remarquables : la déformation du crâne s'arrête, pour ainsi dire, dès les premiers pas, et le front subsiste jusque dans l'état adulte.

Sous ce dernier point de vue, ces Singes sont exactement comparables à l'Homme lui-même. Chez lui aussi, le front plus saillant, l'angle facial plus ouvert dans l'enfance, tendent à diminuer, et la face tend à s'allonger, à mesure que de la première enfance il s'avance vers l'âge adulte ; mais, bien loin que ces changements se prononcent de plus en plus, et qu'ils finissent, comme cela a lieu chez les Orangs, par amener la tête à un type tout différent, ils s'arrêtent bientôt, et le même type, un peu modifié seulement, un peu plus ou un peu

moins, selon les races<sup>1</sup>, se conserve pendant toute la vie; absolument comme il arrive dans quelques genres de Cébiens, et particulièrement chez les Saïmiris.

Mais là s'arrête la similitude entre le crâne de ceux-ci et celui de l'Homme. L'examen extérieur suffit pour révéler des différences remarquables, parmi lesquelles les principales sont relatives à la conformation du front lui-même. Chacun sait que chez l'Homme, la plus grande saillie du front a lieu latéralement, aux points qui, à droite et à gauche, correspondent aux extrémités antérieures des hémisphères cérébraux. Entre les deux saillies droite et gauche, ou, selon le langage le plus ordinairement employé, entre les deux bosses frontales, est une dépression verticale, plus ou moins profonde et plus ou moins marquée, selon les individus. Chez les Singes américains qui ont un front, comme aussi chez les jeunes Pithéciens, dans l'âge où ils ont un front, la plus grande saillie frontale est médiane; et le front fuit à droite et à gauche. Ici la saillie frontale correspond donc non aux hémisphères eux-mêmes, mais à l'intervalle qui les sépare en avant, et à la *faux*.

*Modifications de l'encéphale.*—Si de l'examen extérieur on passe à l'observation des caractères intérieurs, des différences bien plus importantes que les précédentes, se présentent aussitôt. Telles sont celles qui se rapportent à la structure de l'encéphale, et en particulier à la disposition, au nombre et à l'existence même des circonvolutions.

<sup>1</sup> Moins chez la race caucasique, plus chez la race éthiopique. A un certain âge, l'Homme éthiopique a l'angle facial aussi ouvert qu'il l'est normalement chez l'Homme caucasique adulte, absolument comme un Macaque a d'abord l'angle facial d'un Cercopithèque; mais la face continuant à se développer, et par suite l'angle facial à diminuer, l'Homme de race éthiopique acquiert, en dépassant les conditions du type caucasique, celles qui caractérisent son propre type.

Sans parler ici des Pithéciens ou Singes de la première tribu, dont l'encéphale présente, avec des proportions différentes, presque tous les traits caractéristiques de l'encéphale humain<sup>1</sup>, on sait que chez les Cynopithéciens, l'encéphale présente de nombreuses circonvolutions séparées par de profondes anfractuosités. Il en est ainsi très-généralement de ces Singes, sans excepter les Cynocéphales, à crâne si déprimé, à museau si prolongé, à angle facial de 30° seulement; et même l'on ne voit pas que, sous ce point de vue, ceux-ci le cèdent aux autres. En est-il de même des Singes de la troisième et de la quatrième tribu?

Parmi les Singes américains, ceux qui sont le plus fréquemment amenés dans nos climats, et ceux dont on connaît le mieux l'encéphale, sont les Sapajous ou Sajous proprement dits. Le Sapajou Sai, *Cebus capucinus*, est, par exemple, le seul Singe américain dont M. Tiedemann figure l'encéphale dans ses *Icones cerebri Simiarum*<sup>2</sup>; et c'est aussi une espèce du même genre, le *Cebus apella*, que M. Serres a décrit dans son grand ouvrage sur l'anatomie comparée du cerveau. Or, l'encéphale des Sapajous est plutôt différent de celui des Cynopithéciens<sup>3</sup> par sa forme générale et par la disposition de ses circonvolutions, que par le nombre de celles-ci; et

<sup>1</sup> Voy. Tiedemann, dans le *Zeitschrift für Physiologie*, 1827, t. II, p. 17, et *On the Brain of the Negro*, etc., dans les *Philosophical transactions*, 1836, partie I, p. 497. L'auteur qui, dans le premier de ces Mémoires avait comparé l'Homme caucasique et l'Orang, compare, dans le second, l'Homme caucasique, le Nègre, l'Orang et le Troglodyte. Il montre que chez ces deux Singes, l'encéphale ne diffère de celui de l'Homme que par des dimensions moindres; que la différence de volume porte spécialement sur les hémisphères, et que les circonvolutions et les anfractuosités sont moins nombreuses. Ces circonvolutions et anfractuosités sont plus régulièrement symétriques chez l'Orang et chez le Troglodyte que chez l'Homme caucasique; mais le même caractère existe chez le Nègre.

<sup>2</sup> In-folio, Heidelberg, 1821.

<sup>3</sup> Mais non des Pithéciens. L'encéphale de ceux-ci est remarquable par l'existence de plusieurs caractères qu'il partage seulement avec l'encéphale de l'homme.

les zoologistes ont été naturellement portés à étendre les caractères observés chez les Sapajous, à l'ensemble des Singes américains. Comment supposer, surtout lorsque l'on considérait tous les Singes américains comme appartenant à la même tribu, en d'autres termes comme établis sur le même type; comment soupçonner la possibilité, que les uns aient des circonvolutions assez nombreuses, et que d'autres, au contraire, aient le cerveau lisse et comparable, sous ce point de vue, à celui d'un Insectivore ou d'un Rongeur?

Pendant que les zoologistes plaçaient explicitement l'existence des circonvolutions au rang des caractères généraux des Singes, un zootomiste distingué, M. Desmoulins, dans l'ouvrage qu'il a publié en commun avec M. Magendie, en faisait un caractère propre aux Singes de l'Ancien-Monde. « Il n'y a pas non plus de sillons, dit M. Desmoulins <sup>1</sup>, au cerveau du Ouistiti, du Saï <sup>2</sup>, du Saïmiri et de tous les Singes américains jusqu'ici observés. Or, ces Saïmiris, ces Sajous, ces Ouistitis, ont à proportion le cerveau plus volumineux que l'Homme. Tous les Singes de l'Ancien-Continent ont au contraire le cerveau plissé. » Quelque explicite que fût ce passage, il ne changea pas les idées reçues parmi les zoologistes, soit qu'ils ne l'aient pas connu, soit que sachant l'assertion de l'auteur complètement fautive à l'égard des Sapajous, ils se crussent fondés à n'y avoir non plus aucun égard, en ce qui concerne les Ouistitis et les Saïmiris.

Je crus donc avoir obtenu un résultat intéressant, lorsqu'en 1840, je pus me convaincre par moi-même de l'absence des circonvolutions

<sup>1</sup> *Sur les systèmes nerveux*, t. I (1825), p. 276. — Voyez aussi l'article *Cerveau-spinal* du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. III, p. 367, ann. 1823.

<sup>2</sup> Au moment où M. Desmoulins écrivait ce passage, il y avait quatre ans déjà que les circonvolutions du Saï avaient été figurées par M. Tiedemann. (Voyez ci-dessus, p. 513.)

sur un Ouistiti, le Marikina ou Singe-lion, *Hapale rosalia*; fait que la même année je fis voir dans mon cours du Muséum, d'où il passa bientôt dans l'enseignement des facultés et même des collèges. Chez ce Marikina, et depuis j'ai vérifié la même disposition chez deux Ouistitis ordinaires, *H. jacchus*, je constatai qu'il n'existait à la surface de chaque hémisphère cérébral, qu'un seul sillon<sup>1</sup> : celui qui sépare le lobe antérieur du lobe moyen, avec lequel se confond exactement, en arrière, le lobe postérieur. Et ce fait est d'autant plus remarquable que ce cerveau, si semblable à cet égard au cerveau des Rongeurs, se place sous un autre point de vue, relativement à son volume, à l'autre extrémité de la série, et au-dessus même des cerveaux de la plupart des Singes à circonvolutions bien développées. Non-seulement les hémisphères recouvrent en arrière le cervelet; non-seulement cette disposition qui est l'un des caractères généraux des Primates, et spécialement des Singes, existe ici, mais elle y existe aussi complètement que chez aucun Singe de l'Ancien-Monde, les hémisphères cérébraux dépassant très-sensiblement le bord postérieur du cervelet.

Ce fait une fois connu chez des Singes de la quatrième tribu, il y avait lieu de rechercher s'il est propre aux Hapaliens, ou s'il se trouve aussi chez quelques-uns des Cébiens. Il me parut surtout intéressant d'examiner dans quelles conditions se trouvent sous ce point de vue les Saimiris, si remarquables par le volume de leur encéphale. M. de Blainville voulut bien faire retirer, à ma demande, l'encéphale d'un Saimiri sciurin conservé dans l'alcool, au Musée d'anatomie comparée; et bientôt après, deux autres individus de la même espèce étant morts à Paris chez des particuliers,

<sup>1</sup> En ne comptant pas quelques sillons linéaires, correspondant au trajet des vaisseaux de la pie mère, et ne pouvant être assimilés à des anfractuosités.

je parvins à me procurer d'autres encéphales de Saïmiris, et je pus examiner ceux-ci d'une manière plus complète que le premier.

Le caractère sans contredit le plus remarquable de l'encéphale des Saïmiris, c'est l'extrême développement de la partie postérieure des hémisphères. Ceux-ci dépassent le lobe moyen du cervelet qui est très-développé et très-saillant en arrière, de près d'un centimètre, et les lobes latéraux, de près d'un centimètre et demi; ce qui est relativement considérable, l'encéphale tout entier n'ayant qu'environ cinq centimètres et demi de long. En avant les hémisphères cérébraux finissent plus en pointe que chez les Sapajous; genre dans lequel la coupe du cerveau représente dans son ensemble une ellipse presque parfaite, ayant ses deux axes dans le rapport de 3 à 2. Le rétrécissement des hémisphères en avant chez les Saïmiris, donne à leur cerveau la forme d'un ovale assez allongé, plutôt que d'une ellipse. Quant aux circonvolutions, il en existe plusieurs chez les Saïmiris, très-supérieurs par conséquent sous ce rapport aux Ouistitis, mais très-sensiblement inférieurs aux Sapajous, surtout en ce qui concerne les lobes antérieurs : la surface de ces lobes est, en effet, lisse dans la plus grande partie de leur étendue. Il en est de même des lobes postérieurs; mais ce dernier caractère est commun aux Singes des trois dernières tribus, et par conséquent appartient aux Sapajous comme aux Saïmiris.

L'état des circonvolutions est aussi à peu près le même chez les Callitriches, si longtemps confondus avec les Saïmiris, mais si différents de ceux-ci par le volume de leur encéphale et par d'autres caractères. Je n'ai, du reste, pu faire du cerveau des Callitriches qu'un examen superficiel et imparfait; et j'ignore plus complètement encore quelles sont les conditions de l'encéphale chez les Nyctipithèques et chez les Sakis; genres dont l'étude, sous ce point de vue,

serait d'un très-grand intérêt, mais dont les espèces ne sont malheureusement amenées que rarement dans nos climats.

Quoi qu'il en soit, et sans que j'aie à suivre plus loin, dans ce mémoire purement zoologique, des faits sur lesquels je me propose d'ailleurs de revenir, les remarques qui précèdent suffisent pour établir, relativement à la classification, une conséquence qui se place naturellement ici. Les circonvolutions, très-développées dans la première tribu, sont nombreuses encore dans la seconde, moins nombreuses, à des degrés d'ailleurs assez différents, dans la troisième, et presque entièrement effacées dans la quatrième. L'ordre dans lequel j'ai placé les quatre tribus, s'il n'est pas entièrement conforme aux modifications de la forme générale de la tête et du volume de l'encéphale, concorde donc parfaitement avec les différences relatives aux circonvolutions et aux anfractuosités du cerveau.

Je ne terminerai pas ce paragraphe sans faire remarquer quelles graves objections peuvent être déduites de l'existence de Singes à cerveau lisse, contre quelques idées récemment émises, et qui tendraient à placer, au nombre des bases principales de la classification des Mammifères, les caractères fournis, soit par la division de l'encéphale en deux ou trois lobes, soit surtout par l'existence ou l'absence des circonvolutions.

Sans doute, il y a lieu de tirer plus de parti pour la classification qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, des diverses modifications du système nerveux, trop subordonné dans les méthodes ordinaires (et il en est de même de tous les organes de la vie de relation) aux appareils de la vie organique. Je partage à cet égard, et depuis longtemps<sup>1</sup>, en ce qu'elles ont d'essentiel, les vues qu'a récemment développées et appliquées l'un de nos plus savants mammalogistes,

<sup>1</sup> Voyez, à la fin du Mémoire, la Note V.

M. Jourdan<sup>1</sup> ; vues aux quelles l'un des juges les plus compétents en pareille matière, le prince de Canino<sup>2</sup>, s'est empressé de donner son assentiment, et dont il a fait habilement usage pour le perfectionnement de sa propre classification.

Mais, d'après ce qui précède, on voit que l'application de ces vues ne doit être faite qu'avec une extrême réserve. Parmi les caractères que fournit le système nerveux, ceux que l'on pouvait être porté, *à priori*, à considérer comme les plus importants, ne sont pas en réalité d'un ordre très-élevé, et ne peuvent être considérés comme des conditions auxquelles se subordonnent les modifications de l'ensemble de l'organisme.

Il en est ainsi, en particulier, de l'existence des circonvolutions, puisqu'elles sont à demi effacées chez plusieurs Cèbiens, et manquent chez les Hapaliens. Il en est encore ainsi de la division des hémisphères cérébraux en deux ou en trois lobes<sup>3</sup>, puisque le lobe

<sup>1</sup> Note sur le Muséum d'histoire naturelle de Lyon, et sur sa classification zoologique, classification basée sur le système nerveux. Cette note, ou plutôt ce mémoire, fort remarquable, et renfermant le résultat de laborieuses et profondes recherches, a été présenté à l'Académie des Sciences en octobre 1837, mais n'a point encore été publié. Le Musée zoologique de Lyon, le plus beau qui existe dans aucun de nos départements, est rangé selon la classification de M. Jourdan, aux soins éclairés et au zèle duquel est due sa création.

D'après M. Jourdan, c'est dans le nombre des lobes cérébraux, le degré de développement des lobes optiques et la présence ou l'absence des circonvolutions, qu'il faut prendre les bases principales de la classification.

<sup>2</sup> Voyez le *Synopsis* de sa classification et le tableau déjà cité. C'est d'après les idées de M. Jourdan, mais en les modifiant d'après ses vues propres, qu'il divise ses *Mammalia placentalia* en *educabilia*, à 2 ou 3 lobes cérébraux, et les *ineducabilia*, à 1 seul lobe cérébral.

<sup>3</sup> C'est ce qu'à déjà parfaitement compris le prince de Canino. Dans son tableau déjà cité, il a réuni, contrairement aux premières vues de M. Jourdan, les Mammifères à trois lobes cérébraux, et ceux qui n'en ont que deux. Il exprime, en effet, ainsi le caractère général de ses *Educabilia*. « SECTIO I. EDUCABILIA. *Cerebrum* bi- (vel tri-) *lobum*. » AUX INEDUCABILIA il donne au contraire, pour caractère, ainsi que l'avait fait M. Jourdan : *Cerebrum unilobum*.



postérieur, distinct encore dans la plupart des Singes, se confond entièrement avec le second chez les Hapaliens. Enfin, il en est de même encore du volume plus ou moins considérable des hémisphères cérébraux, soit qu'on le détermine relativement au volume du corps en général, soit qu'on le compare à celui des autres organes encéphaliques en particulier; car il existe à cet égard une très-grande différence, non-seulement entre les diverses tribus, mais aussi, et plus encore, entre divers genres appartenant aux mêmes tribus, par exemple entre les Cynocéphales et les Semnopitèques, entre les Hurleurs et les Saimiris: dernier genre chez lequel les hémisphères cérébraux n'atteignent pas seulement, mais dépassent considérablement en arrière le bord du cervelet, et chez lequel la masse encéphalique est, proportion gardée, plus considérable que chez l'homme lui-même.

§ III.—REMARQUES SUR QUELQUES AUTRES CARACTÈRES.

Après les caractères que fournissent, soit à l'ensemble de la famille des Singes, soit à ses diverses tribus, la conformation des mains et celle de la tête, j'aurais à traiter des caractères qui peuvent être tirés du système dentaire, de la disposition des organes sensitifs, des abajoues, des callosités, des ongles et de la queue. Mais quelques mots suffiront sur ces divers points, déjà traités, soit par moi-même, soit par d'autres zoologistes, dans d'autres mémoires ou ouvrages auxquels il me suffira presque de renvoyer le lecteur.

*Dents.* — Les caractères fournis par le système dentaire, ont été exposés avec tant de détail, de soin et d'exactitude par M. de Blainville dans son *Ostéographie*<sup>1</sup>, que je me bornerais à renvoyer à cet

<sup>1</sup> Fascicules I et II.

ouvrage, si je n'avais à insister sur les conséquences qui résultent du travail de M. Blainville relativement à la classification.

On a vu que parmi les quatre tribus de la famille des Singes, la troisième a 36 dents, les autres 52 comme l'Homme; mais ces différences numériques ne sont pas les seules sur lesquelles il importe de fixer l'attention.

Les incisives sont verticales ou sub-verticales dans la première et la quatrième tribu. Chez le plus grand nombre des Cynopithéciens et des Cèbiens elles affectent cette même direction. Chez les autres elles sont obliques en avant.

Les canines, très-longues chez plusieurs Singes de l'Ancien-Monde, s'écartent généralement peu de la direction verticale. Il existe, à la mâchoire supérieure, entre la canine et l'incisive externe, un intervalle proportionnel au développement de la canine inférieure; intervalle qui reçoit celle-ci quand les mâchoires se ferment.

Les cinq ou six molaires se divisent, dans les deux tribus de l'Ancien-Monde, en deux petites molaires et trois mâchelières à tubercules mousses; chez les Cèbiens, en trois petites molaires et trois mâchelières à tubercules, tantôt mousses, tantôt pointues; chez les Hapaliens, en trois petites molaires et deux mâchelières à tubercules pointus. Les Hapaliens, loin de pouvoir être assimilés pour le système dentaire, comme on eût pu le supposer d'après notre premier énoncé, aux Singes de l'Ancien-Monde, forment donc, sous ce point vue aussi, une tribu parfaitement tranchée. Le nombre total des molaires, et par conséquent des dents en général, est, il est vrai, le même que dans les deux premières tribus; mais le nombre des petites molaires est le même que dans la troisième, et le nombre des grosses molaires ou mâchelières, inférieur à celui de tous les autres Singes.

C'est ce qu'on aperçoit d'un seul coup d'œil par la comparaison des formules dentaires suivantes<sup>1</sup> :

$$\text{TRIBUS I et II..... } 4 ( 2 \text{ I} + \text{ C} + 2 \text{ m} + 3 \text{ M} ) = 32 \text{ D.}^2$$

$$\text{TR. III..... } 4 ( 2 \text{ I} + \text{ C} + 3 \text{ m} + 3 \text{ M} ) = 56 \text{ D.}^3$$

$$\text{TR. IV..... } 4 ( 2 \text{ I} + \text{ C} + 3 \text{ m} + 2 \text{ M} ) = 32 \text{ D.}$$

Après ces différences de disposition et de nombre viennent diverses modifications d'un ordre inférieur, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici.

<sup>1</sup> Il est à peine utile de faire remarquer que, dans les formules que l'on va lire, les lettres I, C, m, M désignent les *incisives*, les *canines*, les *petites molaires* ou fausses-molaires, et les grosses molaires ou *mâchelières*. Il est de même facile de voir que le chiffre 4 qui multiplie tous les nombres dentaires placés à sa suite, exprime la répétition de ces nombres des deux côtés et aux deux mâchoires. On a fait ici une simplification qui est particulière aux cas où les nombres dentaires se répètent d'une mâchoire à l'autre.

Voyez au sujet des nouvelles formules dentaires que j'emploie ici, la note VI, à la fin de ce Mémoire.

<sup>2</sup> J'ai récemment observé et déjà indiqué dans l'article *Cercopithèque* du *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle* (t. III, p. 306), une anomalie trop rare pour ne pas être mentionnée ici. C'est la présence d'une mâchelière surnuméraire, de chaque côté, à la mâchoire inférieure, chez un Cercopithèque Malbrouck. La formule dentaire était, chez cet individu, la suivante :

$$\left. \begin{array}{l} 2 ( 2 \text{ I} + \text{ C} + 2 \text{ m} + 3 \text{ M} ) \\ + 2 ( 2 \text{ I} + \text{ C} + 2 \text{ m} + 4 \text{ M} ) \end{array} \right\} = 34 \text{ D.}$$

<sup>3</sup> J'ai décrit il y a quelques années, chez deux Singes de la troisième tribu, un Sajou et un Atèle Chameck, deux anomalies dentaires non moins remarquables que la précédente. Chez le premier de ces Singes, déjà observé avant moi par mon père, il existait une molaire surnuméraire de chaque côté à la mâchoire supérieure; chez le second, une molaire surnuméraire, du côté gauche seulement, mais à l'une et à l'autre mâchoire. (Voyez mon Mémoire déjà cité sur les *Caractères généraux des Singes américains*, et mon *Histoire générale des anomalies*, t. I, p. 600.)

M. de Blainville a décrit de nouveau, et de plus figuré ces deux dernières anomalies, dans son mémoire *Sur quelques anomalies du système dentaire*, dans les *Annales d'anatomie et de physiologie*, t. I, 1838.

*Narines.* — La disposition des narines, ouvertes au-dessous du nez chez les Singes de l'Ancien-Monde, et percées latéralement chez ceux du Nouveau, a fourni à Buffon des caractères différentiels peu remarquables en eux-mêmes, mais qui le sont beaucoup par leur parfaite concorde avec la distribution géographique de ces animaux. Les auteurs modernes, et mon père en particulier, ont confirmé et complété ces caractères, en constatant que les os du nez sont ordinairement soudés avant la chute des dents de lait chez les Singes de l'Ancien-Monde, tandis que les os nasaux restent séparés jusque dans un âge avancé chez les Singes américains. Tous ces caractères tendraient à établir, non-seulement une différence, mais presque une opposition très-marquée, et à mettre un grand intervalle entre les Singes de l'Ancien-Monde, à cloison inter-nasale *mince* et à narines *inférieures*, et les Singes américains, à cloison *large et épaisse* et à narines *latérales*.

Mais, plus récemment, un fait recueilli par Spix<sup>1</sup>, et mes observations sur divers Singes des deux continents m'ont conduit à des résultats qui diminuent l'importance des caractères fournis par les narines, et qui réduisent presque à rien, quant à ces caractères, l'intervalle qui paraissait séparer les deux tribus des deux dernières. Comme je l'ai fait voir<sup>2</sup>, il est deux genres américains, celui auquel j'ai donné le nom d'Ériode, et les Lagotriches de mon père, chez lesquels la cloison est non-seulement beaucoup moins large que chez tous les autres, mais même assez étroite pour que les narines doivent être considérées comme inférieures plutôt que comme latérales. Dans ces deux genres, et aussi, mais à un moindre degré chez les Nyctipithèques<sup>3</sup>, nous voyons donc en quelque

<sup>1</sup> *Simiarum et Vespertilionum Brasiliensium species novæ*, gr. in-fol. Munich, 1823.

<sup>2</sup> Mémoire déjà cité sur les *Caractères généraux des Singes américains*.

<sup>3</sup> D'après des observations que j'ai faites récemment.

sorte les Singes américains se rapprocher, en ce qui concerne la disposition des narines, des Singes de l'Ancien-Monde, et pour ainsi dire, marcher vers ceux-ci. Mais cette transition n'est pas la seule que j'aie à signaler : l'inverse a lieu aussi, la cloison internasale acquérant, chez certains Singes de l'Ancien-Continent, une épaisseur plus grande qu'on ne le suppose généralement. C'est ce qui a lieu parmi les Singes africains, chez le Talapoïn de Buffon, type de mon nouveau genre *Miopithèque*, et parmi les Singes asiatiques, mais à un moindre degré, chez les *Semnopithèques*. Ainsi, l'intervalle qui, selon les idées jusqu'alors admises, séparait les Singes de l'Ancien-Monde et ceux du Nouveau, se trouve presque entièrement comblé, d'un côté, par les *Ériodes*, les *Lagotriches* et par les *Nyctipithèques*, Singes américains qui tendent à se confondre, pour la disposition de leurs narines, avec les Singes de l'Ancien-Monde ; de l'autre, par les *Semnopithèques* et surtout par les *Miopithèques*, qui se rapprochent, sous le même point de vue, des Singes américains.

Toutefois, on doit se garder de croire qu'il ne reste rien de ces caractères que Buffon avait jugés si importants, et qu'il croyait absolument généraux. Ils subsistent dans toute leur rigueur, parmi les Singes de l'Ancien-Monde, pour la première tribu, et parmi ceux du Nouveau, pour la dernière. Et il est même permis de conserver à ces caractères toute leur généralité, à la condition d'en modifier l'expression, la cloison internasale étant toujours mince ou médiocrement épaisse, *jamais large* chez les Singes de l'Ancien-Monde, à quelque tribu qu'ils appartiennent ; large ou médiocrement épaisse, *jamais mince* chez les Singes américains.

*Abajoues.* — Ces poches buccales se retrouvent chez un grand nombre de Singes ; mais elles ne donnent lieu à aucune remarque générale, si ce n'est qu'elles manquent constamment dans la pre-

mière, dans la troisième et dans la quatrième tribu. Elles existent le plus souvent dans la troisième.

*Callosités ischiatiques.* — Elles manquent de même dans les deux dernières tribus; mais elles existent constamment dans la seconde, et le plus souvent dans la première.

*Ongles.* — L'existence d'ongles plats dont on fait ordinairement l'un des caractères généraux des Singes<sup>1</sup>, n'est même pas un caractère de tribu. Les ongles sont tantôt plats et tantôt en gouttière, mais toujours courts dans la première et dans la seconde tribu; en gouttière ou comprimés, et toujours courts ou, du moins, très-peu allongés dans la troisième; toujours comprimés, longs, acérés, c'est-à-dire *en griffes* dans la quatrième.

En cherchant à substituer au prétendu caractère général que fournit la forme aplatie des ongles, un véritable caractère général tiré des ongles, on arrive au suivant : tous les Singes ont *les ongles similaires*, à l'exception de ceux des pouces qui sont plus larges<sup>2</sup>. En même temps que ce caractère existe chez tous les Singes, il manque dans les deux familles suivantes.

*Queue.* — Elle est nulle dans la première tribu, variable dans la seconde, toujours longue dans les deux tribus américaines.

<sup>1</sup> Presque tous les auteurs ont copié M. Cuvier, qui définit ainsi les Singes dans le *Règne animal* : « Les Singes sont tous les quadrumanes qui ont à chaque mâchoire quatre dents incisives droites, et à tous les doigts des ongles plats. » Le premier de ces caractères, de même que le second, ne doit pas être considéré dans une méthode rigoureuse (et la science ne peut plus en admettre d'autre), comme un véritable caractère général : mais c'est, du moins, un caractère commun à la plupart des espèces. Les derniers genres des deux tribus intermédiaires sont les seuls qui n'aient pas les *incisives verticales ou subverticales*.

<sup>2</sup> Mon père avait déjà, dans son *Tableau des Quadrumanes*, caractérisé ainsi les Singes : *ongles de même forme, sauf celui du pouce, qui est plus aplati*. Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, mon père avait donné l'exemple, rarement suivi par les zoologistes, de n'admettre dans ses diagnoses que des caractères vraiment généraux, et dans ses définitions que des termes exacts.

A ces caractères que l'on trouve énoncés dans tous les ouvrages classiques, les auteurs ajoutent, d'après Buffon, que la queue n'est prenante que chez une partie des Singes américains. Il y a ici une distinction à faire. Ce qui appartient en propre à une partie des Singes américains (tous de la tribu des Cébiens, à l'exclusion de la première, de la seconde et de la quatrième tribus), c'est l'existence d'une queue prenante *par son extrémité*, soit que celle-ci soit velue comme le reste de l'organe, soit qu'elle se trouve inférieurement nue et calleuse dans une étendue plus ou moins considérable. Je puis affirmer que plusieurs Singes africains, remarquables par la longueur de leur queue, se servent aussi plus ou moins fréquemment de cet organe pour assurer leur station ou faciliter leur locomotion; mais ils le font selon un mode qui leur est propre, savoir : en enroulant autour des corps placés à leur portée, non pas seulement l'extrémité de la queue, mais celle-ci dans sa presque totalité, J'ai constaté pour la première fois cette habitude dans une espèce du genre *Cercopithecus* qui sera décrite plus bas sous le nom de *Cercopithecus monoides*; et depuis j'ai acquis la certitude<sup>1</sup> qu'elle existe aussi chez d'autres Cynopithéciens africains, pareillement remarquables par la longueur de leur prolongement caudal.

Ici encore, comme à l'égard des narines, les caractères généraux établis par notre immortel Buffon et par Daubenton, subsistent dans toute leur généralité; mais il y a lieu d'en modifier légèrement l'expression, et de diminuer l'intervalle que l'on admettait entre les Singes à queue prenante d'Amérique et les Singes de l'ancien-Monde.

<sup>1</sup> En partie d'après mes propres observations; en partie aussi d'après les observations qu'avait faites de son côté notre habile iconographe M. Werner.

## DEUXIÈME PARTIE.

DESCRIPTION DE PLUSIEURS SINGES NOUVEAUX OU IMPARFAITEMENT CONNUS, APPARTENANT AUX DEUX TRIBUS DE L'ANCIEN MONDE.

## I. PITHÉCIENS.

1. L'ORANG BICOLORE, *Pithecus bicolor*<sup>1</sup>.

*Caractéristique.* — Pelage roux supérieurement et au milieu du ventre, fauve-blanchâtre sur le bas-ventre, les flancs, les aisselles, la portion interne des cuisses et le tour de la bouche.

*Habitat.* — Sumatra.

*Synonymie.* — O. ROUX, Temminck, *Monographies de mammalogie*, t. II, p. 136, 1838.—O. OUTAN, Temm., *ibid.*, t. II, p. 368, 1841. — *P. BICOLOR*, Is. Geoffroy, *Atti della terza riunione degli scienziati italiani*, p. 333, 1841 (simple indication d'après une communication faite par le prince de Camino), et *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. XV, pag. 720, 1842.

Le nom d'*Orang roux*, que M. Temminck n'avait d'ailleurs proposé que comme provisoire, n'a pu être adopté comme appartenant déjà à la synonymie de l'Orang Outan.

---

Cette espèce est établie sur un jeune individu mâle, venu de Su-

<sup>1</sup> Voyez à la fin de ce Mémoire, la Note VII.

Je n'ai point fait représenter ici l'Orang bicolore; mais on peut consulter les belles figures, de grandeur naturelle, faites et publiées en 1836 par M. Werner.



matra<sup>1</sup> par la voie du commerce, et qui a vécu à la ménagerie du Muséum en 1836 et 1837. On n'a pas oublié à quel degré ce Singe excita, lors de son arrivée, l'intérêt des zoologistes<sup>2</sup> et la curiosité du public parisien.

On voit par la synonymie qui vient d'être donnée, que M. Temminck avait considéré d'abord l'Orang de la ménagerie comme le type d'une espèce distincte, mais que plus tard, il n'a plus vu en lui qu'un jeune Orang Outan. Je crois utile de faire remarquer que le travail dans lequel M. Temminck a supprimé l'espèce qu'il admettait d'abord, est postérieur de trois ans au premier travail de ce célèbre zoologiste, et de cinq à l'examen qu'il avait fait à la ménagerie de notre jeune Orang. Il est permis de supposer qu'à cette époque les caractères différentiels qui avaient d'abord vivement frappé M. Temminck, n'étaient plus aussi présents à sa mémoire<sup>3</sup>; et de là sans doute l'abandon qu'il a fait d'une opinion dont la rectitude me semble hors de doute.

Ce n'est d'ailleurs pas par la nuance plus rousse de son pelage, comme le dit M. Temminck, que l'Orang bicolore diffère surtout de l'Orang Outan. Celui-ci est d'un roux-foncé dont la nuance est trop variable selon les âges, pour qu'on puisse l'ériger en caractère

<sup>1</sup> M. Temminck (*loc. cit.* p. 117), doutait d'abord de cette origine, et pensait que cette espèce pourrait bien appartenir au continent. Cette conjecture ne reposait sur aucun fondement réel; M. Temminck l'a lui-même reconnu avec la bonne foi d'un véritable ami de la science. C'est au contraire avec toute raison que M. Temminck a révoqué en doute l'origine d'une peau mutilée, arrivée en France avec le jeune Orang bicolore.

<sup>2</sup> Les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences* pour l'année 1836, renferment plusieurs communications faites, soit sur ce Singe lui-même, soit à son occasion, sur le genre Orang, par M. Marion de Procé (t. II, p. 425), et par mon père (*Ibid.*, p. 581, 601; t. III, p. 1, 27).

<sup>3</sup> M. Temminck nous apprend lui-même (*loc. cit.*) que son examen n'avait été que très-superficiel, vu l'affluence prodigieuse des spectateurs, et il qualifie ses observations de hasardeuses. En lisant son article sur l'Orang roux, il semble d'ailleurs manifeste que M. Temminck écrivait de souvenir, et non d'après des notes prises au moment même, et rédigées avec soin.

spécifique : les adultes sont d'un roux-brun très-foncé, et qui peut même passer au brun-noir sur le milieu du dos et de la poitrine; les jeunes, au contraire, d'un roux médiocrement foncé et peu différent de la couleur de notre individu. Les caractères de pelage de celui-ci se trouvent donc ailleurs : ils consistent dans la coloration en fauve-blanchâtre, et non en roux, d'une partie de la face antérieure du corps, des membres et de la face. C'est ce qu'exprime la caractéristique que j'ai donnée de l'espèce, et ce que rappelle aussi le nom de *P. bicolor* sous lequel je la désigne.

D'autres caractères sont fournis par la forme des cavités orbitaires. Chez le *P. satyrus*, dans tous les âges, les orbites, très-rapprochées l'une de l'autre, sont ovalaires, le diamètre transversal étant le plus petit. Les os du nez, ou plutôt à cause de leur soudure précoce, l'unique os nasal n'est qu'une languette fort étroite. Chez le *P. bicolor*, les orbites, au lieu d'être ovalaires, sont remarquablement quadrangulaires, et à peine plus longues que larges. Le nasal est médiocrement large.

Notre individu a des ongles à tous les doigts. Il était d'ailleurs fort jeune encore; car sa taille, ainsi que le montre sa dépouille montée avec beaucoup de soin, et aujourd'hui placée dans les galeries de zoologie, était de moins de neuf décimètres.

Malgré le développement imparfait de notre individu, je tiens pour certain qu'il diffère spécifiquement de l'Orang Outan, dont tous les âges me sont aujourd'hui bien connus. Mais diffère-t-il de même des autres espèces successivement décrites ou indiquées par divers auteurs, et qui sont les suivantes :

A. L'Orang de Wurmb, espèce ainsi nommée par mon père<sup>1</sup>, admise aussi par M. J.-B. Fischer, dans son *Synopsis mammalium*,

<sup>1</sup> *Cours de l'histoire naturelle des mammifères*, leçon VII, p. 27-31, 1829.

sous le nom de *Simia Wurmbii*, et par M. de Blainville dans un mémoire spécial<sup>1</sup>, sous celui de *Pongo de Bornéo*. Cette espèce a pour type le Singe, devenu si célèbre, que Wurmb a décrit, en 1780, comme un Orang adulte<sup>2</sup>; que mon père<sup>3</sup> a considéré, en 1798, comme une espèce nouvelle, fort différente de l'Orang Outan; dont presque tous les auteurs, à l'exemple de Lacépède<sup>4</sup>, ont longtemps formé un genre distinct<sup>5</sup>, et qu'enfin M. Cuvier<sup>6</sup>, éclairé par l'arrivée de nouveau matériaux, a définitivement rétabli, en 1818, dans le genre Orang.

La détermination générique de ce Singe n'offre plus aujourd'hui de difficultés; mais il n'en est pas de même de sa détermination spécifique. Les uns voient dans le *Simia Wurmbii* un véritable *P. satyrus*; selon les autres, particulièrement selon mon père, dans son *Cours sur les Mammifères*, et selon M. de Blainville, dans le Mémoire plus haut cité, on doit le considérer comme voisin, mais distinct, de celui-ci; en d'autres termes, comme une espèce congénère. Les caractères sur lesquels ces deux zoologistes fondent cette distinction, et auxquels on peut en ajouter quelques autres déjà indiqués par Harwood<sup>7</sup>, sont principalement tirés du crâne<sup>8</sup>. Les fosses orbi-

<sup>1</sup> Voyez les *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. II, p. 76, 1836.

<sup>2</sup> Voyez *Beschrijving van de groote Borneosche Orang Oütang*, dans les *Verhandelingen van het bataviasch Genootschap*, t. II, p. 137.

Le mémoire de Wurmb est traduit dans la *Décade philosophique*, n° 79, p. 1.

<sup>3</sup> *Journal de Physique*, t. XLVI, p. 342.

<sup>4</sup> Voyez ses tableaux de classification, publiés à part en l'an VII, et réimprimés, en l'an IX, dans les *Mémoires de l'Institut (classe des Sciences)*, t. III, p. 489.

<sup>5</sup> M. Latreille, au contraire, dans son *Histoire des Singes*, l'a associé au Mandrill sous le nom de *Papio Wurmbii*.

<sup>6</sup> Voyez le *Règne animal*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 88.

<sup>7</sup> Voyez *Transact. linn. society*, t. XV, p. 471.

<sup>8</sup> Voyez aussi Muller, dans l'*Archiv für Anatomie*, ann. 1836. Ce savant professeur admet trois espèces d'Orangs.

taires ont, presque comme chez le *P. bicolor*, les diamètres à peu près égaux, et offrent par conséquent une forme très-différente de celle que l'on connaît chez l'Orang Outan. L'os nasal est aussi beaucoup plus large. Mais quels caractères extérieurs répondent à ces caractères ostéologiques? Malgré les assertions contraires de plusieurs auteurs, nul ne saurait le dire dans l'état présent de la science. C'est à tort que l'on a cru pouvoir caractériser extérieurement l'Orang de Wurmb par l'absence des lobes cutanés des pommettes qui rendent si remarquables les mâles adultes du *P. satyrus*. Cette assertion, émise par un de nos plus célèbres zoologistes, a été répétée de confiance par plusieurs auteurs; mais, en remontant aux sources, j'ai trouvé que Wurmb signale de la manière la plus explicite, l'existence chez son individu d'une large excroissance charnue, s'étendant démesurément sur chaque joue. La coloration noire du pelage ne doit pas davantage être mise au rang des caractères spécifiques de l'Orang de Wurmb; car l'animal n'est pas décrit par l'auteur original, comme noir, mais comme brun; expression dont plusieurs auteurs se sont de même servis pour désigner la couleur de l'Orang Outan.

L'Orang de Wurmb est donc une espèce dont l'existence est vraisemblable; mais qu'il est impossible d'introduire dès à présent dans la classification.

B. Le *Pongo Abelii* de M. Lesson<sup>1</sup>, *Simia Abelii* de M. J.-B. Fischer, ou *Orang d'Abel* de M. de Blainville. Cette espèce qui habiterait Sumatra, a pour type l'individu décrit par M. Clarke Abel, dans les *Asiatic researches*<sup>2</sup>. Sa taille serait presque gigantesque. Quand celle des autres Orangs connus est comprise entre un mètre

<sup>1</sup> Manuel de mammalogie, 1827, p. 32.

<sup>2</sup> T. XV.

et un mètre et demi, celui-ci atteindrait 7 pieds anglais ou environ 2 mètres. Ce caractère distinctif serait sans nul doute d'une valeur réelle, si les mesures eussent été prises avec exactitude; mais les circonstances n'ont pas permis de le faire<sup>1</sup>.

C. L'*Orang de Wallich*. Cette espèce, admise par M. de Blainville, repose uniquement sur un crâne semi-adulte, envoyé de Calcutta, en 1818, par M. Wallich, le même dont l'examen a conduit M. Cuvier à rétablir le Pongo parmi les Orangs. Ce crâne est fort différent de celui de l'Orang Outan; mais il se rapproche beaucoup de celui de l'Orang de Wurmb.

Il importe de remarquer que ce crâne, bien qu'il ait été envoyé de Calcutta, n'établit nullement l'existence du genre Orang sur le continent. On ignore, en effet, si M. Wallich s'est procuré ce crâne dans la presque île Malaise ou dans l'archipel Indien.

D. *Simia morio* de M. Owen<sup>2</sup>. Cette espèce, habitant Bornéo, reposerait principalement sur des caractères dentaires, qui peuvent être attribués à une différence d'âge, aussi bien qu'à une différence spécifique.

Toutes ces espèces restent, comme on le voit, plus ou moins douteuses. Parmi les auteurs récents, deux zoologistes distingués, MM. Dumortier<sup>3</sup> et Temminck<sup>4</sup>, se sont même fortement prononcés, quoique connaissant les travaux qui viennent d'être cités, pour l'unité spécifique de tous les Orangs découverts jusqu'à ce jour. On verra avec intérêt, dans leurs Mémoires, les objections, souvent

<sup>1</sup> Les dimensions considérables, d'abord attribuées à l'Orang d'Abel, ont même été démenties dans des ouvrages postérieurement publiés en Angleterre.

<sup>2</sup> Dans les *Transact. zool. society*, t. II, part. III, p. 168. — Voyez aussi Jardine, *Monkeys*.

<sup>3</sup> Voyez les *Bulletins de l'Acad. des sciences de Bruxelles*, 1836.

<sup>4</sup> *Loc. cit.* p. 366 et suivantes.

très-péremptaires, qu'ils opposent aux arguments des auteurs qui soutiennent la multiplicité des espèces du genre Orang. En ce moment même, M. Dumortier prépare un grand travail dans lequel tous ces arguments seront repris, discutés d'une manière approfondie, et appuyés de nouveaux faits. Un grand nombre de planches dont dix-huit sont déjà lithographiées, éclaireront et orneront ce travail.

Il m'a semblé qu'à la veille d'une œuvre aussi importante et par son étendue et par le nom de son auteur, il n'y avait pas lieu à publier de mon côté, sur les Orangs, un travail *ex-professo* dont je me suis aussi occupé depuis quelques années. C'est pourquoi je me suis borné ici à donner une description succincte du *P. bicolor*, et à présenter quelques remarques sur les autres espèces, vraies ou nominales de ce genre, me réservant de reprendre plus tard ce sujet dans un Mémoire spécial; mémoire dans lequel je serai heureux de mettre à profit les faits nouveaux dont M. Dumortier ne manquera pas d'enrichir la science. Je me propose aussi, dans le même travail, de faire connaître les habitudes de notre jeune Orang, et les preuves remarquables d'intelligence qu'il a données en diverses circonstances; et j'entrerais, à ce sujet, dans des détails qui pourront n'être pas sans intérêt pour la psychologie, mais auxquels il eût été impossible de donner place dans ce Mémoire déjà très-étendu.

## 2. Le GIBBON ENTELLOÏDE, *Hylobates entelloïdes*.

(Planche 1.)

*Car.* — Pelage d'un fauve très-clair; le tour de la face blanc; face et paumes noires. Callosités petites, arrondies. Second et troisième doigts postérieurs réunis jusqu'à l'articulation de la première phalange avec la seconde (par une membrane disposée comme

la membrane interdigitale de la plupart des Gallinacés et des Echassiers).

*Hab.*—L'Inde continentale.

*Syn.*—*H. ENTELLOIDES*, Is. Geoff., *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XV, p. 717, 1842.

Cette espèce m'est connue par l'examen de trois individus, savoir : un mâle adulte, une femelle adulte et un jeune mâle. M. Barre, missionnaire apostolique dans l'Inde et en Malaisie, auquel le Muséum doit la possession du Gibbon entelloïde, a eu, en outre, un quatrième individu qu'il se proposait d'envoyer à la ménagerie, mais qui n'y est jamais parvenu. M. Barre s'était procuré ces Gibbons dans la presqu'île Malaise, vers le douzième degré de latitude nord.

La caractéristique que j'ai donnée plus haut, résume les caractères de l'espèce. Je la compléterai ici par une description plus détaillée.

Le pelage, très-laineux, touffu et un peu plus long sur la tête et sur le dos, est généralement d'un fauve blanchâtre (couleur de filasse claire), les poils étant roussâtres à leur origine, et d'une couleur très-claire dans leur portion terminale. La face interne des bras, le dedans des coudes et le cou présentent une teinte générale roussâtre, beaucoup plus marquée chez la femelle, et tirant même un peu chez elle sur le doré, principalement sur la partie postérieure des joues. Les poils du dessus de la tête, assez longs, sont couchés et dirigés en arrière; les poils des joues, assez longs aussi, sont, au contraire, redressés, et peuvent être comparés, aussi bien que dans d'autres espèces, à de larges, mais courts favoris. Un bandeau blanc, assez large, occupe la partie antérieure du front, et se

fond presque insensiblement avec les poils d'un fauve très-clair qui couvrent le reste de la tête. Il en est surtout ainsi chez notre jeune sujet qui, d'ailleurs, ressemble généralement à la femelle. Le menton est également blanc, ainsi que la partie antérieure des joues chez la femelle et les joues presque entières chez le mâle. Dans les deux sexes, la face est donc encadrée de blanc : il y a toutefois cette différence, que l'encadrement blanc s'élargit sur les joues chez le mâle, ce qui n'a pas lieu chez la femelle ; celle-ci a les joues roussâtres en arrière. Les sourcils sont roux.

La face est noirâtre, et les ongles paraissent aussi de couleur foncée. Les callosités sont peu étendues et de forme arrondie.

La disposition des mains postérieures m'a présenté un caractère assez remarquable. Le doigt indicateur et le médian sont réunis par une membrane interdigitale jusque vers l'articulation de la première et de la seconde phalange. Dans notre individu mâle, la réunion dépasse même cette articulation, et la membrane interdigitale borde une grande partie de la face interne du médius. Les doigts de la femelle étaient malheureusement en mauvais état ; et il ne m'a pas été possible de constater exactement jusqu'où s'étendait l'union.

La taille de cette espèce, sensiblement la même que celle de la plupart de ses congénères, est (l'animal étant supposé tout-à-fait debout) d'un peu plus de 0<sup>m</sup>,80.

Par l'ensemble de ces caractères, et spécialement par les teintes claires de son pelage qui contrastent d'une manière remarquable avec la couleur foncée de la face, ce Gibbon rappelle au premier aspect un autre Singe indien généralement connu, le *Semnopithèque* entelle. De là le nom que j'ai donné à cette espèce ; nom qui rappelle à la fois la similitude de patrie et la similitude de coloration. Il m'a d'ailleurs paru qu'il valait mieux indiquer seulement, qu'exprimer exactement par la dénomination spécifique, la colora-



tion remarquable de ce Singe. Il existe de si nombreuses variétés de couleur parmi les Gibbons, que je dois regarder comme très-vraisemblable l'existence de Gibbons entelloïdes, assez différents par leur pelage, des individus que j'ai décrits.

La possibilité que de telles variations de couleur se présentent aussi chez l'*H. entelloïdes*, rend nécessaires quelques remarques de plus sur les différences caractéristiques de cette espèce.

Toute confusion est en premier lieu impossible avec les espèces suivantes :

A. *H. Syndactylus*, beaucoup plus grand, à gorge nue, à doigts plus réunis encore, et à pelage presque aussi différent par sa nature que par sa couleur.

B. *H. Rafflei*, et les autres espèces voisines qui habitent les îles de la Sonde. Ces Gibbons ont les doigts postérieurs moins réunis, et leur tête présente un autre mode de coloration. Chez la plupart d'entre eux, les favoris sont aussi beaucoup plus longs et plus touffus.

C. *H. leucogenys*, chez lequel existe encore plus marqué ce dernier caractère, et qui a les poils du dessus la tête dirigés en haut.

D. *H. choromandus* qui a aussi les poils du dessus de la tête longs et redressés.

E. *H. Hooloch*, si distinct, même en n'ayant égard qu'à la disposition de ses couleurs, par sa bande frontale non prolongée latéralement.

Ces Gibbons étant éliminés de la comparaison, il ne reste plus qu'une seule espèce, appartenant à l'Inde continentale, comme l'*H. entelloïdes*, savoir, l'*H. albimanus*. L'un et l'autre se ressemblent par leurs proportions, la disposition des poils de la tête, et de plus par l'encadrement blanc de la face. Au premier aspect, une

confusion pourrait donc être faite, sinon entre l'*H. entelloïdes* tel que je l'ai décrit, et l'*H. albimanus* tel qu'il se présente normalement à l'observation, du moins entre l'*H. entelloïdes* et les variétés fauves de l'*H. albimanus*, ou bien encore entre l'état normal de celui-ci et les variétés foncées de *H. entelloïdes*, si l'on venait à en rencontrer de telles. J'insiste donc sur trois caractères distinctifs :

1° L'encadrement blanc de la face, tout en établissant une analogie de plus entre les deux espèces, peut fournir lui-même un caractère distinctif. Le bandeau frontal est beaucoup plus large chez l'*H. entelloïdes* que chez l'*H. albimanus*, et de plus, il est composé de poils de même nature que ceux du reste de la tête. Aussi, chez l'*H. entelloïdes*, le bandeau frontal se fond-il peu à peu dans la partie uniforme du dessus de la tête. Chez l'*H. albimanus*, les poils du bandeau frontal sont très-foncés, roides, presque durs, et aussi différents par leur nature que par leur couleur de ceux du dessus de la tête.

Dans les cas d'albinisme incomplet qu'on observe chez ce dernier, ce caractère subsiste très-distinct. Le bandeau frontal blanc ou gris-blanchâtre ne contraste plus, il est vrai, avec le brun du dessus de la tête, qui est remplacé par du fauve-clair; mais il reste encore assez de différences entre l'un et l'autre, pour que l'on aperçoive nettement les limites du bandeau frontal qui, comme à l'ordinaire, n'est composé que de poils rudes et très-frisés.

J'ajouterai que j'ai trouvé chez l'*H. albimanus*, dans le cas d'albinisme incomplet, les sourcils noirs et non roux. Du reste, la teinte générale est peu différente de celle de nos *H. entelloïdes*, et il y a même similitude parfaite dans quelques régions.

2° La réunion de l'index et du médius postérieurs jusque vers l'articulation de la première avec la seconde phalange, a déjà

été indiquée chez l'*H. entelloïdes*. J'ai dit jusqu'où cette réunion s'étend chez le mâle ; mais je n'ai pu déterminer avec une exactitude suffisante, la disposition des doigts chez la femelle. Je me borne donc à rappeler ici ce caractère.

3° Bien que la conformation du crâne soit essentiellement la même chez tous les Gibbons, chaque espèce présente quelques légères modifications du type commun, à l'aide desquelles on peut distinguer les espèces, comme on le fait généralement à l'extérieur par les caractères de coloration et de disposition des poils. De plus, et c'est ce qu'on aurait pu prévoir à l'avance, les caractères crâniens concordent très-bien avec les caractères extérieurs. Ainsi, l'*H. syndactylus* qui s'écarte le plus, par ses caractères extérieurs, du type commun des Gibbons, est aussi celui dont le crâne est le plus nettement caractérisé. Pour me borner ici à deux caractères très-dignes d'attention, la face est, chez l'*H. syndactylus* plus allongée et plus comprimée que chez ses congénères ; et la mâchoire inférieure ne présente point à la jonction des branches horizontales (ou *corps*) et des branches montantes un rétrécissement aussi marqué ; rétrécissement qui, pour me faire clairement comprendre, tient à ce que le bord inférieur de l'os et son bord supérieur ou alvéolaire sont moins distants l'un de l'autre en arrière, au lieu indiqué, qu'en avant. Les autres Gibbons, par exemple, l'*H. agilis* et l'*H. Rafflei*, ont au contraire ce rétrécissement très-marqué, et la face est chez eux plus courte et moins comprimée, la différence ne s'étendant d'ailleurs pas au-delà des diversités que l'on est accoutumé à rencontrer entre les espèces d'un même genre naturel.

Par ses caractères crâniens, comme par ses caractères extérieurs, l'*H. entelloïdes* se place entre l'*H. syndactylus* et ses congénères à doigts non réunis, et c'est de ces derniers qu'il se rapproche davantage. Ainsi, la face est un peu plus large et le rétrécissement

de la mâchoire inférieure plus marqué que chez l'*H. syndactylus* et moins que chez ses congénères.

Comparé spécialement à l'*H. albimanus*, l'*H. entelloïdes* a les orbites plus rapprochées l'une de l'autre. Il y a une distance plus grande entre la partie supérieure de cette cavité et les fosses nasales. Les branches montantes de la mâchoire inférieure sont des parallélogrammes plus étendus de haut en bas que d'avant et arrière. Chez l'*H. albimanus*, ces branches sont d'une forme plus irrégulière, et aussi larges ou même plus larges que hautes. Enfin, par suite de la forme généralement comprimée de sa tête, l'*H. entelloïdes* a la boîte cérébrale sensiblement plus allongée.

## II. CYNOPITHÉCIENS.

### 5. Le SEMNOPITHÈQUE DUSSUMIER, *Semnopithecus Dussumieri*.

(Planche 2.)

*Car.* — Pelage d'un brun-grisâtre sur le corps et fauve sur la tête, le cou, les flancs et le dessous du corps; queue et membres d'un brun qui passe au noir sur une grande partie de la queue, les avant-bras et les quatre mains; poils divergeant sur la tête.

*Hab.* — L'Inde continentale.

*Syn.*—S. *JOHNI*, *VAR.*, Linnæus Martin, *General introduction to the natural history of Mammiferous animals*, p. 489, 1841.—S. *DUSSUMIERI*, Is. Geoffroy, *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XV, p. 719, 1842.

---

La caractéristique que je viens de donner du Semnopithèque Dussumier, est rigoureuse à l'égard de toutes les espèces congénères déjà connues. Je vais d'ailleurs la compléter par une des-

cription détaillée et par quelques remarques sur les caractères de coloration que présente le jeune âge.

La tête est couverte de poils fauves en dessus, en dessous et sur les côtés; cette même couleur s'étend sur la nuque et le cou, et forme à l'animal une sorte de capuchon plus clair que la couleur générale du pelage. Cette même couleur fauve occupe la partie inférieure du corps, la face externe des bras, le bas des fesses et les flancs.

Le reste du pelage est de couleur plus foncée. La partie supérieure du corps est d'un brun-grisâtre. Les membres sont de cette même couleur dans la portion la plus rapprochée du tronc; mais d'un brun plus foncé sur les épaules, les bras et sur la plus grande partie des membres postérieurs. Enfin, les avant-bras et les quatre membres sont noirs.

La queue présente une disposition inverse de celle des membres. Elle est noire dans ses deux premiers tiers : dans le dernier tiers, le poil passe au brun, puis à un brun-grisâtre semblable à celui du dos.

La face est noire et encadrée de poils noirs. En effet, outre des sourcils noirs, il existe, sur les parties latérales, des soies noires dirigées en arrière. De telles soies se voient aussi sur les deux lèvres et sur la face interne des oreilles.

La disposition générale et la direction des poils ne présentent rien de remarquable, si ce n'est à la tête. Ceux du dessus de la tête sont divergents à partir d'un point central, situé sur la ligne médiane, à quelque distance de la partie antérieure du front<sup>1</sup> : à partir de ce point, les poils antérieurs se dirigent en avant, les pos-

<sup>1</sup> La distance entre le point central et les poils noirs qui bordent le front en avant, est chez l'adulte d'un peu plus de 2 centimètres.

térieurs en arrière et les latéraux de côté. Les poils de la joue et ceux du dessus de la tête sont assez longs; mais il n'existe ni huppe, ni bouquet de poils divergents sur les joues, ainsi que cela se voit chez plusieurs autres Semnopithèques. Au contraire, un bouquet de poils fauves se voit sous le menton, et offre la disposition que chacun connaît chez le *Cercopithecus Diana*.

Les dimensions sont les suivantes :

Distance du bout du museau à l'origine de la queue. . . . .	0,62.
Longueur de la queue. . . . .	0,85.
Longueur de la main. . . . .	0,11.
Longueur du pouce antérieur. . . . .	0,02.
Largeur de la main. . . . .	0,03.
Longueur du pied. . . . .	0,16.
Largeur du pied. . . . .	0,04.

L'individu qui a servi de type à cette description est une femelle adulte. M. Dussumier a rapporté avec elle un jeune individu qu'elle allaitait lorsqu'on l'a tuée. Ce jeune sujet, dont la taille est seulement de trois décimètres (non compris la queue), est généralement noirâtre, la tête étant seulement un peu plus claire que le corps. Les seules parties qui ne soient pas de cette couleur, sont la poitrine et la gorge; sur lesquelles on ne voit qu'un petit nombre de poils fauves, et le menton sous lequel le bouquet de poils fauves que j'ai décrit chez l'adulte, est déjà bien caractérisé.

Cette espèce, contrairement à ce qui a lieu chez ses congénères, passe donc, sur plusieurs parties, d'une couleur plus foncée à une couleur plus claire.

Les deux individus que possède le Muséum, sont les seuls que je connaisse; mais M. Dussumier a vu des troupes de cette espèce. J'ai d'ailleurs le regret de ne posséder aucun détail sur ses mœurs.

J'ai depuis plusieurs années, dans mes cours au Muséum, décrit le Semnopithèque Dussumier, comme une espèce nouvelle, et c'est ce qu'indiquaient les étiquettes de nos individus. M. Linnæus Martin en a toutefois jugé autrement. Étant venu visiter la collection du Muséum de Paris, avant de publier son ouvrage plus haut cité sur l'Homme et sur les Singes; ayant examiné les individus que je viens de décrire, il a cru ne pas devoir les considérer avec moi comme les types d'une espèce nouvelle. Il les mentionne, en effet, comme de simples variétés d'un autre Semnopithèque, précédemment décrit par moi, sous le nom de *S. cucullatus*. Afin qu'on puisse juger, soit des affinités, soit des différences qui existent entre celui-ci et le *S. Dussumieri*, je vais reproduire, dans le paragraphe suivant, la caractéristique du premier, et présenter sur lui quelques remarques.

#### 4. LE SEMNOPITHÈQUE A CAPUCHON, *S. cucullatus*.

*Car.* — Corps brun; queue et membres noirs; tête d'un brun-fauve. Poils de la tête couchés et dirigés en arrière à partir du front. Queue très-longue.

*Hab.* — L'Inde continentale, particulièrement les Gates.

*Syn.* — SEMNOPITHÈQUE A CAPUCHON, *S. CUCULLATUS*, Is. Geoffroy, *Zoologie du Voyage de Belanger*, 1830-1831; Sal. Muller et Schlegel, *loc. cit.*, 1842. — HOODED MONKEY (Singe à capuchon), *S. JOHNII*, L. Martin, *loc. cit.*, 1841.

---

Cette espèce est, en somme, très-voisine à plusieurs égards de la précédente; elle s'en rapproche surtout par la coloration de la tête, dont les poils forment de même une sorte de capuchon de couleur plus claire que le reste des parties supérieures. Mais ce capuchon est

d'un brun-fauve chez le *S. cucullatus*, qui a le corps brun, et d'un fauve-clair chez le *S. Dussumieri*, qui a le corps d'un brun-grisâtre assez clair. C'est donc la même disposition; mais ce ne sont pas les mêmes couleurs. Le *S. cucullatus* peut ainsi être distingué, dès le premier aspect, par son pelage beaucoup plus foncé, et qui est en même temps de couleur beaucoup plus uniforme, et composé de poils plus longs. Cette différence très-marquée de coloration concorde d'ailleurs avec une disposition très-différente et très-caractéristique des poils de la tête, qui, chez le *S. cucullatus*, sont couchés et dirigés en arrière à partir de la partie antérieure du front, et qui, chez le *S. Dussumieri*, sont divergents à partir d'un point central, assez distant de la partie antérieure du front.

C'est donc à tort que M. Martin a considéré notre *S. Dussumieri* et notre *S. cucullatus* comme une variété d'une seule et même espèce à laquelle il donne en anglais le nom de Singes à capuchon (*Hooded Monkey*), et en latin celui de *Semnopithecus Johnii*, du nom de John qui, dès 1795, avait indiqué<sup>1</sup> une espèce qui est ou le *S. cucullatus*, ou une espèce voisine<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sous le nom d'*Affe aus Tellicherie*, dans les *Neue Schrift. der ges. naturforsch. Freunde*, t. I, p. 215 (1795). L'*Affe aus Tellicherie* est le *Sinia Johnii* de J.-B. Fischer, *Synops. Mammalium*.

<sup>2</sup> Depuis que j'ai écrit ce passage, j'ai eu de nouveaux motifs pour considérer le Singe de John comme très-vraisemblablement différent du *S. cucullatus*. Il paraît même que le *S. Johnii* a été retrouvé par les zoologistes anglais. Voici, en effet, ce que je lis dans une note manuscrite que M. Gervais, au retour d'un voyage récemment fait à Londres, a eu l'obligeance de me remettre sur les collections mammalogiques de cette ville : « Le *Semnopithecus Johnii* du *British Museum* est moins voisin de l'Entelle que le *Cucullatus*, et se rapproche plus de l'*Albo-cinereus* (c'est-à-dire du *C. obscurus*). Je ne crois pas que ce soit la même espèce que le *cucullatus*. Sa tête est couverte de poils châtain-fauve, un peu luisants, lisses, assez longs, et couchés en arrière. Tout son corps est noir ainsi que sa queue. Sa région fessière est, au contraire, grisâtre-cendrée. J'ai vu une peau de cette espèce chez un marchand de Paris. Je la crois de Malacca. »



5. LE SEMNOPITHÈQUE AUX MAINS JAUNES, *Semnopithecus flavimanus*.

*Car.* — Une huppe comprimée sur le milieu de la tête et à l'occiput. Cette huppe composée de poils gris en arrière, de poils noirâtres en avant; côtés de la tête variant du fauve-clair au roux-doré; parties supérieures du corps d'un brun-roussâtre; parties inférieures blanches; queue d'un roux-brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et rousse à l'extrémité; membres d'un roux-clair en dehors, blancs en dedans; mains d'un jaune roussâtre.

*Hab.* — Sumatra. Java?

*Syn.* — SIMPAI ou SIMPEI des naturels de Sumatra<sup>1</sup>. — *S. FLAVIMANUS*, Is. Geoffroy, dans la *Centurie zoologique* de M. Lesson, p. 109, 1830, et dans la *Zoologie du Voyage aux Indes de M. Belanger*, 1830-1831; Linn. Martin, *loc. cit.*, 1841; Sal. Muller et Schlegel, *Monographisch overzigt van het Ges. Semnopithecus*, janvier 1842; dans le grand ouvrage *Over de zoogdieren von den Indischen Archipel*.

---

Lorsque j'ai, pour la première fois, en 1830, décrit cette espèce, je ne la connaissais à l'état adulte que par un individu qui est longtemps resté, du moins en France, le seul connu. Le Muséum a reçu tout récemment un second sujet, en parfait état de conservation, et qui, semblable aux premiers par les teintes générales et la disposition des couleurs, présente néanmoins quelques modifications intéressantes. Les principales sont les suivantes :

Le dos et la queue ont une teinte plus grise, en sorte que cet

<sup>1</sup> D'après M. Salomon Muller, ce nom appartient aussi bien au *S. flavimanus* qu'au *S. melalophos*.

individu se rapproche un peu plus, par ses couleurs, du *S. mitratus*.

Les mêmes couleurs existent, dans les deux individus, à la huppe et à la face ; mais chez le second, la tache rousse du front est plus petite, et elle se trouve bordée de chaque côté par une ligne de poils noirs allant de l'angle externe de l'orbite à l'oreille. Cette ligne noire n'existe pas chez notre premier individu ; toutefois elle y est représentée par des poils noirâtres, offrant une semblable disposition, mais très-peu nombreux, et se perdant au milieu des poils roux.

L'individu sur lequel j'ai établi cette espèce, avait été envoyé de Sumatra par MM. Diard et Duvaucel. Je n'ai aucune indication sur la patrie du second individu : serait-il originaire de l'île de Java, où, d'après divers renseignements, le *S. flavimanus* paraît exister aussi ?

Depuis la publication de mon travail, le *S. flavimanus* a été, de la part de M. Linnæus Martin et de celle de MM. Muller et Schlegel, le sujet de quelques remarques qu'il est bon de rappeler ici.

M. Martin, en conservant aux *S. melalophos* et *S. flavimanus* les caractères distinctifs que je leur ai assignés, et les noms que j'ai employés, ajoute néanmoins que le *Simia melalophos* de Raffles est, non le *Semnop. melalophos* des auteurs modernes, mais le *S. flavimanus*. En examinant de nouveau ce point de synonymie, j'ai reconnu que quelques mots sur la couleur du ventre (*nearly white*) semblent, en effet, se rapporter au *S. flavimanus* ; mais, chez celui-ci, la huppe n'est pas noire, si ce n'est tout-à-fait en avant : sa couleur générale est le gris ou le blanc sale. Par cela même il est hors de vraisemblance que ce soit au *S. flavimanus* que Raffles ait appliqué l'épithète spécifique *Melalophos* ; épithète destinée à

rappeler un caractère que Raffles exprime ainsi : *Crest on the head composed of black hairs*. Il est du reste possible que Raffles ait connu, sans les distinguer, les deux espèces, et qu'il ait formé sa description de traits empruntés à l'une et à l'autre<sup>1</sup>.

MM. Muller et Schlegel nous apprennent que le *S. melalophos* et le *S. flavimanus* sont l'un et l'autre appelés *Simpai*<sup>2</sup> à Sumatra. Le *S. flavimanus*, selon ces auteurs, habite seulement quelques cantons de l'île, où il semble remplacer et représenter le *S. melalophos*.

Je me suis procuré, dans ces derniers temps, le crâne du *S. flavimanus* que je n'avais point connu lors de mon premier travail en 1830. Il a, comme on devait s'y attendre d'après l'analogie des couleurs et des formes extérieures, beaucoup d'analogie avec le crâne du *S. melalophos*. Le *talon* de la cinquième molaire inférieure, beaucoup moins développé que chez la plupart des Semnopithèques, est cependant bien distinct, et il est également apparent à droite et à gauche. J'ai vu chez le *S. melalophos*, tantôt cette même disposition, qui est normale pour l'espèce; tantôt les deux *talons*, seulement rudimentaires, ce qui paraît exister surtout chez les vieux individus, et s'explique par l'usure; tantôt enfin, ce qui est plus remarquable, et ce dont il est difficile de rendre compte, le *talon* très-apparent d'un côté et rudimentaire de l'autre.

<sup>1</sup> D'après un travail tout récent de M. Gray, inséré dans *The Annals and mag. of natur. history* de M. Jardine, t. X, p. 256, déc. 1842, il existerait une troisième espèce voisine des *S. melalophos* et *flavimanus*. L'auteur propose pour elle l'épithète spécifique de *Nobilis*, et la caractérise ainsi : *PRESBYTIS NOBILIS* : *Bright rufous, without any streak on the shoulders*. Hab. *India*.

<sup>2</sup> C'est de ce mot que M. Frédéric Cuvier a fait le nom spécifique *Cimepaye*, qu'il a donné en français au *S. melalophos*.

6. LE SEMNOPITHEQUE AUX MAINS NOIRES, *Semnopithecus nigrimanus*.

*Car.*—De longs poils sur la tête, disposés en une crête ou huppe médiane, comprimée. Partie supérieure, face externe des bras et des avant-bras, jambes, d'un cendré légèrement brunâtre; parties inférieures, face interne des bras et des avant-bras, face interne et la plus grande partie de la face externe des cuisses, blanches; les quatre mains et presque toute la queue, noires.

*Hab.*—Java.

*Syn.* — ..... Espèce inédite.

---

Je décris cette remarquable espèce, d'après deux individus, l'un, mâle adulte, faisant partie de l'une des collections envoyées de Java au Muséum de Paris, par M. Diard; l'autre, pareillement mâle, mais très-jeune encore, que je me suis procuré plus récemment par la voie du commerce.

La description sommaire qui précède, donne une idée exacte de la plupart des caractères de cette espèce, et il me suffira d'insister ici sur quelques points, notamment sur la coloration des fesses, des cuisses et de l'origine de la queue, et sur celle de la tête.

La couleur générale du pelage, le cendré-brunâtre, se prolonge supérieurement, non-seulement jusqu'à la queue, mais jusque sur la base de celle-ci; mais le cendré-brunâtre passe bientôt sur la queue au brun, puis au brun-noirâtre, puis au noir. Les poils de l'extrémité sont plus longs que les autres, sans former toutefois, ni une véritable touffe, ni un pinceau.

Le haut des fesses est, comme la région médio-dorsale, d'un cen-

dré-brunâtre ; mais le bas et le dedans des fesses sont blancs, ainsi que la partie postérieure et externe et tout le dedans de cuisses : au contraire, le cendré-brunâtre reparait sur la partie antérieure et externe de celles-ci.

Quant à la tête, elle est, chez notre individu adulte, blanche ou d'un blanc-grisâtre sur les joues, la gorge, les lèvres<sup>1</sup>, noirâtre entre les yeux et les oreilles, d'un cendré-brun au-dessus et en avant des oreilles et sur la huppe. Les longs poils qui composent celles-ci, sont pour la plupart cendrés à leur base, et bruns dans leur seconde moitié. La face, autant qu'on en peut juger sur un individu préparé, est noirâtre autour des yeux, et partout ailleurs, beaucoup plus claire, vraisemblablement de couleur de chair ou de tan.

Le pelage est généralement laineux, onduleux et médiocrement long : on remarque cependant de longs poils, outre ceux de la huppe, à la partie postérieure des joues. Ceux-ci, dirigés en arrière, sont blancs.

La taille est la même que chez la plupart des Semnopithèques : un peu plus d'un demi-mètre du bout du museau à l'origine de la queue, qui est un peu plus longue que le corps et la tête pris ensemble.

Le jeune individu que j'ai mentionné plus haut, n'a guère que la moitié de cette longueur : néanmoins il ressemble déjà beaucoup à l'adulte<sup>2</sup>, et a de même les fesses en partie blanches : mais les parties qui doivent devenir noires, ne sont encore que brunes ou noirâtres, et le front est d'un gris-noirâtre, les poils étant d'abord blanchâtres, puis noirs dans leur portion terminale.

<sup>1</sup> Le front est aussi blanchâtre, mais les poils sont rares et usés. On verra bientôt que, chez un jeune sujet, les poils sont blancs et noirs.

<sup>2</sup> Dès le très-jeune âge, le *S. miratus* est fort distinct du *S. nigrimanus* par divers caractères, notamment par sa queue bicoloré.

On voit que le *S. nigrimanus* a quelques rapports de coloration avec le *S. leucoprymnus*, et présente, en particulier, le caractère qui a valu à cette dernière espèce le nom spécifique qu'elle porte : en effet, les fesses sont de même blanches chez le *S. nigrimanus*. Toutefois elles ne sont que partiellement blanches chez ce dernier ; et sous ce point de vue même il y a autant de différence que d'analogie entre les *S. leucoprymnus* et *nigrimanus*.

Des rapports plus intimes lient notre nouvelle espèce à cette petite section des Semnopithèques que caractérise l'existence d'une crête ou huppe *médiane comprimée*, commençant sur le vertex, et se prolongeant jusque sur la nuque et même jusque sur le col. Cette disposition remarquable des poils, déjà connue dans plusieurs espèces<sup>1</sup>, *S. mitratus*, *S. flavimanus*, *S. melalophos* et *S. rubicundus*, se reproduit chez le *S. nigrimanus*; et si celui-ci est réellement de Java, avec cette analogie de disposition, coïncide une remarquable analogie d'habitat. En effet, ces quatre espèces sont toutes aussi des îles de la Sonde, savoir : les deux premières, de Java et de Sumatra, la troisième, de Sumatra, et la dernière, de Bornéo.

Entre ces quatre espèces si semblables par leurs caractères de pelage, il en est d'ailleurs trois que leur couleur générale, d'un roux plus ou moins vif, permet de distinguer, dès le premier coup d'œil, du *S. nigrimanus*. Au contraire, le *S. mitratus* est cendré comme celui-ci, et pourrait être facilement confondu avec lui, si l'on n'avait égard aux caractères que présentent, chez le *S. mitratus*, la queue blanche inférieurement, la huppe noire, les fesses et les cuisses cendrées, et les mains grises ou blanchâtres.

Le *S. leucoprymnus* étant, soit par la disposition de son pelage, soit même par sa coloration, l'espèce la plus voisine du *S. nigrima-*

<sup>1</sup> Quatre, non compris le *S. nobilis* dont il vient d'être fait mention. Voyez p. 545.

*nus*, on est fondé à supposer que ce dernier doit avoir aussi la dernière molaire inférieure seulement quadri-tuberculée. Malheureusement, je n'ai pu me procurer le crâne adulte du *S. nigrimanus*, et je n'ai pu faire une vérification, d'autant plus nécessaire que d'autres Semnopithèques, très-voisins aussi du *S. mitratus*, ont, comme on l'a vu plus haut, la cinquième molaire inférieure à cinq tubercules.

#### 7. LE MIOPITHÈQUE TALAPOIN, *Miopithecus talapoin*.

*Caractéristique générique.* — Formes grêles. Membres et queue longs. Mains assez allongées, ayant les doigts réunis à la base par des membranes. Pouces antérieurs bien développés (bien moins cependant que les postérieurs). — Ongles en gouttières.

Crâne volumineux, s'élevant supérieurement au-dessus des orbites. *Museau très-court.*

*Yeux très-grands.* — Conques auriculaires très-grandes. — Nez très-peu saillant; cloison inter-nasale assez épaisse; narines de forme allongée, ouvertes, non pas seulement sous le nez, mais à la fois inférieurement et latéralement <sup>1</sup>. — Des callosités ischiatiques.

Des abajoues. — Incisives médianes supérieures très-développées. Canines supérieures longues (chez les adultes), tranchantes postérieurement. Aux deux mâchoires, les deux premières mâchoières quadrangulaires, à quatre tubercules, dont les deux externes à la mâchoire supérieure, et surtout les deux internes à l'inférieure, sont saillants et pointus. *Dernière molaire* de chaque mâchoire plus petite que les précédentes; *l'inférieure* se rétrécissant en ar-

<sup>1</sup> J'en ai figuré la disposition, comparable à celle que présentent plusieurs Singes américains (Voyez plus haut, p. 523), dans mon Mémoire, déjà cité, sur les caractères de ces derniers.

rière, n'ayant que trois tubercules, savoir : deux antérieurs, disposés comme ceux des autres machelières, et un talon, plus étroit que le reste de la dent. La supérieure offrant une disposition analogue, et beaucoup moins étendue d'avant en arrière que transversalement.

Taille très-inférieure à celle de tous les autres Singes de l'Ancien-Monde (environ trois décimètres).

*Car. spécifique.*—Le nez noir; le pelage vert, avec les parties inférieures du corps et internes des membres, blanches; les poils du front relevés et formant une sorte de huppe large et courte.

*Hab.* —L'Afrique, côte occidentale (?).

*Synonymie générique.* *CERCOPITHECUS*, Erxleben, et presque tous les auteurs postérieurs à Erxleben. — *MIOPITHÈQUE*, *MIOPITHECUS*, Is. Geoffroy, *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XV, p. 720 et 1037, 1842, et article *Cercopithèque* du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, t. III, p. 308, 1842.

*Syn. spéc.*—*TALAPOIN*, Buffon et Daubenton, *Histoire naturelle*, t. XIV. — *SIMIA TALAPOIN*, Lin.; Schreb.; J. B. Fisch.—*CERCOPITHECUS TALAPOIN*, Erxleb. 1777, et un grand nombre d'autres zoologistes. — *C. TALAPOIN* et *C. PILEATUS*, Geoffroy-St-Hilaire, *Tableau des quadrumanes*, 1812; Desmarest, *Mammalogie*, 1820; Lesson, *Manuel*, 1827. — *TALAPOIN* ou *MÉLARHINE*, Fréd. Cuvier, *Mammifères de la ménagerie*, livraison XLIII, août 1824. — *MIOPITHÈQUE TALAPOIN*, *M. TALAPOIN*, Is. Geoffroy, *locis cit.*

Dans la *Zoologie* du *Voyage de M. Belanger*, j'avais fait remarquer que le *Cercopithecus pileatus* des auteurs modernes est établi sur un Talapoin décoloré par l'action longtemps prolongée de l'alcool. Quelques auteurs modernes, en suivant cette indication, ont cru à tort devoir ajouter à la synonymie du Talapoin, la *Guenon couronnée* de Buffon, qui est le *Simia pileata* de Shaw. Ce dernier, comme j'avais eu le soin de le dire, est un Macaque.

C'est ici le lieu de rectifier aussi une erreur commise par moi-même. En indiquant, pour la première fois, dans les *Comptes-rendus de l'Académie*,



et en décrivant sommairement, dans le *Dictionnaire universel*, le genre Miopithèque, j'avais présenté ce genre comme composé dès-lors de deux espèces. Comme je me suis empressé de le déclarer dans les *Comptes-rendus* (*loc. cit.*, p. 1037), la seconde espèce est purement nominale, et doit être entièrement effacée de la liste des Mammifères. J'avais été conduit à l'admettre, d'après l'examen d'une peau bourrée, sans crâne, qui avait été artificiellement déformée, et dont on a fait reparaître, en la ramollissant, les véritables caractères.

Le Talapoin reste donc jusqu'à présent le seul Miopithèque connu.

---

Dès 1829, dans mon *Mémoire sur les caractères des Singes américains*, j'avais fait connaître que le Talapoin de Buffon, quoique africain<sup>1</sup>, diffère par la disposition de ses narines, soit de l'ensemble des Singes de l'Ancien Monde, soit, par conséquent, en particulier, des vrais Cercopithèques ou Guenons, au milieu desquels le rangent tous les auteurs. Une étude plus complète m'a montré qu'il diffère aussi des Cercopithèques par plusieurs autres caractères remarquables, et qu'il doit être érigé en un genre distinct.

Parmi les caractères compris dans la caractéristique, j'insisterai ici sur la forme générale de la tête et la brièveté du museau, et sur ceux qui sont relatifs au système dentaire. Par les premiers, les Miopithèques, selon le nom que j'ai donné au genre dont le Talapoin est le type, se placent nécessairement au-dessus des vrais Cercopithèques, et se lient avec les Semnopithèques. Par les seconds, et particulièrement par l'existence à la dernière molaire inférieure, de *trois tubercules seulement*, ils sont au

<sup>1</sup> Buffon croyait le Talapoin originaire de l'Inde, et de là le nom sous lequel il a désigné ce Singe. On le regarde aujourd'hui, mais non sur des preuves suffisantes, comme venant de la côte occidentale d'Afrique.

contraire dans des conditions toutes spéciales et nettement caractéristiques. Chacun sait, en effet, que la dernière molaire inférieure a quatre tubercules chez les Cercopithèques et chez quelques autres Singes de l'Ancien Continent, et qu'elle en a cinq chez les Semnopithèques<sup>1</sup>, les Macaques et la plupart des genres de la seconde tribu.

A ces traits distinctifs et à ceux qui sont résumés avec eux dans la caractéristique générique, j'ajouterai les caractères ostéologiques suivants<sup>2</sup>.

L'ouverture antérieure des fosses nasales, fait déjà signalé par Daubenton, remonte jusqu'au-dessus du niveau inférieur des fosses orbitaires. Ce caractère remarquable résulte, à la fois, de la plus grande étendue longitudinale de cette ouverture, de la brièveté de la face, et du diamètre considérable des orbites.

Celles-ci, dont l'ouverture antérieure est très-grande, et a presque autant de hauteur que de largeur, sont très-profondes. Elles ne sont séparées intérieurement que par une cloison osseuse très-mince, transparente même dans une partie de son étendue, comme chez plusieurs Singes américains.

Le diamètre antéro-postérieur du grand trou occipital est moindre que son diamètre transversal. On sait que le contraire a ordinairement lieu.

Enfin, j'ajouterai que les mains postérieures, et spécialement les métatarses, sont très-allongés, beaucoup plus que chez les Cercopithèques.

En résumé, le Talapoin, dans lequel on n'avait vu qu'un Cercopithèque, qu'Erxleben considérait, avec doute toutefois, comme le

<sup>1</sup> Sauf quelques exceptions rappelées plus haut. Voyez p. 54 et 549.

<sup>2</sup> M. de Blainville a récemment donné dans son *Ostéographie*, une bonne figure de squelette entier du Talapoin.

jeune âge du *Cercopithecus cephus*, et dans lequel M. G. Cuvier lui-même<sup>1</sup> inclinait à ne voir qu'un jeune *C. cynosurus*, le Talapoin se sépare des Cercopithèques par des modifications dont la valeur générique ne saurait être contestée. D'une part, le système dentaire qui offre des caractères qu'on ne retrouve chez aucun autre Singe; d'une autre part, la conformation très-caractéristique des organes des sens; enfin, le volume considérable de l'encéphale, fournissent à ces Singes des caractères à la fois importants physiologiquement, et très-tranchés au point de vue zoologique.

Il est à remarquer que toutes les modifications organiques qui distinguent, le Talapoin ou mieux, d'une manière plus générale, les *Miopithèques* des *Cercopithèques* et de tous les autres Singes de l'Ancien-Monde, tendent à les rapprocher des Singes américains. Il en est ainsi du volume de l'encéphale et des globes oculaires, de l'extrême brièveté de la face, de l'étendue des conques auriculaires, de la disposition très-remarquable des narines, de la petitesse de la dernière molaire (mais non toutefois de l'existence de trois tubercules seulement), de la saillie et de la forme pointue des tubercules des mâchoières, et enfin de la petitesse de la taille. Aussi, lorsque la ménagerie du Muséum a possédé des *Miopithèques*; les ai-je vu prendre plusieurs fois pour des Singes américains, sinon par des zoologistes instruits, au moins par des personnes qui n'étaient pas étrangères à la science.

Le nom que j'ai donné à ce nouveau genre, *Miopithecus*<sup>2</sup>, rappelle la petite taille du Talapoin, qui en est le type. C'est la considération de cette petite taille qui, avec la remarque déjà faite sur les

<sup>1</sup> Voyez le *Règne animal*, 1<sup>re</sup> édition, t. I.

<sup>2</sup> *Miopithecus*, Μειοπιθηκος, plus petit Singe : de Μείων, moindre, plus petit, ou Μείον, moins, et de Πίθηξ ou Πιθηκος, Singe.

narines, m'a conduit à examiner et à revoir avec soin les caractères génériques du Talapoin. Les résultats auxquels je suis arrivé, concordent parfaitement avec les résultats généraux de mes recherches sur les lois des variations de la taille dans le règne animal<sup>1</sup>; et encore ici je n'ai qu'à m'applaudir d'avoir suivi, dans l'une de ses conséquences, le principe que j'ai posé, il y a douze ans, sur la similitude de la taille des espèces véritablement congénères.

Les mœurs des Miopithèques, dans l'état sauvage, ne sont nullement connues. En captivité, à Paris et à Londres, quelques individus ont pu être étudiés, et tous les observateurs, quand ils n'avaient pas sous les yeux des individus épuisés par la maladie, ont été frappés, comme je l'ai été moi-même, de la grâce, de la gentillesse et de la douceur de ces Singes. Je puis donc répéter de leur naturel, ce que j'ai dit de leurs caractères organiques : il diffère notablement de celui des Cercopithèques, et se rapproche de celui des Singes américains, notamment de ces petites et élégantes espèces insectivores, à cerveau et à organes des sens si développés, les Callitriches et les Saimiris, qu'ils semblent représenter parmi les Singes de l'Ancien-Monde.

Autant il était nécessaire de revenir sur les caractères génériques du Talapoin, autant il serait superflu de développer ici la caractéristique spécifique. La description et la figure de M. Frédéric Cuvier<sup>2</sup>, donnent en particulier une idée fort exacte de la coloration du Talapoin et des autres caractères extérieurs que l'on doit considérer comme de valeur spécifique.

<sup>1</sup> *Recherches zoologiques et physiologiques sur les variations de la taille chez les animaux sauvages et domestiques, et dans les races humaines. Voyez le Recueil des Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des Sciences, t. III, p. 503 à 572, et mes Essais de Zoologie générale, p. 330 et suivantes.*

<sup>2</sup> *Loc. cit.*

8. Le CERCOPITHÈQUE AUX LÈVRES BLANCHES, *Cercopithecus labiatus*.

*Car.* — Pelage long et bien fourni. Parties supérieures d'un gris foncé très tiqueté de jaune pâle olivâtre; parties inférieures d'un blanc sale; une tache noire sur la face au-dessus de la commissure des lèvres; le reste du tour de la bouche blanc; les quatre mains et la face externe des membres de devant, noires; face externe des membres postérieurs, cendré-brunâtre; face interne des uns et des autres, cendrée; queue d'un fauve sale inférieurement dans une assez grande étendue, variée de roux et de noir en dessus dans la même portion; le reste de cet appendice noir.

*Hab.* — L'Afrique, côte occidentale?

*Syn.* — *C. LABIATUS*, Is. Geoffroy dans les *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XV, p. 1038, et dans l'article *Cercopithèque* du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, t. III, p. 302, 1842.

---

Cette espèce ne m'est encore connue que par un seul individu, venu, par la voie du commerce, d'Afrique, vraisemblablement de l'Afrique occidentale.

Elle a le pelage long et bien fourni; les poils du dos sont couchés et dirigés en arrière. Il existe sur chaque joue un bouquet de longs poils dirigés aussi en arrière. Les oreilles sont garnies intérieurement de poils gris et roussâtres; caractère par lequel le *C. labiatus* rappelle le *C. erythrotis* de M. Waterhouse.

Le sommet de la tête est d'un noir tiqueté de jaune-verdâtre. Le front et les joues sont au contraire d'un jaune-verdâtre tiqueté de noir, parce qu'ici ce sont les anneaux clairs qui dominent.

La coloration des parties supérieures et inférieures du corps, des membres et de la queue, a été décrite dans la caractéristique; mais j'ajouterai ici que la gorge est d'un blanc sale aussi bien que les autres parties inférieures, et que le tour de l'anus est d'un fauve sale, comme l'est aussi inférieurement la queue dans sa première portion.

Notre individu a environ quatre décimètres du bout du museau à l'origine de la queue; et la longueur de celle-ci est de près d'un demi-mètre.

La détermination de ce Cercopithèque n'est pas exempte de difficultés, et il peut même rester quelques doutes sur l'existence du *C. labiatus* comme espèce distincte. D'une part, il n'est connu que par un seul individu; et de l'autre il a des rapports plus ou moins intimes avec quatre autres espèces, *C. nictitans*, *C. Martini*, *C. erythrotis* et *C. Campbellei*, dont trois ont été décrites depuis peu d'années, et restent encore imparfaitement connues.

Le *C. nictitans*, décrit par Buffon sous le nom de *Guenon à nez blanc proéminent*, et connu en France, depuis Audebert, sous le nom de *Hocheur*, est peut-être des vingt espèces aujourd'hui comprises dans le genre Cercopithèque, celle qui se rapproche le plus du *C. labiatus*. La teinte générale du pelage est la même; la disposition des poils des joues est aussi très-analogue; et il existe plusieurs autres traits de similitude; mais la coloration des parties inférieures et celle de la queue sont très-différente, et caractérisent nettement le *C. labiatus* par rapport au *C. nictitans*.

Le *C. Martini*, espèce récemment décrite par M. Waterhouse<sup>1</sup>, a, comme le *C. labiatus*, la poitrine d'un blanc sale; mais l'abdomen est brunâtre. La coloration de la queue n'est pas non plus la

<sup>1</sup> *Proceedings of the zoological society of London*, ann. 1838, p. 58.

même que chez le *C. labiatus*; remarque qui s'applique aussi, et beaucoup mieux encore, au *C. erythrotis* de M. Waterhouse<sup>1</sup>.

Enfin, le *C. labiatus* diffère du *C. Campbellei*, du même auteur<sup>2</sup>, par sa queue jaunâtre inférieurement dans une partie de son étendue; par la similitude de la couleur des parties postérieures du corps et de celle des parties antérieures, et par la disposition des poils du dos, tous couchés, dirigés en arrière, et presque parallèles entre eux.

### 9. Le CERCOPITHEQUE A DIADÈME, *Cercopithecus leucampyx*.

*Car.* — Dessus du corps et joues d'un gris-olivâtre tiqueté de noir; une tache en forme de croissant sur le front : cette tache est blanche ainsi que le dessous du menton ( mais non toute la gorge et la poitrine ); queue noire tiquetée de blanc. Le reste noir.

*Hab.* — La côte occidentale d'Afrique.

*Syn.* — DIANE, *VAR.*, Fr. Cuvier, *Mammifères de la ménag.* 1824. — *SLM.* LEUCAMPYX, J. B. Fischer, *Synopsis*, 1829. — GUENON A DIADÈME, *C. DIADEMATUS*, Is. Geoff., *Zoolog. du Voy. de Belanger*, 1830-31; Lesson, *Species*, 1840. — *C. DILOPHOS*, Ogilby, *Monkeys*, 1838. — *Diadem Monkey*, *C. LEUCAMPYX*, Martin, *loc. cit.*, 1841.

On voit, par cette Synonymie, que M. J. B. Fischer a le premier, et que j'ai moi-même, peu de temps après, déterminé, comme une espèce distincte, la prétendue variété de la Diane, décrite par M. Frédéric Cuvier. Le nom spécifique *Leucampyx* (ayant la même signification que *Diadematus*) doit être préféré comme ayant l'antériorité d'une année.

---

Il serait superflu de reproduire ici la description de cette espèce,

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 61.

décrite avec détail et bien figurée par M. Frédéric Cuvier. Je crois au contraire fort utile d'opposer à la caractéristique du *C. leucampyx* celle du *C. Roloway* et celle du véritable *C. Diana*; trois espèces que l'on a presque toujours confondues entre elles sous le nom de Diane.

*C. Roloway*.—Dos brun très-foncé, presque noir. Tête, flancs, cuisses, jambes d'un gris obscur, les poils ayant la pointe blanchâtre. Une ligne blanche au devant du front. Barbe pointue de même couleur. Dessous du col, poitrine, ventre et face interne des cuisses de couleur blanche tirant sur l'orangé (quand il n'y a pas eu décoloration).

*C. Diana*.—Parties latérales de la face, poils du menton, lesquels forment une barbe pointue et assez longue, gorge, poitrine, partie interne et antérieure de l'épaule et du bras, d'un blanc pur. Une ligne blanche étroite au devant du front. Milieu du dos marron. Ventre noirâtre. Flancs d'un gris foncé tiqueté de blanc. La queue noire. Membres de même couleur, sauf le dedans de la cuisse qui est roux ou roussâtre, et une ligne longitudinale jaunâtre sur la face externe.

Parmi les trois espèces que l'on avait confondues sous le nom de Diane, on voit que l'une, le *C. Roloway*, a toutes les parties inférieures blanches, tandis que cette couleur occupe seulement la gorge et la poitrine chez le *C. Diana*, et le menton chez le *C. leucampyx*. Ce dernier, en outre, n'a point de barbe, et la bande frontale est plus large.

#### 10. Le CERCOPITHÈQUE MONOÏDE, *C. monoïdes*.

(Planche 3.)

*Car.* — Dessus de la tête et nuque d'un vert-olivâtre tiqueté de noir; parties supérieures d'un roux tiqueté, légèrement lavé de vert;



épaules, une grande partie des membres et de la queue, noirs; ventre et bas de la poitrine, grisâtres; devant de la poitrine et gorge blancs.

*Hab.*—L'Afrique, région indéterminée; vraisemblablement la côte occidentale.

*Syn.*—*C. MONOÏDES*; Is. Geoffroy, dans les *Comptes-rendus hebd. de l'Acad. des Sciences*, t. XV, p. 1038, et dans l'article *Cercopithèque* déjà cité, p. 303, 1842.

---

Le Cercopithèque monoïde m'est connu par un individu femelle, donné à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle par madame la princesse de Beauveau, et dont la patrie n'était pas exactement déterminée. Cet individu, déjà vieux lorsqu'il arriva au Muséum, et très-vieux lorsqu'il mourut, avait les allures et le naturel de la Mone et de la Diane. Il est le premier Singe de l'Ancien-Continent que j'aie vu enrouler sa queue autour des corps placés à sa portée, et s'en servir pour assurer et faciliter sa locomotion. Cette espèce a le dessus de la tête et la nuque d'un vert-olivâtre tiqueté de noir; le dessus du col, les côtés de la tête, y compris de longs poils qui garnissent les joues, et la partie inférieure des flancs, d'un gris tiqueté; le dos et la partie supérieure des flancs d'un roux tiqueté légèrement lavé de vert; les épaules, la face externe des bras, les avant-bras, les quatre mains, une partie des cuisses, et la plus grande partie de la queue, d'un noir pur; le reste des cuisses et la base de la queue, d'un noir grisonnant; la face externe des cuisses et des jambes, le ventre et le bas de la poitrine, grisâtres; enfin, le devant de la poitrine et la gorge blancs. Les oreilles sont garnies supérieurement, à leur face interne, de poils blancs assez longs.

La distance du bout du museau à l'origine de la queue est d'un demi-mètre environ, et la queue est plus longue d'un sixième que le corps et la tête pris ensemble.

On voit que cette espèce, et c'est ce qu'indique à l'avance son nom, a les plus grands rapports avec l'une des espèces les plus jolies et les mieux connues de ce genre, la *Mone* de Buffon, *Simia* ou *C. Mona* des auteurs méthodiques. La coloration des parties supérieures est presque exactement la même que chez celle-ci; et la taille, les formes, les proportions sont aussi les mêmes. Mais la *Mone* a les parties inférieures d'une couleur très-différente, et il faudrait une extrême inattention pour confondre spécifiquement les *C. Mona* et *C. monoïdes*.

Cette nouvelle espèce a aussi quelques rapports avec le *C. Cephus*, par la couleur de son dos, et avec le *C. leucampyx*, par la disposition de ses couleurs. La distinction est d'ailleurs trop facile pour qu'il y ait lieu d'insister sur les caractères différentiels.

Enfin, le *C. monoïdes* a aussi de nombreux rapports de coloration avec un Singe encore imparfaitement connu, le *Semnopithecus* ou *Cercopithecus albogularis*<sup>1</sup> de M. Sykes; espèce dont ni les affinités naturelles, ni la patrie, ne sont encore rigoureusement déterminées. Sans discuter ici cette double question, pour la solution de laquelle les éléments me manquent, je ferai du moins remarquer que le *C. monoïdes*, quoiqu'il ait la gorge blanche comme le *S.* ou *C. albogularis*, ne peut être confondu avec celui-ci, chez lequel, d'après les zoologistes anglais, la couleur générale est le gris-tiqueté, passant sur le dos au vert-olivâtre; chez lequel aussi la poitrine est d'un blanc pur, le pelage long et fin, et qui enfin a les

<sup>1</sup> Ce Singe, décrit d'abord comme un Semnopithèque par M. Sykes dans les *Proceedings of the zoological society*, ann. 1830-31, a été reporté depuis par M. Sykes lui-même et par MM. Ogilby et Martin parmi les Cercopithèques.

pouces extérieurs courts ; caractère dont aucun ne se retrouve chez le *C. monoïdes*.

11. Le CERCOPITHÈQUE DELALANDE, *Cercopithecus Lalandii*.

*Car.* — Une bande blanche au-devant du front. Pelage long, d'un gris légèrement olivâtre sur le dos et les flancs ; parties inférieures du corps et externes des membres blanchâtres. La face, le menton et les quatre mains, noirs. Queue grise avec l'extrémité noire ; l'anus entouré de poils ras d'un roux vif.

*Hab.* — L'Afrique australe, spécialement la Cafrerie.

*Syn.* — GUENON NAIN DELALANDE, *C. PUSILLUS DELALANDE*, Desmoulins, d'après de jeunes individus, dans l'article *Guenon* du *Dictionnaire classique d'hist. naturelle*, t. III, p. 568, 1825. — *C. LALANDII*, Is. Geoff., dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. XV, p. 4038, et dans l'article *Cercopithèque* du *Diction. universel d'hist. naturelle*, t. III, p. 305, 1842.

---

Je conserve à cette espèce le nom du célèbre voyageur qui l'a rapportée il y a vingt-deux ans de l'Afrique australe ; mais je suis obligé de modifier le double nom spécifique, *C. pusillus Delalande*, qui est fort irrégulièrement formé, et de plus fort inexact. M. Desmoulins n'a, en effet, attribué au Cercopithèque Delalande une taille naine, que parce qu'ayant vu seulement de jeunes individus, il les a pris pour des adultes.

Le *C. Lalandii* n'est point rare dans l'Afrique australe, et existe depuis longtemps dans plusieurs collections ; mais, à l'exception de M. Desmoulins qui, ainsi qu'on vient de le voir, attribue à l'espèce une taille comparativement très-petite, ce Singe est toujours resté confondu avec le *C. pygerythrus* de M. Frédéric Cuvier ; erreur commise par M. Frédéric Cuvier lui-même, aussi bien que

par les autres zoologistes. Le *C. Lalandii* a, en effet, la même distribution générale de couleurs que le *C. pygerythrus*, et l'anus est de même entouré de poils roux; mais, si la distribution générale des couleurs est la même dans les deux espèces, leur teinte est différente; le pelage, très-long, n'est véritablement pas vert chez le *C. Lalandii*, même *sur le dos et la tête*, mais d'un gris à peine teinté de vert ou d'olivâtre.

L'erreur qu'a commise M. Frédéric Cuvier en confondant en une seule espèce le *C. pygerythrus* et le *C. Lalandii*, ne peut d'ailleurs être imputée à reproche à ce célèbre zoologiste. Longtemps on n'avait connu, d'une part, le *C. Lalandii* que par de *jeunes* individus rapportés du Cap par M. Delalande, et le *C. pygerythrus*, au contraire, que par deux individus *adultes*, venus vivants par la voie du commerce, et acquis par la ménagerie du Muséum<sup>1</sup>. Il était naturel d'attribuer à des différences d'âge les caractères différentiels que l'on observait entre ces individus, et c'est pourquoi le *C. pusillus Delalande* de M. Desmoulins fut considéré, par tous les auteurs, comme un double emploi du *C. pygerythrus*. Mais de nouveaux et riches matériaux sont maintenant à notre disposition. Aux jeunes *C. Lalandii* rapportés par Delalande, j'ai pu comparer une belle série d'individus de tout âge et des deux sexes, rapportés par MM. Verreaux; et c'est sur les résultats de cette comparaison que je me suis fondé pour considérer le *C. Lalandii* comme une espèce voisine, mais distincte du *C. pygerythrus*.

<sup>1</sup> Il est à remarquer que leur patrie est restée inconnue. Si tous les auteurs, d'après M. Frédéric Cuvier, disent le *C. pygerythrus* originaire de l'Afrique australe, c'est toujours parce qu'on avait cru devoir rapporter à cette espèce les jeunes Cercopithèques de M. Delalande. Quelle est d'ailleurs la patrie du *C. pygerythrus*, c'est ce que j'ignore complètement. La seule assertion que j'oserais émettre, c'est que cette patrie n'est point le sud de l'Afrique, aujourd'hui si bien connu par les recherches de Delalande, de MM. Verreaux, de M. Smith, et de tant d'autres observateurs.

12. Le CERCOPITHÈQUE VERVET, *Cercopithecus pygerythrus*.

*Car.* — Une bande blanche au devant du front; pelage d'un vert-jaunâtre tiqueté de noir sur la tête, le dos, les épaules et les flancs; gris sur la face externe des membres. La face, le menton, les quatre mains dans la totalité, le bout de la queue noirs. Tour de l'anus d'un roux-vif.

*Hab.* — L'Afrique, région encore indéterminée.

*Syn.* — VERVET, *SIMIA PYGERYTHRA*, Fr. Cuv., *Mammifères*, 1821; Desmoulins, *loc. cit.*; Fischer, *loc. cit.* — *C. PYGERYTHRÆUS*, Desmarest, *Mammalogie*, 1822; Jard, *loc. cit.* — *C. PYGERYTHRUS*, Fr. Cuv., *Mamm.*, 2<sup>e</sup> éd.; Geoff. St-Hil., *Cours de l'hist. de mammif.*; Lesson; Ogilby; Martin, *locis cit.*

---

J'ai cru devoir donner ici la caractéristique exacte de cette espèce, non-seulement parce que plusieurs auteurs ont mêlé dans leurs descriptions des traits empruntés en partie au vrai *C. pygerythrus*, en partie au *C. Lalandii*, mais aussi parce que le *C. pygerythrus* n'a jamais été nettement distingué, même par M. Frédéric Cuvier, de deux autres espèces voisines, le *C. cynosurus* ou Malbrouck, et le *C. griseo-viridis* ou Grivet de M. Frédéric Cuvier. C'est, en effet, à tort que ce célèbre zoologiste avait cru le *C. pygerythrus* suffisamment caractérisé par la tache rousse circum-anale dont l'existence est rappelée par l'épithète spécifique *pygerythrus* ou *pygerythræus*. J'ai reconnu que non-seulement ce caractère existe aussi au même degré chez le *C. Lalandii*; mais qu'on le retrouve jusqu'à un certain point chez le *C. cynosurus*, et dans une autre espèce encore, celle qui va être décrite sous le nom de *C. rufo-viridis*. Ces deux derniers Singes ont aussi près de l'anus des poils

roux, lesquels toutefois sont moins nombreux et ne forment pas une tache aussi étendue et aussi bien circonscrite. Il est, au contraire, un autre caractère, la couleur noire du menton, à l'aide duquel on distinguera toujours nettement le *C. pygerythrus*, soit du *C. cynosurus*, soit du *C. griseo-iridis* : ce caractère a été omis dans la description de M. Frédéric Cuvier ; mais il est parfaitement exprimé dans la figure qui y est jointe.

15. Le CERCOPITHÈQUE ROUX-VERT, *Cercopithecus rufo-iridis*.

(Planche 4.)

*Car.* — Une bande blanche au devant du front. Face noire. Pelage d'un vert-roussâtre en dessus, d'un gris-verdâtre sur les épaules et les cuisses, blanchâtre en dessous, et roux sur les flancs.

*Hab.* — L'Afrique, côte occidentale (?).

*Syn.* — *C. RUFO-IRIDIS*, Is. Geoffroy, dans les *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Acad. des Sciences*, t. XV, p. 1038, et dans l'article *Cercopithèque* du *Dictionnaire univers. d'hist. naturelle*, t. III, p. 307, 1842.

Ce Cercopithèque, qui ne m'est encore connu que par un individu femelle, appartient essentiellement, par son système de coloration, et aussi par ses proportions et sa taille, au groupe que composent les *C. sabæus*, *C. pygerythrus* et plusieurs autres désignés en commun, par quelques auteurs, sous le nom de *Singes-verts*. Mais en même temps, dans l'une des régions de son corps, il commence à revêtir les couleurs qui caractérisent les Cercopithèques à pelage roux ou *Singes-rouges*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On connaît aujourd'hui sept espèces à pelage vert ou verdâtre, liées les unes aux autres par des rapports intimes, savoir : *C. Lalandii*, *C. pygerythrus*, *C. cynosurus*, *C. griseo-iridis*, *C. sabæus* et *C. tantalus* (ce dernier, récemment décrit par M. Ogilby, est encore incom-

Le dessus de la tête et du corps est d'un vert-olivâtre, plus lavé de roux sur le corps que sur la tête. Les flancs sont, dans la partie qui se rapproche de l'épaule, d'un vert-roussâtre; les poils laineux sont, dans cette région, lavés de fauve-roux sur une partie de leur étendue, et les poils soyeux, annelés de noir et de vert. Plus en arrière, vers le milieu des flancs, les poils laineux sont presque entièrement d'un fauve-roussâtre-clair, peu différent de la couleur connue sous le nom de *nankin*, et cette couleur se montre au dehors, chez notre individu du moins, au travers des poils soyeux annelés de vert et de noir, peu nombreux en cette partie. Enfin, plus en arrière, et jusqu'aux aines, les flancs sont d'un fauve-roussâtre presque pur, les poils laineux étant de cette couleur, sauf la racine qui est blanche, et les poils soyeux, toujours annelés de vert et de noir, étant extrêmement peu nombreux.

Les épaules et les cuisses sont d'un vert-grisâtre; la face externe des avant-bras et des jambes, d'un gris tiqueté de verdâtre; les quatre mains, grisonnant. Quant à la face interne des membres, elle est blanche, de même que les parties inférieures.

La queue est en dessus d'un gris tiqueté, en dessous blanchâtre; son extrémité est noire en dessus. Il existe quelques poils roux entre la queue et les callosités, à peu près comme chez le *C. cynosu-rus*.

La face est noire comme chez le *C. griseo-viridis*, avec un bandeau blanc en avant du front; le menton est noir. Sur les côtés

plètement connu). On ne connaît au contraire que deux espèces à pelage rouge : le Singe rouge proprement dit, *C. ruber*, et le *C. pyrrhonotus* de MM. Hemprich et Ehrenberg. C'est à tort qu'un illustre zoologiste a rapporté dans ces derniers temps le *C. pyrrhonotus* au *C. ruber*. Entre plusieurs caractères différentiels, il suffira ici d'en citer un : le nez est noir chez le *C. ruber*, et blanc chez le *C. pyrrhonotus*.

de la face existent de longs poils blancs, dirigés en arrière et en haut, à peu près comme chez le *C. griseo-viridis*.

Le *C. rufo-viridis*, quoique très-voisin du *C. griseo-viridis* et du *C. pygerythrus*, se distingue nettement de l'un et de l'autre. Outre la couleur des flancs, et spécialement celle des poils laineux qui sont blancs dans ces deux espèces, outre quelques autres différences encore, il suffira de rappeler ici, pour le premier, la couleur grise de la face externe des épaules, des cuisses, et à plus forte raison des avant-bras et des jambes, la couleur du menton qui est revêtu de poils blancs, celle du pourtour de l'anus où l'on voit aussi de longs poils blancs et point de poils roux; pour le second, le caractère qui lui a valu le nom de *C. pygerythrus*, et la couleur noire des quatre mains.

Je regrette de ne pouvoir faire connaître exactement la patrie de cette jolie espèce. Je me la suis procurée vivante, pour la ménagerie du Muséum, par la voie du commerce, et je ne possède aucun renseignement positif sur son origine. Toutefois, ayant acquis l'individu, type de cette espèce, avec un Cercopithèque Mone, j'ai pu conjecturer, non sans quelque vraisemblance, que le Cercopithèque roux-vert a pour patrie, comme la Mone, la côte occidentale d'Afrique.

#### 14. LE MACAQUE ROUX-DORÉ, *Macacus aureus*.

*Car.* — Dessus du corps d'un beau roux tiqueté de noir; face externe des membres d'un gris clair; dessous du corps et de la queue, face interne des membres, longs poils des joues gris; face supérieure de la queue noirâtre vers la base, grise dans sa portion terminale.

*Hab.* — Le Bengale, le Pégou, Sumatra, et vraisemblablement Java.



*Syn.* — CARRAY des habitants de Sumatra. — CROÉ<sup>1</sup> des habitants de Java. — TAWNY MONKEY<sup>2</sup>, Pennant, *Synops.* p. 120 (?) — *M. AUREUS*, Is. Geoff., *Zoologie du Voyage de Belanger*, p. 58 et 76, 1830-31; Less., *Species*; Eydoux, Souleyet et Gervais, *Zoologie du Voyage de la Bonite*, t. I, p. 6. (Le Singe que ces auteurs ont figuré sous ce nom<sup>3</sup>, ne me paraît d'ailleurs pas un véritable *M. aureus*.)

Dans l'ouvrage que je viens de citer en dernier lieu, on a considéré le *M. aureus* comme identique avec le *M. carbonarius*, décrit en 1825 par Fr. Cuvier, dans son ouvrage sur les Mammifères de la ménagerie. Ce dernier a été ainsi appelé, parce qu'il a la face noire, caractère que paraît présenter aussi le *M. aureus*. Mais M. Frédéric Cuvier décrit le *M. carbonarius* comme vert-grisâtre en dessus et en dehors, tandis que le *M. aureus* est d'un roux ou fauve-roussâtre doré, seulement teinté de vert.

Bien que cette espèce soit décrite par moi depuis plus de douze

<sup>1</sup> Sous le nom javanais de *Croé* (très-analogue au nom de *Carrey*, donné à Sumatra au *M. aureus*), M. Diard a envoyé de Java au Muséum un Macaque à poils usés, qui est, sur les parties inférieures, d'un cendré sale, et sur les parties supérieures, d'un jaune sale passant au doré sur la tête. Par la longueur de la queue, par la couleur de la base des poils, et par quelques autres caractères que le mauvais état du pelage n'a pu effacer, ce Singe me paraît spécifiquement identique avec le *M. aureus*. MM. Gervais, Eydoux et Souleyet, dans la *Zoologie de la Bonite*, ont déjà fait ce rapprochement auquel ils avaient été conduits par l'examen du squelette.

<sup>2</sup> Le *Tawny Monkey*, confondu avec une autre espèce, est devenu le *Simia* ou *C. mulatia* de quelques auteurs.

<sup>3</sup> *Atlas zoologique*, Pl. II. — Ce Singe, acheté vivant au Bengale, mais dont l'origine n'est pas constatée, a le pelage généralement roux comme le *M. aureus*, mais d'un roux plus foncé, plus tiqué de noir, et descendant plus bas sur les flancs, qui sont gris chez le *M. aureus*. De plus, la queue est entièrement noire en dessus, et la face externe des cuisses et des membres antérieurs est plutôt d'un roux-olivâtre que grise. Enfin ce Singe a les poils du dessus du corps presque droits (tandis que ceux du *M. aureus* sont très-onduleux), noirs à leur base, et annelés seulement dans leur seconde moitié environ. Par tous ces caractères, le Singe de l'*Atlas de la Bonite* (aujourd'hui placé dans les galeries du Muséum), se rapproche du Macaque ordinaire, dont il se distingue d'ailleurs par sa face noire et par la couleur générale de son pelage.

ans, j'ai cru devoir rappeler ici sommairement les caractères de cette espèce. Ces caractères me fourniront un terme de comparaison nécessaire pour la description de la variété albine remarquable qui va être décrite ci-après.

#### 15. MACAQUE DES PHILIPPINES, variété albine.

(Planche 5.)

J'ai cru devoir faire figurer ici, en lui donnant provisoirement le nom de *Macacus philippinensis*, un Macaque albinos qui a vécu récemment à la ménagerie du Muséum, et dont la détermination offre d'assez grandes difficultés. Ce Singe, qui a fixé à son arrivée l'attention de tous nos zoologistes et du public, est-il un Macaque ordinaire ou un Macaque roux-doré? Ou bien encore, appartient-il à une troisième espèce, voisine des deux précédentes, et non encore établie dans la science?

Les caractères de coloration ne peuvent fournir le moindre élément pour la détermination de l'espèce. Tous les poils sont d'un blanc légèrement jaunâtre. Toutes les parties nues sont d'un rose tendre. L'iris<sup>1</sup> est très-peu colorée, et les yeux, d'ailleurs affectés de strabisme et de myopie<sup>2</sup>, paraissent, sous certaines influences de la lumière, d'uné couleur bleuâtre, sous d'autres, d'un rouge pâle. Ce Singe offre, comme on le voit, un exemple d'albinisme complet.

La nature du pelage, la longueur des poils, ne peuvent guères plus que leur couleur, fournir de bons caractères; car l'albinisme les modifie aussi à un très-haut degré. Dans l'albinisme les poils

<sup>1</sup> Je n'ai pu examiner la Choroïde.

<sup>2</sup> Voyez la cinquième planche de ce Mémoire : M. Werner y a rendu avec la plus grande fidélité la physionomie de l'animal. Le dessin de M. Werner n'est pas seulement une bonne figure d'histoire naturelle, c'est un véritable portrait.

deviennent souvent plus moelleux, et surtout plus courts<sup>1</sup> qu'ils ne le sont dans l'état normal. Il n'y a donc aucune conséquence à tirer de la longueur des poils, moindre chez notre albinos que chez les individus normaux des espèces auxquelles je l'ai particulièrement comparé.

Mais il est d'autres caractères que ne modifie pas l'albinisme : les uns, relatifs au pelage lui-même, résultent de la disposition et de la direction des poils; d'autres sont ceux que fournissent les formes et les proportions. Or, d'après les premiers, je crois pouvoir affirmer que notre albinos n'est point un Macaque roux-doré, et d'après les seconds, qu'il n'est point un Macaque ordinaire.

Chez le Macaque roux-doré, le roux des parties supérieures s'avance sur la tête en une sorte de triangle, limité à droite et à gauche par du blanchâtre, et dont le sommet se perd en avant dans quelques poils noirs placés entre les deux éminences surcilières. Les poils qui forment ce triangle, sont pour la plupart dirigés obliquement.

Chez le Macaque albinos au contraire, les poils du dessus de la tête sont parallèles, et leur ensemble forme sur la tête, non un triangle, mais un rectangle parfaitement limité, au défaut de différences de couleurs, par la direction différente des poils latéraux. Il faut ajouter que, chez le *M. aureus*, il existe, sur les côtés du crâne et de la face, de longs poils divergents que l'on ne retrouve pas chez notre albinos : celui-ci a les poils de la région auriculaire couchés et dirigés en avant, et ceux des côtés des mâchoires sont couchés et dirigés en arrière. Les uns et les autres se rencontrent selon une ligne qui, commençant un peu en arrière de l'angle externe de l'or-

<sup>1</sup> Un exemple remarquable de cette anomalie m'est présenté par un Écureuil d'Hudson, des galeries du Muséum, qui se trouve revêtu, sur une moitié de son corps, de poils de couleur et de longueur ordinaires, sur l'autre, de poils également anormaux par leur couleur blanche et par leur brièveté.

bite, vient se terminer un peu en arrière de l'angle de la commissure des lèvres : sur cette ligne de rencontre seulement, les poils sont un peu longs et relevés.

Les résultats de cette comparaison ne permettent pas de rapporter à l'espèce du Macaque roux-doré, notre albinos, qui, au contraire, sous ce point de vue, se rapproche du Macaque ordinaire. Mais, à d'autres égards, par ses proportions, et notamment par la longueur plus considérable de sa queue, il se distingue nettement de celui-ci. La distance du bout du museau à l'anus étant d'un demi-mètre chez notre individu, la queue est d'environ six décimètres. Chez le Macaque ordinaire, la queue forme à peine la moitié de la longueur totale.

Le résultat de cette double comparaison est que le Macaque albinos n'est ni un *M. aureus* ni un *M. cynomolgus*, et qu'il appartient à une espèce non encore établie dans la science<sup>1</sup>. Cette supposition, déjà très-vraisemblable par ce qui précède, est confirmé par l'origine de notre Macaque albinos. M. Adolphe Chenest, qui a fait don au Muséum de ce Singe précieux, l'a acquis à Manille, et il le croit originaire de cette île; et l'on sait, en effet, qu'il existe, aux

<sup>1</sup> J'avais espéré pouvoir confirmer cette conséquence par la comparaison des caractères crâniens. Mais une difficulté se présente ici. Il est bien vrai que le Macaque albinos est fort remarquable, à l'égard des *M. cynomolgus* et *M. aureus*, par l'épaisseur considérable des bourrelets sus-orbitaires et de toute la paroi supérieure des orbites, par la forme étroite, allongée, presque rectangulaire de l'ouverture des fosses orbitaires, par la brièveté de la face, et par la forme des ouvertures antérieures des narines, à peine plus longues que larges; disposition qui est en rapport avec la brièveté générale de la face. Voilà assurément plusieurs caractères fort remarquables et fort tranchés; mais est-il certain que ce soient bien des caractères spécifiques? Ne seraient-ils pas, en partie du moins, anormaux? Pour montrer qu'il y a lieu d'émettre un doute à cet égard, il suffit de dire que la disposition des dents n'est pas non plus la même que chez les *M. cynomolgus* et *M. aureus*; et ici l'anomalie est de toute évidence. Les canines, d'une part, sont, chez le Macaque albinos, extraordinairement divergentes; et, de l'autre, les incisives supérieures sont fortement déviées à droite.

Philippines des Macaques, très-vraisemblablement d'une espèce particulière. Une note manuscrite que M. Gervais a bien voulu me remettre, il y a quelques semaines, au retour d'un voyage en Angleterre, m'apprend que déjà même un Macaque des Philippines, en pelage normal, a été transporté à Londres, où M. Gervais l'a vu et décrit. Je transcris ici textuellement le passage de cette note, qui est relatif au Macaque des Philippines :

« Le *Macaque de Manille* que j'ai vu vivant à Regent's-Parck, « est plus olivacé-foncé pour la couleur de son pelage et plus noir « de face que le Macaque ordinaire. Sous ce rapport, il ressemble « plus au Roux-doré. Est-ce une troisième espèce? »

La conjecture que faisait ici M. Gervais, me paraît acquérir, par l'examen comparatif que j'ai fait plus haut, un très-grand degré de probabilité. Je laisse d'ailleurs aux zoologistes de Londres le soin de prononcer, et de caractériser exactement l'espèce dont l'état normal ne m'est pas connu.

On avait vu déjà plusieurs fois des Singes albinos. Les collections du Muséum possèdent même des exemples d'albinisme dans un assez grand nombre d'espèces. Tels sont, dans la première tribu, quelques Gibbons, chez lesquels l'albinisme n'est, il est vrai, qu'imparfait; dans la seconde, un Mangabey, dont les auteurs ont fait une espèce, sous le nom de *Simia atys*; dans la troisième, plusieurs Sapajous, dont les poils s'étaient en partie décolorés en captivité, et un autre Sapajou, complètement albinos, érigé en espèce sous le nom de *Cebus albus*; enfin dans la quatrième, des Marikinas, chez lesquels l'albinisme n'est qu'imparfait, et un *Hapale melanurus*, que l'on a considéré comme une espèce, et désigné, à cause de sa couleur entièrement blanche, sous le nom de *Simia argentata*. Mais ces Singes<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Sauf quelques exceptions d'un genre particulier, relatives à des Sapajous et à deux Mari-

n'avaient point été observés vivants; et notre *Macaque albinos* est le premier dont on ait pu étudier les habitudes, fort remarquables par leur analogie avec les mœurs et les habitudes des albinos humains.

Comme ceux-ci, le *Macaque albinos* évitait constamment l'éclat de la lumière; ses yeux ne pouvaient supporter un jour un peu vif, sinon sans souffrance, au moins sans fatigue et sans gêne. On le voyait se tenir habituellement, triste et mélancolique, dans un coin de sa loge; et lors même qu'il prenait ses ébats, c'était presque toujours avec une gravité et une lenteur qui contrastait avec la vivacité turbulente de ses congénères.

Comme les albinos humains, auxquels leurs anomalies imposent une vie et des habitudes exceptionnelles, le *Macaque albinos* était donc loin d'avoir entièrement le naturel et les mœurs des *Macaques*.

Le parallèle entre les conséquences de l'albinisme chez notre *Macaque* et chez l'homme peut être poussé plus loin.

On sait que chez presque tous les peuples encore sauvages ou barbares, les hommes affectés d'albinisme sont en butte au mépris et aux mauvais traitements de ceux qui les entourent. Dans quelques parties de l'Afrique, les Nègres voient en eux, non des hommes, mais des êtres ennemis, qu'ils chassent des lieux habités. Les noirs de quelques parties de la Guinée, si l'on doit en croire des renseignements recueillis dans les colonies, font périr les enfants albinos, dans l'espoir de détourner les calamités dont ils se croient menacés par la naissance de ces malheureux. Dans d'autres parties du monde, dans plusieurs archipels de l'Océanie, à l'isthme de Panama, le sort des albinos est également digne de pitié. Il en est de même encore des *Bédos*, ou albinos de Ceylan : des renseignements re-

kinas qui n'étaient point nés albinos, mais qui avaient subi, sous l'influence de la captivité, des décolorations seulement partielles. Voyez mon *Hist. générale des anomalies*, t. I, p. 318.

cueillis par Buffon, nous apprennent en effet que les *Bédos* sont réduits à se tenir cachés dans les bois, et à éviter le commerce des autres habitants de l'île.

Il est curieux d'avoir à rapprocher de ces faits, constatés chez l'homme par les relations des voyageurs, des faits complètement analogues observés à l'égard de notre Macaque blanc. Dans les rares occasions où cet albinos s'est hasardé à sortir, au milieu de ses congénères, dans la partie la moins éclairée de la cour des Singes, sa couleur exceptionnelle, sa physionomie singulière, sa démarche embarrassée et incertaine, en ont fait l'objet d'abord de la curiosité très-marquée, puis des mauvais traitements des autres Singes. Aussi, après quelques sorties, dont chacune lui a valu des contusions ou des morsures, s'est-il confiné dans sa loge intérieure, fuyant à la fois, comme le sont les albinos humains, la lumière et ses semblables.

#### 16. Le MACAQUE URSIN, *Macacus arctoïdes*.

*Car.*—Pelage brun, tiqueté de roux. Poils longs, plusieurs fois annelés de brun et de roux-clair. Queue excessivement courte.

*Hab.*—La Cochinchine.

*Syn.* — *M. MAURUS*, Fr. Cuvier, *Mammifères*, 1823<sup>1</sup>. — *M. URSIN*, *M. ARCTOÏDES*, Is. Geoff., *Zool. du Voy. de Bélanger*, p. 77, 1830-31, et *Magas. de zool.* — *PITHECUS ARCTOÏDEUS*, Blainv., *Ostéographie*, fasc. I, p. 44, ann. 1833.

---

En décrivant cette espèce il y a plus de douze ans, j'avais, sur son identité avec le *M. maurus* de M. Fr. Cuvier, des doutes qui ne se sont point encore complètement dissipés. Le *M. maurus* de M. Fr. Cuvier, appelé depuis *Magus maurus* par M. Lesson dans son *Manuel*, et *Simia Cuvieri* par M. J.-B. Fischer dans son *Synopsis*, serait carac-

térisé par son pelage uniformément brun, et sa face *noire*, d'où le nom de *maurus*. Ce dernier caractère, sans parler de quelques autres moins importants, ne se retrouve point chez le *M. arctoïdes*, qui a seulement le nez noirâtre, contrastant par sa couleur avec la couleur beaucoup plus claire du reste de la face (vraisemblablement tannée ou d'un rose livide). Existerait-il, indépendamment du *M. arctoïdes*, une espèce à face noire et à pelage brun, à laquelle on dut réserver le nom de *M. maurus*? Ou faut-il attribuer les prétendus caractères du *M. maurus* à des erreurs commises dans le dessin peu soigné, d'après lequel seul M. Fr. Cuvier a décrit cette espèce? Dans ce dernier cas même, le nom spécifique de *Maurus* ne pourrait être conservé au *M. arctoïdes*, puisqu'exprimant un caractère qui n'existe pas chez celui-ci, il induirait nécessairement les zoologistes en erreur. C'est ainsi que déjà un zoologiste distingué a été entraîné, dans l'un de ses ouvrages, à faire, entre le *M. maurus* de M. Frédéric Cuvier, et le *Cynopithecus niger*, une confusion que lui-même a, du reste, bientôt après reconnue et rectifiée.

#### 17. LE CYNOPITHÈQUE NÈGRE, *Cynopithecus niger*.

*Caractéristique générique.* — Corps court, porté sur des membres assez longs. Mains allongées. Ponces extérieurs assez allongés. — Point de queue.

Crâne médiocrement volumineux; crêtes surcilières très-développées. Museau très-allongé, large et aplati, ses côtés étant à angle droit avec sa face supérieure.

Yeux médiocres. — Fosses nasales très-étendues; nez plat; *narines non tubuleuses et non terminales*<sup>1</sup>. — Callosités ischiatiques étendues.

<sup>1</sup> Dans le crâne que j'ai sous les yeux, l'os nasal a la forme d'un triangle allongé, se termi-



Des abajoues. — Incisives proclives, les supérieures surtout. Parmi celles-ci, les médianes très-larges, placées plus en avant que les latérales. Dernière mâchelière inférieure à cinq tubercules; les autres inférieures, quadri-tuberculées, un peu plus longues que larges; les supérieures, quadri-tuberculées, et aussi larges que longues.

Taille sensiblement la même que celle des Macaques.

*Caract. spécifique.* — Pelage généralement noir; une huppe comprimée.

*Hab.* — Les Moluques et les Philippines, particulièrement Solo.

*Syn. gén.* — *CYNOPITHECUS*, Is. Geoff., *Zool. du Voy. de Bélanger*, p. 66, 1830-31, et *Leçons* recueillies par M. Gervais, p. 16, 1835<sup>1</sup>; Less., *Species*. (Le Singe, type de ce genre, avait d'abord été placé parmi les Cynocéphales.)

Il est à remarquer que M. de Blainville dans son *Ostéographie*, fasc. I, p. 47, a transporté le nom de *Cynopithecus* au genre Macaque<sup>2</sup>.

*Syn. spéc.* — *CYNOCEPHALUS NIGER*, Desmar., *Mammal.*, Suppl., 1822; Gray, *Spicileg.* fasc. I; Quoy et Gaimard, *Zoologie du Voy. de l'Astrolabe*. — *CYNOCEPHALUS MALAYANUS*, Desmoul., *Dict. class.*, t. V, art. *Cynocéphale*, 1824. — *SIMIA NIGRA*, J. B. Fisch., *Synops. Mammalium*. — *CYNOPITHECUS NIGER*, Less., *Species*.

nant postérieurement en pointe entre les deux maxillaires supérieurs, sans arriver jusqu'au frontal.

<sup>1</sup> Dans le premier de ces ouvrages, les Cynopithèques ne sont encore considérés que comme une simple section des Cynocéphales. Dans le second ils sont élevés au rang de genre distinct.

<sup>2</sup> M. de Blainville a cherché il y a quelques années à régulariser la nomenclature des Singes, en formant à l'imitation des mots *Cercopithecus* d'Erxleben, *Semnopithecus*, de M. Fr. Cuvier, *Cynopithecus* de moi-même, les noms d'*Anthropithecus*, de *Brachiopithecus* et de *Chæropithecus* pour les genres antérieurement désignés et aujourd'hui généralement connus sous les noms de *Troglodytes*, de *Pithecus* et de *Cynocephalus*. M. de Blainville, après avoir proposé ces trois noms dans ses cours, paraît avoir lui-même abandonné les deux premiers : car, bien que ceux-ci eussent été publiés par M. Sénéchal, en 1839, dans le *Dictionnaire pittoresque d'Histoire Naturelle*, et par M. Pouchet, en 1841, dans la seconde édition de sa *Zoologie classique*, ils n'ont point été reproduits par M. de Blainville dans son *Ostéographie*.

Le *Macacus maurus* de M. Lesson, dans le *Complément de Buffon*, est établi en partie sur cette espèce, en partie sur le *M. maurus* de M. Frédéric Cuvier<sup>1</sup>.

### 18. Le THÉROPI THÈQUE GÉLADA, *Theropithecus Gelada*.

*Car. générique.* — Corps assez trapu dans l'état adulte. Membres médiocrement allongés; pouces antérieurs assez développés. — Queue médiocrement allongée.

Crâne peu volumineux, mais globuleux; point de véritables crêtes surcilières, mais la paroi supérieure de l'orbite étendue, au-dessus de l'orbite, en une lame horizontale, seulement un peu épaissie à son rebord antérieur<sup>2</sup>. — Museau étroit, comprimé, très-allongé.

Fosses nasales très-étroites; nez plat; *narines non tubuleuses et non terminales*. — De fortes callosités ischiatiques avec une nudité étendue entre et derrière elles.

Des abajoues. — Canines épaisses, convexes, très-longues; les supérieures, en particulier, tranchantes à leur bord postérieur, et véritablement énormes. *Incisives presque verticales, petites*, la paire interne de la mâchoire supérieure n'ayant elle-même qu'un peu plus de longueur et de largeur que la paire externe. La dernière mâchoire inférieure, très-allongée, ayant un talon très-large et très-saillant; les

<sup>1</sup> La caractéristique générique des Cynopithèques n'avait jamais été donnée complètement ni par moi, ni, à plus forte raison, par les auteurs qui n'avaient vu dans le Cynopithèque nègre qu'une espèce du genre Cynocéphale. Cette caractéristique eût-elle été déjà donnée, il serait d'ailleurs utile de la rapprocher de celle du genre suivant. Au contraire, après les descriptions et les figures qui viennent d'être rappelées dans la synonymie, il serait superflu d'insister ici sur les caractères spécifiques du Cynopithèque nègre, et c'est pourquoi je passe immédiatement au Théropithèque Gélada.

<sup>2</sup> Aussi n'existe-t-il pas, comme chez les Macaques et les Cynocéphales, d'échancrures à la partie externe du bord supérieur de l'orbite.

autres mâchelières, soit inférieures, soit supérieures, beaucoup moins allongées, mais encore plus longues que larges, et ayant de petits talons.

*Car. spéc.*—De longs poils bruns sur les parties supérieures; de longs poils fauves sur les flancs et au bout de la queue : les quatre mains noirâtres.

*Hab.*—L'Abyssinie.

*Syn. gén.*—(Voyez plus bas).

*Syn. spéc.*—GELADA des Abyssins.—*MACACUS GELADA*, Rupp., *Neue Wirbelthiere von Abyssinien*, in-fol.—*PAPIO GELADA*, Less., *Spec.*

Je ne m'arrêterai pas ici sur les caractères spécifiques de ce Singe, étudiés avec tant de soin par Ruppell, et pour lesquels il suffit de renvoyer à l'ouvrage de ce célèbre voyageur.

Mais il y a à revenir sur la place qui a été assignée au Gélada dans la classification.

M. Ruppell qui a observé ce Singe en Afrique, et qui a rapporté en Europe tous ou presque tous les individus connus, a décrit le premier le Gélada, et l'a placé parmi les Macaques : quelques zoologistes, par exemple, M. Lesson dans son *Species*, l'ont, au contraire, reporté parmi les Cynocéphales. Le Gélada a, sans nul doute, des rapports intimes avec ces deux genres; mais il ne se confond ni avec l'un ni avec l'autre, et doit devenir le type d'un genre distinct, pour lequel je propose le nom de Théro-pithèque<sup>1</sup>.

Le museau très-allongé chez le Gélada (moins cependant que chez les Cynocéphales), le développement considérable des canines, l'étendue longitudinale et la forme plus complexe des molaires, et plusieurs autres caractères, distinguent ce Singe des Macaques,

<sup>1</sup> De  $\theta\eta\rho$ , *bête sauvage*, et de  $\pi\theta\eta\zeta$  ou  $\pi\theta\eta\kappa\omicron\varsigma$ , *Singe*, radical commun des mots *Semnopithèque*, *Cercopithèque*, *Cynopithèque*, etc.

et tendent à le rapprocher des Cynocéphales, auxquels il ressemble d'ailleurs pour la taille et pour le pelage, et dont il a la patrie.

Mais, d'une autre part, les narines, loin d'être terminales, sont disposées comme chez les Macaques, en sorte que le Gélada se trouve privé du trait le plus caractéristique des Cynocéphales. Cette différence suffirait pour que l'on ne pût le réunir à ceux-ci : mais elle n'est pas la seule qui existe. Chez le Gélada, la forme du crâne est beaucoup plus arrondie, et le museau moins allongé. Un caractère distinctif remarquable résulte encore de la direction presque verticale des incisives.

Après ces caractères dont les uns tendent à séparer le Gélada des Macaques et à le rapprocher des Cynocéphales, les autres à le séparer de ceux-ci et à le rapprocher des premiers, il en est d'autres qui n'appartiennent ni aux Macaques, ni aux Cynocéphales : tels sont le faible développement des incisives, même de la paire médiane supérieure; l'absence de véritables bourrelets sus-orbitaires et des échancrures sus-orbitaires, le rétrécissement des fosses nasales et de la face qui, de chaque côté, au-dessus des arcades dentaires, est creusée de deux fosses étendues et profondes; enfin, la forme de la mâchoire inférieure, très-comprimée en avant<sup>1</sup>, ayant de chaque côté, au-dessous des fausses molaires une fosse circulaire profonde, et surtout très-remarquable par l'étendue considérable des branches montantes; d'où résulte une disposition oblique de la face, assez analogue à ce que l'on observe chez les Orangs et chez divers Singes américains.

<sup>1</sup> Au point que les incisives sont placées, comme dans un grand nombre de Chauve-souris, au devant des canines très-rapprochées à leurs bases.

19. Le CYNOCÉPHALE BABOUIN, *Cynocephalus Babouin*.

(Planche 6.)

*Car.* — Pelage jaune-olivâtre en dessus, blanchâtre en dessous et à la face interne des membres; poils colorés de jaune et de noir par anneaux assez étendus, mais peu nombreux.

*Hab.* — L'Afrique septentrionale, particulièrement l'Égypte et l'Abyssinie.

*Syn.* — *PAPIO CYNOCEPHALUS*, Geoffroy S.-Hilaire, *Tableau des quadr.* dans les *Ann. du Muséum*, t. XIX, p. 102. — Le BABOUIN, Fr. Cuvier, *Mém. du Muséum*, t. IV, p. 420, et *Histoire nat. des Mamm.*, 1<sup>re</sup> édit. — *C. BABOUIN*, Desmarest, *Mammal.*, 1820; Fr. Cuvier, *Histoire nat. des Mamm.*, 2<sup>e</sup> édit., 1826. — *C. ANTIQUORUM*, Schinz, traduction du *Règne animal* de Cuvier; Agassiz, *Isis*, t. XXI, p. 863, 1824. — *SIMIA CYNOCEPHALA*, J. B. Fischer, *Synops. Mamm.* — *PAPIO BABOUIN*, Jardine, *Monk.*; Lesson, *Spec.* — *C. SPHYNX*, Ogilby, *Monk.* — *PITHECUS CYNOCEPHALUS*, Blainville, *Ostéographie*, fasc. IV.

---

Cette espèce, à laquelle tous les auteurs modernes donnent le nom de *Babouin*, et que tous ceux qui n'ont point adopté le mot *Cynocephalus* comme nom générique, appellent *Simia*, *Pithecus* ou *Papio Cynocephalus*, est-elle véritablement le *Babouin* de Buffon et le *Cercopithecus Cynocephalus* de Brisson, comme on l'a admis? Est-ce une espèce très-voisine du Papion, ou même se confondant avec lui, comme on l'a dit aussi récemment? Ces questions semblent parfaitement résolues dans quelques ouvrages modernes; mais il y a, en réalité, beaucoup à revenir sur ces divers points, et c'est ici un nouvel exemple de la facilité avec laquelle une assertion, une fois émise par un auteur, passe et finit par s'établir dans la science.

Le *Babouin* des auteurs modernes est-il le *Babouin* proprement dit ou *petit Papion* de Buffon et de Daubenton<sup>1</sup>? M. Frédéric Cuvier, dans un travail spécial sur le Papion et le Babouin<sup>2</sup>, l'a admis avec doute, et depuis lui on l'a répété d'une manière beaucoup plus affirmative. Il me semble, au contraire, à peu près certain que le *petit Papion* n'est pas le Babouin; car Daubenton, toujours si exact, dit que le *petit Papion* ressemble beaucoup, *par les couleurs du poil*, au grand Papion; et la figure montre en effet que les poils étaient finement annelés comme chez le Papion, et non colorés par larges anneaux comme chez le Babouin.

On sait d'ailleurs aujourd'hui qu'il existe des différences notables de taille entre les individus de même espèce chez les Cynocéphales, et il n'y a aucune raison de considérer le Babouin comme plus petit, à l'état adulte, que ne l'est le Papion.

M. Fr. Cuvier a admis, comme beaucoup plus certaine, l'identité du *Cercopithèque cynocéphale* de Brisson<sup>3</sup> avec le *Babouin*. Or, il est facile de prouver que cette identité n'existe pas : le nom de *Cercopithèque cynocéphale* est pour Brisson, non une dénomination spécifique, mais un nom commun à plusieurs Cynocéphales, un véritable nom générique. La phrase française est, il est vrai, peu explicite à cet égard; mais il suffit, pour lever tous les doutes, de recourir à la phrase latine placée en regard de celle-ci. « *Plurimas vidi*, dit Brisson, *Cercopithecorum cynocephalorum species, magnitudine tantum a se invicem discrepantes. Habitant in Africa.* » Quant au caractère tiré de la couleur des poils qui sont dits *verdâtres et jaunâtres*, il convient évidemment au Papion au moins aussi

<sup>1</sup> *Hist. nat.*, t. XIV, pl. xv.

<sup>2</sup> *Du Cercopithèque de Brisson et du Grand Papion de Buffon*, loc. cit.

<sup>3</sup> *Règne animal* (1759), p. 123.

bien qu'au Babouin ; et Brisson a dû avoir beaucoup plus d'occasions d'observer le premier qui est le seul commun.

Si la synonymie, telle que la donne M. Frédéric Cuvier, doit être rectifiée, la caractéristique, telle qu'on la trouve dans le mémoire de ce savant zoologiste, est généralement assez exacte : aussi est-ce depuis son mémoire que le Babouin a définitivement pris place parmi les espèces du genre Cynocéphale. Il faut remarquer toutefois que la queue, chez le Babouin, n'est pas aussi courte que l'a dit M. Frédéric Cuvier, et surtout que la face n'est pas couleur de chair, mais presque entièrement noire ; erreur empruntée aux ouvrages antérieurs, que M. Frédéric Cuvier n'a d'ailleurs commise que dans son texte, et que rectifie la figure coloriée publiée par lui dans son *Histoire naturelle des Mammifères de la ménagerie*<sup>1</sup>.

Le véritable caractère distinctif du Babouin doit être tiré de ses poils, qui au lieu d'être, comme chez le Papion, finement annelés de jaune et de noir, sont colorés par anneaux très-étendus, mais peu nombreux ; d'où il résulte que le pelage du Babouin offre une coloration jaune-verdâtre à peu près uniforme, peu différente de celle du Magot et de divers Macaques, et très-différente de celle du Papion, dont le pelage est généralement strié comme celui de l'Hamadryas.

L'espèce dont le Babouin se rapproche le plus, non par la nuance, mais par la disposition de couleurs de ses poils, est le *C. porcarius* de l'Afrique australe. Le *C. Babouin* se lie aussi très-intimement avec cette même espèce par la conformation de son crâne,

<sup>1</sup> T. I, mars 1819. — Tous les auteurs, et M. G. Cuvier lui-même, dans la seconde édition du *Règne animal*, ont néanmoins continué à donner pour caractère distinctif au Babouin, son *visage couleur de chair*.

et surtout par celle de sa mâchoire inférieure, dont chaque branche horizontale est creusée, au-dessous des molaires, d'une fosse assez profonde. Cette fosse se retrouve d'ailleurs aussi chez le *C. Anubis* de M. Fr. Cuvier; espèce qui est encore fort imparfaitement connue, et qui reste même douteuse encore <sup>1</sup>.

En raison des difficultés que présente encore l'histoire du Babouin, il m'a paru utile de donner de ce Singe, figuré à l'état adulte par M. Fr. Cuvier, une figure qui le représente vers la fin de son accroissement, et par suite avec des formes beaucoup plus grêles. On sait les modifications très-remarquables que présentent, dans leurs divers âges, les Cynocéphales, si grêles et si légers lorsqu'ils sont jeunes, si lourds et si trapus lorsqu'ils sont vieux. De là les différences très-prononcées de proportion que l'on remarquera entre l'individu adulte de M. Fr. Cuvier et le sujet de la sixième planche de ce Mémoire.

Ce dernier, l'une des précieuses espèces dont S. A. R. le Prince de Joinville a enrichi, dans ses voyages, le Muséum d'histoire naturelle, a vécu environ un an à la ménagerie, et il était beaucoup plus grêle encore lors de son arrivée qu'il n'est représenté dans notre planche, et que ne l'est sa dépouille montée, aujourd'hui placée dans les galeries de zoologie <sup>2</sup>.

En le comparant à un individu femelle anciennement existant dans les mêmes galeries, et qui est l'original de presque toutes les descriptions faites en France, celles de M. Fr. Cuvier exceptées,

<sup>1</sup> *Hist. nat. des mammifères*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> édition. Dans celle-ci, la figure qui avait déjà paru dans la première édition, a été reproduite, mais coloriée beaucoup plus en vert foncé, et indiquant par suite une différence beaucoup plus marquée par rapport au Babouin, plutôt jaun-olivâtre que vert.

<sup>2</sup> L'animal ayant été acquis par les ordres du Prince, durant l'un de ses voyages, et non rapporté directement d'Afrique, on n'a pu savoir exactement de quelle région il est originaire.



j'ai trouvé entre l'un et l'autre quelques différences qui, quoique d'une très-faible importance, doivent être notées ici. Le Cynocéphale figuré dans ce Mémoire, et qui est un mâle un peu plus âgé que l'autre, a le poil généralement plus long, et d'une teinte un tant soit peu grisâtre : différence que j'ai vu exister de même entre divers Papions, les jeunes de cette espèce ayant aussi le pelage plus ras, les sémi-adultes le pelage plus long, et les adultes, une véritable crinière qui couvre toute la moitié antérieure du corps. Une autre différence est que l'ancien Babouin de nos galeries a le dessus de la tête noirâtre; disposition qui résulte de ce que les poils de cette partie ont la pointe noire sur une assez grande étendue. Chez l'individu que j'ai fait représenter, le dessus de la tête n'est pas noir; mais les poils de cette partie ont du moins la pointe noire, et peut-être même régnerait-il sur la tête une teinte noire très-marquée, si cette région n'était pas dans un médiocre état de conservation, et même en partie dénudée.

A ces différences près, qui sont d'une très-faible importance, il y a d'ailleurs entre nos deux individus une très-grande ressemblance, l'un et l'autre ayant la face externe des cuisses fortement lavée de roux, les parties inférieures et internes blanchâtres, et les doigts, ainsi que le contour de la main, blanchâtres, tandis que le reste des mains est, en dessus, de la couleur générale du pelage.

Je terminerai en donnant les dimensions de l'individu que j'ai fait représenter au quart de la grandeur naturelle.

Distance du bout du museau à l'origine de la queue. . . . .	0 <sup>m</sup> , 63
Hauteur aux épaules. . . . .	0, 58
Longueur de la queue (non compris les poils de l'extrémité). . . . .	0, 52





## NOTES.

Les notes qui suivent, et dont la plupart ont pour objet les règles de la terminologie zoologique, ont été rejetées à la fin de ce Mémoire, moins encore à cause de leur étendue qu'en raison de leur sujet. Loin d'appartenir en propre, et par des connexions intimes, au Mémoire qui précède, elles se rapportent également aux divers Mémoires qui seront publiés ultérieurement sur le même plan (Voyez plus haut, p. 487). Si elles se trouvent placées ici, c'est parce qu'elles sont relatives à des questions ou à des faits généraux qui devaient être indiqués, sauf à être repris, développés et discutés plus tard, dès le début de la série de Mémoires dont j'ai entrepris la publication, et dont on vient de lire le premier.

## NOTE I. (Voyez page 485.)

*Sur l'accroissement des collections mammalogiques et ornithologiques du Muséum, depuis un demi-siècle.*

L'administration de mon père a duré quarante-huit années, de 1793 à 1841. Il était entré depuis quelques mois au Jardin des Plantes comme successeur de Lacépède dans l'emploi de démonstrateur, et il avait à peine vingt et un ans, lorsqu'il fut appelé aux fonctions de professeur-administrateur, en exécution de la loi organisatrice du Muséum, rendue le 10 juin 1793, et à laquelle se rattache si honorablement le nom de M. Lakanal. Mon père est resté, et depuis plusieurs années déjà, le seul des douze membres de ce premier et illustre professorat, où il eut pour collègues Daubenton, son maître, son ami, et presque son père d'adoption, Antoine-Laurent de Jussieu, Lamarck, Thouin, Desfontaines, Fourcroy, et plusieurs autres hommes éminents.

Personne n'ignore à quel degré de splendeur sont aujourd'hui parvenues les collections mammalogiques et ornithologiques du Muséum; mais on ne sait pas assez ce qu'elles étaient lorsque mon père en fut chargé. J'extraits d'un rapport en date de 1834, le passage suivant qui est la copie textuelle d'une note remise par feu M. Dufresne, nommé aide-naturaliste et chef du laboratoire de zoologie, peu de temps après l'organisation du Muséum d'histoire naturelle :

« La collection mammalogique ne se composait, il y a quarante ans, que d'un beau Zèbre, d'un Tapir, existant encore au Muséum, de quelques Singes (il faut lire ici de quelques Primates), aussi existant au Muséum pour la plupart, et d'un petit nombre d'autres mammifères. »

« La collection ornithologique comprenait quatre cent trente-trois oiseaux préparés au soufre, et brûlés par ce mode vicieux de conservation. »

« Il n'y avait point de magasin. »

Il faut ajouter qu'il n'existait point non plus de ménagerie.

#### NOTE II. (Voyez page 488.)

*Sur les règles générales de la nomenclature.*

Le choix que j'ai fait du nom de *Primates* pour le premier ordre de la classe des Mammifères, me fournit, dès le début de ce premier Mémoire, une occasion que je dois saisir, de poser et de faire nettement comprendre les règles de nomenclature que l'on trouvera partout appliquées, soit dans ce Mémoire lui-même, soit dans les travaux qui le suivront. Cet exemple est d'ailleurs l'un des meilleurs auxquels on puisse avoir recours, à cause du grand nombre et de la variété des noms proposés pour le premier ordre des Mammifères.

Ces noms, au nombre de quatorze, sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

1. *Anthropomorpha*, Linné, dans les premières éditions du *Systema naturæ*.
2. *Primates*, Linné, dans les dernières éditions du même ouvrage.
3. *Primates manuati palmoplantares*, Storr, en 1780.
4. *Pitheci*, Blumenbach, dans les premières éditions du *Handbuch der Naturgeschichte*.
5. *Manuformes*, Boddaert, dans les généralités placées à la tête de l'*Elenchus animalium*, en 1785.
6. *Quadrumania*, Boddaert, dans le corps du même ouvrage.
7. *Pédimanes*, Daubenton, en 1792.
8. *Quadrumanes*, *Quadrumana*, Blumenbach, dans les préliminaires de son traité *De generis humani varietate nativâ*, en 1795, et Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, dans leur première et célèbre classification des Mammifères, pareillement datée de 1795.
9. *Pollicata*, Illiger, en 1811.

10. *Manuata quadrimana*, Gotthelf Fischer, en 1813.
11. *Primatia* (division des *Chiro-poda*), Rafinesque, en 1815.
12. *Mammalia manibus ornata*, Wilbrand, en 1826.
13. *Chiro-poda*, Ogilby, en 1836.
14. Primatès ou Singes, Blainville, dans son *Ostéographie*, 1839-1840.

Entre ces quatorze synonymes, celui que j'ai préféré, PRIMATES, n'est, ni le plus ancien, ni le plus usité en France, ni peut-être le meilleur. Son choix néanmoins n'est nullement arbitraire : il résulte de règles dont la stricte observation pourra seule établir un jour en zoologie une nomenclature invariable et uniforme.

Ces règles, que je me propose de comparer, dans un Mémoire spécial, à celles qui ont été récemment proposées en Italie et en Angleterre, sont au nombre de quatre, et peuvent être ainsi énoncées :

I. *Rejeter les noms absurdes par eux-mêmes, ou contradictoires avec les faits ou les idées qu'ils sont destinés à exprimer*; car ils sont proscrits par la logique comme causes probables d'erreurs.

II. *Rejeter les noms déjà employés dans une autre acception*; la logique les proscrit également comme causes probables de confusion.

III. *Considérer comme non avenus* (toutefois en les citant en synonymie), *les noms tombés en désuétude*. En effet, ces noms n'ont réellement plus d'existence dans la science, et leur rétablissement entraînerait tous les mêmes inconvénients que la création de mots nouveaux.

IV. *Sauf ces trois exceptions, entre plusieurs noms proposés pour un groupe d'un degré quelconque, préférer invariablement le plus anciennement publié*. La justice et le respect envers les travaux antérieurs, ne commandent pas seuls cette préférence : la logique la réclame aussi. On doit choisir le nom qui *est* le plus ancien, et non celui qui *paraît* le meilleur; car, sauf des cas fort rares et exceptionnels, la date d'un nom est un *fait* incontestable et incontesté; sa *valeur* peut être diversement interprétée selon les temps, les lieux et les doctrines.

Les quatre règles qui viennent d'être énoncées, peuvent être résumées en une seule : *lorsque plusieurs noms LOGIQUEMENT ADMISSIBLES, sont USITÉS pour un même groupe, ADOPTER INVARIABLEMENT LE PLUS ANCIEN d'entre eux*.

En faisant, à titre d'exemple, l'application de ces règles à la détermination du nom qui *doit* être choisi pour le premier ordre des mammifères, on voit qu'il faut écarter :

1° *Anthropomorpha* comme tombé en désuétude. (Règle III.)

2° *Quadrumanes, Quadrumana*, comme relativement récent. (Règle IV.)

3° *Pitheci, Maniformes* et tous les autres (les uns inusités dans ce sens, les autres absolument inusités), par ces deux raisons à la fois. (Règles III et IV.)

Donc il faut adopter PRIMATES, mot *logiquement admissible, et le plus ancien* des noms usités.

(Voyez comme compléments de cette note, les Notes IV et V, relatives aux noms de familles et de tribus, et la Note VII, dans laquelle j'insiste sur la nécessité logique de faire concorder la nomenclature française avec la nomenclature latine.)

## NOTE III. (Voyez page 489.)

*Sur quelques règles subsidiaires de nomenclature, relatives aux noms de familles.*

L'usage ayant prévalu de réserver la terminaison *IENS* (en latin *ina*), pour les noms de simples tribus, et de donner la terminaison *IDÉS* ou *ÉS* (en latin *ideæ* ou *ææ*) aux noms de familles, j'ai substitué dans ce Mémoire les noms de *Lémuridés*, de *Tarsidés*, de *Cheirony-  
dés*, aux noms de *Lémuriens*, de *Tarsiens*, de *Cheironyens* que j'avais jusqu'alors employés. J'ai conservé d'ailleurs à la première famille le nom de *Singes*; nom connu et compris de tout le monde, et auquel il n'y aurait aucun avantage à substituer, comme on l'a fait quel-  
quefois, les noms de *Simiadés* ou de *Pithécidés*.

Puisque je suis amené à parler des noms de familles et de tribus, je compléterai ce que j'ai dit des règles relatives au choix des noms en général, en soumettant aux zoologistes les règles particulières que j'ai cru devoir suivre en ce qui concerne les noms de famille et de tribu. Ces règles, dont l'utilité m'a été démontrée par une multitude d'applications, et d'où résulte une économie considérable dans le nombre des mots nécessaires, paraissent avoir été admises aussi par les zoologistes anglais les plus distingués et par le prince de Canino.

I. Si une famille ou une tribu correspond à un genre linnéen, lui *conserver*, en en modifiant la désinence selon les conventions admises, le nom linnéen. Exemples : de *Lemur*, de *Mus-  
tela*, de *Felis*, de *Phoca*, *Lémuridés*, *Phocidés* (noms de familles), *Mustéliens*, *Féliens* (noms de sous-familles ou tribus).

II. Si une famille ou une tribu ne correspond pas à un genre linnéen, *faire dériver le nom de famille du nom du genre principal*, et spécialement du *genre-type* s'il en est un que l'on puisse considérer comme tel. Exemples : de *Pithecus*, *Pithécien*; de *Dasyurus*, *Dasyuridés*.

III. *Recourir, toutefois, à un autre radical, si le nom du genre-type*, en raison de sa valeur propre et de ses données étymologiques, a un sens très-précis et non susceptible de généralisation; d'où il suit qu'on ne saurait, sans inexactitude, l'étendre à la famille ou à la tribu tout entière. (Voyez pour exemple la Note suivante.)

Ces règles se concilient avec la règle relative à l'ancienneté (Voyez p. 587), si l'on donne pour date d'ancienneté aux noms de familles et de tribus ainsi formés, celle de la création des noms de genres dont ils sont dérivés, et dans lesquels ils étaient en quelque sorte implicitement contenus, puisqu'ils s'en déduisent selon des règles fixes et exemptes de tout arbitraire.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'en formant ces noms dérivés, on doit avoir égard aux règles de la formation des mots dans les langues auxquelles ils sont empruntés. Des noms génériques linnéens *Sorex*, *Mus*, *Cervus*, etc., on doit par exemple déduire pour noms de famille *Soricidés*, *Muridés*, *Cervidés*, etc., et non, comme on l'a fait quelquefois,

*Sorexidés, Musidés, Cervisidés*, etc. Il est toutefois quelques cas où l'on est obligé de faire fléchir la rigueur des règles devant les nécessités de l'euphonie, ou bien encore de s'en écarter pour d'indispensables abréviations, dont les exemples ne manquent d'ailleurs pas plus dans les langues latine et grecque que dans la nôtre.

## NOTE IV. (Voyez page 495.)

*Sur la formation des noms de familles dans quelques cas particuliers.*

Parmi les noms adoptés, dans ce Mémoire, pour les diverses tribus de la famille des Singes, le premier, *Pithéciens*, et les deux derniers, *Cébiens* et *Hapaliens*, dérivent, sans aucune difficulté, et conformément à la seconde des règles énoncées dans la Note précédente, des noms génériques *Pithecus*, *Cebus* et *Hapale*. Mais il n'en est pas de même du nom que j'ai cru devoir proposer pour la troisième tribu.

Le genre *Cercopithecus* étant le principal et le plus connu de cette tribu, et en représentant le type et en quelque sorte la moyenne, il semble que le nom de *Cercopithéciens* eût dû être adopté pour elle. Mais ce mot, parfaitement convenable pour les Cercopithèques, les Macaques, les Cynocéphales et tous les autres *Singes à queue* (il dérive en effet de *Κέριος*, *queue*, et de *Πιθηξ* ou *Πιθηκος*), ne saurait être admis comme nom général d'une tribu qui renferme aussi des Singes sans queue. Il serait évidemment absurde de dire que le Magot est un Cercopithécien. Il a donc fallu renoncer ici, conformément à notre troisième règle (Voyez p. 588) à faire dériver le nom de tribu du nom du principal genre. Les noms de *Semnopithéciens*, de *Colobiens*, et tous ceux que l'on eût pu déduire des noms des genres les plus anciennement et les plus généralement connus, ont de même dû être rejetés à cause du sens trop précis qui résulte de leurs données étymologiques; et il a fallu recourir au nom de *Cynopithéciens*, qui a l'avantage de rappeler, seulement d'une manière générale, la marche quadrupède des Singes du second groupe et leurs affinités plus ou moins marquées avec les Mammifères des ordres suivants.

## NOTE V. (Voyez page 517.)

*Sur la possibilité de caractériser les divers groupes du règne animal par les modifications du système nerveux.*

Le passage suivant, extrait du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* (t. XIV, p. 659), est écrit depuis près de quinze ans, et publié depuis plus de quatorze :

« Le système nerveux, dont l'étude a été depuis quelques années poursuivie avec tant d'ardeur par les anatomistes, mais en même temps si négligée par les zoologistes, est l'un

des systèmes où se lisent avec le plus de netteté les conditions essentielles de l'organisation, parce que nul n'a des rapports physiologiques et anatomiques plus multipliés; parce que toutes les modifications dans les habitudes et les conditions vitales d'un être, sont nécessairement en rapport avec l'organe central de la vie, et que le cerveau en porte pour ainsi dire l'empreinte.

« Sans doute, une classification fondée uniquement sur les modifications du système nerveux serait vicieuse, comme l'est toute classification basée sur un caractère exclusif. Mais il nous semble que, des belles recherches entreprises depuis quelques années par plusieurs anatomistes illustres, on pourrait, dès aujourd'hui, déduire ce fait zoologique très-important, que chacune des grandes divisions d'une classe de vertébrés, tous ses ordres, peut-être même ses familles, présentent, dans certaines parties de leur encéphale, des modifications qui peuvent servir à les caractériser, et ont, si l'on peut s'exprimer ainsi, leur constitution cérébrale propre, de même que toutes les grandes divisions du règne animal peuvent être caractérisées par les modifications de l'ensemble de leur système nerveux.

« Ce fait.... aurait pour premier résultat de nous permettre d'apprécier les véritables rapports de ces êtres désignés ordinairement sous le nom d'*anomaux*, et que l'on a si souvent introduits dans des familles auxquelles ils n'appartiennent pas, et dont ils empêchent qu'on ne puisse assigner avec rigueur et précision les caractères et les limites : tels sont l'Aye-Aye parmi les Rongeurs, l'Ornithorhynque et les Echidnés parmi les Édentés, et une foule d'autres. »

#### NOTE VI. (Voyez page 521.)

*Sur de nouvelles formules dentaires.*

Afin de bien faire saisir le plan des nouvelles formules que j'emploie depuis quelques années dans mes cours, et dont j'ai donné quatre exemples dans le Mémoire qui précède (trois dans le texte et un en note; Voy. p. 521), je citerai ici, comme terme de comparaison, la formule dentaire des Singes de l'Ancien-Monde, telle qu'on la donne ordinairement; par exemple, telle que je la trouve dans la *Mammalogie* de M. Desmarest, dans le *Manuel* de M. Lesson, dans le *Synopsis* de J.-B. Fischer, etc. Cette formule est ainsi :

$$\text{Inc. } \frac{4}{4}, \text{ Can. } \frac{1-1}{1}, \text{ Mol. } \frac{5-5}{5}, 32.$$

L'emploi de telles formules me paraît entraîner de graves inconvénients.

Bien qu'assez compliquées, elles sont très-incomplètes; car elles ne distinguent pas les diverses sortes de molaires. M. de Blainville a déjà senti cet inconvénient, et c'est pourquoi il a cru nécessaire, comme il le dit, d'*imaginer des formules dentaires plus complètes*. Dans son Mémoire déjà cité sur les *Anomalies dentaires*, il donne même pour exemple des nouvelles formules qu'il propose de substituer aux anciennes, l'expression suivante de la dentition du Chien; expression bien plus exacte sans doute et bien plus com-



plète que la formule ordinaire, mais aussi plus compliquée, et cependant ne renfermant pas l'indication totale du nombre total des dents.

$$I. \frac{5}{3} + C. \frac{1}{1} + M. \frac{6}{2} \text{ dont } \frac{5}{3} + \frac{1}{1} + \frac{3}{2}.$$

En employant les formules de M. de Blainville, la dentition des Singes de l'Ancien-Monde que je représenté ainsi, comme on l'a vu plus haut :

$$4 (2 I + C + 2 m + 3 M) = 32 D,$$

a. pour expression :

$$I. \frac{2}{3} + C. \frac{1}{1} + M. \frac{5}{2} \text{ dont } \frac{2}{3} + \frac{5}{2}.$$

Je dois insister ici sur une objection, également valable contre les anciennes formules et contre les nouvelles et plus exactes expressions employées par M. de Blainville. Est-il rationnel d'exprimer en zoologie les *nombre dentaires* par des *notations arithmétiques* qui, dans toutes les autres sciences, sont usitées avec une valeur toute différente? A mon sens,  $\frac{5}{3}$ ,  $\frac{6}{2}$ , ne peuvent pas plus, dans un livre zoologique que partout ailleurs, signifier autre chose que 5 divisé par 3, 3 divisé par 2, c'est-à-dire l'unité;  $\frac{5}{2}$ ,  $\frac{2}{3}$ , représentent nécessairement des fractions; et  $\frac{5-5}{3}$  ne peuvent être interprétés que d'une seule manière, 5 moins 5 divisé par 5 moins 5, c'est-à-dire  $\frac{0}{0}$  ou le symbole de l'indétermination.

#### NOTE VII. (Voyez page 526.)

*Sur la concordance nécessaire des nomenclatures latine et française.*

Le double nom donné au genre *Oraug*, me fournit l'occasion d'une dernière remarque de nomenclature qui complétera utilement les Notes II, III et IV.

Comme tous les auteurs, j'adopte, comme nom générique français, le mot *Orang*, et, comme nom générique latin, le mot *Pithecus*. Ces deux noms sont très-différents par leur consonance; leur origine, leur valeur étymologique, leur sens propre, n'ont rien de commun: en un mot, c'est en vain qu'on chercherait une analogie quelconque entre ces deux représentants d'une même idée dans deux langues différentes. C'est là, sans nul doute, un grave inconvénient et presque une faute contre la logique; mais, malheureusement, c'est un inconvénient, c'est une faute consacrée par l'usage général.

En fait, il ne peut et ne doit exister qu'une seule nomenclature; c'est celle qui est commune aux savants de toutes les nations, la nomenclature latine. Chaque être n'a donc et ne peut avoir qu'un seul nom scientifique, son nom latin, choisi ou formé selon les principes de la nomenclature linnéenne. Ce nom une fois établi dans la science, chaque nation le rend ensuite, *autant qu'elle le peut*, dans sa propre langue, tantôt *y faisant passer ce nom lui-même* avec un léger changement d'orthographe ou de terminaison (*Cercopithecus*, Cercopithèque; *Tarsius*, Tarsier; *Didelphis*, Didelphé); tantôt *le traduisant* (*Felis*, Chat; *Erinaceus*, Héris-

son; *Sus*, Cochon); tantôt le remplaçant par un équivalent plus ou moins exact (*Stentor*, Hurleur; *Acheus*, Parasseux).

Le nom de *Pithecus* une fois admis dans la nomenclature latine, devrait donc avoir pour équivalent en français, *Pithèque*; et de même pour les autres langues; par exemple, *Pitheke* en allemand et dans la plupart des langues du Nord, *Piteco* en italien, etc. Telle serait l'application de la règle logique. Mais le mot *Orang* est consacré, non-seulement dans la langue zoologique, mais aussi dans la langue générale; et il serait aujourd'hui impossible de l'effacer de la nomenclature. De là l'accolement de ces deux noms qui ne concordent sous un autre point de vue l'un avec l'autre, et qui, par conséquent, imposent un double travail à la mémoire; inconvénient fort grave, surtout dans une science où la terminologie logiquement nécessaire, fût-elle aussi simple et aussi rationnelle qu'on pourrait le désirer, resterait encore tellement au-dessus de nos facultés.

La même nécessité se reproduit à l'égard d'un grand nombre d'autres genres dans toutes les branches de la Zoologie, mais, plus que partout, en Mammalogie et en Ornithologie. Pendant que Linné et ses disciples constituaient la nomenclature zoologique d'après les principes qui régissent encore aujourd'hui la science, Buffon, et à son exemple quelques autres naturalistes français, tels que Levaillant, appliquaient aux Mammifères et aux Oiseaux une nomenclature fondée sur des principes tout autres, ou plutôt dépourvue de principes fixes. De là l'existence, pour un si grand nombre de genres, de deux noms tout différents, l'un latin, l'autre français, également consacrés par l'usage, et pour jamais établis dans la science.

Il faut subir ce grave inconvénient, puisque nous ne saurions l'éviter. Mais, du moins, nous devons nous garder d'y ajouter à l'avenir, et de créer à notre tour de nouvelles difficultés à nos successeurs. Sachons ne plus nous écarter de cette règle logique qui veut que chaque groupe d'êtres ou chaque être distinct ait un nom, mais n'en ait qu'un. Et surtout, lorsque nous créons des genres nouveaux, ne nous laissons pas entraîner à accoler, comme on l'a fait encore il y a peu d'années, un nom latin, régulièrement formé selon les règles linnéennes, et un nom français, ou plutôt barbare, tiré d'un nom de pays arbitrairement modifié, parfois même imaginé selon l'idée du moment, et absolument étranger au premier. Nul plus que moi n'honore les travaux de M. Frédéric Cuvier, et n'admire ceux de l'illustre auteur du *Règne animal*; mais leur autorité ne saurait prévaloir sur les principes; et j'oserais dire que ces deux naturalistes éminents ont donné des exemples que l'on doit se garder de suivre, lorsqu'après avoir admis pour noms génériques des mots tels qu'*Ailurus*, *Ictides*, *Mydaus*, *Crossarchus*, etc., ils ne les ont pas rendus dans notre langue par leurs analogues naturels *Ailure*, *Ictide*, *Mydas*, *Crossarque*, mais leur ont substitué des synonymes tels que *Panda*, *Benturong*, *Télagon*, *Mangue*, etc.



27

( 1 )

Peint par W. Goussier.

Dirigé par Borromée

GIBBON ENTELLOIDE, *HYLOBATES ENTELLOIDES*. *L. Geoff.*

Imp. de Bougeard





4/3

Peint par Wagnier.

Dirigé par Barrois.

(2

SEMNOPITHEQUE DUSSUMIER. *SEMNOPITHECUS DUSSUMIERI*, *Le. Geoff. 1837.*





(5)

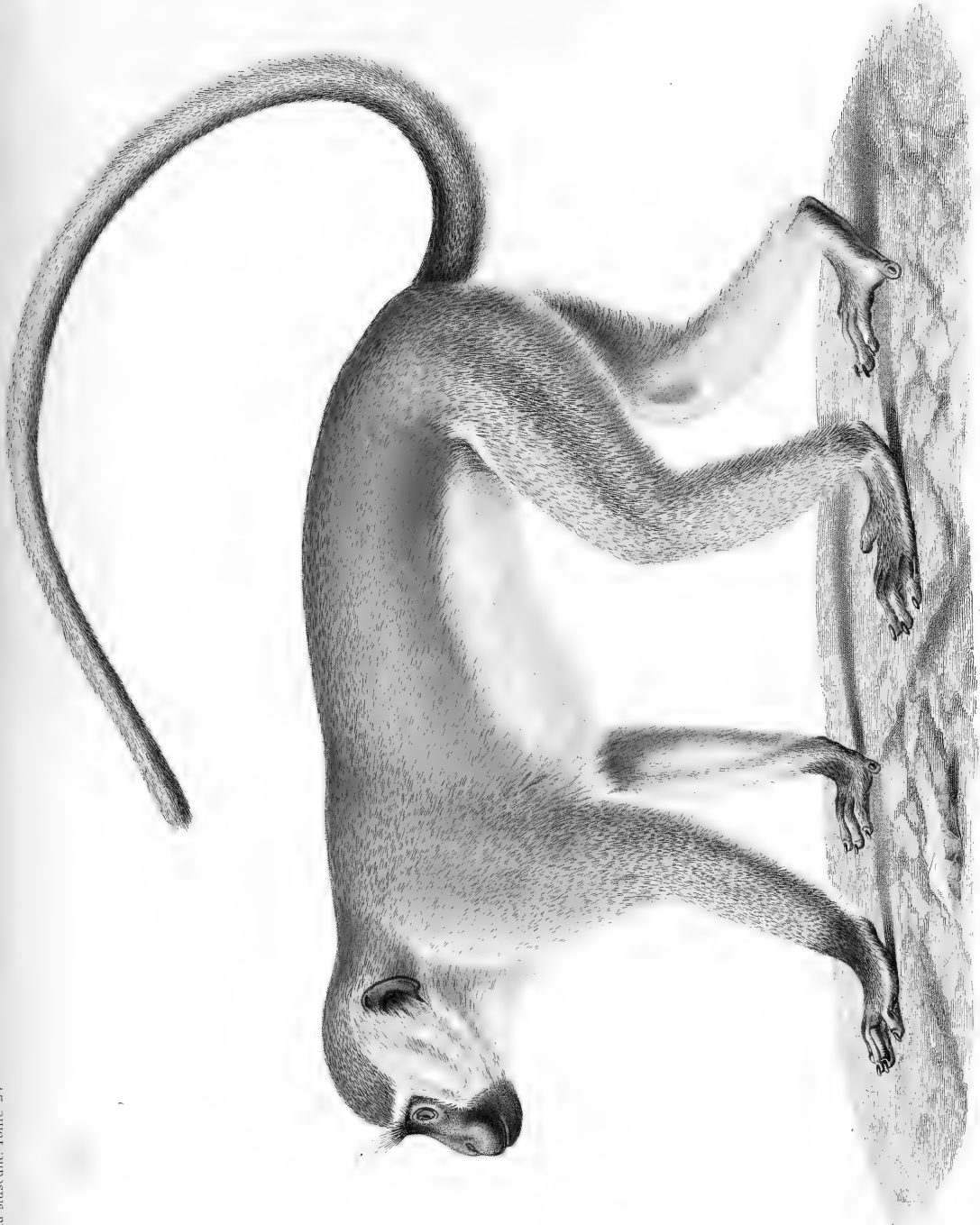
dessiné par Werner

Dirigé par Borroni

CERCOPITÈQUE MONOÏDE. *CERCOPITHECUS MONOÏDES.* *J. Geoff. S. M.*







*Front par Vieillot*

273

(4)

*Dessiné par Boncompagni*

CERCOPITHIÈQUE ROUX-VERT. *CERCOPITHECUS RUFO-IRIDIS.* *N. Geoff. S. M.*

*Imp. de Bouchard.*





*Paris par Leveque*

*Paris par Burmeister*

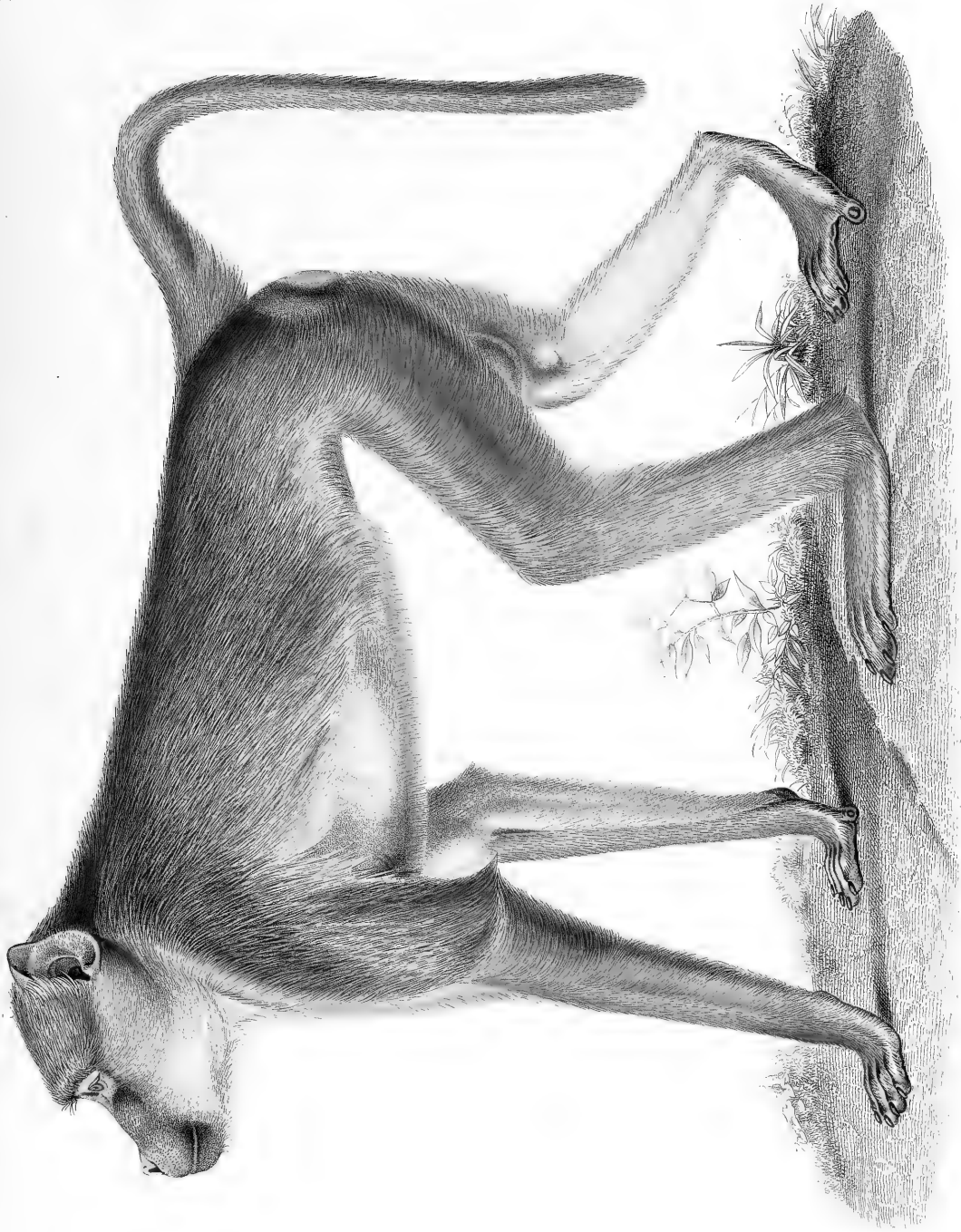
13

( 5 )

MACAQUE DES PHILIPPINES, Variété Albine.

*Imp. de Bachelard.*





H. Bonnafant

74

(6)

CYNOCÉPHALE BABOUIN, Jeune Mâle. *CYNOCEPHALUS BABOUIN*, Desmair.

Bourgeois, del.

Bouquet, imp.



DESCRIPTION  
**DES MAMMIFÈRES**

NOUVEAUX OU IMPARFAITEMENT CONNUS

DE LA COLLECTION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,

ET

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION

ET LES CARACTÈRES DES MAMMIFÈRES.

---

SECOND MÉMOIRE.

SINGES AMÉRICAINS.

PAR M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

---

Dans un premier Mémoire sur la grande famille des Singes<sup>1</sup>, j'ai présenté des considérations générales sur la classification et les caractères des Primates, et décrit dix-neuf espèces nouvelles ou encore imparfaitement connues. Parmi ces dix-neuf espèces, toutes de l'Ancien-Monde, deux font partie de la tribu des Pithéciens, si remarquable par les affinités de son organisation avec celle de l'Homme; toutes les autres appartiennent à la vaste tribu des Cynopithéciens. Il me reste à faire connaître quelques espèces

<sup>1</sup> *Archives du Muséum*, t. II, p. 485 à 592.

américaines<sup>1</sup>, appartenant à la troisième tribu de la famille des Singes, celle des Cébiens<sup>2</sup>.

1. LE SAÏMIRI A DOS BRULÉ, *Saimiris ustus*.

(Planche 1.)

*Caractéristique générique.* — Formes légères. Membres allongés; les postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Pouces médiocrement allongés; les antérieurs, à peine opposables<sup>3</sup> — Ongles des pouces postérieurs aplatis, ceux des pouces antérieurs convexes; les autres en gouttière. — Queue longue, assez grêle, entièrement velue (à l'état adulte), très-faiblement prenante.

Tête *très-allongée, très-volumineuse, surtout en arrière*. Occiput séparé des oreilles par une distance assez grande, en raison du développement considérable du crâne et de l'encéphale en arrière du grand trou occipital. Front assez élevé au-dessus des orbites sur la ligne médiane, mais, latéralement, fuyant, et se confondant avec les bourrelets sus-orbitaires. — Face très-courte.

<sup>1</sup> J'ai précédemment décrit, dans d'autres mémoires ou articles, divers Singes de la tribu des Cébiens qu'il suffira de rappeler ici, savoir : le Harleur à queue dorée, l'Atèle métis et les Ériodes. Voyez *Description d'un genre nouveau sous le nom d'Ériode*, dans les *Mémoires du Muséum*, t. XVII; *description de deux espèces nouvelles de Singes à queue prenante*, *ibid.*; article *Sapajous* du *Dictionnaire classique*, et *Etudes zoologiques*, 1<sup>re</sup> livraison. — Depuis que ces divers articles ont été publiés, j'ai eu occasion d'observer deux Atèles métis vivants, et de confirmer, par leur examen, la détermination que j'avais donnée de l'espèce. Quant au genre Ériode, je dois saisir cette occasion de signaler la confusion faite, à plusieurs reprises, et tout récemment encore, entre ce genre et celui que Spix avait antérieurement proposé sous le nom de *Brachyteles*. Il serait d'ailleurs inutile d'insister sur ce point, déjà traité dans mon Mémoire sur les Ériodes.

<sup>2</sup> Voyez à la fin du mémoire, la note 1.

<sup>3</sup> On a vu, dans mon premier Mémoire (p. 500), que ce caractère est commun à tous les Cébiens, les Atèles et les Ériodes exceptés; genres dans lesquels les pouces antérieurs, beaucoup plus imparfaits encore, sont réduits à quelques vestiges extérieurs ou même à de simples rudiments sous-cutanés.



Yeux volumineux, *très-rapprochés* l'un de l'autre, et surtout *en arrière où la cloison inter-orbitaire est seulement membraneuse*. — Conques auriculaires moyennes, de forme simple. — Narines de forme allongée, latérales, séparées par un large intervalle. — Pelage peu fourni, principalement composé de poils annelés.

Incisives à la mâchoire supérieure, incisives et canines, inférieurement, *disposées en ligne droite*. Canines longues, sillonnées longitudinalement. Canine supérieure de chaque côté, séparée de l'incisive externe par un intervalle qui reçoit la canine inférieure correspondante, quand les mâchoires sont rapprochées. Molaires à couronnes médiocrement étendues, à tubercules, les uns mousses, les autres aigus, surtout ceux de la partie externe. Molaires supérieures, disposées par rangées irrégulièrement rectilignes, sensiblement aussi distantes en avant qu'en arrière. Les supérieures, surtout les fausses molaires, transversalement allongées. *La dernière molaire*, de chaque côté et à chaque mâchoire, *très-petite*<sup>1</sup>.

Taille très-inférieure à la taille moyenne des Singes.

*Car. spécifique*. — Dessus de la tête et face externe des membres d'un gris olivâtre; les parties supérieures du corps, *d'un roux varié de noirâtre, passant au noir* sur la partie postérieure et médiane du dos. Les avant-bras et les quatre mains, *d'un jaune roux doré*.

*Habitat*. — Le Brésil (d'après mon père qui a rapporté de Portugal le seul individu qui me soit connu).

*Synonymie générique*. — *CALLITHRIX*, Geoffroy-Saint-Hilaire et presque tous les auteurs modernes. — *SAIMIRI*, Cuvier, *Règne animal*, 2<sup>e</sup> édition,

<sup>1</sup> Je n'ai pas indiqué, dans cette caractéristique, les nombres dentaires. On sait qu'ils sont les mêmes chez tous les Cebiens; la formule dentaire (sauf les exceptions individuelles) est, pour toute cette tribu (*loc. cit.* p. 521.); la suivante :

$$4(2 I + C + 3 m + 3 M) = 36 D.$$

t. I, p. 103, 1829, et d'après lui, Voigt, *Thierreich*, Leipzig, 1831 (groupe considéré par ces auteurs comme une simple section, et non comme un genre distinct). — SAÏMIRI, *SAÏMIRIS*, Is. Geoffroy, *Cours de Mammalogie*, résumé publié par M. Gervais, p. 19, 1835 et *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences*, t. XVI, p. 1151, mai 1843. (Analyse sommaire d'un travail étendu, destiné à paraître très-prochainement dans la *Zoologie de la Vénus*.) — SAÏMIRI, *PITHESCIUREUS*, Lesson, *Species des Mammifères bimanes et quadrumanes*, 1840, et *Tableau du règne animal*, 1842. — SAÏMIRI, Pouchet, *Zoologie classique*, t. I, p. 50, 1841. — CHRYSOTHRIX, Wagner, *Archiv für Naturgeschichte*, ann. 1842, t. I, p. 357.

*Syn. spéc.* — SAÏMIRI, *variété*, Geoffroy-St.-Hilaire, *Tableau des Quadrumanes* dans les *Annales du Muséum*, t. XIX, p. 113, 1812; Lesson, *Species*, *loc. cit.* — SAÏMIRI A DOS BRULÉ, *S. USTUS* Is. Geoffroy, *Comptes-rendus*, *loc. cit.*, p. 1152.

---

Dans la presque totalité des traités de Mammalogie, on n'admet encore qu'une seule espèce de Saimiri, et cette espèce se trouve réunie, sous le nom générique de Callitriche, avec plusieurs autres petits Singes américains. Les seuls auteurs qui, après moi, aient fait des Saimiris un genre distinct, sont MM. Lesson, Pouchet et Wagner; encore le groupe est-il présenté par le premier de ces naturalistes, comme un simple sous-genre de Sagoins (*Saguinus*); indiqué par le second en quelques mots seulement, et simplement mentionné par le troisième. En figurant ici, pour la première fois, le *S. ustus*, il est donc utile que je ne me borne pas à exposer les caractères spécifiques de ce Singe; mais que j'insiste aussi sur la valeur de ses caractères génériques. Tel est le motif pour lequel j'ai cru devoir placer ici un extrait d'un Mémoire fort étendu sur les Saïmiris, qui doit paraître très-prochainement dans la *Zoologie de la Vénus*

C'est surtout par la conformation de la tête que les Saïmiris diffèrent essentiellement, soit des Callitriches avec lesquels ils sont restés si longtemps confondus, soit de tous les autres Singes. Les proportions du crâne, par conséquent aussi de l'encéphale et de la face, d'un côté, et, de l'autre, la disposition des globes oculaires, méritent principalement de fixer l'attention.

On sait que chez presque tous les Singes, et les Callitriches sont eux-mêmes de ce nombre, la base du crâne se relève immédiatement ou presque immédiatement en arrière du trou occipital, et remonte, soit obliquement, soit même presque verticalement, de manière à représenter bien plutôt une face postérieure que la continuation de la face inférieure du crâne. Chez les Saïmiris, au contraire, l'*occipital presque tout entier* est horizontal, et par conséquent compris dans la face inférieure du crâne; d'où l'existence, derrière le trou occipital, d'une étendue horizontale encore considérable. Cette étendue est telle que, chez l'adulte, la distance comprise entre les incisives et la partie antérieure du grand trou occipital n'est que sensiblement double de celle qui sépare la partie postérieure de ce même trou de l'extrémité postérieure de la face inférieure du crâne. Chez les jeunes sujets, le crâne étant plus développé encore, et la face plus courte, le rapport entre ces deux distances est moindre encore; selon l'âge, il est égal à un et demi, à un et un quart, et même à un.

Cet extrême développement de la partie postérieure du crâne, par conséquent aussi de l'encéphale, sur lequel mon père a, depuis plusieurs années déjà<sup>1</sup>, fixé l'attention des zoologistes, est nécessairement en rapport avec un développement corrélatif de la partie postérieure de l'encéphale. Le rapport est ici d'autant plus

<sup>1</sup> *Cours de l'histoire naturelle des Mammifères*, dixième leçon, juin 1828.

exact que les os de la voûte du crâne sont fort minces et comme moulés sur les méninges. Les hémisphères cérébraux sont surtout le siège de ce développement qui fait de l'encéphale des Saïmiris l'encéphale le plus volumineux que l'on connaisse chez aucun animal. Le lobe moyen du cervelet est, il est vrai, très-développé et très-saillant en arrière; mais lui-même est dépassé de beaucoup par les hémisphères cérébraux.

Du reste, comme je l'ai établi dans mon premier Mémoire<sup>1</sup>, ces mêmes Singes, placés au premier rang entre tous, et à côté de l'Homme lui-même, si ce n'est au-dessus, par la masse proportionnelle de leur encéphale, sont à un rang très-inférieur pour le nombre de leurs circonvolutions cérébrales. Il en est surtout ainsi des lobes antérieurs dont la surface est lisse dans la plus grande partie de son étendue. Les lobes postérieurs n'ont de même que très-peu de circonvolutions; mais ce dernier caractère est commun aux Singes des trois dernières tribus<sup>2</sup>.

Après ces caractères, que leur importance physiologique place nécessairement au premier rang, viennent, chez les Saïmiris, ceux que fournissent les appareils de la vision. Les yeux, très-inférieurs toutefois en volume, à ceux des véritables Singes nocturnes, tels que les Nyctipithèques<sup>3</sup>, sont remarquables par leur grandeur, mais bien plus encore par leur extrême rapprochement. Ils ne sont séparés l'un de l'autre, si ce n'est tout à fait en avant, que par une cloison extrêmement mince; et cette cloison, caractère propre aux Saïmiris, est seulement membraneuse dans une grande partie de

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 515.

<sup>2</sup> J'ai fait représenter comparativement, dans l'atlas de la *Zoologie* de la *Vénus*, l'encéphale d'un Saïmiri et celui d'un Ouistiti. Dans la même planche, j'ai fait représenter comparativement le crâne du Saïmiri à dos brûlé, celui du Saïmiri ordinaire ou sciurin dans différents âges, et celui d'un Callitriche.

<sup>3</sup> Voyez, à la fin du mémoire, la note II.

son étendue. Aussi, dans les crânes préparés que l'on trouve dans les collections, la cloison inter-orbitaire se montre-t-elle, ainsi qu'on le sait depuis longtemps, perforée dans un espace très-étendu, de forme elliptique, qui correspond à la place ordinairement occupée par la portion de l'ethmoïde dite *os planum*.

Ces conditions organiques fort remarquables, et que l'on ne retrouve dans nul autre genre, pas plus chez les Callitriches que dans tout autre groupe, ne permettent pas de confondre plus longtemps les Saïmiris avec ceux-ci. Voici maintenant quelques caractères distinctifs d'une bien moindre importance, mais qui, étant extérieurs, et propres, par conséquent, à fournir les éléments immédiats d'une détermination générique, ne doivent pas rester négligés comme ils l'ont été jusqu'à présent.

Les narines fournissent, sinon à l'égard des Callitriches, du moins à l'égard des Nyctipithèques, un caractère éminemment distinctif. Elles se présentent sous la forme d'ouvertures elliptiques placées tout à fait latéralement, et séparées par un intervalle assez grand, entièrement recouvert de poils ras. Les Saïmiris sont donc du nombre des Singes auxquels le nom de *Platyrrhinins* était justement appliqué.

Les oreilles, qui, en raison du développement de l'occiput, semblent ne pas occuper leur place ordinaire, sont médiocres. Elles sont de forme très-simple, la conque représentant un demi-cercle dont le bord supérieur se replie sur lui-même.

Les dents sont fort différentes de celles des Callitriches, et c'est ce que je ferai voir dans le paragraphe suivant, par la description de celles-ci. Par le système dentaire, c'est des Sajous et des Nyctipithèques que se rapprochent les Saïmiris. Il existe toutefois plusieurs différences génériques. Les principales de ces différences, à la mâchoire supérieure, sont relatives à l'avant-dernière molaire qui a la

couronne plus petite et plus simple, notamment moins étendue d'avant en arrière que chez les Nyctipithèques, et surtout aux incisives : celles-ci sont placées, chez les Saïmiris, presque exactement en ligne droite; absolument comme chez les premiers Singes de l'Ancien-Monde et chez l'Homme. A la mâchoire inférieure, les incisives, et même aussi les canines, sont pareillement placées sur une ligne droite. L'avant-dernière molaire, aussi longue que large, est, comme à la mâchoire supérieure, plus petite que la dent correspondante des Nyctipithèques; et, de plus, une différence analogue, mais beaucoup plus prononcée, existe entre la dernière molaire des Saïmiris, qui est fort petite et presque rudimentaire, et la dernière molaire des Nyctipithèques. A l'une et à l'autre mâchoire, les canines sont, chez les vieux individus, saillantes, très-épaisses à leur base, et creusées d'un sillon très-prononcé, placé, pour les supérieures, à la face antérieure, pour les inférieures, à la face interne<sup>1</sup>.

Les Saïmiris ressemblent beaucoup plus aux Nyctipithèques et aux Callitriches par le corps et les membres que par la tête, et il serait superflu d'insister ici sur des caractères qui sont loin d'être aussi remarquables que les précédents. Je me borne donc à renvoyer à leur égard à la caractéristique générique qui a été donnée ci-dessus. Je ferai seulement remarquer que la queue, très-faiblement prenante, et entièrement velue chez l'adulte en parfait pelage,

<sup>1</sup> Pour compléter ce qui est relatif à l'appareil de la mastication, j'ajouterai que la mâchoire inférieure des Saïmiris est remarquable par la forme de la branche montante, fort peu haute, mais très-large, et non dilatée postérieurement. Les branches horizontales ont un peu plus de hauteur en avant qu'en arrière. Chez les Nyctipithèques et les Callitriches, l'inverse a lieu, savoir : chez les premiers, d'une manière peu marquée, et, chez les seconds, d'une manière si prononcée que la hauteur de la branche de la mâchoire est presque double au-dessous de la dernière molaire de ce qu'elle est au-dessous de la première.

est parfois, chez les jeunes sujets, en partie dénudée; circonstance qui a induit en erreur plusieurs auteurs, et qui les a conduits à admettre, sous les noms de Singe à tête de mort, *Caput mortuum* ou *Simia morta*, une espèce purement nominale.

L'ensemble des caractères que je viens de rappeler ou de faire connaître ne m'a d'abord été connu que dans une seule espèce, *S. sciurea* de Linné; Singe qui est assez commun dans les Musées, et dont j'ai vu plusieurs individus vivants. Mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'avec le *Simia sciurea* ou *Saimiris sciureus*, était confondue une autre espèce, celle qui fait le sujet spécial de cet article, et que je nomme Saimiri à dos brûlé, *S. ustus*. Un autre Saimiri, rapporté de Guarayos, par M. d'Orbigny, et figuré par lui (mais non encore décrit) sous le nom de *Callithrix entomophagus*, est venu presque aussitôt former une troisième espèce dans le genre Saimiri. Enfin, en laissant de côté le *Simia morta* ou *Caput mortuum*<sup>1</sup> des

<sup>1</sup> Erxleben (*Systema regni animalis*, p. 53), a pensé le premier que le Singe à tête de mort, si singulier par sa queue prétendue écailleuse (*cauda nuda squamosa*, dit Gmelin) n'est point une espèce distincte, mais seulement un fœtus de Saimiri. Cette dernière opinion a prévalu parmi les auteurs modernes, et quelques-uns ont même supposé le *S. morta* établi sur un fœtus de Saimiri, auquel on aurait mis une queue de Didelphe.

L'examen que j'ai fait des divers éléments de la question m'a convaincu que le *S. morta* est, non un fœtus, comme l'avait fait penser la nudité de la queue; mais un jeune âge de Saimiri, très-vraisemblablement un jeune *S. sciureus*. Et quant à l'explication que l'on a donnée de sa queue nue et écailleuse, il n'est point nécessaire de recourir à la supposition d'une queue de Didelphe ou de Rat, substituée artificiellement à la queue véritable. C'est ce dont chacun peut se convaincre facilement en remontant aux sources.

Les sources sont ici l'une des figures du *Thesaurus* de Séba, et le texte qui se rapporte à cette figure (t. 1, pl. XXXIII, fig. 1; texte, p. 52). C'est, en effet, le Singe que cet auteur nomme *Cercopithecus americanus minor Monkje dictus*, et qui est connu aussi, remarque Séba, sous le nom de *Caput mortuum*; c'est ce Singe qui a été inscrit dans le *Systema naturæ* sous le nom de *S. morta*.

Que ce Singe ne soit autre qu'un Saimiri, c'est d'abord ce dont personne ne peut douter: la figure est passable, assez bonne même, sauf la queue; et la description, quoique succincte,

auteurs, qui est une espèce purement nominale, le *Titi de l'Orénoque* de M. de Humboldt, quoique généralement rapporté au *S. sciureus*, paraît devoir être considéré comme une espèce distincte, la quatrième du genre. Je l'ai mentionnée ailleurs sous le nom de *S. lunulatus*, dans un travail<sup>1</sup> où j'ai indiqué aussi les trois autres espèces, *S. sciureus*, *S. entomophagus* et *S. ustus*.

De ces trois espèces, la première a été figurée par Buffon, par M. Fr. Cuvier et par plusieurs autres auteurs, et la seconde l'a été par M. d'Orbigny<sup>2</sup>. La troisième, au contraire, bien que plusieurs fois indiquée, n'a jamais été ni décrite, ni figurée. Il s'en faut cependant de beaucoup que sa découverte soit récente. Mon père s'est procuré en Portugal, en 1808, l'individu type de l'espèce, et il y a tout lieu

est fort claire, ainsi qu'on peut en juger par cette description des couleurs de la face : *Vultus omnis pilosus est, et albicat ad medium usque nasi et oris ambitum, ubi nigrido regnat.*

Quant à la queue, elle est mal représentée, mais du moins elle a les proportions d'une queue de Saïmiri, et je ne vois nullement dans la figure les écailles par lesquelles tous les auteurs ont caractérisé le *Simia morta*. Les traits croisés dans lesquels ils ont cru apercevoir des écailles ont la plus grande similitude avec les hachures fort imparfaites employées habituellement par plusieurs des graveurs de Séba. Au bas de la planche qui représente le *Caput mortuum*, on peut voir, sur des feuilles et sur le terrain lui-même, de tels traits croisés dans lesquels ici personne ne méconnaîtra de simples hachures.

Le texte ne mentionne d'ailleurs pas plus clairement les écailles que la figure ne les représente. L'auteur ne dit rien de plus de la queue que ce qui suit : *Cauda longa, crassiuscula, qualis Philandrorum aut Murium majorum sylvestrium* : phrase qui, dans une description aussi vague, aussi incorrecte, peut tout aussi bien désigner une queue allongée, conique et nue, mais non écailleuse, qu'une queue absolument comparable à celle du Rat.

Or, si la queue était nue, mais non écailleuse, elle ne présentait aucun caractère étranger aux Saïmiris. Non-seulement on peut supposer que les poils de la queue étaient tombés ; mais on vient de voir que la queue est parfois normalement dénudée chez les jeunes sujets, comme elle l'était chez le *Caput mortuum* ou *Simia morta* des auteurs.

<sup>1</sup> *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XVI, p. 1152, mai 1843.

<sup>2</sup> *Voyage en Amérique, Mammifères*, pl. IV. Le texte de cette planche n'a pas encore paru.



de penser que cet individu avait été envoyé du Brésil plusieurs années auparavant. Mais les caractères génériques des Saïmiris n'ayant point encore été déterminés, et le Saïmiri sciurin, alors seul connu, étant considéré comme une espèce de Sapajou ou de Callitriche, le nouveau Saïmiri fut rapporté, comme variété, à cette espèce<sup>1</sup>. On va voir qu'il existe entre les deux espèces des affinités assez intimes pour rendre cette opinion fort vraisemblable, et aujourd'hui même, nous pourrions rester dans le doute sur la valeur des caractères différentiels du *S. ustus*, si nous étions réduits à ceux que fournit le pelage.

Le *S. ustus* a, en effet, comme le *S. sciureus*, le dessus et les parties latérales du corps d'un gris olivâtre, les parties inférieures et le dedans des membres d'un blanc jaunâtre clair, la partie antérieure et externe des avant-bras et des quatre mains dorée, et la plus grande partie de la face, blanche avec les lèvres noires.

La queue offre aussi les mêmes couleurs semblablement disposées; seulement le noir occupe à l'extrémité une étendue un peu moindre.

La taille de cette espèce est un peu supérieure à celle du *S. sciureus*; mais les proportions paraissent être les mêmes.

Le Saïmiri à dos brûlé est donc, en somme, fort voisin du Saïmiri sciurin; mais il s'en distingue nettement par la coloration des parties supérieures du corps. On a vu que le dos, chez le *S. sciureus*, est d'un vert olivâtre le long de la ligne médiane, mais non sur les parties latérales, qui sont grisâtres, comme les flancs, le dessus de la tête et la plus grande partie des membres et de la queue. Chez le *S. ustus*, le dos, aussi bien latéralement que sur la

<sup>1</sup> Voyez Geoffroy Saint-Hilaire, *Tableau des Quadrumanes*, loc. cit.; Desmarest, *Maniologie*, et Lesson, *Species*.

ligne médiane, est couvert de poils colorés par zones de trois couleurs, savoir, d'un jaunâtre sale à la racine, d'un roux ferrugineux sur la zone intermédiaire, assez étendue, enfin, noir à la pointe<sup>1</sup>, cette dernière couleur étant plus prononcée sur la partie médiane et inférieure du dos que latéralement et antérieurement. De là résulte une coloration générale mélangée de roux et de noir, le roux dominant en avant et sur les côtés, et le noir en arrière. Cette coloration, dans son ensemble, rappelle celle d'une étoffe inégalement brûlée, seulement roussie dans quelques parties, et non dans d'autres; et de là le choix que j'ai fait du nom spécifique d'*ustus*, déjà usité à l'égard d'un Bradype pour désigner un caractère fort analogue de coloration.

Les détails que je viens de donner sur la coloration du dos chez le *S. ustus* suffisent pour en rendre la distinction nette et facile. Cette distinction est confirmée par des différences ostéologiques, assurément beaucoup plus prononcées que celles que l'on pourrait s'attendre à trouver entre des espèces aussi rapprochées par leurs caractères extérieurs.

Le *S. ustus* exagère encore, en quelque sorte, les conditions crâniennes du genre *Saimiri*, par la saillie vraiment singulière de la portion postérieure de l'occipital; cette portion forme une sorte de poche ou de tambour osseux, où la portion postérieure des hémisphères vient s'enfoncer, faisant pour ainsi dire hernie hors de la cavité générale du crâne. Ce renflement sous-occipital est séparé de la portion de l'occipital qui correspond au cervelet, par deux fossettes beaucoup plus prononcées que celles qu'on remarque chez le *S. sciureus*. Ces fossettes sont même tellement profondes, et la portion postérieure

<sup>1</sup> Chez le *S. sciureus* les poils du dos ont une zone noire vers la pointe, mais celle-ci est jaunâtre.

de l'occipital est, au contraire, tellement saillante inférieurement, qu'il existe entre le fond des unes et la surface de celle-ci, une différence de niveau égale à un demi-centimètre; nombre considérable relativement aux proportions générales du crâne, qui n'a guère plus de trois centimètres et demi dans sa plus grande largeur.

Le crâne du *S. ustus* diffère, en outre, de celui du *S. sciureus* par la longueur proportionnellement <sup>1</sup> un peu plus grande du diamètre antéro-postérieur, par l'étendue plus grande et la forme plus allongée du trou occipital, et par la plus grande longueur de l'arcade zygomatique<sup>2</sup>.

Les éléments me manquent pour établir une comparaison aussi détaillée entre le *S. ustus* et ses deux autres congénères. Cette comparaison est d'ailleurs moins nécessaire : ces dernières offrent, en effet, par rapport au *S. ustus*, des caractères fort tranchés de coloration, qu'il suffit de signaler en quelques mots.

A. Saimiri entomophage, *S. entomophagus*; *Callithrix entomophagus* de M. d'Orbigny qui l'a figuré<sup>3</sup>, mais non encore décrit; *Chrysothrix entomophaga* de M. Wagner<sup>4</sup> qui se borne à indiquer sommairement les principaux caractères.

Ce Saimiri présente la même distribution générale de couleurs que le *S. sciureus*; mais, ces couleurs étant fort affaiblies, c'est un jaune peu intense qui remplace sur les membres antérieurs et sur les mains postérieures, le beau jaune roux doré du *S. sciureus*. De même, le corps est d'un gris-jaunâtre pâle, un peu plus vif seulement sur le dos. La face a la même coloration que chez le *S. sciureus*.

<sup>1</sup> La longueur absolue est de 72 millimèt. chez le *S. ustus*; elle est de 65 chez le *S. sciureus*.

<sup>2</sup> Voyez les figures de l'Atlas de la Zoologie de la Vénus. (Planche II.)

<sup>3</sup> *Loc. cit.*

<sup>4</sup> *Loc. cit.*

*reus* et *S. ustus*; mais la nuque, tout le dessus de la tête et latéralement de larges favoris sont, chez l'adulte, noirs, et, chez les très-jeunes individus, noirâtres; les poils de cette région, d'un gris-jaunâtre dans leur première partie, se terminent par une zone noire assez étendue.

Ces caractères, que MM. d'Orbigny et Gervais doivent faire connaître d'une manière plus détaillée dans l'une des prochaines livraisons du Voyage de M. d'Orbigny, peuvent être résumés dans la caractéristique suivante :

Pelage d'un gris-jaunâtre clair, devenant un peu plus foncé sur le dos; les avant-bras et les quatre mains, jaunes. La nuque et le dessus de la tête, noirs (état adulte) ou noirâtres (jeune âge).

B. Saïmiri à lunules, *S. lunulatus*; *Titi de l'Orénoque* de M. de Humboldt; Singe qui a été généralement rapporté, et cela à l'exemple de l'illustre voyageur, au *S. sciurea* de Linné. M. Lesson, dans son *Species*, déjà cité, paraît être jusqu'à présent le seul qui ait fixé son attention sur les caractères particuliers que présente le Saïmiri de M. de Humboldt : caractères d'après lesquels M. Lesson a, en effet, séparé ce Singe, si ce n'est comme une espèce, au moins comme une variété distincte de tous les autres Saïmiris connus.

Parmi les caractères distinctifs qui résultent de la description de M. de Humboldt, on remarquera comme le plus remarquable l'existence de deux lunules noirâtres sur la tête; lunules par lesquelles cette espèce se lie manifestement avec la précédente.

Les principaux traits de la description de M. de Humboldt, sont les suivants :

« *Simia sciurea (cassiquiarensis)*, ex aureo flavescens, abdomine, humeris, brachio et femore (nec antibrachio nec tibiâ) ex ferrugineo cinerascens... Frons cordata. Lunulæ duæ nigrescentes ubi pili

*fusco-flavescentes frontem a sincipite secernunt.... Cauda corpore longior, haud prehensilis<sup>1</sup>, apice floccosa nigra.* »

Cette espèce, si son existence est confirmée, pourra donc être ainsi caractérisée :

Pelage d'un jaune doré. Deux lunules noirâtres sur la tête.

## 2. Le NYCTIPITHÈQUE FÉLIN, *Nyctipithecus felinus*.

*Car.* Pelage cendré supérieurement, d'un jaune orangé inférieurement (y compris la gorge). Queue rousse dans sa première moitié environ, puis noire. Une tache médio-frontale noire, assez étendue, à peu près aussi large que longue; au-dessus de chaque œil, une tache blanchâtre, et plus en dehors, deux raies noires. Oreilles courtes.

*Hab.* Le Para et Moxos.

*Syn.*—SINGE DE NUIT A FACE DE CHAT, *N. FELINUS*, Spix, *Sim. et Vesp. sp. nov.*, 1823; Geoffroy St.-Hilaire, *Cours*; Lesson, *Compl. de Buffon*; Is. Geoffroy, *Comptes-rendus*, *loc. cit.*, p. 1151.—DOUROCOÛLI, *NOCTHORA TRIVIRGATA*, Fr. Cuvier, *Mammif.*, 1824, et d'après lui la plupart des auteurs modernes.

Entre les trois noms successivement proposés pour ce genre, *Aotus* (1811), *Nyctipithecus* (1823), *Nocthora* (1824), j'ai dû adopter le second, conformément aux règles générales de nomenclature ailleurs exposées. (Voyez les Notes à la fin du *premier Mémoire*). *Nocthora* a dû être rejeté comme *relativement récent* (Règle IV), et *Aotus*<sup>2</sup> à la fois, comme *tombé en désué-*

<sup>1</sup> Ces mots *haud prehensilis* ne doivent pas être pris à la lettre : la queue est certainement (l'analogie ne permet pas d'en douter) très-faiblement prenante. M. de Humboldt, plus bas, en développant sa pensée, dit lui-même : *cauda sub-prehensilis*.

<sup>2</sup> Par une circonstance singulière, les auteurs eux-mêmes qui ont les premiers érigé en genre les Nyctipithèques sous le nom d'*Aotus*, loin de revendiquer pour eux-mêmes ce progrès, l'attribuent à d'autres. Le genre *Aôte*, selon M. de Humboldt (*Observ. zoologiques*, p. 357 et 358), appartient à mon père et à Illiger; et au contraire, selon mon père (*Tabl. des*

tude (Règle III), et comme *contradictoire avec les faits* qu'il est destiné à exprimer (Règle I).

Cette espèce, bien loin d'être inédite, a été deux fois figurée et plusieurs fois décrite; mais elle l'a été sous des noms et selon des déterminations dont la diversité rend nécessaire une révision des principaux éléments de la question.

Voici la caractéristique qu'avait donnée Spix de son *N. felinus*, lorsque, le premier, en 1823, il le fit connaître d'après des individus venant du Para.

« *Sub-barbata, mystace ad latera malæ disticho; corpore toto villosolamuginoso, suprâ olivaceo-cinereo, subtùs pallidè ochraceo; caudâ corpore multò longiore, suprâ radium cinerascens, subtùs et versùs latera usque ad medium rufescens, reliquâ nigrâ, fasciâ nigrâ utrinque è malis verticem versùs elongatâ, aliâ nigrâ frontis intermedîâ cum lateralibus confluentè; maculis duabus suprâ oculos albicantibus.* »

Depuis que cette caractéristique, et la description plus détaillée, mais trop peu précise, qui y est jointe, ont été publiées par Spix, deux individus de cette espèce sont venus successivement prendre place dans les collections du Muséum; l'un, en 1824, arrivé vivant par la voie du commerce, et dont l'origine est restée inconnue;

*Quadr., loc. cit.*) et selon Illiger (p. 71), il appartient à M. de Humboldt. Le fait est que ces trois auteurs ont contribué à l'établir. M. de Humboldt a succinctement indiqué dans son *Mémoire sur les Singes de l'Orénoque* (*loc. cit.*, p. 306) *une nouvelle famille de Singes que l'on pourrait, dit-il, désigner sous le nom d'Aôles (ζωοιοί)*. Quelques mois plus tard, Illiger a introduit dans le système le nouveau genre sous le nom d'*Aotus*. Enfin, en 1812, mon père a rectifié les caractères sur un point important. M. de Humboldt, dans sa description, avait dit les oreilles externes presque nulles (*auriculæ ferè nullæ*), et de là le nom d'Aôte. Illiger, substituant à une indication inexacte une expression erronée, avait dit : *auriculæ nullæ*. Au contraire, mon père, et depuis, M. de Humboldt, dans son *Tableau des Singes de l'Amérique*, se sont tenus dans les limites de la vérité, en disant seulement les oreilles *très-petites*.

l'autre, quelques années plus tard, envoyé de Moxos par M. d'Orbigny.

M. Frédéric Cuvier, qui, en 1824, ne connaissait point encore la description de Spix, crut avoir retrouvé dans le Nyctipithèque de la ménagerie, le *Douroucouli* de M. de Humboldt; Singe découvert à Cassiquiare par cet illustre voyageur, et décrit dès 1811, par lui-même<sup>1</sup>, par Illiger<sup>2</sup>, depuis par mon père<sup>3</sup> et par plusieurs auteurs, sous les noms de *Simia trivirgata*, *Aotus trivirgatus*, *Nyctipithecus trivirgatus*. Le *N. felinus* de Spix fut donc décrit et figuré de nouveau par M. Frédéric Cuvier, sous le nom de Douroucouli, *Simia* ou *Nocthora trivirgata*. Et comme la description et la figure de M. Frédéric Cuvier sont aussi bonnes que celles de Spix étaient imparfaites, les zoologistes ont généralement suivi M. Frédéric Cuvier, et admis comme lui l'identité du Singe de la Ménagerie et du Douroucouli de M. de Humboldt.

Aucune difficulté ne s'élève à cet égard, en ce qui concerne la détermination générique; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la détermination spécifique.

Le Douroucouli de M. Frédéric Cuvier est bien comme le Douroucouli de M. de Humboldt, d'un cendré argenté supérieurement, et d'un jaune assez vif inférieurement. Mais il existe plusieurs différences notables :

- 1° La queue ne fait guère, chez le premier, que la moitié de la longueur totale;
- 2° Il n'existe point de ligne foncée médio-dorsale;
- 3° Il existe bien trois taches noires sur le devant de la tête, mais

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 357. Voyez aussi, à la fin du volume, le *Tableau des Singes de l'Amérique*.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*

<sup>3</sup> *Tableau des Quadrumanes*, 1812, t. XIX.

les latérales peuvent seules être dites des raies, la tache centrale, qui est d'une assez grande étendue, étant aussi large que longue;

4° Le nez est entièrement noir, et les côtés de la face sont, ainsi que le menton et une tache au-dessus de chaque œil, d'un roussâtre brun-clair;

5° La queue, loin d'être de même couleur que le dos, est d'un roux ferrugineux, qui peu à peu passe au noir, le tiers terminal environ étant de cette dernière couleur.

En présence de toutes ces différences, il y avait au moins lieu d'examiner si le Singe observé par M. Frédéric Cuvier était bien le véritable *Douroucouli* de M. de Humboldt.

L'origine de l'individu de M. Frédéric Cuvier, venu par la voie du commerce, est restée inconnue; mais le même *Nyctipithèque* a été, comme je l'ai dit plus haut, envoyé de Moxos par M. d'Orbigny. Sa patrie est donc aujourd'hui déterminée; et il est établi que ce Singe et le *Douroucouli* de M. de Humboldt sont originaires de deux régions fort différentes. La diversité de patrie vient donc ici à l'appui de la diversité des caractères extérieurs.

En comparant de même, pour achever sa détermination, le *Douroucouli* de M. Frédéric Cuvier, aux autres *Nyctipithèques* décrits, on trouve de même qu'il diffère beaucoup, soit du *Miriquouina* d'Azara, soit du *N. vociferans* de Spix, mais qu'il doit être, tout au contraire, considéré comme spécifiquement identique avec le *N. felinus* du même auteur. La comparaison très-minutieuse que j'ai faite entre la description et la figure de Spix, d'une part, et de l'autre, l'individu lui-même qu'a décrit et figuré M. Frédéric Cuvier, ne me laisse aucun doute sur cette détermination. Voici quelques-unes des similitudes qui lui servent de base :

1° La coloration caractéristique de la face est la même. Il existe, en effet, chez l'individu de M. Frédéric Cuvier, une tache médio-



frontale, assez étendue, noire, ayant la forme d'un triangle dont la base serait en arrière. A droite, de chaque côté de cette tache noire, au-dessus de l'œil, est une tache jaunâtre-clair; plus en dehors, une ligne noirâtre, commençant sur la joue, remontant vers le haut de la tête, et venant se terminer à l'angle postérieur de la tache médio-frontale.

L'individu envoyé de Moxos par M. d'Orbigny diffère seulement en ce que les taches super-oculaires sont d'un blanc sale, un peu jaunâtre, et non d'un jaunâtre-clair, différence qui est absolument insignifiante;

2° Le pelage, chez l'individu de la ménagerie, est d'un cendré presque pur, un peu argenté sur les parties latérales du dos, d'un cendré olivâtre sur le milieu. L'individu de Moxos offre de même ces deux couleurs, mais la première seulement sur les épaules et la face externe des membres, et la seconde sur toutes les parties supérieures; sauf le devant de la tête. L'individu de Spix ressemble plus sous ce point de vue à ce dernier, qu'à l'individu de M. Frédéric Cuvier, peut-être parce que celui-ci est mort en cage après une assez longue captivité;

3° Cette explication rend également compte, et ici je puis être beaucoup plus affirmatif, d'une différence existant entre la coloration de la queue chez l'individu de Spix et chez celui de M. Frédéric Cuvier. Chez le premier, sauf quelques poils gris à la base, la queue est rousse dans sa première moitié, noire dans le reste; chez le second, le roux passe un peu moins promptement au noir; le dernier tiers environ est seul tout à fait de cette dernière couleur; mais il existe aussi, dans la partie qui précède, des poils noirs, seulement en plus petit nombre. Le mauvais état du pelage de la queue explique cette légère différence; et je retrouve d'ail-

leurs, dans l'individu de M. d'Orbigny, tous les traits de la description de Spix ;

4° Quant à la couleur des parties inférieures, la description de Spix est également applicable de tout point aux deux individus que j'ai sous les yeux.

Ces analogies, et d'autres encore, relatives, soit à divers détails de coloration, soit à l'étendue des oreilles, prouvent d'une manière positive que le *Douroucouli* de M. Frédéric Cuvier n'est point le véritable *Douroucouli*, *N. trivirgatus*, mais le *N. felinus* de Spix.

C'est par conséquent aussi à cette dernière espèce qu'il faut rapporter les résultats des diverses observations faites par plusieurs zoologistes français, sur le squelette du *Nyctipithèque* de la ménagerie. Ces observations, par suite de l'erreur commise à l'égard de ce Singe, ont généralement été rapportées au *Douroucouli*, *N. trivirgatus*. Ce dernier n'a point été, à ma connaissance du moins, revu depuis M. de Humboldt ; et la description et la figure que nous devons à l'illustre voyageur sont les seuls éléments authentiques que nous puissions consulter à son égard.

##### 5. Le NYCTIPITHÈQUE LÉMURIN, *Nyctipithecus lemurinus*.

(Planche 2.)

*Car.* Pelage d'un cendré lavé de roux supérieurement, cendré sur les flancs et la face externe des membres, d'un jaune orangé sous le ventre et sous la poitrine (mais non sous le col). Queue d'un noir plus ou moins mêlé de roux, avec la base rousse en dessous et d'un cendré roussâtre en dessus. Une tache médio-frontale noire, peu étendue, entre deux taches blanchâtres, et plus en dehors, deux raies noires. Oreilles très-courtes.

*Obs.* Il existe dans cette espèce des variétés chez lesquelles le pelage présente des nuances un peu différentes, par exemple, plus lavées de roux, ou plus lavées de noir : mais la distribution des couleurs est constamment la même.

*Hab.* La Nouvelle-Grenade.

*Syn.* — *Mico dormilon* (Singe dormeur) des habitants de la Nouvelle-Grenade. — NYCTIPITHÈQUE LÉMURIN, *N. LEMURINUS*, Is. Geoffroy, *Comptes-rendus*, *loc. cit.*, p. 1151.

J'ai d'abord déterminé cette espèce d'après les peaux et les crânes de plusieurs individus des deux sexes et de différents âges, que le Muséum d'histoire naturelle avait reçus de Santa-Fé de Bogota. Depuis, plusieurs autres sont encore arrivés en Europe par diverses voies, et sont venus confirmer ma détermination.

Le nom spécifique de *lemurinus* que je donne à cette espèce, est destiné à rappeler, non-seulement les analogies qui existent entre les Nyctipithèques et divers genres de la famille des Lémuridés en général, mais aussi et surtout les caractères particuliers que présente le pelage chez le *N. lemurinus*. C'est le même poil, long, touffu, laineux, qui existe chez les *Lemur*, et c'est même aussi, quant aux parties supérieures, la couleur la plus fréquente dans ce genre, notamment dans les plus communes de ses espèces. Ajoutons que c'est aussi la même tendance à la production de variétés individuelles qui, sans apporter aucune modification importante à la distribution des couleurs, change du moins d'une manière assez prononcée la nuance de celles-ci.

Dans le plus grand nombre des individus, les parties supérieures sont d'un cendré plus ou moins lavé de roux et légèrement tiqueté. Cette couleur cendrée se montre plus pure sur les parties latérales du corps, plus rousse tout-à-fait en dessus.

Les poils de cette région, longs de 3 à 4 centimètres, ont tous leur bout noirâtre, puis une portion assez étendue cendré-roussâtre, et la pointe annelée de fauve, ou de roussâtre, et de noir.

La couleur cendrée des flancs s'étend, sans changer très-sensiblement de nuance, sur les côtés du col et sur la face externe des épaules, des bras et des cuisses.

Le dessus de la tête est d'un cendré plus ou moins lavé de roussâtre. En avant, au milieu du front, il existe une petite tache noire ou noirâtre, placée entre deux taches blanchâtres, plus étendues qu'elle. Le dessous des yeux et le menton sont blancs, le nez étant au contraire couvert de poils ras très-foncés.

Le dessous du corps et la face interne des bras et des cuisses sont d'un jaune orangé ou roussâtre, plus vif sous le ventre, un peu moins sous la poitrine et en dedans des membres. Le dessous du col est seulement d'un cendré pâle roussâtre.

Les membres sont cendrés en dehors jusqu'aux mains; ils sont, en dedans, de la couleur de la poitrine ou du ventre, jusqu'aux coudes ou aux genoux, puis cendrés. Les mains sont couvertes de poils ras cendré-fauve et noirs.

La queue, près de sa base, est, en dessous, rousse; en dessus, d'un cendré plus ou moins roussâtre qui se confond avec la couleur du dessus du corps. Le reste de la queue, couvert en dessus et en dessous de longs poils à base jaunâtre et à extrémité noire, paraît tantôt d'un noir pur, tantôt d'un noir mêlé de jaune, selon qu'on aperçoit ou non la portion jaune des poils sous la noire.

Sous la base de la queue, au milieu de la partie rousse, on remarque des poils noirs ou noirâtres, secs, roides et comme agglutinés par la présence d'une matière grassé dont ils sont fortement imprégnés. Ces poils, qui forment dans leur ensemble une tache étroite et allongée, attestent la présence dans cette partie d'une

glande assez développée. J'ai trouvé cette disposition chez tous les individus adultes soit mâles, soit femelles. L'analogue de cette glande existe chez le *N. felinus*, mais elle paraît moins développée chez ce dernier, et les poils qui la couvrent sont roux, comme ceux qui les entourent.

Les oreilles sont, dans cette espèce, beaucoup plus courtes que chez le *N. felinus*. Je trouve la distance de la base au bord libre de l'oreille, au point où l'oreille est la plus longue, égale à 9 millimètres seulement, tandis que je trouve 3 millimètres de plus chez le *N. felinus*, bien que ce dernier soit de plus petite taille<sup>1</sup>.

Nos individus adultes ont en effet tous de 36 à 38 centimètres du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci ayant aussi à peu près cette même dimension. Je ne trouve au contraire que 31 à 32 centimètres chez les individus du *N. felinus* que j'ai sous les yeux.

J'ai dit au commencement de cette description que quelques individus m'ont présenté des variétés.

L'un d'eux est remarquable par ses couleurs, généralement plus pâles et plus lavées de roux. Il est plutôt fauve-roussâtre supérieurement que cendré-roussâtre, avec le dessous d'une couleur moins vive que chez les autres individus, et la queue, dans la plus grande partie de son étendue, d'un roux qui, même vers la fin, ne passe pas tout-à-fait au noir. La tache et le dessin de la partie antérieure de la tête sont les mêmes, mais la nuance diffère également : le dessus et le dessous des yeux, qui sont ordinairement blanchâtres, sont presque fauves. Cet individu est femelle, mais une autre femelle m'a présenté les teintes ordinaires : il s'agit donc bien ici d'une variété individuelle, et non d'une différence sexuelle.

<sup>1</sup> Dans l'état frais, les oreilles eussent été, sans nul doute, trouvées plus grandes ; mais le rapport subsisterait.

Chez d'autres individus, la variété résulte de l'étendue plus grande de la partie noire de l'extrémité des poils. J'ai observé cette modification sur le dos et les mains chez un adulte, et sur le dos chez un très-jeune sujet, également remarquable par l'extrême mollesse de son pelage et par la couleur presque noire de son dos.

Ces variétés, quoique assez différentes pour la couleur, sont facilement réductibles à leur espèce, en raison des caractères très-constants que fournissent l'abondance et le mode de coloration des poils, la taille et les proportions, la distribution des couleurs, et notamment la disposition des taches de la face et du front.

C'est en ayant égard à ces caractères qu'on distinguera toujours le *N. lemurinus* et ses congénères, savoir :

1° Du *N. vociferans*, chez lequel le corps est entièrement d'un brun qui seulement pâlit sous le ventre ;

2° Du *N. trivirgatus*, qui a la queue beaucoup plus longue que le corps, une raie médio-nasale blanche, et le pelage supérieurement d'un cendré argenté, avec une ligne foncée sur le milieu du dos ;

3° Du *Miriquouina*, qui serait beaucoup plus grand, et aurait la queue proportionnellement beaucoup plus longue ;

4° Du *N. felinus*, qui a la tache médio-frontale beaucoup plus étendue, le pelage généralement beaucoup plus court, et notamment la queue beaucoup moins touffue ; chez lequel la couleur orangée ou roussâtre couvre inférieurement la gorge, aussi bien que la poitrine et le ventre ; enfin, chez lequel aussi les oreilles sont plus grandes, ou plus exactement, moins courtes que chez le *N. felinus*.

A l'égard des *N. felinus* et *N. lemurinus*, je puis confirmer la différence réellement spécifique de ces deux Singes par la comparaison de leurs crânes. Quelque grande que soit l'analogie de l'un et de l'autre, les différences suivantes peuvent être signalées :

Le *N. lemurinus* a les orbites sensiblement plus larges que hautes; elles sont, par suite, proportionnellement un peu plus larges que chez le *N. felinus*, qui a le diamètre orbitaire transversal et le diamètre inféro-supérieur égaux entre eux : la différence est d'ailleurs peu marquée.

La boîte cérébrale est, chez le *N. felinus*, très-sensiblement moins large en arrière qu'en avant; chez le *N. lemurinus*, elle conserve presque en arrière la même largeur qu'en avant. Ici encore la différence est d'ailleurs légère, et offre elle-même une confirmation de l'intimité des rapports qui unissent les deux espèces.

La mâchoire inférieure présente une diversité beaucoup plus marquée. Chez le *N. felinus*, sa branche horizontale a les deux bords presque parallèles, la mâchoire présentant presque la même largeur au-dessous des dernières molaires et au-dessous de la canine. Chez le *N. lemurinus*, la mâchoire dont, par suite, le bord inférieur est très-sinueux, est, au contraire, dilatée en arrière, beaucoup plus étroite en avant. J'essaierai de rendre cette différence sensible par quelques mesures.

	N. FELINUS. N. LEMURINUS.	
Distance entre les deux bords, prise au dessous de la seconde molaire. . . . .	9	8 millim.
Distance au-dessous de la quatrième. . . . .	9	10
Distance au-dessous de la sixième. . . . .	10	14

Cette inégalité, très-marquée, est un caractère tellement inhérent à cette espèce, que je la trouve déjà indiquée chez un très-jeune individu, n'ayant encore que les vingt-quatre dents de la première dentition.

L'espèce que je viens de décrire habite les Andes de la Nouvelle-Grenade, où elle paraît être fort commune, à en juger par le grand nombre d'individus qui nous sont tout à coup parvenus par diverses voies.

Parmi les voyageurs qui ont les premiers apporté en France le *N. lemurinus*, l'un d'eux, M. Goudot, qui l'a plusieurs fois chassé, et qui l'a observé avec soin, a bien voulu, à ma demande, rédiger sur les mœurs de cette espèce une note, dans laquelle se trouvent plusieurs détails fort intéressants. Je ne saurais mieux faire que de la citer ici textuellement.

« Ce petit quadrumane habite les grands bois de la région tempérée du Quindiu, dans la Nouvelle-Grenade, depuis 1400 mètres, et même bien plus haut. Il ne sort ordinairement<sup>1</sup> qu'à la nuit tombante, vit en petits groupes ou familles, et ne paraît pas s'éloigner beaucoup de certains sites où il semble qu'il trouve facilement sa nourriture. Ces animaux font entendre presque continuellement, de nuit, lorsqu'ils vont dans les bois, un petit cri sourd, qui se trouve assez bien rendu par la parole *douroucou*, sourdement et faiblement prononcée, sans y ajouter l'*i* (ainsi qu'il est écrit par M. de Humboldt). Ils sont très-agiles. J'en ai vu qui venaient régulièrement chaque nuit dans les mêmes parages se nourrir des fruits de goyaviers, qu'ils paraissaient rechercher. Lorsqu'on leur tirait un coup de fusil, ils se retiraient, mais ne tardaient pas à revenir. De jour, ils restent cachés, et se trouvent réunis en petits groupes au sommet des arbres, non les plus élevés, mais les plus touffus. Peut-être même les amas de petites branches et feuilles sèches qu'on trouve dans les lieux où ils se tiennent, y sont-ils réunis par eux. C'est dans ces sortes de nids qu'ils restent toute la journée à dormir. On a de la peine à découvrir ces gîtes, et lors même qu'on frappe contre l'arbre, ils ne se dérangent pas : ce n'est qu'en leur tirant des coups de fusil que je les faisais sortir de leur retraite ; leurs

<sup>1</sup> Je dis *ordinairement* parce que, bien que je n'en aie jamais trouvé de jour, un chasseur m'a rapporté le fait, qu'il en avait vu allant dans l'après-midi. (*Note de M. Goudot.*)



mouvements ne paraissent pas alors aussi vifs que pendant la nuit. La femelle porte, comme celle de plusieurs autres quadrumanes, son petit sur le dos. Les habitants le désignent sous le nom de *Mico-dormilon*.

« Bien que je n'aie pas vu ce même petit animal dans la Cordillère orientale, il paraît hors de doute qu'il s'y trouve. M. le docteur Roulin en a vu un individu à Bogota, qui y avait été apporté des environs de la Mesa (village situé à une journée de la capitale), où ils sont aussi connus sous le nom de *Micos-dormilones*. »

#### 4. LE CALLITRICHE MOLOCH, *Callithrix Moloch*.

(Planche 3.)

*Car. gén.* — Formes assez légères; membres allongés, les postérieurs plus que les antérieurs; pouces médiocrement allongés, les antérieurs à peine opposables. — Ongles des pouces postérieurs aplatis; ceux des pouces antérieurs convexes, les autres repleyés en gouttière. — Queue longue, grêle, entièrement velue, à peine prenante.

Tête petite, déprimée; les oreilles à peu de distance de l'occiput. — Face courte.

Yeux volumineux, séparés l'un de l'autre en avant par un intervalle assez grand, se rapprochant davantage en arrière, où ils sont, d'ailleurs, séparés (comme à l'ordinaire, mais non comme chez les *Saimiris*) par une cloison complètement osseuse. — Conques auriculaires assez grandes, de forme simple. — Narines elliptiques, latérales, séparées par un large intervalle. — Pelage très-long et très-fourni, en grande partie composé de poils annelés.

A chaque mâchoire, toutes les dents contiguës les unes aux autres;

et la série continue qui résulte de cette disposition, représentant une demi-ellipse très-régulière. Canines courtes et épaisses. Molaïres très-larges, à tubercules presque tous mousses : les mâchelières supérieures presque aussi étendues, et les inférieures plus étendues d'avant en arrière que dans le sens transversal ; dernière mâchelière de chaque mâchoire bien développée.

Taille inférieure à la taille moyenne des Singes.

*Car. spéc.* — Dessus de la tête, face externe des bras et avant-bras, des cuisses et jambes, d'un cendré tiqueté de blanc. Dessus du col, du dos et de la croupe, roussâtre. Queue, en presque totalité, d'un brun-roussâtre. Les quatre mains, fauve-blanchâtre. *Toutes les parties inférieures et internes d'un beau roux vif.*

*Syn. gén.* — CALLITRICHE, *CALLITHRIX*, Geoffroy-St.-Hilaire, *Tableau des Quadrumanes*, 1812; Desmarest, *Mammalogie*; Lesson, *Complément de Buffon*; et presque tous les auteurs modernes. — SAGOIN, *SAGUINUS*, Lesson, *Manuel* (1827), *Species* et *Nouveau tableau*.

Ce dernier nom aurait l'antériorité d'un grand nombre d'années, s'il était vrai, comme on l'a dit, qu'il fût dans la classification de Lacépède, la dénomination générique des Callitriches; mais le genre Sagouin, en latin *Sagoin* (et non *Saguinus*) de ce célèbre zoologiste, n'est point le genre que nous appelons aujourd'hui Callitriche. Il a pour type, non un Callitriche (aucune espèce de ce genre n'était même alors connue), mais l'Ouistiti ordinaire, *Hapale jacchus*, que Lacépède (*Tableau des divisions des Mammifères*, in-4°, 1799) désigne sous le nom de *Sagoin jacchus*.

Cette remarque n'est pas la seule que j'aie à faire sur la dénomination générique de ce groupe. Il est nécessaire de faire observer ici que le nom de *Callithrix* a été introduit d'abord dans la science comme nom latin des *Sagouins* de Buffon; groupe dans lequel se trouvaient confondus des Sakis et des Ouistitis, mais qui ne comprenait aucune des espèces aujourd'hui appelées *Callitriches*.

Voici la concordance du genre *Callitriche*, tel qu'on le désigne aujourd'hui

d'hui, et tel qu'il se trouve circonscrit par l'érection des Saïmiris en un groupe générique à part. Le genre *Callithrix* correspond :

1° A une partie du genre *Cebus* d'Erxleben, et nullement à ses *Callithrix* ;

2° Au genre *Callithrix* d'Illiger, moins le *Simia capucina* et les autres Sapajous, d'une part, et, de l'autre, moins le *S. sciurea*, devenu le type du genre *Saïmiris* ;

3° Au genre *Callithrix* de mon père et des auteurs modernes, moins le même *S. sciurea*.

*Syn. spéc.* — *CEBUS MOLOCH*, Hoffmannseg, *Mag. Naturf.*, t. X, p. 97, 1807. — *CALLITHRIX MOLOCH*, Geoffroy Saint-Hilaire, *Tableau des quadr., loc. cit.*, et la plupart des auteurs modernes. — *SAGUINUS MOLOCH*, Lesson, *Species et Nouv. tableau*.

Le Callitriche Moloch est bien connu quant à ses caractères spécifiques, et il n'y a pas à revenir sur lui à cet égard. J'ai dû saisir toutefois l'occasion d'achever de faire connaître ce Singe remarquable par une figure faite d'après le vivant<sup>1</sup>.

Quant aux caractères génériques des Callitriches, il était, au contraire, nécessaire de revenir sur eux. La confusion qui a été faite si longtemps et que l'on fait chaque jour encore, entre deux groupes aussi différents que le sont les Saïmiris et les Callitriches, suffit pour montrer combien les caractères génériques de ces derniers ont été peu rigoureusement établis.

<sup>1</sup> Je regrette de ne pouvoir donner ici des détails étendus sur les mœurs du Moloch. Notre individu, arrivé malade à la ménagerie, n'y a vécu que quelques mois, et l'on ne saurait juger, d'après les observations faites sur lui, des mœurs et des habitudes ordinaires de l'espèce. Il était peu intelligent, mais très-doux. Il était très-frileux, se plaisait dans une boîte que l'on avait garnie pour lui de peaux de lapin, et venait, quand le soleil brillait, en recevoir les rayons. Il restait alors immobile, et paraissait éprouver un grand plaisir, qu'il exprimait parfois par des cris sourds et comme intérieurs; d'où le nom de *Singe ventriloque* que lui donnaient quelques personnes.

Ayant, du reste, insisté plus haut sur les caractères différentiels des Saïmiris, et rétabli la caractéristique des Callitriches, il me suffira ici de présenter sur ce genre quelques remarques générales, relatives aux formes du crâne et aux caractères dentaires.

Chez les Callitriches, le crâne proprement dit, comparativement à ce qui a lieu chez les Saïmiris, est considérablement restreint, et la face, au contraire, a pris beaucoup de développement.

Ainsi, d'une part, en avant, le front est très-déprimé, ou plutôt, chez les adultes du moins, il n'existe pas de front. Immédiatement au-dessus des orbites dont les bords sont épais et en bourrelets, il existe même, comme chez la plupart des Cynopithéciens, une dépression transversale.

La forme de l'occiput et la disposition du grand trou occipital, sont beaucoup plus différentes encore de ce qui a lieu chez les Saïmiris. Au lieu d'être compris dans la face inférieure du crâne, fort prolongée même en arrière de lui, le trou occipital est plutôt postérieur qu'inférieur, la portion basilaire de l'occipital étant seule horizontale, et tout le reste de cet os étant fortement relevé.

Dans la face, les orbites ont leurs ouvertures antérieures aussi larges que chez les Saïmiris; mais ces ouvertures sont séparées par un espace double de celui qui existe chez les Saïmiris. La cloison osseuse inter-orbitaire est complète, comme chez tous les Singes, les Saïmiris exceptés.

La mâchoire inférieure présente un développement très-grand: très-différente de celle des Saïmiris, elle rappelle par sa forme celle des Hurlleurs. Les branches montantes sont très-hautes, et inférieurement très-dilatées. Les branches horizontales, également très-hautes en arrière, se rétrécissent en avant, en sorte que les deux bords, loin d'être sensiblement parallèles, sont très-obliques l'un sur l'autre.

Cette forme de la mâchoire est tellement remarquable et caractéristique à l'égard des *Callitriches*, qu'il importe de la rendre sensible par des mesures. Afin de rendre celles-ci comparatives, j'ai choisi, pour les placer en regard, deux crânes dont la longueur est sensiblement la même. L'un appartient au *Callithrix personatus* de mon père, l'autre au *Saimiris ustus*.

	CALLITRICHE. SAIMIRI.	
Longueur totale du crâne. . . . .	0 <sup>m</sup> ,070	0 <sup>m</sup> ,072
Longueur de la mâchoire inférieure. . . . .	0 ,048	0 ,040
Hauteur de la branche montante au niveau du condyle. . . . .	0 ,034	0 ,016
Largeur <i>maximum</i> de la même branche, vers sa partie inférieure. . . . .	0 ,024	0 ,018
Largeur <i>minimum</i> , prise à sa partie supérieure. . . . .	0 ,015	0 ,013
Hauteur de la branche horizontale, au-dessous de la première molaire. . . . .	0 ,010	0 ,014
Hauteur au-dessous de la troisième. . . . .	0 ,012	0 ,009
Hauteur au-dessous de la cinquième. . . . .	0 ,015	0 ,008
Hauteur au-dessous de la sixième. . . . .	0 ,018	0 ,008

On doit s'attendre à trouver de très-grandes différences de dentition entre des genres chez lesquels la conformation de la mâchoire inférieure, ou mieux, des deux mâchoires, est si différente, et même, à quelques égards, si manifestement inverse. C'est, en effet, ce qui a lieu.

Chez les *Saimiris*, les molaires supérieures, ce qui est parfaitement en rapport avec la brièveté des mâchoires, sont larges transversalement, mais, sauf la quatrième molaire, fort peu étendues d'avant en arrière; d'où il suit que leurs couronnes représentent des bandes beaucoup plus étendues dans un sens, le sens transversal, que dans l'autre. Les molaires supérieures des *Callitriches*, d'ailleurs à tubercules beaucoup moins pointus, ont leur couronne plus rapprochée de la forme carrée, et surtout beaucoup plus grande; au point qu'en comparant de nouveau les deux individus dont je viens de parler, je trouve que la surface des couronnes de

toutes les molaires supérieures d'un côté, chez le Saïmiri, est tout au plus égale à la surface des couronnes des trois dernières molaires chez le Callitriche.

Il existe, à la mâchoire inférieure, des différences tout à fait analogues; elles sont très-prononcées surtout à l'égard des deux dernières machelières, qui sont fort petites dans le genre Saïmiri, et grandes dans le genre Callitriche.

Aux deux mâchoires, les incisives des Callitriches sont manifestement disposées sur une ligne courbe. Immédiatement après elles, vient de chaque côté la canine, qui est courte et épaisse, et qui est contiguë en arrière, à la première molaire, comme, en avant, à la seconde incisive. Toutes les dents, à l'une et à l'autre mâchoire, sont donc exactement en série continue, et leur ensemble représente une demi-ellipse très-régulière.

Le système dentaire offre donc, chez les Callitriches, comme la forme des mâchoires, comme la conformation du crâne, et évidemment aussi comme celle de l'encéphale, des conditions qu'il est impossible d'assimiler plus longtemps à celles des Saïmiris. Et même, entre ces deux genres, dont la différence est restée si longtemps méconnue, il existe en réalité beaucoup plus de différences qu'on n'en observe d'ordinaire entre deux genres voisins. Si les Saïmiris et les Callitriches sont restés si longtemps confondus, c'est, sans nul doute, à cause de la rareté de la plupart de leurs espèces dans les collections, et, par suite, de l'impossibilité où l'on a été pendant longtemps de déterminer les caractères de ces genres par des observations suffisamment précises.

## NOTES.

Ainsi que je l'ai fait à la fin de mon premier mémoire, je place ici des notes trop étendues pour être placées au bas des pages, et qui sont d'ailleurs relatives à des questions ou à des faits plus ou moins généraux.

## NOTE I. (Voyez page 2.)

*Sur le parallélisme des séries formées par les Singes de l'ancien et du nouveau monde, et sur les Classifications paralléliques en général.*

Il y a présentement douze ans que j'ai énoncé, dans toute leur généralité, les nouveaux principes de classification dont j'avais déjà commencé antérieurement et dont je n'ai cessé depuis de poursuivre l'application, d'une part, à plusieurs classes du règne animal, de l'autre, aux faits tératologiques (voyez les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> volumes de mon *Histoire générale des anomalies*). J'ai eu la satisfaction de voir que les résultats de toutes ces recherches, si différentes par leur point de départ et par leur objet, n'ont fait que confirmer et étendre mes vues, sans modifier en rien, ni ces vues elles-mêmes, ni l'expression, dès lors suffisamment générale et précise, que j'en avais données, dès 1832 (*Nouv. Annales du Muséum*, t. I, p. 35), dans les termes suivants :

« ..... Les diverses espèces d'un genre, les divers genres d'une famille, les diverses familles d'un ordre, et de même encore les divers ordres d'une classe (et il en serait encore ainsi des groupes d'un rang plus élevé), forment presque constamment, d'après des recherches que j'ai déjà pu étendre à quatre classes, des séries manifestement parallèles à celles qui les précèdent et à celles qui les suivent, comprenant des êtres fort analogues à ceux que renferment celles-ci, mais étant cependant, dans leur ensemble, inférieures aux premières, supérieures aux secondes. La série supérieure et l'inférieure ont, en effet, si je puis employer cette expression à la langue des mathématiciens, beaucoup de termes communs; mais les premiers termes de la série supérieure n'ont point d'équivalents dans l'inférieure, et les derniers de l'inférieure sont également sans analogues dans la supérieure..... »

Ce n'est ici le lieu, ni de développer les nouveaux principes, dont on vient de lire le résumé le plus général et pour ainsi dire la formule, ni d'exposer les belles applications de la *Méthode parallélique* qui ont été faites depuis quelques années à l'entomologie par

M. Brullé, à l'erpétologie par MM. Duméril et Bibron, et à l'anthropologie par M. Serres. M. Milne-Edwards vient tout récemment (*Annales des Sc. nat.*, février 1844) d'arriver à son tour à quelques applications partielles des mêmes principes; et je puis ajouter que deux botanistes distingués, MM. Martins et Payer, partant de points de vue fort différents, se croient dès à présent certains de trouver dans la *Méthode parallélique* une source d'heureuses applications à la botanique. L'exposé historique, même sommaire, des travaux déjà faits sur cette méthode, et la discussion, même la plus succincte, de ses principes, dépasseraient de beaucoup les limites d'une simple note; et le seul but que je puisse me proposer ici, c'est d'indiquer l'application qui peut et doit être faite de mes vues à la grande famille des Singes.

Cette application est double. La famille des Singes peut en effet être considérée, soit dans son ensemble, soit en elle-même et par rapport à ses divers groupes.

En la considérant sous le premier point de vue, j'ai montré depuis plusieurs années, dans mes cours, un parallélisme très-remarquable entre la grande famille des Singes et la famille qui vient immédiatement après elle, celle des Lémuridés. Celle-ci se divise très-naturellement en deux groupes, dont le premier, ayant pour type le genre *Indris*, correspond au groupe des Singes de l'ancien monde, et le second, ayant pour type le genre *Lemur*, à celui des Singes américains. La démonstration de ce parallélisme, supposant une étude préalable et approfondie des caractères des Lémuridés aussi bien que de ceux des Singes, doit être réservée pour mon troisième mémoire, qui sera consacré à cette seconde famille de l'ordre des Primates. Disons seulement à l'avance que le parallélisme est donné à la fois par la corrélation des caractères du système dentaire, spécialement des molaires (la concordance à l'égard de celles-ci va, de part et d'autre, jusqu'à l'identité numérique), des proportions relatives de la face et du crâne, des modifications des organes des sens, des caractères extérieurs et même de la taille.

Sous le second point de vue, c'est entre les Singes de l'ancien monde, d'une part, et ceux du nouveau, de l'autre, que la comparaison doit être établie. Pour plus de clarté et de concision, je recourrai ici aux formules générales que j'emploie dans mes cours (voyez la note sur la *classification parallélique*, que j'ai publiée dans l'*Encyclopédie nouvelle*, t. VII, p. 184; et dans le *Précis d'anatomie transcendante* de M. Serres, p. 205 et suiv.). Représentons la série des Singes de l'un des continents par la suite des lettres A, B, C, D...Y, Z, et celle des Singes de l'autre continent par celle des lettres A', B', C', D'...Y', Z', A et A' désignant les genres respectivement les plus voisins de l'Homme, et Z et Z', les genres à cerveau plus petit, à museau plus allongé, etc.

Trois combinaisons principales, les seules qu'il y ait lieu d'examiner (car toutes les autres combinaisons imaginables rentrent comme modifications secondaires dans l'une de celles-ci), peuvent se présenter à l'esprit pour exprimer les rapports des Singes des deux continents entre eux; et l'on va voir que toutes trois ont eu ou ont encore leurs partisans. Ces trois combinaisons sont :

1<sup>o</sup> LA FUSION, ou plus exactement (s'il m'est permis d'employer ce mot) l'*entremêlement* de la



série des Singes de l'ancien monde et de celle des Singes américains. La formule de cette première combinaison serait :

A, A', B, B', C, C', D, D'.....Y, Y', Z, Z'.

Cette combinaison offre l'avantage de placer vers l'origine de la série tous les Singes, de quelque tribu qu'ils soient, qui se rapprochent le plus de l'Homme, et à la fin, ceux qui s'en écartent le plus. Mais cet avantage est racheté par l'inconvénient beaucoup plus grand de méconnaître la séparation fondamentale des deux groupes principaux des Singes, ceux de l'ancien et ceux du nouveau monde. La formule met à la fois cet avantage et cet inconvénient dans tout leur jour; car on voit que si, d'une part, A et A', B et B', etc., sont placés, comme ils doivent l'être rationnellement vers, l'origine de la série, et Y, Y', Z, Z', à la fin, de l'autre, l'intercalation de A' entre A et B, celle de B entre A' et B', etc., sont logiquement inadmissibles.

En raison des avantages qu'offre cette combinaison, et qui sont évidents dès le premier abord, Lacépède, Cuvier et mon père l'avaient tous trois adoptée dans leurs premiers travaux; mais, en raison de ses inconvénients, beaucoup plus graves encore, mon père et Cuvier l'ont bientôt après définitivement rejetée, et tous les zoologistes suivent aujourd'hui leur exemple.

2° LA SÉPARATION des Singes de l'ancien continent et des Singes américains *placés les uns à la suite des autres* en une série dont les premiers, tous groupés ensemble, forment une portion, et les autres, de même réunis entre eux, forment l'autre portion. Cette combinaison peut être faite de deux manières principales. L'une serait exprimée ainsi :

(1) A, B, C, D,..... Y, Z, A', B', C', D'..... Q, Y' Z' ;

L'autre aurait pour expression la formule suivante :

(2) A, B, C, D,..... Y, Z, Z', Y..... D', C', B', A'.

Cette combinaison offre l'avantage, contrairement à la précédente, de conserver la séparation fondamentale des deux groupes principaux. Mais, à son tour, cet avantage est racheté par un inconvénient très-grave : à partir de l'origine de la série jusque vers son milieu, on voit les formes se dégrader peu à peu, jusqu'à ce que, vers le milieu de la série, on arrive à des Singes à museau très-allongé. Pour que la série fût régulièrement et naturellement coordonnée, il faudrait que, dans la seconde moitié de la série, les formes continuassent à se dégrader et le museau à s'allonger. Or, c'est le contraire qui a lieu. Dans le système qu'exprime la première formule, on retrouve tout à coup des êtres fort rapprochés de l'homme, et on recommence à s'en éloigner de plus en plus par une série de dégradations analogues à celles que l'on avait d'abord trouvées. C'est ce que montre la formule où, après avoir suivi une marche régulière de A à Z, on recommence à suivre une marche analogue de A' à Z'. Dans le système qu'exprime la seconde formule, après s'être d'abord graduellement éloigné de l'Homme dans la première moitié de la série, on recommence peu à peu à s'en rapprocher jusqu'à ce qu'on arrive de nouveau à des êtres à formes presque humaines, et par cela même fort analogues, quoique placés les derniers de tous, à ceux qui sont vers l'origine de

la série. C'est encore ce que fait nettement comprendre la formule où, après avoir suivi une marche régulière de A à Z, on suit de Z' à A' une marche régulière aussi, mais récurrenente et inverse de la première.

Cette dernière combinaison est tellement illogique, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu être adoptée. Elle l'a été cependant, et l'est encore très-souvent. C'est elle qui, aujourd'hui même, est le plus généralement adoptée. Les Singes de l'ancien monde sont en effet classés, dans presque tous les traités modernes de zoologie, dans un ordre tel qu'ils se dégradent peu à peu, depuis les Troglodytes et Orangs, si voisins de l'homme, jusqu'aux Cynocéphales et Mandrills, et au contraire, les Singes américains, dans un ordre tel qu'ils remontent peu à peu vers l'Homme, depuis les Hurlleurs, placés en tête, jusqu'aux Sajous et Saïmiris, placés à la fin.

3° LA JUXTA-POSITION DE DEUX SÉRIES PARALLÈLES. Après ce qui précède, il suffit presque, pour indiquer les avantages de la *classification parallèle*, que je substitue aux *diverses classifications en série linéaire*, de jeter les yeux sur la formule suivante :

A. . . . . A'  
 B. . . . . B'  
 C. . . . . C'  
 D. . . . . D'  
 : . . . . . :  
 Y. . . . . Y'  
 Z. . . . . Z'

Cette combinaison, dans laquelle les Singes de l'ancien et ceux du nouveau monde sont considérés comme formant deux séries distinctes et parallèles, réunit évidemment les avantages de toutes les autres combinaisons, en évitant leurs inconvénients.

Ainsi, 1° le même ordre logique est conservé dans toutes deux (de A à Z et de A' à Z').

2° Tous les termes analogues de l'une et de l'autre sont mis en regard sans aucune rencontre de termes disparates (A et A', B et B').

3° L'on exprime avec une égale clarté, d'une part, les rapports de chaque terme avec les termes qui le précèdent et le suivent dans sa propre série (rapports de B avec A et C, de B' avec A' et C'), d'une autre part, les rapports de chaque terme avec le terme correspondant de l'autre série (A avec A', B avec B').

Dans la formule précédente, j'ai supposé, pour plus de simplicité, chaque série à la fois *continue* et *simple*. En réalité, chaque série présente, sur certains points, des *lacunes*, et sur d'autres, des *redoublements partiels*. De là quelques difficultés de détail que j'examinerai ultérieurement, dans un mémoire spécial, mémoire que doit précéder un nouvel examen des caractères des Lémuridés. Remarquons seulement ici que ces difficultés sont inhérentes à toute classification, quels qu'en soient la forme et le principe; et s'il existe à cet égard une différence, elle est toute en faveur de la classification par séries parallèles, qui est, par elle-même, une solution générale de la plupart de ces difficultés.

## NOTE II. (Voyez page 10.)

*Sur les dimensions et les proportions de quelques parties du crâne, principalement de la région orbitaire, chez l'Homme et chez divers Singes américains.*

Il m'a paru utile de montrer, par quelques mesures prises comparativement chez l'Homme et chez divers Singes américains, combien deviennent considérables chez ceux-ci, dans les espèces nocturnes, la capacité des orbites et par conséquent le volume des globes oculaires.

Les mesures suivantes ont été prises avec le plus grand soin sur des individus adultes.

	Nyctipithèque.	Saimiri.	Sajou.	Homme.
Diamètre antéro-postérieur de la tête osseuse. . .	0 <sup>m</sup> ,061	0 <sup>m</sup> ,065	0 <sup>m</sup> ,092	0 <sup>m</sup> ,190
Diamètre transversal au niveau des trous auditifs.	0 ,034	0 ,034	0 ,034	0 ,150
Distance entre les parois externes des deux orbites.	0 ,040	0 ,034	0 ,043	0 ,09½
Diamètre inféro-supérieur de l'orbite (hauteur) . .	0 ,019	0 ,015	0 ,023	0 ,032
Diamètre transversal (largeur). . . . .	0 ,049	0 ,044	0 ,019	0 ,037
Diamètre antéro-postérieur (profondeur). . . . .	0 ,022	0 ,020	0 ,025	0 ,045
Moyenne des trois diamètres orbitaires. . . . .	0 ,020	0 ,016	0 ,022	0 ,038
Rapport de cette moyenne au diamètre antéro-postérieur de la tête. . . . .	:: 4 : 3	:: 4 : 4	:: 4 : 4	:: 4 : 5

La simple comparaison de ces chiffres fait voir que, chez le Nyctipithèque, si inférieur par les dimensions générales au Sajou, les orbites ont cependant, à trois ou quatre millimètres près, la même profondeur et la même hauteur, et exactement la même largeur.

Afin de mettre ces faits dans tout leur jour, on peut substituer à la comparaison des divers diamètres des orbites chez l'Homme, le Sajou, le Saimiri et le Nyctipithèque, celle des surfaces des ouvertures de ces mêmes orbites, ou, plus exactement, des sections des cavités orbitaires au

niveau de leurs ouvertures. Je mettrai, pour chaque espèce, en regard de ces surfaces de la section orbitaire, celle du grand trou occipital.

	Nyctipithèque.	Saimiri.	Sajou.	Homme.
Surface de la section orbitaire. . . . .	271mm. c.	451mm. c.	276mm. c.	4049mm. c.
Surface du grand trou occipital. . . . .	53	53	94	877

D'où l'on voit qu'en prenant pour unité la surface du grand trou occipital, la surface de la section orbitaire serait exprimée par les nombres suivants, savoir :

Pour le Nyctipithèque. . . . .	5,11
Pour le Sajou. . . . .	3,03
Pour le Saimiri. . . . .	2,85
Pour l'Homme. . . . .	4,24



23

(1)

Morax pin.

Borromée del.

SĂIMIRI A DOS BRULÉ, *SĂIMIRIS USTUS*, *Li Geoff*





35

( 2 )

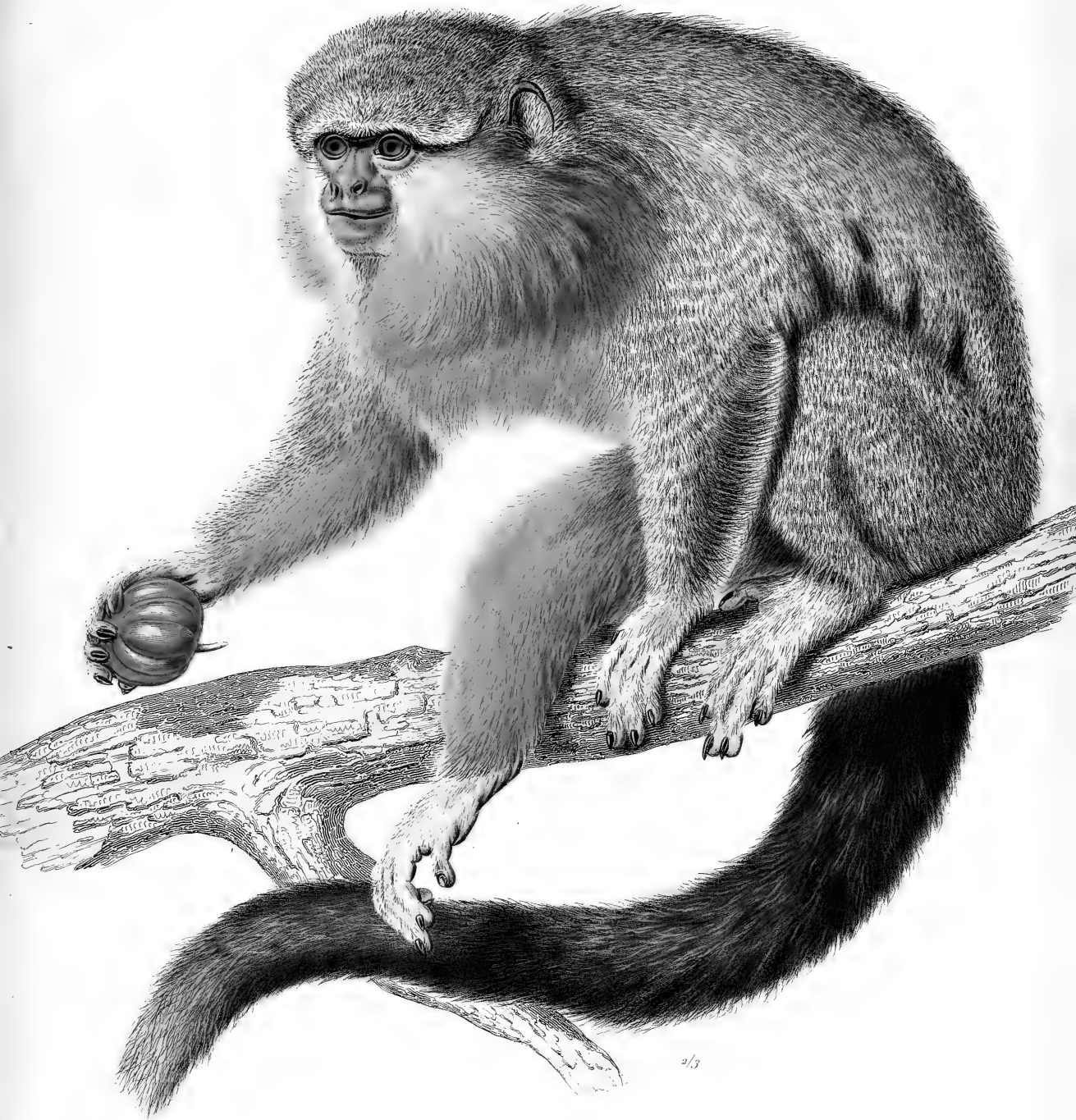
*Werner pinx.*

*Borromée del.*

NYCTIPITHÈQUE LÉMURIN, *NYCTIPITHECUS LEMURINUS*. *G. Geoff.*







(5)

Werner pinx.

Barremé del.

CALLITRICHE MOLOCH, *CALLITHRIX MOLOCH*. *J. Geoff.*



# DESCRIPTION DES MAMMIFÈRES

NOUVEAUX OU IMPARFAITEMENT CONNUS

DE LA COLLECTION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

ET

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION

ET LES CARACTÈRES DES MAMMIFÈRES.

---

## TROISIÈME MÉMOIRE.

FAMILLE DES SINGES; SUPPLÉMENT.

PAR M. ISIDORE GEOFFROY-SAINTE-HILAIRE.

---

Dans les deux Mémoires qui précèdent<sup>1</sup>, j'ai décrit vingt-quatre espèces nouvelles ou encore imparfaitement connues, appartenant aux trois premières tribus de la famille des Singes. On va voir qu'une si riche moisson est loin d'avoir épuisé la Collection du Muséum. D'une part, de nouvelles études, faites avec le secours de matériaux récemment acquis, m'ont permis de déter-

<sup>1</sup> Le premier, comprenant des considérations générales sur les Primates et la description de dix-neuf espèces de l'ancien monde, fait partie du t. II des *Archives*. V. p. 485 à 592.

Le second, spécialement relatif aux Singes américains, de la tribu des Cèbiens, se trouve dans le t. IV, p. 5 à 42.

ARCHIVES DU MUSÉUM, TOME V. 1852. 67

miner des espèces que nous possédions déjà, mais qui étaient restées confondues avec d'autres, ou qui n'avaient pu en être nettement distinguées. De l'autre, depuis 1845, date de mon second Mémoire, il ne s'est pas écoulé une année, sans que le Muséum se procurât, par voie d'échange ou d'achat, une ou plusieurs espèces encore inconnues; et n'en eût-il pas été ainsi, l'expédition de M. de Castelnau nous a valu à elle seule, en 1847, plus de richesses nouvelles que nous n'eussions osé en espérer, en dix ans, des efforts réunis de tous nos voyageurs et de toutes les ressources du commerce. Les résultats obtenus, en ce qui concerne les Primates, par M. de Castelnau et son compagnon de voyage, M. Émile Deville, ont dépassé, la justice me fait un devoir de le dire, les résultats de toutes les explorations antérieurement faites en Amérique par leurs devanciers, sans excepter même MM. Auguste de Saint-Hilaire et Alcide d'Orbigny, dont les collections ont été tant et si justement admirées lors de leur arrivée en France.

Il importait de faire connaître aussitôt que possible au moins les plus précieuses des récentes acquisitions du Muséum. Dès 1845, quelques mois après mon second Mémoire, M. le docteur Pucheran le complétait par la description d'un nouveau Sajou, *Cebus versicolor*, acquis par le Muséum pendant l'impression de mon travail, et faisait connaître en même temps deux espèces d'Hapaliens, les *Midas Geoffroyi* et *M. Illigeri*<sup>1</sup>. J'ai cru moi-même devoir, en attendant une description plus détaillée, donner du moins, en 1847, les caractères principaux d'un Singe fort singulier qui venait d'être donné au Muséum, le *Brachyurus calvus*, et de même, en 1848, avec la collaboration de M. Émile Deville, ceux des espèces que M. de Castelnau et lui venaient de rapporter. Enfin la publication

<sup>1</sup> *Revue zoologique*, ann. 1845, p. 336.

M. Pucheran, qui (comme je le faisais aussi à cette époque) réunissait en un seul genre tous les Hapaliens, a décrit ses deux espèces de *Midas* sous le nom générique d'*Hapale*.

du *Catalogue des Primates* vient de me fournir l'occasion de caractériser sommairement d'autres Primates qu'il importe de faire connaître par des descriptions plus détaillées, et pour plusieurs par des figures <sup>1</sup>.

Faire entrer définitivement dans la science toutes ces richesses nouvellement acquises, tel est le but que je me propose dans ce troisième Mémoire, suite et supplément nécessaire des deux précédents.

J'y suivrai exactement le même plan que par le passé, m'étendant sur la description de chaque espèce en raison des difficultés que présente sa distinction, et essayant de faire saisir ses rapports avec ceux de ses congénères qui s'en rapprochent le plus.

<sup>1</sup> La nécessité de donner, dans le *Catalogue des Primates*, le tableau complet de la collection du Muséum dans son état actuel, m'a obligé d'y faire figurer trois espèces que j'avais déterminées depuis quelques années, mais seulement d'une manière provisoire, et en conservant des doutes qui m'avaient fait ajourner indéfiniment leur publication. J'ai regretté d'avoir à les introduire dans la science d'une manière encore prématurée : de nouveaux matériaux sont indispensables pour en assurer la détermination et en confirmer l'existence.

En attendant l'arrivée de ces indispensables matériaux, je me suis borné, dans ce Mémoire, à indiquer en note ces trois espèces, *Cynocephalus olivaceus*, *Cebus vellerosus* et *Cebus castaneus*, et une quatrième, *Macacus palpebrosus*, qui existe depuis quelques semaines à la Ménagerie. En rappelant, dans les notes de ce Mémoire, ces espèces incomplètement connues, j'ai eu surtout en vue d'appeler sur elles l'attention des zoologistes, afin qu'elles soient le plus tôt possible, ou définitivement établies dans la science, ou retranchées comme nominales.

Les *Macacus palpebrosus* et *Cynocephalus olivaceus* sont indiqués, p. 543, à la fin de la tribu des Cynopithéciens, et les *Cebus vellerosus* et *castaneus*, p. 550, à la suite de la description d'un de leurs congénères, le *C. elegans*.

On trouvera aussi, dans les notes de ce Mémoire, les descriptions des nouvelles espèces de MM. Pucheran et Deville, *Cebus versicolor*, *Midas Illigeri*, *M. Geoffroyi* et *M. Weddellii*. Ces espèces n'avaient été décrites que sommairement : elles le seront ici d'une manière complète par les auteurs eux-mêmes qui les ont établies. J'ai inséré textuellement les notes qu'ils ont bien voulu me remettre.

I. SIMIENS <sup>1</sup>.1. LE GIBBON DEUIL, *Hylobates funereus*.

(Pl. 26.)

*Caractéristique.* — Parties d'un gris cendré supérieurement et sur la face externe des membres; les parties inférieures noirâtres, ainsi que la portion antérieure du dessus de la tête.

*Habitat.* — Les îles Solo.

*Synonymie.* — *H. FUNEREUS*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, t. XXXI, p. 874, 1850. — GIBBON NOIR ET GRIS ou GIBBON DEUIL, Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 7, note, 1851.

Lorsque j'ai indiqué pour la première fois cette nouvelle espèce de Gibbon, elle venait d'arriver à la Ménagerie, où elle a vécu un an environ. Durant ce laps de temps, l'individu qui en est le type, a achevé de prendre son développement, sans que les caractères qu'il présentait d'abord, se soient notablement modifiés. Je n'avais

<sup>1</sup> Des quatre tribus des Singes, les trois dernières portent dans ce Mémoire, comme dans les précédents, les noms de CYNOPITHÉCIENS, CÉBIENS et HAPALIENS, dérivés des noms génériques *Cynopithecus*, *Cebus*, *Hapale*, selon les règles de nomenclature que j'ai exposées dans mon premier Mémoire (*Archives du Muséum*, t. II, p. 586 et suiv.), et que l'on trouvera reproduites avec quelques développements dans l'*Introduction au Catalogue méthodique des Mammifères et des Oiseaux* (p. x à xv).

Par une application de ces mêmes règles, j'ai, au contraire, substitué au nom de PITHÉCIENS, *Pithecina*; d'abord adopté par moi pour la première tribu, le nom de SIMIENS, *Simiina*.

Le genre Orang est appelé en latin, par la plupart des auteurs contemporains, non plus *Pithecus*, mais *Simia*; d'où, nécessairement, le nom de SIMIENS, *Simiina*, pour l'ensemble des Singes qui se groupent autour des Orangs. J'ai dû me rallier ici à la majorité, d'autant que le nom de *Simia* est plus ancien que *Pithecus*, sinon dans la langue zoologique en général, au moins dans son application particulière aux Orangs. MM. Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire faisaient déjà, en 1795, de *Simia*, le synonyme latin d'Orang : *Pithecus*, dans cette acception, ne date que de 1812.

donc qu'à reproduire plus haut la caractéristique déjà donnée. Mais je la compléterai ici par une description détaillée, d'autant plus nécessaire que l'*Hyllobates funereus* a, parmi les espèces déjà connues, d'assez proches alliés.

Sa distinction ne donne lieu néanmoins à aucune difficulté sérieuse.

La teinte la plus générale du pelage chez l'*H. funereus* est un gris qui, sous certaines inflexions de la lumière, paraît d'un cendré pur, qui, sous d'autres, tire un peu sur le brunâtre. Toutes les parties supérieures du corps (l'animal étant supposé dans l'attitude d'un quadrupède) sont de cette couleur, le bas du dos et les lombes étant un peu plus clairs que le reste. La face externe des membres, les mains de derrière, moins les doigts, la partie postérieure de la tête et un étroit bandeau sur le front et les côtés de la face sont aussi d'un gris cendré plus ou moins pur. Au contraire, le reste de la partie antérieure du dessus de la tête, et la face ventrale du corps sont d'un noir plus ou moins brunâtre, de même que les membres dans la plus grande partie de leur face interne. Le dessus des mains antérieures et les doigts postérieurs tirent sur la même couleur; mais le brun-noirâtre est ici notablement mélangé de gris.

La face est noire, de même que les parties nues des mains et les callosités ischiatiques. Les yeux sont bruns.

La taille de notre individu, placé debout, mais les jambes un peu fléchies selon son attitude naturelle, est d'environ 65 centimètres. La distance de l'extrémité du museau à l'anus est d'environ un demi-mètre.

Les zoologistes trouveront dans cette description et dans la figure qui est jointe à ce Mémoire, tous les éléments d'une détermination exacte. Les deux espèces déjà connues avec lesquelles on serait exposé à confondre l'*H. funereus*, sont le *Simia leucisca*

des auteurs linnéens, aujourd'hui *Hylobates leuciscus*, si bien et depuis si longtemps connu des zoologistes, et une espèce récemment distinguée par M. Salomon Muller<sup>1</sup>, son *H. concolor* ou l'*H. Mulleri* de M. Linnæus Martin<sup>2</sup>.

C'est par la couleur grise de son pelage que l'*H. funereus* ressemble à l'*H. leuciscus*; mais celui-ci est d'un gris-cendré, non pas seulement en dessus, mais aussi en dessous, et sur les membres aussi bien en dedans qu'en dehors : la tête seule est plus foncée dans sa partie supérieure et antérieure, et encore la calotte que dessine cette couleur, est-elle d'un gris foncé un peu lavé de brun, et non d'un noir brunâtre, comme chez l'*H. funereus*. J'ajouterai que si le gris est la couleur dominante chez les deux espèces, la nuance n'est cependant pas tout à fait la même; l'*H. funereus* est d'un gris un peu plus foncé et tirant un peu davantage sur le brun.

Tandis que l'*H. leuciscus* ressemble à notre espèce par la coloration des parties supérieures et s'en éloigne par celle des parties inférieures, l'inverse a lieu à l'égard de l'*H. Mulleri*<sup>3</sup>, qui a, comme l'*H. funereus*, les parties inférieures et internes noirâtres, mais les parties supérieures brunes et non grises.

Le Gibbon deuil, *H. funereus*, est donc une espèce parfaitement distincte, intermédiaire entre l'*H. leuciscus* et l'*H. Mulleri*, et reliant le premier de ces Gibbons, jusqu'à présent isolé dans la série des

<sup>1</sup> *Over de Zoogd. van den Ind. Archipel*; 1841.

<sup>2</sup> *General introduction to the natural history, Quadrumana or Monkeys*, p. 144; 1841.

<sup>3</sup> Le nom d'*H. Mulleri*, proposé par M. Martin, doit être préféré, quoique postérieur de quelques mois. C'est avec raison que M. Martin s'est refusé à adopter le nom d'*H. concolor*, appliqué un an auparavant par M. Harlan à un Gibbon qui, malgré l'identité de patrie, constitue une espèce fort distincte; car il est dit tout noir : *corpore pilis nigris oblecto*. Voy. Harlan, *Journal Acad. nat. Sc. of Philadelphia*, t. V, p. 229.

Le nom d'*H. Mulleri* a d'ailleurs l'avantage de rappeler les nombreux et importants services rendus à la zoologie par M. Salomon Muller.



espèces de ce genre, avec l'*H. Mulleri*, et par suite avec l'*H. agilis*, fort voisin de celui-ci, et l'*H. Rafflesii*.

L'*H. funereus* appartient à la même région que ces trois espèces, mais à d'autres îles, celles de Solo. L'individu qui a vécu à la Ménagerie, et que l'on monte en ce moment pour les Galeries, a été donné au Muséum par M. le docteur Lécancher, chirurgien de la marine nationale, qui avait déjà, il y a quelques années, enrichi l'établissement d'une collection fort précieuse formée par ses soins durant l'expédition autour du monde de *la Favorite*.

Le Gibbon donné par M. Lécancher, tant qu'il a joui d'une bonne santé, c'est-à-dire pendant dix mois, était d'une vivacité et d'une agilité extrêmes; tel, en un mot, que les voyageurs nous ont dépeint les Gibbons dans leur pays natal. Son intelligence, bien que très-développée, était loin d'égaliser celle dont ont fait preuve les Troglodytes ou Orangs qui avaient vécu avant lui à la Ménagerie. Il connaissait très-bien, outre son gardien, toutes les personnes qui le visitaient fréquemment, et il recevait volontiers leurs caresses, mais sans s'attacher ni à aucune d'elles, ni même à son gardien. La société des autres Singes lui déplaisait : on avait essayé de lui donner des compagnons dans la grande cage qu'il habitait; il a fallu les retirer.

Un fait intéressant que j'ai pu constater pendant la vie de ce Gibbon, est la différence très-marquée qui existait entre sa voix et celle du Gibbon cendré, espèce que j'ai eu aussi l'occasion d'observer vivante à la Ménagerie, et en outre chez un particulier. Cette confirmation de la diversité spécifique de l'*H. funereus* n'était pas nécessaire; mais on ne saurait négliger de constater, toutes les fois qu'on en trouve l'occasion, la concordance des différences extérieures avec les modifications intérieures de l'organisme.

## II. CYNOPITHÉCIENS.

2. LE SEMNOPITHÈQUE AUX PIEDS BLANCS, *Semnopithecus albipes*.

*Car.* — Pelage d'un gris brunâtre sur le corps et plus ou moins fauve sur la tête; parties inférieures blanchâtres; queue d'un gris sale ou brunâtre; mains antérieures d'un gris-fauve sale; les postérieures d'un blanc sale.

*Hab.* — Manille.

*Syn.* — SEMNOPITHÈQUE AUX PIEDS BLANCS, *S. ALBIPES*, Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 14, 1851.

Cette espèce rappelle au premier aspect l'un des Semnopithèques les plus connus et les plus remarquables du genre, le *S. entellus*; à ne considérer que les teintes générales de son pelage, on pourrait la confondre avec celui-ci, dont elle a à peu près la taille, et dont elle reproduit même la face noirâtre, les longs sourcils noirs et la physionomie si caractéristique. Mais elle s'en distingue d'une manière très-tranchée par la coloration des mains. On sait que celles-ci sont noires ou noirâtres chez l'Entelle. Chez le *S. albipes*, les mains antérieures sont d'un gris-fauve sale, avec les doigts en partie blancs; les postérieures sont d'un blanc sale un peu lavé de jaune. On voit que, chez le *S. albipes*, les mains conservent, avec de légères modifications, la couleur la plus générale du pelage, au lieu de contraster avec elle, comme chez l'Entelle. Malgré l'analogie très-grande des deux espèces, leur distinction est donc des plus nettes et des plus faciles à saisir.

Outre la couleur si caractéristique de ses mains, le *S. albipes* présente, par rapport à l'Entelle, quelques différences secondaires. Le dessus du corps et la face externe des membres, chez l'adulte

du moins, sont un peu plus foncés que chez l'Entelle; la jambe est, au contraire, plus claire, et cette différence est, après la coloration des mains, la plus marquée; la nuque, les joues et le front sont très-lavés de jaune. Toutefois ce dernier caractère n'existe que chez l'adulte; le jeune a les mêmes parties grisâtres, comme l'Entelle.

On sait que la disposition des poils de la tête fournit chez les Seimnopithèques de très-bons caractères, et que l'on peut, d'après les différences qu'elle présente, établir, entre les espèces de ce genre, des divisions très-propres à en faciliter la distinction. La disposition générale est la même chez le *S. albipes* que chez le *S. entellus*, c'est-à-dire qu'il existe sur la ligne médiane de la tête, à trois centimètres des sourcils, un centre de divergence, à partir duquel les poils de la partie antérieure se portent en avant, ceux des côtés à droite et à gauche, ceux qui naissent en arrière du centre, se dirigeant au contraire vers l'occiput. Mais il y a cette différence que chez l'Entelle, ce sont tous les poils situés en arrière du centre de divergence qui se portent vers l'occiput, tandis que chez le *S. albipes* ce sont seulement ceux qui avoisinent le centre de divergence : vers l'occiput, en effet, les poils sont relevés en une sorte de houppe, qui se prolonge en une petite crête médiane jusqu'à la nuque<sup>1</sup>. On trouve donc déjà chez le *S. albipes*, mais bien moins marquée, la disposition si caractéristique que chacun connaît chez les *S. melalophos*, *S. flavimanus*, *S. mitratus*, et qui existe aussi chez les *S. frontatus*, *S. siamensis* et *S. rubicundus*.

Le *S. albipes* a environ 7 décimètres de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, et celle-ci mesure plus de 80 centimètres. Le jeune individu que j'ai mentionné plus haut, a environ 4 déci-

<sup>1</sup> J'avais supposé d'abord que cette disposition remarquable pouvait dépendre du mode de préparation adopté pour le montage de nos individus. Je me suis convaincu qu'elle est naturelle.

mètres et demi, non compris la queue; ses proportions sont les mêmes.

Je ne saurais terminer cette description sans faire remarquer que le *S. albipes*, par plusieurs des caractères qui le distinguent de l'Entelle; se rapproche d'une autre espèce antérieurement décrite par moi sous le nom de *S. Dussumieri*<sup>1</sup>. Celui-ci, comme le *S. albipes*, a le dos couvert de longs poils d'un gris brunâtre, et les joues, la nuque, le front, ou, pour mieux dire, quant à cette espèce, toute la tête, jaunâtres. La distinction des deux espèces est d'ailleurs très-facile à établir, le *S. Dussumieri* ayant, comme le *S. entellus*, les quatre mains noires ou noirâtres, et de plus la presque totalité des membres et de la queue de cette même couleur.

Quant aux autres espèces de Semnopithèques jusqu'à ce jour connues, aucune confusion n'est possible, du moins pour un observateur attentif; car les *S. entellus*, *S. albipes* et *S. Dussumieri* composent, à eux trois, un petit groupe nettement caractérisé par la disposition des poils antérieurs du dessus de la tête dirigés en avant et couchés à partir d'un centre de divergence placé en arrière et à quelque distance du front<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez le premier Mémoire dans les *Archives*, t. II, p. 38, pl. xxx.

<sup>2</sup> Pour prévenir toute erreur, je réunis ici les caractéristiques du *S. entellus*, du *S. Dussumieri* et aussi du *S. cucullatus*, parfois confondu avec celui-ci. Ces caractéristiques, mises en regard de celle que j'ai donnée plus haut (p. 536) pour le *S. albipes*, ne laisseront subsister aucune difficulté.

*S. cucullatus*. Poils du dessus de la tête couchés et dirigés en arrière à partir du front; corps brun; queue et membres noirs; tête d'un brun fauve.

*S. Dussumieri*. Poils du dessus de la tête divergents à partir d'un point central, à quelque distance du front; pelage d'un gris brunâtre sur le corps et fauve sur la tête, le col, les flancs et le dessous du corps; queue et membres d'un brun qui passe au noir sur une grande partie de la queue, les avant-bras et les quatre mains.

*S. entellus*. Poils du dessus de la tête disposés comme chez le précédent; pelage d'un fauve pâle passant au gris sur quelques parties, principalement sur le dos et sur la queue; les quatre mains noires ou noirâtres.

Le *S. albipes* m'est connu par deux individus, l'un adulte, l'autre jeune, tous deux faisant partie des riches collections formées par M. Jaurès, officier de la marine nationale, durant l'expédition de la *Danaïde*.

Comme on peut le prévoir, le Semnopithèque aux pieds blancs habite la même région, mais non la même contrée, que l'Entelle et le Semnopithèque Dussumier. Ceux-ci appartiennent au continent de l'Inde; le Semnopithèque aux pieds blancs, au contraire, comme presque toutes ces espèces à huppe comprimée dont il commence à rappeler les caractères, est propre à l'archipel indien. C'est à Manille que M. Jaurès s'est procuré le précieux Primate que je viens de faire connaître.

3. LE CERCOPITHÈQUE WERNER, *Cercopithecus Werneri*.  
(Pl. 27.)

*Car.* — Parties supérieures du corps, épaules, face externe des cuisses, d'un fauve-roux varié ou tiqueté de noir; parties inférieures et internes blanches; queue d'un roux-doré à son extrémité; face noire.

*Hab.* — Encore inconnu.

*Syn.* — *CERCOPITHECUS WERNERI*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXI, p. 874, 1850, et *Catal. des Primates*, p. 23, 1851.

Les parties supérieures de la tête et du corps sont; dans cette espèce, couvertes de poils gris à leur racine, noirâtres dans le reste de leur première moitié, noirs à leur extrémité, et intermédiairement d'un fauve-jaune assez vif tirant un peu sur l'olivâtre; d'où résulte une teinte générale d'un fauve-roux tantôt tiqueté de noir, tantôt plutôt varié de noir que tiqueté, parce que la zone foncée terminale est assez étendue pour donner par places une teinte noire très-marquée. La face supérieure de la queue pré-

sente, à la base de cet appendice, la même couleur que le dessus du corps; mais presque aussitôt la zone jaune des poils diminuant, la zone noire augmentant proportionnellement, la queue devient noirâtre. Vers les deux cinquièmes de la queue, le jaune redevient au contraire prédominant, et l'extrémité tout entière de la queue, aussi bien qu'une grande partie de sa face inférieure, est d'un jaune ou d'un roux-doré assez vif.

La face externe des membres, sauf les épaules et les cuisses, est d'un gris un peu olivâtre et très-tiqueté, de même que les mains.

Les parties inférieures du corps et internes des membres sont au contraire blanches, de même que la gorge; les joues, garnies de longs poils dirigés en haut, sont d'un jaunâtre clair. Entre les organes génitaux et l'anus, il existe d'assez longs poils roux. Il n'y a point, au contraire, de poils de cette couleur à la base de la queue, comme dans plusieurs autres Cercopithèques plus ou moins voisins de l'espèce que je viens de décrire.

La face est noire; entre elle et les poils roux de la tête, existe une ligne de longs poils noirs, et au-dessus un petit bandeau blanc.

La longueur totale de nos individus est de 4 décimètres 1/2, non compris la queue, qui a environ un demi-mètre.

On remarquera dans la figure jointe à cette description une disposition singulière des poils de la tête. Ils sont rejetés à droite et à gauche, d'où, au milieu du front, une tache longitudinale noirâtre bordée de jaune à droite et à gauche. La partie noirâtre correspond aux zones grise et noirâtre des poils, zones visibles ici à cause de la direction de ceux-ci; les bords jaunes correspondent de même à la zone claire des poils dont l'extrémité noire se confond avec les poils voisins. Cette disposition, qu'un de nos individus types présentait lorsqu'on l'a peint, et qu'il a conservée quelque temps, a fini par disparaître; et un second individu que la

Ménagerie a depuis possédé, ne l'a jamais présentée. On doit donc, tout en la notant avec soin, se garder de la mettre au nombre des caractères propres de l'espèce.

Les zoologistes qui ont suivi notre description, ont pu apercevoir déjà le lien intime qui unit le Cercopithèque Werner à l'un de ses congénères les plus communs et les plus connus, ou pour mieux dire le plus commun et le plus connu, le Callitriche de Buffon, le *Simia sabæa* de la plupart des auteurs modernes (mais non de Linné<sup>1</sup>, quoiqu'on l'ait toujours supposé jusqu'à ce jour). La coloration si caractéristique de l'extrémité de la queue, celle de la face, celle des parties inférieures et internes sont les mêmes chez le Cercopithèque Werner que chez le Callitriche. La distribution générale des couleurs est la même encore, ainsi que les formes de la tête et les proportions. Nous avons ici le curieux exemple de deux espèces, à teintes très-différentes, mais très-semblablement réparties : le vert-olivâtre, qui a fait si souvent désigner le Callitriche sous le nom de *Singe vert*, est remplacé par un fauve-roux dans lequel on trouve à peine une légère nuance de vert; mais la distribution du vert chez l'un, du fauve chez l'autre, est si bien la même, qu'un dessin ou une gravure en noir du Callitriche ne saurait être distinguée, si elle n'était exécutée avec le plus grand soin, de la figure non colorée du Cercopithèque Werner.

Le nom de *Singe-vert*, spécialement donné par plusieurs auteurs au Callitriche, a été étendu par d'autres à quelques espèces voisines, et a fini ainsi par appartenir à un petit groupe auquel il

<sup>1</sup> Le véritable *Simia sabæa* de Linné, l'espèce à laquelle, par conséquent, doit rester cette épithète spécifique, est celle qui est inscrite dans les catalogues modernes sous les noms de *Cercop. griseoviridis* et de *C. griseus*.

Le *S. sabæa* de Thunberg n'est ni le véritable *Cercopithecus sabæus*, ni le Callitriche (*C. callitrichus* de notre Catalogue), mais l'espèce que j'ai décrite sous le nom de *C. Lalundii*.

convenait parfaitement autrefois, lorsqu'il ne comprenait, avec le Callitriche, que le *Cercopithecus cynosurus*, espèce fort anciennement connue, et les *Cerc. pygerythrus* et *sabæus* (*griseo-viridis*, Desmar.). Depuis j'ai fait connaître deux espèces, l'une, le *C. Lalandii*, déjà indiqué par Desmoulins, l'autre, le *C. rufo-viridis*, auquel le nom de *Singe-vert* s'applique déjà beaucoup moins heureusement; le premier est plutôt gris que vert, le second est en partie roux. Voici maintenant une espèce dont le pelage conserve seulement une très-légère teinte, ou, pour mieux dire même, une trace de vert, et il se trouve précisément que celle-ci est en réalité la plus voisine de toutes du *Singe-vert* proprement dit ou Callitriche, dont il est sans nul doute le représentant dans une autre région de l'Afrique.

Cette région reste malheureusement indéterminée. Je n'ai pu parvenir à connaître l'habitat de la remarquable espèce que je viens de décrire. Un individu mâle qui vivait à Paris en 1847, et que je me suis empressé d'acquérir pour la Ménagerie, est le premier type de l'espèce. Son origine était complètement ignorée. Deux ans après, un second individu mâle est arrivé par la voie du commerce, et je l'ai de même acquis, sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur le pays d'où il provenait. Je suppose cependant que ce pays doit faire partie de l'Afrique occidentale.

J'ai dédié cette nouvelle espèce à notre habile peintre d'histoire naturelle, M. Werner; qui, par plusieurs beaux dessins faits à la Ménagerie pour l'*Histoire naturelle des Mammifères* de M. Frédéric Cuvier, et par d'intéressantes observations qui lui sont propres, a très-efficacement contribué à la distinction des espèces, si longtemps mal décrites et confondues entre elles, du groupe des Cercopithèques à pelage vert ou teinté de vert<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la suite du *Semnopithecus albipes* et du *Cercopithecus Werneri*, j'indiquerai deux autres Singes de la tribu des Cynopithéciens, que j'ai fait connaître dans mon *Catalogue des Primates* sous les noms de *Macacus palpebrosus* et de *Cynocephalus olivaceus*, mais dont



## III. CÉBIENS.

4. LE LAGOTRICHE DE CASTELNAU, *Lagotrix Castelnaui*.

*Car.* — Pelage d'un brun tiqueté de gris. Tête, mains, pieds,

la détermination ne peut encore être donnée avec une entière certitude. (Voy. plus haut, p. 531.)

L'un est le Macaque aux paupières blanches, *Macacus palpebrosus*, sommairement décrit dans notre *Catalogue*, additions, p. 92. Par ses proportions et sa queue, cette espèce appartient au groupe des espèces dont le Macaque ordinaire est particulièrement le type ; mais il se distingue de celui-ci par sa queue plus longue, son museau beaucoup plus étroit et plus allongé, et la coloration de sa face, qui est très-foncée, à l'exception d'une tache blanche placée, de chaque côté, au-dessus et en dehors de l'œil. Cette tache, ainsi que la paupière supérieure, sont d'une blancheur qui contraste singulièrement avec la couleur sombre du reste de la face, et donne au regard de ce Singe une expression toute particulière. Le pelage est supérieurement et extérieurement d'un brun un peu olivâtre, les parties inférieures et internes étant blanches. Le dessus de la tête est roussâtre.

La seconde espèce, le Cynocéphale olivâtre, *Cynocephalus olivaceus*, est voisine du Papion, *C. sphinx*, et du Babouin, *C. babuin*. Elle se distingue du premier par sa teinte générale d'un vert-olivâtre, et par conséquent beaucoup plus foncée et moins jaune ; ses poils, gris à leur base, sont colorés dans leur seconde moitié de longs anneaux noirs et jaunes. Tous ces caractères rapprochent notre *C. olivaceus* du Babouin ; mais il est très-distinct de celui-ci, par la région inférieure de son corps, colorée comme la supérieure (au lieu d'être blanche), ainsi que la plus grande partie des membres. Par ces mêmes caractères, le *C. olivaceus* paraît différent de la variété ou espèce décrite par M. Frédéric Cuvier sous le nom d'Anubis ; mais celui-ci est très-imparfaitement connu, et de là le doute qui subsiste à l'égard du *C. olivaceus* ; doute qu'il sera fort difficile de lever, la comparaison ne pouvant malheureusement être établie ici sur des bases certaines.

Le Cynocéphale olivâtre habite la côte de Guinée, et le Macaque à paupières blanches, les forêts de Manille. Tous deux ont été donnés vivants au Muséum, le premier par M. Cabaret, lieutenant de vaisseau, qui se l'était procuré dans le golfe de Bénin ; le second, tout récemment, par M. Dugast, officier de la marine marchande. M. Dugast a enrichi la Ménagerie de quatre individus à la fois : tous quatre y sont encore vivants. Aussitôt que l'un d'eux succombera, et qu'il pourra être exactement comparé, dans ses parties intérieures aussi bien qu'extérieures, aux Macaques déjà connus, j'essaierai de compléter sa détermination spécifique qui, dès à présent, n'offre guère de difficultés réelles que par rapport au Macaque albinos décrit par moi dans l'un de mes précédents Mémoires. Voy. *Archives*, t. II, p. 568, pl. xxxiii.

dessus de la queue vers l'extrémité noirs ou noirâtres; de longs poils noirâtres sous la poitrine et l'abdomen.

*Hab.* Le Pérou et le Brésil, bords de l'Amazone.

*Syn.* — BARIGOUDO<sup>1</sup> des habitants de la mission de Sarayacou. — LAGOTRICHE DE CASTELNAU, *LAGOTHRIX CASTELNAUI*, Is. Geoff. et E. Dev., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXVII, p. 498, 1848.

Ce Lagotriche est, sur les parties supérieures et latérales du corps, sur la plus grande partie des membres et de la queue, d'un brun roux ou chocolat tiqueté de blanc, dont la nuance varie d'ailleurs beaucoup selon les diverses inflexions de la lumière : tantôt et le plus souvent il paraît d'un brun chocolat à peine pointillé de blanc, tantôt d'un brun très-tiqueté de gris, passant même sur le milieu du dos au gris-argenté. Ces changements résultent du système de coloration des poils, qui sont noirâtres à leur racine, roux dans la plus grande partie de la longueur, puis, dans leur portion terminale, noirs, et enfin blancs ou d'un gris-argenté.

La tête, moins la partie postérieure des joues, les quatre mains, le dessous de la queue dans sa portion terminale, sont d'un brun noirâtre passant même au noir sur quelques points. Les poils de ces parties, ceux de la tête surtout, conservent bien comme les autres une zone intermédiaire rousse; mais cette zone est beaucoup moins étendue, et toute la portion terminale est noirâtre.

Les poils du dessus et des côtés de la tête, de même que ceux des mains, sont remarquablement courts et presque ras. Ceux du corps sont plus longs, mais encore assez courts; ceux de la queue, les plus longs de tous, après ceux de la poitrine et du ventre, qui sont très-longs et noirs, selon la disposition ordinaire chez les Lagotriches, chez ceux du moins qui sont parvenus tout à fait à l'état adulte.

<sup>1</sup> C'est-à-dire *ventru*.

La face, sauf le tour des yeux, est revêtue de poils ras, très-courts, de couleur rousse, dirigés en arrière. Les parties nues de la peau sont noirâtres, de même que les ongles.

La taille de cette espèce, prise sur les individus complètement adultes, s'élève à peine au delà de 4 décimètres et demi, mesurés du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci a près de 5 décimètres.

La description qui précède, est faite d'après plusieurs adultes, soit mâles, soit femelles. Les jeunes sont beaucoup plus uniformément bruns, la tête et les mains, d'une part, n'étant pas encore d'une couleur très-foncée, et de l'autre, les poils du corps ayant beaucoup plus de brun vers leur terminaison.

Par l'ensemble de ses caractères, cette espèce est distincte, dès le premier abord, des divers *Lagothrix* anciennement connus, qui tous sont gris, et non bruns. Au contraire, l'une des espèces décrites par M. Spix<sup>1</sup>, *Gastrimargus infumatus*, se rapproche beaucoup par sa teinte générale de notre *L. Castelnau*. Mais plusieurs caractères différentiels ressortent de la comparaison de nos individus avec la figure et les descriptions de Spix. Les deux qui nous ont paru les plus importants, sont les suivants. Chez le *Gastrimargus infumatus*, ou, pour lui rendre son véritable nom générique, chez le *Lagothrix infumatus*<sup>2</sup>, les poils du dos sont terminés, non de blanc, mais de noir : « Ceux qui sont sur le dos, dit Spix, sont bruns à leur racine et très-noirs à leur extrémité. » Un second caractère peut être tiré de la différence très-marquée de la taille des deux es-

<sup>1</sup> *Simiarum et Vespertilionum brasiliensium species novæ*, in-folio, Munich, 1823. Voy. p. 41, pl. xxix.

<sup>2</sup> Spix, ayant fait une fausse application du nom de *Lagothrix* qu'il transporte à l'*Ateles hypoxanthus* du prince de Wied, croit devoir établir pour les *Lagothrix* un genre nouveau auquel il a donné le nom de *Gastrimargus*, qu'il traduit en français par *Gourmand-ventru*. L'espèce que nous comparons ici au *Lagothrix* Castelnau, porte, dans l'ouvrage de Spix, le nom de *Gourmand-ventru à couleur de martre*.

pèces : le Lagotriche de Castelnau est de beaucoup plus petit que les Lagotriches anciennement connus; le Lagotriche enfumé est dit, au contraire, par Spix, plus grand que ceux-ci, et notamment que son *Gastrimargus olivaceus*. Celui-ci, dit Spix, « parvient à une grosseur très-forte, » et lorsque l'auteur en donne les mesures, il attribue au corps 1 pied 7 pouces et demi, à la tête 4 pouces, à la queue 2 pieds 3 lignes (mesures allemandes); ce qui est bien la taille du *Lag. canus* dans son état tout à fait adulte. Le Lagotriche enfumé est notablement plus grand encore; car son corps mesure, dit Spix, 1 pied 9 pouces et demi, et sa tête 4 pouces un tiers. Le Lagotriche enfumé est donc *le plus grand* de tous les Lagotriches connus; le Lagotriche de Castelnau en est de beaucoup *le plus petit*.

M. Schinz, dans son *Systematisches Verzeichniss aller Säugethiere*<sup>1</sup>, a donné le nom de *Lagotrix Pœppigii* à un Lagotriche que M. Pœppig avait fait connaître, il y a quelques années, dans les *Notices* de Froriep<sup>2</sup>. Celui-ci se rapproche aussi à beaucoup d'égards du *L. Castelnau*; il a la même coloration générale : *notæo castaneo fusco*, dit M. Schinz; il a les pointes de tous les poils de couleur grise (*alle Haare an der Spitze grau*). Mais le *Lag. Pœppigii* serait, comme le *Lag. infumatus*, d'une taille très-supérieure au *L. Castelnau*. Le corps, dit M. Schinz, a 1 pied 9 pouces de long, et la queue 1 pied 10 pouces (mesures allemandes). Ce serait une taille non-seulement égale, mais supérieure à celle des Lagotriches à pelage gris<sup>3</sup>, particulièrement du *L. canus*, auquel M. Schinz donne seulement 1 pied 6 pouces.

A moins de supposer, dans les descriptions de MM. Spix et Pœppig, des erreurs dont la gravité même exclut la vraisem-

<sup>1</sup> P. 72.

<sup>2</sup> T. XXXIII, p. 100; 1841.

<sup>3</sup> 1 pied 9 pouces allemands équivalent à un peu plus de 5 décimètres 1/2. C'est un décimètre de plus que chez le *L. Castelnau*.

blance, on doit donc considérer le *Lagothrix Castelnaui* comme une espèce distincte soit du *L. Poeppigii*, soit surtout du *L. infumatus*.

C'est des bords de l'Amazone que MM. de Castelnau et Émile Deville ont rapporté au Muséum la belle série d'individus de divers âges d'après laquelle a été établie cette espèce. Le passage suivant, extrait par M. Deville de son journal de voyage, fait connaître exactement l'*habitat* du Lagotriche de Castelnau, et résume les renseignements recueillis sur lui par les voyageurs auxquels nous le devons.

« Cette espèce, qui habite l'Amazone, partie brésilienne et péruvienne, est connue des habitants de cette rivière sous le nom de *Barigoudo* (ventru), à cause de la proéminence de son abdomen. Cette appellation de *ventru* est parfaitement appropriée à ces Singes. Ils sont excessivement gourmands et très-voleurs. Ils s'apprivoisent, du reste, facilement, et sont affectueux pour ceux qui les soignent.

» Ce sont des animaux très-intelligents; ils se servent de leur queue comme les Atèles, avec une très-grande habileté, pour saisir au loin des objets qu'ils prennent ensuite avec leurs mains pour les porter à leur bouche. Lorsqu'on attache, à l'un de ces Singes, les mains derrière le dos, il se tient pendant très-long-temps sur ses pattes de derrière, et marche ainsi avec une grande facilité. Si on les tourmente, ils font entendre un petit grognement, et rapprochent, de même que les Atèles, leurs lèvres en avant. Ces animaux, qui sont assez communs chez les Indiens Chuntakiros de l'Amazone, se voient rarement à l'état libre, et ils ne se trouvent pas, suivant ces mêmes Indiens, au sud de la Pachitea, c'est-à-dire entre le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> degré de latitude sud. »

Le nom que nous avons, M. Deville et moi, donné à cette es-

pèce, est un hommage au chef de l'expédition à laquelle la science et le Muséum en sont redevables. Il rappellera cette double traversée du continent américain, accomplie par plusieurs savants français, au milieu d'obstacles et de dangers de tout genre, et à laquelle la Société de géographie vient tout récemment de rendre une si éclatante justice en décernant à M. de Castelnau une médaille hors ligne.

#### 5. LE SAJOU ÉLÉGANT, *Cebus elegans*.

*Car.* — Pelage fauve (variant du fauve doré au fauve grisâtre), avec les membres et la queue plus foncés; une barbe d'un roux doré et de longs poils noirs sur la tête; ces poils forment une sorte de toupet.

*Hab.* — Le Brésil et le Pérou.

*Syn.* — *CEBUS ELEGANS*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXI, p. 875, 1850. — LE SAJOU ÉLÉGANT, *C. ELEGANS*, *Catal. des Primates*, p. 45, 1851.

Des individus de cette espèce existaient depuis plusieurs années, l'un d'eux même depuis longtemps, dans la Collection du Muséum. Mais presque tous provenaient de la Ménagerie, et ils avaient pu, en captivité, se modifier et se décolorer : sur l'un d'eux même, les effets de l'étiollement étaient manifestes. Aussi avait-on hésité à établir pour eux une espèce distincte; on les rapportait, au moins provisoirement, comme variété, à la remarquable espèce que mon père a décrite en 1812 sous le nom de Sajou à toupet, *Cebus cirrifer*.

Le Sajou élégant a, en effet, comme ce dernier, les poils de la tête longs et plus ou moins relevés. Ces poils forment une sorte de toupet noir ou brun qui, chez les individus en parfait état de développement, est divisé en deux parties par une sorte de gout-

tière longitudinale : cette disposition résulte de la longueur beaucoup plus grande des poils placés à droite et à gauche de la ligne médiane.

Par ces caractères, le *C. elegans* se rapproche beaucoup du *C. cirrifer*; mais, au lieu d'être, comme celui-ci, d'un brun châtain en dessus, il est revêtu d'un pelage généralement fauve sur les parties supérieures aussi bien qu'inférieures du corps. La nuance varie d'ailleurs chez les individus du fauve roux et plus ou moins doré au fauve-blond et au fauve-grisâtre : cette dernière nuance, ou même un fauve qui tire déjà beaucoup sur le cendré, se retrouve chez presque tous les individus qui ont longtemps vécu en captivité.

Les membres et la queue sont plus foncés que le corps; ils tirent sur le brun, notamment quant aux quatre mains et à la partie supérieure de la queue, dans la seconde moitié de cet appendice.

Les poils des parties brunâtres sont plus courts et plus secs que les poils fauves; ceux-ci, plus foncés dans leur première portion que dans leur moitié terminale, sont longs, doux et presque laineux.

La face est entourée de poils ras de couleur blanchâtre; supérieurement, quelques poils noirs sont épars au milieu des poils clairs. Il existe une barbe d'un roux doré chez les individus sauvages ou ayant peu vécu en captivité, fauve chez les individus qu'un long séjour en cage a plus ou moins décolorés<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai signalé, il y a fort longtemps déjà, dans mon *Histoire générale des anomalies*, t. I, p. 318, la facilité extrême avec laquelle se décolorent les Sajous lorsqu'ils sont captifs, et surtout lorsqu'on les tient en cage dans l'obscurité. Dans mon *Catalogue des Primates*, j'ai cité un grand nombre de ces individus étiolés dont la décoloration a si souvent embarrassé les zoologistes, ou les a induits en erreur.

La facilité avec laquelle les Sajous se modifient sous nos yeux dans les ménageries et chez les personnes qui se plaisent à élever ces animaux, est un fait auquel les zoologistes, aussi bien que les physiologistes, doivent attacher beaucoup d'intérêt. En en tenant

La taille du Sajou élégant est la même que celle du Sajou brun et de la plupart de ses congénères.

Cette espèce habite à la fois, comme la précédente, le Brésil et le Pérou. M. Auguste de Saint-Hilaire en a le premier enrichi le Muséum : l'individu que nous devons à ce savant voyageur, vient des bois vierges situés près de Rio dos Pilas, dans la capitainerie de Goyaz. C'est par MM. de Castelnau et Deville que l'espèce a été retrouvée au Pérou, sur les bords de l'Amazone.

Nos autres individus, dont l'origine géographique est restée inconnue, proviennent de la Ménagerie. Ils présentent, tantôt sur quelques points seulement, tantôt dans l'ensemble de leur pelage, des couleurs moins vives et plus grises. Chez l'un d'eux, la modification va, sur quelques points, jusqu'à la décoloration presque complète<sup>1</sup>.

compte, ils seront moins étonnés de la multiplicité des variétés que présentent les espèces du genre *Cebus*; genre qui est, entre tous les Mammifères, sans aucune exception peut-être, celui dans lequel la détermination exacte des divers types spécifiques est entourée des plus graves difficultés.

<sup>1</sup> J'ai mentionné dans mon *Catalogue des Primates* (p. 44 et 46), et je rappellerai ici (voy. plus haut, p. 531, note) deux autres Sajous que je crois spécifiquement distincts, mais dont la détermination ne pourra être exactement donnée qu'à l'aide de matériaux nouveaux. Ces deux espèces sont le Sajou à fourrure, *Cebus vellerosus*, et le Sajou châtain, *C. castaneus*.

Le premier, qui habite le Brésil, province de Saint-Paul, avait été, comme le *C. elegans*, confondu avec le *C. cirrifer* (Geoff. Saint-H.), et aussi avec le *C. frontatus* (Kuhl). Il a, comme eux, sur la tête, de longs poils formant un toupet, qui est bifide, comme chez le *C. cirrifer*. Mais il est généralement couvert de très-longs poils bruns, plus ou moins laineux, au milieu desquels sont épars quelques poils blancs plus longs encore et roides. Le tour de la face est blanc. Il n'existe point de toupet dans le jeune âge. Chez les vieux individus, le toupet devient au contraire très-long (35 et jusqu'à 40 millimètres). D'après le pelage singulièrement long, touffu et laineux de cette espèce, on la croirait originaire d'une zone beaucoup plus froide que ses congénères.

Le second, *Cebus castaneus*, est une espèce de Cayenne, dont le Muséum possède depuis très-longtemps plusieurs individus, provenant des voyages de MM. Martin et Poiteau. Je l'avais distinguée et caractérisée depuis plus de dix ans; mais j'attendais de nouveaux matériaux pour en assurer la détermination, qui, aujourd'hui même, reste incomplète. Le



6. LE CALLITRICHE DISCOLORE, *Callithrix discolor*.

(Pl. 28.)

*Car.* — Pelage supérieurement d'un gris plus ou moins roux plus ou moins tiqueté, d'un roux marron très-vif en dessous et sur la presque totalité des membres; queue grise avec l'extrémité des poils blanche.

*C. castaneus* est voisin du *C. capucinus*, mais beaucoup plus grand, à pelage d'un châtain roux plus ou moins tiqueté sur le corps, avec les membres postérieurs, le bas des avant-bras, la queue et la ligne dorsale, plus foncés. Les épaules sont d'un fauve-pâle roussâtre. Le front et les côtés de la tête sont aussi de cette dernière couleur; mais, au-dessus il existe (au moins le plus souvent) une calotte, rousse à l'occiput, noire sur le vertex, avec une ligne noire prolongée jusqu'à la partie antérieure du front. Les mains sont brunes.

Outre les *Cebus elegans*, *vellerosus* et *castaneus*, la collection du Muséum possédait une espèce nouvelle que M. le docteur Pucheran a succinctement décrite, il y a quelques années, sous le nom de *C. versicolor*. Une description plus détaillée de ce Sajou trouvera utilement sa place dans ce Mémoire particulièrement consacré aux espèces nouvelles de la collection. J'insère ici textuellement la note que m'a remise M. Pucheran.

« LE SAJOU VERSICOLORE, *Cebus versicolor*.

» *Car.* — Pelage des parties supérieures du corps, fauve-blond; espace inter-auriculaire noirâtre; les quatre mains noires.

» *Hab.* — La Colombie.

» *Syn.* — *CEBUS VERSICOLOR*, Puch., dans la *Revue zoologique*, ann. 1845, p. 335. — Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 47.

» Chez ce Sajou, le dessus et les côtés de la tête, jusqu'en arrière des oreilles, sont couverts de poils blancs, ainsi que le menton et le col. La région inter-auriculaire est d'un noirâtre foncé, et la tache qui s'y trouve formée, s'avance sur le blanc du vertex, où elle se termine en pointe, tandis qu'elle se nuance de brun sur la région supérieure du cou. Le milieu du dos est d'un blond foncé, passant au roussâtre sur la croupe, et se changeant en gris-brun foncé sur les flancs. Le thorax, l'abdomen sont roux-vif, ainsi que les faces interne et externe des quatre membres: les poils qui couvrent les mains, en avant comme en arrière, sont noirs. La queue est, à sa racine, de la teinte de la croupe; elle devient ensuite gris-brun foncé dans son tiers moyen, et blond très-clair dans son tiers terminal.

» Cette espèce, qui mesure 0<sup>m</sup>,575 du museau à la base de la queue, est originaire de Colombie. Très-voisine du *C. chrysopus* (Fr. Cuv.), elle s'en distingue cependant au premier coup d'œil par le noir de sa nuque et de ses quatre mains. »

*Hab.* — Bords de l'Amazone et de l'Ucayali, Brésil et Pérou.

*Syn.* — OUAPPO des Indiens Pébas; OUAPPOUSSA des missionnaires (d'après MM. de Castelnau et Deville). — CALLITRICHÉ DISCOLORE, *CALLITHRIX DISCOLOR*, Is. Geoff. et Dev., *loc. cit.*, p. 498, 1848; Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 41, 1851.

Cette espèce, l'une des plus belles de son genre, appartient à ce petit groupe de Callitriches, si remarquables et surtout si élégants, qui viennent se placer près du Moloch. Comme celui-ci, que M. de Hoffmannsegg a fait connaître dès 1807, comme le *Callithrix cupreus* de Spix et le *C. donacophilus* de M. d'Orbigny, il est couvert supérieurement de longs poils annelés, et inférieurement de poils moins longs d'une couleur uniforme.

Cette couleur, dans les espèces que je viens de citer, tire toujours plus ou moins sur le roux-ferrugineux; dans aucune, elle n'est plus riche que chez le *C. discolor*. Chez lui, la gorge, les joues, la poitrine, le ventre, la face interne des cuisses et des bras, et la totalité des bras et avant-bras, sont d'un beau roux-marron. Sur les parties supérieures du corps et sur la face externe des cuisses, des épaules et des bras, les poils, d'un brun noirâtre à leur origine, sont ensuite colorés par petits anneaux jaunâtres et noirs; d'où résulte une teinte générale gris-roux tiqueté.

Le dessus de la tête est aussi, chez quelques-uns de nos individus, d'un gris-roux tiqueté, avec la partie antérieure du front noirâtre; chez d'autres, d'un gris très-faiblement teinté de roux, avec quelques poils noirs seulement sur le front.

La face est nue et noirâtre, sauf le tour de la bouche, qui est revêtu de poils blancs.

La queue est, à sa base, d'un gris-roux tiqueté, comme le dessus de corps. Elle est ensuite d'un brun tiqueté de blanc, les extré-

mités des poils étant de cette dernière couleur, puis blanchâtres. Les poils de la portion terminale, jaunes ou jaunâtres à leur origine, sont noirâtres dans la zone intermédiaire, puis blanchâtres. Telle est du moins la coloration de la plupart des poils de l'extrémité de la queue, un très-petit nombre seulement étant noirs à la pointe.

La taille de ce Singe est sensiblement la même que celle des espèces auxquelles je l'ai comparé. Elle est de 3 décimètres pour les adultes, non compris la queue. Celle-ci a environ 3 décimètres et demi.

La belle série d'individus que possède le Muséum, est due au voyage de MM. de Castelnau et Deville. Parmi ces individus, se trouve un très-jeune sujet; il ne diffère des adultes que par la coloration plus rousse des parties supérieures, dont le ton, chez lui, si les poils n'étaient tiquetés, approcherait beaucoup de celui des parties inférieures. On a vu que, chez les adultes, il y a au contraire, entre les uns et les autres, une très-grande différence, ou mieux, un contraste très-marqué; et c'est ce que rappelle le nom de *discolor*, que M. Émile Deville et moi avons donné à cette espèce.

Les caractères qui résultent, pour le *C. discolor*, de la description précédente, le distinguent très-nettement soit du *C. Moloch*, soit du *C. donacophilus*: le roux des parties inférieures est chez ceux-ci beaucoup plus clair et bien plutôt doré que marron. Quant au *C. cupreus* de Spix, il paraît bien, sinon d'après la figure donnée par ce voyageur<sup>1</sup>, du moins d'après sa description<sup>2</sup>, se rapprocher du *C. discolor* par la coloration des parties inférieures; mais, d'après Spix, il a la queue d'un *gris rougeâtre*, et ce caractère le distingue aussi bien du *C. discolor* que du *C. Moloch* et *C. do-*

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, 1823. Le *Callithrix cupreus* est figuré pl. XVII, et son crâne, pl. XXVIII, fig. 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 23.

*nacophilus*. La comparaison des parties osseuses confirme la distinction spécifique des *C. cupreus* et *C. discolor* : chez ce dernier, le bord inférieur de la mâchoire inférieure, beaucoup plus arrondie en arrière, est rectiligne; il est concave, d'après la figure de Spix, chez le *C. cupreus*. Chez le *C. discolor*, le jugal est aussi notablement plus large que chez le *C. cupreus*.

Tous les individus que possède le Muséum, viennent des bords soit de l'Amazone, soit de son affluent l'Ucayali. Ceux qui viennent de l'Amazone, soit de la partie brésilienne, soit de la partie péruvienne de ce fleuve, se ressemblent beaucoup; ceux qui, au contraire, ont été pris sur l'Ucayali, dans la mission de Sarayacu, présentent une différence dans la coloration de la tête : c'est chez eux que nous avons trouvé le vertex gris, et non gris-roux, et seulement quelques poils noirs sur le front. Il en est un qui diffère en outre par ses doigts en partie blanchâtres ou d'un fauve-roussâtre clair. En raison de ce dernier caractère, nous avons hésité quelque temps à considérer ce dernier comme appartenant à la même espèce; mais nous avons constaté, chez d'autres individus, à doigts roux-marron, l'existence de quelques poils blanchâtres au bord de l'ongle. Il n'y a donc entre les uns et les autres qu'une simple différence du plus au moins.

Je compléterai cette description et ces indications par quelques notes sur les mœurs du Callitriche discolor, extraites du journal de voyage de M. Deville.

« Rien n'égale la gentillesse de ces petits Singes lorsqu'ils s'é-  
 » lancent d'un arbre à l'autre, les femelles portant sur leur dos  
 » leurs petits; ils ont alors la promptitude et la légèreté d'un oiseau.  
 » Ils sont semi-nocturnes, ainsi que l'indique la grandeur de  
 » leurs yeux, et ainsi que nous nous en sommes convaincus. Ils  
 » vivent en petites troupes dans les grands bois humides qui bor-  
 » dent la rivière des Amazones, où les Indiens Pébas leur donnent

» le nom de *Uappo*, et les missionnaires celui de *Uapussa*. Dans la  
 » journée, ils se tiennent en boule, faisant entendre de temps en  
 » temps un petit cri sourd et comme intérieur, d'où leur viennent  
 » les noms de *Singes ventriloques* et *Singes chantants* qui leur ont  
 » été quelquefois donnés.

» A la tombée de la nuit, ils sont très-agiles, semblables à cet  
 » égard à la plupart des espèces crépusculaires. En général, ce  
 » sont des animaux très-doux, mais peu intelligents. Ils se nour-  
 » rissent de fruits et d'insectes.

» Ils s'appriivoisent facilement, et alors, ils mangent de tout ce  
 » qu'on leur présente; cependant ils préfèrent la viande cuite et  
 » les aliments sucrés.

» Ceux qu'on apporte en Europe, résistent difficilement à la  
 » traversée et au froid de notre climat. Cependant, avec de grandes  
 » précautions, on parvient à en sauver quelques-uns. J'ai gardé  
 » un individu pendant neuf mois, et je l'ai rapporté jusqu'à Brest,  
 » où il mourut le troisième jour de son arrivée. »

#### 7. LE NYCTIPITHÈQUE D'OSERY, *Nyctipithecus Oseryi*.

*Car.* — Parties supérieures d'un gris roux qui passe au roux-brun sur la ligne médio-dorsale; dessous d'un fauve jaunâtre; deux lignes noires contournées en S sur les côtés de la face; une autre médio-frontale pareillement noire; une tache noire au-dessus de chaque œil; les quatre mains brunes; queue noire en dessus, en partie rousse en dessous.

*Hab.* — Le Pérou, Haut-Amazone.

*Syn.* — YA des Indiens Pébas (d'après MM. de Castelnau et Deville). — NYCTIPITHÈQUE D'OSERY, *NYCTIPITHECUS OSERYI*, Is. Geoff. et Deville, *loc. cit.*, 1848; Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 39, 1851.

Cette espèce est intermédiaire entre le *Nyctipithecus felinus*, dont il a le pelage court, mais avec un autre système de coloration, et le *N. lemurinus*, dont il a les courtes oreilles et aussi les teintes sur les parties supérieures du corps.

Les poils de la région supérieure du corps sont bruns à leur base et sur une partie assez grande de leur étendue, jaunés dans la zone suivante, puis terminés par deux petits anneaux noirs et fauves, d'où résulte une teinte générale d'un gris roux sur les parties latérales du corps. La face externe des membres est sensiblement de la même couleur; mais le milieu du dos, depuis le col jusqu'à la base de la queue, est d'un roux brun. La poitrine, le ventre, le dedans des cuisses et des bras; sont d'un fauve jaunâtre qui passe au fauve blanchâtre sous le col et le menton, et à la face externe des avant-bras et des jambes. Les mains sont brunes.

La coloration de la tête; en arrière, se rapproche beaucoup de celle des parties supérieures du corps; elle est seulement un peu plus foncée. Les parties supérieures et antérieures sont colorées de noir et de blanc; ces couleurs forment cinq taches dont la disposition a été plus haut suffisamment indiquée. Au-dessous de l'oreille, très-courte, on remarque une petite tache jaunâtre, qui remplace une tache blanche analogue existant chez le *N. lemurinus*.

La queue est, à sa partie inférieure et dans son premier tiers, d'un roux brûlé, sauf une tache triangulaire noirâtre, formée, à sa base, par des poils roides et agglutinés, dont la disposition est la même que chez le *N. lemurinus*<sup>1</sup>. Le reste de la queue est noir ou noirâtre.

La queue est beaucoup plus grêle que dans les autres espèces, à cause de la brièveté de ses poils. Par une semblable raison,

<sup>1</sup> Voy. la description du *N. lemurinus* dans les *Archives du Muséum*, t. IV, p. 26.

l'animal semble beaucoup plus svelte dans son ensemble que ses congénères, et surtout que le *N. lemurinus*.

La taille de l'unique individu connu n'atteint pas trois décimètres. La queue mesure environ trente-trois centimètres.

Nous avons, M. Deville et moi, dédié cette espèce à la mémoire de l'un des membres de l'expédition dirigée par M. de Castelnau, M. Eugène d'Osery, ingénieur des mines, jeune homme de la plus haute espérance, assassiné près de Jaen, par les Indiens de la nation des Ieberos.

Le Nyctipithèque d'Osery habite le Pérou, Haut-Amazone. L'individu type de l'espèce a été tué par M. Émile Deville, à Santa Maria de los Yaguas.

Les seuls renseignements que M. Deville ait pu recueillir sur cette espèce sont les suivants.

« Ces Singes sont nocturnes et d'une douceur extrême. Ils s'ap-  
» privoisent facilement, dorment tout le jour et ne prennent leur  
» repas que la nuit; alors ils se mettent en mouvement, et autant  
» ils sont lents le jour, autant ils sont actifs pendant les ténèbres.  
» Leurs yeux énormes deviennent très-vifs et animés.

» Ils s'attachent aux personnes qui les caressent et leur donnent  
» à manger.

» On leur donne, à Tabatinga, le nom de *Ya*. »

#### 8. LE SAKI A TÊTE D'OR, *Pithecia chrysocephala*.

(Pl. XXIX.)

*Car.* — Corps, membres et queue couverts de longs poils noirs; parties supérieures et latérales de la tête revêtues de poils ras d'un roux-doré vif; une ligne noire longitudinale sur le milieu du front.

*Hab.* — Cette espèce paraît habiter le Brésil, sur les bords du

fleuve des Amazones, d'après quelques renseignements recueillis par M. Deyrolle, sur deux individus qu'il a bien voulu céder au Muséum, et qui sont les types de l'espèce.

*Syn.* — *PITHECIA CHRYSOCEPHALA*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXI, p. 875, 1850; et *Catal. des Primates*, p. 55, 1851.

Le système de coloration de cette espèce est tellement simple, et ses affinités avec l'un des Singes les plus généralement connus, sont si intimes, qu'il suffira, à son égard, de quelques mots. Le Saki à tête d'or, dont la caractéristique ci-dessus donnée fait suffisamment connaître le mode de coloration, ressemble au Saki à tête blanche ou Yarké, *Pithecia leucocephala*, Geoff. S.-H., sauf les différences qu'expriment les noms des deux espèces. Même taille, même disposition de pelage, mêmes couleurs, si ce n'est que les poils ras de la tête, blancs ou blanchâtres chez l'espèce anciennement connue, sont d'un roux-doré vif chez notre nouveau Saki, et qu'il existe une ligne noire longitudinale sur le milieu du vertex et du front.

Le *P. chrysocephala*, en même temps qu'il reproduit, sauf la coloration de la tête, tous les caractères du *P. leucocephala*, rappelle, par le point même où il s'éloigne de celui-ci, un autre Saki, beaucoup plus rare et plus nouvellement connu, le *P. ochrocephala* de M. Kuhl. Chez celui-ci, les poils des parties supérieures et latérales de la tête tirent, comme l'indique son nom, sur la couleur d'ocre, c'est-à-dire sur la couleur que l'on retrouve, avec une nuance peu différente, chez le *P. chrysocephala*. Mais le *P. ochrocephala* n'a pas la queue et les membres noirs, et par là se distingue bien du *P. chrysocephala*.

Ce dernier constitue donc une espèce nouvelle, remarquable



par son pelage, et très-intéressante par la transition qu'elle établit entre les deux espèces auxquelles je viens de la comparer.

Le *P. chrysocephala* m'est dès à présent connu dans son jeune âge aussi bien que dans l'état adulte. Le jeune a le pelage un peu tiqueté, et le dessous est d'un brun roussâtre qui passe au roux sous la gorge. Il ressemble, du reste, à l'adulte, ayant déjà, comme lui, la tête d'un roux vif.

9. LE SAKI A NEZ BLANC, *Pithecia albinasa*.

*Car.* — Pelage généralement noir, sauf une tache blanche sur le nez. Queue aussi longue que le corps.

*Hab.* — Le Brésil, province du Para.

*Syn.* — SAKI A NEZ BLANC, *P. ALBINASA*, Is. Geoff. et Deville, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXVII, p. 498, 1850; Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 58, 1851.

Cette espèce se distingue dès le premier aspect par une tache, formée de poils blancs très-ras, sur le nez et la partie de la face la plus voisine du nez; la blancheur de cette tache contraste avec la couleur noire du reste de la face et de tout le pelage.

Les poils de la partie supérieure de la tête chez l'individu d'après lequel est établie cette espèce, divergent tous à partir d'un point placé au milieu du vertex. Ceux qui naissent en avant de ce point, se dirigent parallèlement, et très-couchés, vers les arcades sourcilières.

Le singulier Saki que je viens de décrire n'est connu que par un seul individu, dont le développement est encore incomplet<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il est très-possible que le front soit nu chez les sujets tout à fait adultes. De telles différences sont connues déjà entre l'état adulte et le jeune âge de quelques Sakis.

Il n'a que deux décimètres et demi environ. MM. de Castelnau et É. Deville, auxquels est due cette espèce, aussi bien que plusieurs de celles qui précèdent et de celles qui vont suivre, se sont procuré ce précieux Singe dans la province de Para, à Santarem, où il vivait en captivité chez les Indiens.

10. LE BRACHYURE CHAUBE, *Brachyurus calvus*.

*Car.* — Queue très-courte (environ un décim.) et touffue. Le dessus de la tête, et surtout le front, plus ou moins dénudé ou couvert seulement de poils très-courts et très-ras, couchés en avant. Gorge d'un roux-mordoré foncé. Presque tout le pelage d'un fauve qui passe au jaune-doré sur les parties inférieures et en dedans des membres, au blanchâtre sur le dos.

*Hab.* — Le Brésil et le Pérou.

*Syn.* — ACARI BLANC des Indiens de l'Amazone. — BRACHYURE CHAUBE, *B. CALVUS*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXIV, p. 576, 1847, et le *Catal. des Primates.*, p. 57, 1851. — *OUAKARIA CALVUS*<sup>1</sup>, J. E. Gray, dans les *Proceedings of the Zoology. Society of Lond.*, ann. 1849, p. 10.

Lorsque j'ai décrit pour la première fois cette très-singulière

<sup>1</sup> Je ne puis partager ici l'opinion de M. Jean-Edouard Gray : ce savant considère le *Brachyurus Ouakary* de Spix et mon *B. calvus* comme devant constituer un genre nouveau qu'il appelle *Ouakaria*; dénomination tirée du nom de pays *Ouakary*, érigé par Spix en nom spécifique. M. Gray sépare, avec juste raison, ces deux Singes si remarquables, des espèces si curieuses aussi, à d'autres égards, que tout le monde connaît sous le nom de *Pithecia Satanas* et de *P. chiropotes* : à cet égard le travail de Gray réalise un véritable progrès dans la classification.

Mais la nomenclature admise par M. Gray me semble inadmissible. Autant le nom de *Brachyurus* convient parfaitement au *B. Ouakary*, au *B. calvus*, et à l'espèce qui va être décrite ci-après sous le nom de *B. rubicundus*, autant il serait mal à propos appliqué aux *Pithecia Satanas* et *P. chiropotes*, dont l'un, *P. Satanas*, a encore la queue plus longue que le corps. Ceux-ci ne sont pour moi que des Sakis, plus singuliers que les autres par

espèce de Singes, deux individus seulement étaient connus : l'un faisant partie du Musée de Rio-Janeiro, et qui était regardé comme l'un des objets les plus rares et les plus précieux de ce Musée; l'autre, tué avec le précédent dans l'intérieur du Brésil, province de Para, et donné au Muséum par M. d'Alcantara Lisboa, attaché à la légation brésilienne à Paris. C'est en mars 1847 que ce don précieux nous a été fait, et, en avril, que j'ai fait connaître le *Brachyurus calvus*. J'étais loin alors de me douter que, dans la même année, le Muséum allait recevoir, par MM. de Castelnau et Deville, une belle suite d'individus de cette espèce, et, avec eux, plusieurs représentants d'une espèce voisine, plus curieuse, ou, pour mieux dire, plus étrange encore, celle qui va être décrite ci-après sous le nom de *Brachyurus rubicundus*.

L'existence d'une longue queue avait été regardée, depuis Buffon, comme l'un des caractères constants des Singes américains. M. de Humboldt a, le premier, fait connaître<sup>1</sup> un Cébien à queue très-courte, qui est aux Saimiris, aux Sajous, aux Ouistitis, dit l'illustre voyageur, ce que le Magot de Barbarie est, parmi les Singes de l'ancien monde, aux Macaques et aux autres genres à longue queue. Le Cacajao, *Pithecia melanocephala*, ainsi que l'on nomme ce Singe à courte queue, ne paraît point avoir été

leur barbe et leur coiffure, mais en ayant d'ailleurs tous les caractères essentiels. Quand ces caractères manquent, c'est-à-dire dans le jeune âge, les *P. Satanas* et *chiroptes* ressemblent presque complètement aux Sakis ordinaires, et particulièrement à notre *P. albinasa*, dont un jeune *P. Satanas*, rapporté par MM. de Castelnau et Deville, reproduit presque exactement les caractères.

Si mon opinion sur la nécessité de réunir génériquement aux Sakis ordinaires les *P. Satanas* et *chiroptes* était ultérieurement contredite par les faits, il n'en résulterait nullement que le nom de *Brachyurus* dût être adopté pour ces deux derniers Singes. D'une part, le nom de *Brachyurus* serait fort improprement appliqué à des espèces qui ont la queue si longue encore; de l'autre, M. Lesson a proposé, depuis 1844, dans son *Species des Mammifères*, la création d'un genre *Chiroptes*, comprenant le *Chiroptes* proprement dit et le *Satanas*.

<sup>1</sup> *Observations zoologiques*, t. I.

reçu depuis le jour, déjà si loin de nous, où il a été découvert par M. de Humboldt, dans les forêts du Cassiquiare et du Rio-Negro.

Vers 1820, un autre Singe à queue très-courte a été découvert par Spix, dans l'intérieur du Brésil, sur les bords de la rivière d'Ïça, latérale au fleuve des Amazones; c'est le *Brachyurus Ouakary* de cet auteur, qui l'a figuré dans son ouvrage, déjà plusieurs fois cité, sur les Singes et les Chauves-Souris du Brésil<sup>1</sup>. Malheureusement, ce très-remarquable Primate, de même que le précédent, est resté peu connu jusqu'à ce jour : on sait combien laissent à désirer les descriptions et les figures de Spix.

De là l'intérêt que j'ai attaché, en 1847, au Singe, d'ailleurs nouveau spécifiquement, que M. Lisboa venait de donner au Muséum, et l'empressement que j'ai mis à le faire connaître.

J'annonçais alors l'intention de revenir plus tard sur ce Singe, pour en donner une description plus détaillée<sup>2</sup>. Je dois d'autant plus réaliser cette intention que je puis le faire aujourd'hui d'une manière plus profitable à la science, grâce aux riches matériaux dus à MM. de Castelnau et Deville.

Le Brachyure chauve est, comme le Brachyure Ouakary de Spix, fort voisin des Sakis; il a les mêmes formes crâniennes, le même système de dentition, et particulièrement les incisives proclives qui fournissent à ce dernier genre un caractère si remarquable.

Ses couleurs rappellent, pour une partie du corps, celles du *B. Ouakary*; sur la tête, la poitrine et les membres, elle est fort

<sup>1</sup> Pl. VIII. Voy. aussi le texte, p. 12.

<sup>2</sup> J'avais annoncé aussi l'intention de faire figurer le *Brachyurus calvus*. J'ai cru devoir substituer à la figure que je me proposais de joindre à mon travail, celle de la nouvelle espèce due à MM. de Castelnau et Deville, le *B. rubicundus*, dont les formes et les proportions sont les mêmes, mais dont la coloration, fort différente, serait plus difficilement exprimée par une description.

différente. Le *Brachyure chauve* est beaucoup plus uniformément coloré : on peut presque dire que son pelage est généralement fauve ; la nuance varie d'ailleurs du fauve-doré au fauve grisâtre ou blanchâtre. Ces dernières nuances occupent presque toutes les parties supérieures du corps, couvertes de longs poils qui sont, les uns, et c'est de beaucoup le plus grand nombre, presque uniformément d'un fauve très-clair ou même presque blanchâtres ; dont quelques autres, au contraire, ont leur portion terminale noire sur une plus ou moins grande étendue.

Cette même couleur fauve-blanchâtre, soit avec la même nuance, soit même avec une nuance encore éclaircie, se retrouve sur la nuque et l'occiput, région où l'on voit les poils de la tête et du col diverger à partir d'un point central.

Les flancs, la face externe des membres, la queue, sont d'une couleur un peu plus foncée et plus vive que le dessus du corps, fauve ou même fauve-doré au lieu de fauve grisâtre ou blanchâtre. Le dessus des pieds et des mains est tantôt de même couleur que la face externe des membres, tantôt d'un jaune doré.

Cette dernière couleur est celle aussi des parties inférieures du ventre et de la partie postérieure de la poitrine. Le devant de celle-ci est roux, et le dessous du col et la gorge, d'un roux-mordoré foncé, passant même parfois au noir. Les poils forment, dans cette région, une barbe plus ou moins prolongée selon les individus.

Le caractère le plus remarquable de cette espèce, après l'extrême brièveté de la queue, qui est seulement de la longueur du pied, est celui que rappelle le nom spécifique *Calvus*. De l'occiput au front, la tête semble rasée ; tantôt elle est revêtue seulement de poils excessivement courts, couchés en avant ; tantôt elle se trouve tout à fait dénudée, soit sur le front, soit en même temps sur le front et toute la partie supérieure de la tête ; ce dernier caractère

s'observe seulement chez les adultes, et il existe surtout d'une manière très-complète chez les vieux mâles.

Toutes ces parties dénudées, les joues et toute la face sont, chez l'animal vivant, d'un rouge intense qui donne à cette espèce une physionomie des plus singulières. On peut en juger par la figure que je donne du *B. rubicundus*, qui, sous ce rapport, ressemble complètement au *B. calvus*.

Les dimensions de nos individus adultes sont les suivantes : longueur du corps et de la tête, 4 décimètres à 4 1/2; longueur de la queue, 1 décimètre seulement. Il est à remarquer que cette queue, si courte, est couverte de poils longs (4 centim.) et très-abondants. La queue est aussi très-touffue, et tellement que, chez les individus où elle est le plus fournie, elle se trouve à peu près aussi large que longue, et presque de forme sphéroïdale.

C'est du Para, comme je l'ai dit plus haut, qu'est venu le type de cette espèce. Les individus que le Muséum a reçus, quelques mois plus tard, de MM. de Castelnau et Deville, viennent du Pérou, Haut-Amazone, environs de Fonteboa. Malgré la différence des localités, les mêmes caractères se retrouvent presque exactement chez tous. L'individu du Para, qui est un mâle adulte, mais non encore très-vieux, ressemble plus, malgré la différence des localités, à tels des individus de MM. de Castelnau et Deville, que ceux-ci aux individus tués sur le même point de l'Amérique, mais d'un autre âge ou d'un autre sexe. Parmi ces derniers, il est une femelle qui a quelques poils roux sur le dos, caractère qui la rapproche un peu de l'espèce suivante.

#### 11. LE BRACHYURE RUBICOND, *Brachyurus rubicundus*.

(Pl. XXX.)

*Car.* — Queue très-courte (environ 1 décim.) et touffue. Le dessus de la tête, et surtout le front, plus ou moins dénudé ou

couvert seulement de poils très-courts et très-ras, couchés en avant. Pelage d'un roux vif sur la presque totalité du corps et des membres; col d'un jaune fauve; nuque d'un jaune pâle.

*Hab.* — Le Brésil, Haut-Amazone, près Saint-Paul.

*Syn.* — ACARI ROUGE des Indiens de l'Amazone. — BRACHYURE RUBICOND, *B. RUBICUNDUS*, Is. Geoff. et E. Deville; dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXVII, p. 498, 1848; et Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 57, 1851.

Les détails dans lesquels je suis entré sur l'espèce précédente, vont me permettre d'être très-bref sur celle-ci, pour laquelle je puis renvoyer d'ailleurs à la figure jointe à mon mémoire; figure dessinée avec beaucoup de soin par notre habile peintre-naturaliste M. Werner, et coloriée, quant aux parties nues, d'après les indications précises et les notes des deux voyageurs auxquels nous devons la très-singulière espèce qu'elle représente. MM. de Castelnau et Deville, qui ont rapporté au Muséum une belle suite d'individus préparés, non-seulement les avaient observés et peints à l'état frais, mais ils avaient entrepris d'enrichir la Ménagerie d'une espèce qu'ils regardaient avec raison comme une de leurs plus précieuses découvertes, et ils avaient presque réussi dans cette tâche difficile: un individu est arrivé vivant non-seulement jusqu'au port d'embarquement, mais jusqu'à Brest même, où malheureusement il a succombé aux fatigues du voyage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On a cité La Condamine comme ayant déjà, au dix-huitième siècle, ramené vivant jusqu'en vue des côtes de France, un Singe soit de cette espèce, soit de la précédente. C'est une erreur. La Condamine, dans sa *Relation abrégée*, p. 166, 1745, parle, il est vrai, d'un Singe à *poil argenté*, et qui avait, dit l'auteur, « une autre singularité plus remarquable; ses oreilles, ses joues et son museau étaient teints d'un vermillon si vif, qu'on avait peine à se persuader que cette couleur fût naturelle. » Ces derniers détails s'appliqueraient très-bien à nos *B. calvus* et *rubicundus*; mais on voit plus haut qu'il s'agit ici d'un *Midas*. Le passage auquel je renvoie n'en est que plus intéressant, puisqu'il nous apprend l'existence, dans un autre groupe, de cette même singularité qui rend si remarquables nos deux nouvelles espèces de Brachyures.

Le *Brachyure rubicond* ressemble au *Brachyure chauve* par tous les caractères qui rendent celui-ci si remarquable : la brièveté de la queue, la presque nudité et la rougeur de la face et d'une partie du crâne. Il est aussi de la même taille que celui-ci, et il lui ressemble par la longueur et la disposition de ses poils. Mais sa coloration est très-différente. Le fauve-clair ou fauve-blanc, qui forme la couleur dominante chez le *Brachyure chauve*, ne se retrouve, chez le *Brachyure rubicond*, qu'à la nuque, sur le col et un peu sur les joues. Le reste du pelage est d'un roux vif, qui passe au roux-mordoré au menton et à la barbe, au roux-doré, parfois même au jaune-doré, sur la partie antérieure du dos et sur les quatre mains. Cette différence de teinte résulte, sur le dos, du mode de coloration des poils, qui sont, dans la plus grande partie de leur longueur, de ce même roux que l'on retrouve dans presque toutes les régions du corps et des membres, mais qui ont leurs pointes d'un fauve ou d'un roux-clair doré. Il existe aussi sur le dos, comme chez le *B. calvus*, quelques poils à extrémité noire; mais ceux-ci sont très-peu nombreux, et, comme ils ne sont plus ici en contraste avec une couleur très-claire, ils sont très-peu apparents.

Je ne saurais omettre de dire que, parmi les individus rapportés par MM. de Castelnau et Deville, il en est un, long de moins de deux décimètres, et manifestement tout jeune encore : on ne peut lui attribuer plus d'une ou de deux semaines, en estimant son âge d'après les notions déjà acquises sur le développement des Primates. Ce tout jeune individu est une acquisition très-précieuse pour la science; il permet de constater un fait que l'on eût peut-être été disposé à rejeter, par analogie avec ce que l'on sait de divers autres Singes américains. En comparant ce petit Singe à sa mère et aux autres individus adultes, on voit qu'il en a déjà les vives et riches couleurs. Son pelage est déjà,



sur le corps et les membres, d'un roux très-intense; le dessus de la tête n'est couvert que de poils très-ras, couchés en avant; et la face et le front, avant d'être décolorés par la dessiccation, étaient déjà rouges comme chez les adultes.

Ce fait confirme bien la différence spécifique des deux Brachyures que je viens de décrire, et montrent que, malgré les affinités intimes qui existent entre eux, leurs caractères distinctifs sont constants, quels que soient le sexe ou l'âge des individus.

Leurs patries, quoique très-voisines, sont aussi bien distinctes. Je laisserai parler ici M. de Castelnau, qui, dans l'histoire de son *Expédition*, a résumé en ces termes les faits recueillis par lui sur l'habitat des deux *Acaris*, c'est-à-dire des *B. calvus* et *rubicundus*<sup>1</sup>:

« Les *Acaris* forment un groupe curieux parmi les *Quadrumanes* américains, et viennent confirmer ce que j'ai dit plus haut de la distribution des animaux sur les rives de l'Amazone; car ils n'en habitent que la rive septentrionale, où ils semblent cantonnés en groupes qui diffèrent les uns des autres par la couleur du pelage. Ainsi, l'espèce à poils roux<sup>2</sup> habite assez communément les bois qui s'étendent en face d'Olivença, et ne paraît pas dépasser le Putumayo. Là se présente l'espèce à pelage blanc<sup>3</sup>, qui s'arrête, je crois, au Japura. Au dire des Indiens, il existe dans la région du Rio-Negro une troisième espèce, de couleur noire<sup>4</sup>, mais je n'ai pu l'obtenir<sup>5</sup>. »

M. Deville, dans un travail inédit sur le *B. rubicundus*, repro-

<sup>1</sup> *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud; Histoire du voyage*, t. V, p. 69; 1851. On trouve dans ce passage quelques détails intéressants sur les mœurs des deux Brachyures.

<sup>2</sup> C'est-à-dire notre *B. rubicundus*.

<sup>3</sup> *B. calvus*.

<sup>4</sup> Vraisemblablement le *B. Ouakary* de Spix.

<sup>5</sup> Le passage que l'on vient de lire, n'est pas entièrement d'accord avec les indications que j'ai données, dans le *Catalogue des Primates*, sur l'habitat des deux Brachyures, d'après de premiers et inexacts renseignements.

duit en partie ces détails et en ajoute d'autres, principalement relatifs aux mœurs du *B. rubicundus*. Je transcris l'un des passages de ce travail :

« Les animaux auxquels les Indiens de l'Amazone donnent le nom d'*Acari*, assez semblable à celui de *Huakary* par Spix, ont la face d'un rouge-vermillon éclatant qui disparaît après la mort. Pendant la vie, cette couleur paraît avec plus ou moins d'intensité, suivant l'état des passions qui agitent l'animal. Lorsque l'on applique le doigt sur les joues, elles deviennent blanches.

« Ces Singes vivent en petites troupes sur les arbres, et y restent silencieusement pendant les heures chaudes de la journée.

« L'individu que nous avons eu vivant pendant sept mois, et que j'ai ramené avec moi jusqu'à Brest, où j'ai eu le malheur de le perdre, a donné lieu aux observations suivantes.

« Lorsque ce Brachyure était en colère, il se frottait les mains l'une contre l'autre avec une rapidité extrême. Il se levait souvent droit sur ses pattes de derrière, sur lesquelles il marchait fort bien. Il était très-doux pour moi et pour les personnes qu'il connaissait, mais il n'aimait pas notre petit Indien. Il acceptait avec beaucoup de plaisir les bananes mûres, les confitures, le lait, et en général toutes les choses sucrées. Il buvait régulièrement deux fois par jour à même un gobelet qu'il tenait très-bien avec ses mains. Il n'aimait pas à être couvert la nuit, à moins qu'il ne fit très-froid. Il n'aimait pas non plus la fumée de tabac; je l'ai vu plusieurs fois arracher le cigare de la bouche, lorsqu'on lui envoyait de la fumée, et le mettre en poussière. Quand le canot s'approchait de terre, il faisait de violents efforts pour se dégager et s'enfuir. Lorsqu'on lui donnait plusieurs bananes, il en gardait une dans ses mains, et plaçait les autres sous ses pieds. Il aimait à lécher les mains et la figure des personnes qu'il affectionnait. »

## IV. HAPALIENS.

12. LE TAMARIN A CALOTTE ROUSSE, *M. pileatus*.

(Pl. XXXI.)

*Car.* — Tour de la bouche et des narines, blanc, ainsi qu'une tache en dedans de la cuisse. Dessus de la tête d'un roux-mordoré vif; dessus du corps varié de noir et de gris, sans bandes distinctes. Membres, queue, dessous du corps, noirs ou noirâtres.

*Hab.* — Le Brésil, Rio-Javary.

*Syn.* — TAMARIN A CALOTTE ROUSSE, *M. PILEATUS*, Is. Geoff. et Dev., *loc. cit.*, p. 499, 1848; Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 63.

Cette espèce, aussi jolie et aussi élégante que rare, est l'une de celles qui se rapprochent le plus d'un Tamarin anciennement décrit par mon père, et très-rare encore dans les Musées, le *Midas labiatus*.

Celui-ci, toutefois, n'a sur la tête qu'une tache plus ou moins roussâtre et bornée à l'occiput. L'espèce nouvelle, que nous devons à MM. de Castelnau et Deville, et que j'ai décrite, avec l'un de ces voyageurs, sous le nom de *M. pileatus*, a, au contraire, tout le dessus de la tête (depuis les sourcils jusqu'à l'occiput) d'un beau roux-marron ou roux-mordoré vif: c'est la même nuance qui occupe, chez le Tamarin labié, les parties inférieures et internes. Cette calotte rousse distingue immédiatement notre nouvelle espèce soit des nombreux Tamarins déjà connus, soit de ceux qui vont suivre.

La face présente, chez le Tamarin à calotte rousse, la bizarre coloration déjà observée par mon père chez le *M. labiatus*, et retrouvée depuis par Spix chez la belle espèce qu'il a nommée

*M. mystax*. La moitié supérieure de la face, c'est-à-dire le tour des yeux, l'intervalle compris entre eux, le haut du nez sont couverts de poils noirs excessivement courts, si ce n'est sur le milieu du nez, où ils forment une petite crête longitudinale. Le bas de la face, le tour des narines et, sauf un très-petit espace noir au menton, tout le tour de la bouche, sont au contraire couverts de poils blancs, ceux des parties latérales étant plus longs que ceux du milieu. On peut remarquer que le blanc ici, de même que chez le *M. mystax*, s'étend un peu plus loin, soit en haut, soit en bas, que chez le *M. labiatus*.

Le corps est supérieurement recouvert, ainsi qu'on l'observe si souvent chez les Hapaliens, de poils roux dans la plus grande partie de leur étendue, annelés de blanchâtre et de noir vers la pointe. Il résulte de cette disposition, chez le *M. pileatus*, un mélange de gris et de noir, mais non des bandes alternatives de l'une et de l'autre couleur.

Les joues, les membres antérieurs, la queue, sont noirs. Il en est de même des pieds et de la partie antérieure des membres de derrière, mais non de la partie postérieure des cuisses, qui, de même que les flancs, est brunâtre. On remarque une tache blanche en dedans des cuisses et vers les parties génitales et l'anus.

La taille du *M. pileatus* est d'un peu moins de 2 décimètres; la longueur de la queue, de 2 décimètres 1/2.

Nous ne connaissons cette espèce, l'une des plus élégantes de ce genre, que par un seul individu, que MM. de Castelnau et Deville se sont procuré au Brésil, près de Pebas, Haut-Amazone.

### 13. LE TAMARIN DE DEVILLE, *Midas Devilli*.

*Car.* — Tour de la bouche et bas du nez, blancs; cuisses, jam-

bes, partie postérieure des lombes et base de la queue, d'un roux marron; dos varié de noir et de gris; tête, mains et presque toute la queue, noires.

*Hab.* — Le Pérou, mission de Sarayacu.

*Syn.* — *HAPALE DEVILLI*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXI, p. 875, 1850. — TAMARIN DE DEVILLE, *MIDAS DEVILLI*, Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 64, 1851.

Je ne connais encore cette espèce que par deux individus, et malheureusement ni l'un ni l'autre ne sont dans un très-bon état de conservation. Je crois néanmoins ne pas trop m'avancer en caractérisant, d'après eux, une espèce que je dédie à l'un des voyageurs qui nous l'ont rapportée, MM. de Castelnau et Deville. Le Muséum doit à ces deux voyageurs et à leur compagnon, M. Weddell, jusqu'à cinq espèces nouvelles de Tamarins, et de plus, deux autres Hapaliens très-rares et très-mal connus jusqu'à ce jour, le *Midas mystax* et l'*Hapale pygmaea*, le nain de la famille des Singes.

Le *Midas Devilli* a le tour de la bouche blanc, et cette couleur s'étend même sur le bas du nez jusqu'au niveau supérieur des narines : c'est moins haut que dans les espèces précédentes, mais plus que dans les suivantes. Le reste de la face, la plus grande partie des joues, le dessus de la tête, les quatre mains et presque toute la queue, sont noirs. Le dessus du col, les épaules, le devant du dos, sont de couleur très-foncée aussi, mais tirant sur le roux<sup>1</sup> et un peu tiquetée, parce que les extrémités des poils sont de cette couleur. Le reste du dos est, comme dans l'espèce précédente, varié de noir et de blanc, ces deux couleurs formant tantôt des

<sup>1</sup> Il se peut que le roux domine chez les individus où le pelage est dans son état parfait.

taches irrégulières et pour ainsi dire marbrées, tantôt, et notamment sur les lombes et la croupe, commençant à affecter la disposition par bandes transversales alternatives.

Les cuisses et les jambes sont d'un roux marron, ainsi que la partie postérieure des lombes et la base de la queue, les poils de ces parties étant noirs, puis roux. La poitrine est aussi garnie de poils noirs à pointe rousse; mais le roux occupe ici une moindre étendue. L'état dans lequel sont nos individus ne permet d'ailleurs pas de dire avec exactitude quelle est, dans cette partie, la teinte dominante.

La taille de ce Tamarin est d'environ 17 centimètres. La queue a 2 décimètres.

Le *M. Devilli* n'est pas, comme le précédent, distinct, dès le premier aspect, par un caractère nettement tranché. On ne saurait d'ailleurs le confondre avec aucun autre, en ayant égard aux différences suivantes :

Par son dos varié de *gris* et de noir, il se distingue bien du *M. rufo-niger*, qui va être décrit ci-après et qui a le dos varié de *roux-marron* et de noir.

Parmi les espèces qui ont le dos varié des mêmes couleurs que le *M. Devilli*, il est le seul qui ait le tour des lèvres et le bas du nez blancs, et tout le reste de la tête noir.

Nos deux individus ont été rapportés, par MM. de Castelnau et Deville, du Pérou, mission de Sarayacu.

#### 14. LE TAMARIN AU FRONT NOIR, *Midas nigrifrons*.

*Car.* — Tour de la bouche blanc. Front noir, ainsi que tout le tour de la face, mais non le dessus de la tête. Cette dernière partie, la gorge, le col et les membres antérieurs sont d'un brun finement tiqueté de roux. Dos irrégulièrement annelé de noir et

de fauve. Membres postérieurs d'un roux tiqueté. Mains et queue noires.

*Hab.....*

*Syn.* — *HAPALE NIGRIFRONS*, Is. Geoff., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXI, p. 875, 1850. — TAMARIN A FRONT NOIR, *MIDAS NIGRIFRONS*, Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 64, 1851.

Le nom que j'ai donné à ce Tamarin, rappelle l'un des caractères qui le distinguent le mieux de plusieurs de ses congénères, et particulièrement de l'espèce précédente.

Le front est noir, comme la plus grande partie de la face, mais non le dessus et les côtés de la tête, qui sont, comme le col, le devant du dos, les épaules, les bras et avant-bras, et presque tout le dessous du corps, d'un brun très-finement tiqueté de roux.

Le dos est varié de noir et de jaunâtre, les poils ayant leur portion terminale jaune et noire : les deux couleurs du dos forment plutôt des taches irrégulières ou marbrures que des bandes.

Les cuisses, les jambes, la base de la queue, sont d'un roux un peu tiqueté de noir. Leur couleur se rapproche de celle du membre antérieur; mais elle tire beaucoup plus sur le roux et elle est beaucoup moins finement tiquetée.

Quelques poils roux sont encore, dans la première moitié de la queue, épars au milieu de poils noirs. Le reste de cet appendice, ainsi que les quatre mains, est noir.

La longueur de la tête et du corps est, comme chez la plupart des espèces de ce petit groupe, de 2 décimètres environ. La queue excède un peu cette longueur.

Il suit de cette description que le Tamarin à front noir se distingue, entre autres caractères, du *M. Devilli*, qui en est très-voisin à plusieurs égards, et aussi du *M. Illigeri*, par sa tête

d'un brun tiqueté de roux, et non noire, le front seul étant, chez le premier, de cette couleur. L'espèce suivante, qui a le front jaune, le *M. Weddellii*, qui l'a blanc, en sont, par ces seuls caractères, plus distincts encore. Quant aux *M. pileatus* et *labiatus*, et à l'espèce nouvelle décrite ci-après, que M. Deville et moi avons nommée *rufo-niger*, ces espèces, également remarquables par la richesse de leur pelage, sont trop faciles à distinguer pour qu'il soit nécessaire d'insister ici sur leurs caractères différentiels.

J'ai le regret de ne pouvoir indiquer la patrie du Tamarin à front noir. J'ai décrit cette espèce nouvelle d'après un seul individu, mâle adulte, venu au Muséum par la voie du commerce. C'est par l'entremise de M. Édouard Verreaux que j'ai pu en enrichir nos collections, où le *M. nigrifrons* est venu prendre place à côté de vingt-trois autres espèces soit de Tamarins, soit d'Ouis-titis.

#### 15. LE TAMARIN A FRONT JAUNE, *Midas flavifrons*.

*Car.* — Tour de la bouche blanc. Front et devant de la tête d'un jaune plus ou moins tiqueté de noir. Occiput, col, épaules, bras, noirâtres. Dos varié de fauve et de noir, sans disposition en bandes régulières. Cuisses et base de la queue rousses. Le reste de celle-ci et les quatre mains noirs.

*Hab.* — Le Pérou, Haut-Amazone.

*Syn.* — TAMARIN A FRONT JAUNE, *M. FLAVIFRONS*, Is. Geoff. et Dev., dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXVII, p. 499, 1848; Is. Geoff., *Catal. des Primates*, p. 64, 1851.

---

Chez le *Midas Devilli*, toute la tête était noire; chez le *M. nigrifrons*, le front seul était de cette couleur: ici, le front même



n'est plus noir, mais d'un jaune-roussâtre plus ou moins tiqueté de noir, très-clair en avant, plus foncé en arrière, où il passe peu à peu au brun tiqueté de roux, qui est la couleur du vertex et des joues. L'occiput, le col, le devant du dos, le dessous du col et de la poitrine, les membres antérieurs, moins les mains, sont d'un brun-roussâtre un peu tiqueté. Le reste du dos est irrégulièrement varié de fauve ou de jaune et de noir. Les membres postérieurs, le dessous du ventre et la base de la queue sont d'un roux un peu tiqueté de noir, dont la nuance est à peu près celle qu'on désigne sous le nom de *feuille morte*. Le reste de la queue et les quatre mains sont noirs.

La taille est la même que dans l'espèce précédente, environ 2 décimètres, et un peu plus pour la queue.

Le caractère que rappelle le nom de ce Tamarin est celui qui le distingue le mieux des autres espèces à lèvres blanches, le front étant noir chez la plupart de celles-ci, blanc chez le *M. Weddellii*, et d'un roux-mordoré vif chez le *M. pileatus*.

#### 16. LE TAMARIN ROUX-NOIR, *Midas rufo-niger*.

*Car.* — Tour de la bouche blanc. La plus grande partie du pelage noire; les joues d'un brun grisâtre; la région lombaire, les cuisses, les jambes et la base de la queue, d'un roux-marron plus ou moins vif; avec quelques indices de bandes noires.

*Hab.* — Le Pérou, Haut-Amazone.

*Syn.* — TAMARIN ROUX-NOIR, *M. RUFO-NIGER*, Is. Geoff. et Dev., *ibid.*, 1848; Is. Geoff., *ibid.*, 1851.

---

Dans cette espèce, le noir domine sur toutes les parties antérieures, le roux-marron sur les parties postérieures.

La tête est de trois couleurs : blanche tout autour de la bouche, d'un brun roux sur les côtés du front, entre les yeux et les oreilles, sur les joues et la gorge; noire sur le milieu du front et sur le vertex.

Le col est, comme la tête, noir en dessus, d'un brun roux en dessous.

La partie antérieure du dos, les épaules, les membres antérieurs presque en entier, les mains postérieures et la plus grande partie de la queue sont noirs. La poitrine et une partie de la face interne des membres postérieurs sont noirâtres.

Au contraire, les jambes, le ventre, la base de la queue et sa face inférieure, sur le quart de son étendue, sont d'un beau roux-marron. Cette teinte occupe aussi les deux tiers postérieurs du dos, les flancs et les cuisses; mais, dans ces parties, elle est plus ou moins variée de noir, cette dernière couleur dessinant ou plutôt indiquant des bandes plus ou moins parallèles. Cette disposition résulte du système de coloration des poils, d'abord noirâtres, puis roux, avec la partie terminale noire, tantôt à l'extrême pointe seulement, tantôt sur une étendue un peu plus considérable.

Cette espèce a plus de 2 décimètres de long non compris la queue, qui est dans les mêmes proportions que chez les précédents.

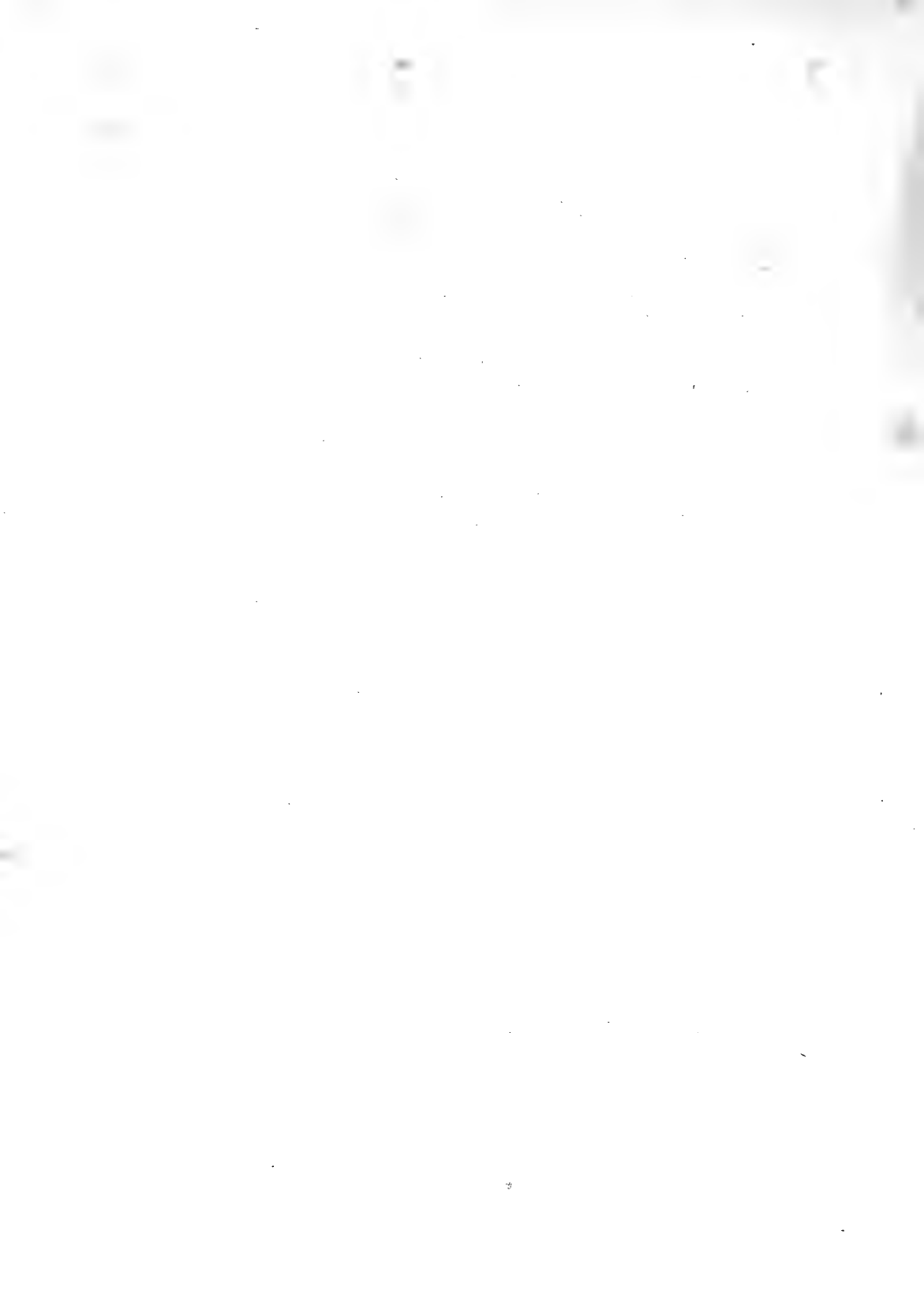
Les belles et riches couleurs qui couvrent à la fois les parties postérieures du corps, les cuisses et les jambes, suffiraient pour prévenir toute confusion entre le *M. rufo-niger* et les autres espèces à nez blanc. On a vu d'ailleurs que plusieurs de celles-ci se séparent en outre par la coloration très-différente de leur tête, et surtout de leur front.

Le *M. rufo-niger* constitue donc incontestablement une espèce distincte, et l'une des plus belles du genre. On la doit encore à

MM. de Castelnau et Deville, qui se sont procuré deux individus au Brésil, environs de Pébas, sur l'Amazone.

On voit que la même localité a fourni les deux plus belles espèces rapportées par ces voyageurs, le *M. pileatus* et le *M. rufo-niger*.





## ADDITION.

---

### SUR DE NOUVEAUX HAPALIENS

DÉCRITS PAR M. LE DOCTEUR PUCHERAN ET PAR M. ÉMILE DEVILLE.

---

Comme complément de ce Mémoire, j'ajoute ici les descriptions de trois autres espèces d'Hapaliens qui font partie de la collection du Muséum, et que MM. Pucheran et Deville ont caractérisées et dénommées, mais qu'ils n'ont pas encore fait connaître avec le détail nécessaire.

Cette addition est d'autant plus nécessaire que l'espèce décrite par M. Deville, *Midas Weddellii*, et l'une des espèces établies par M. Pucheran, *M. Illigeri*, sont très-voisines de celles que je viens de faire connaître : il importe donc aux zoologistes de pouvoir comparer à celles-ci, avec une pleine connaissance de leurs caractères, le *M. Weddellii* et le *M. Illigeri*. C'est surtout dans cette pensée que j'ai invité MM. Pucheran et Deville à vouloir bien me remettre les notes qui suivent, et qu'il m'a paru utile de reproduire ici en entier.

NOTE SUR DEUX NOUVELLES ESPÈCES DE SINGES DE LA TRIBU DES HAPALIENS,  
par M. le docteur PUCHERAN <sup>1</sup>.

1° Le TAMARIN GEOFFROY, *Midas Geoffroyi*.

*Car.* — Pelage des parties supérieures de couleur noire, offrant çà et là des espaces occupés par des poils blonds. Nuqué et dessus du cou roux-marron.

*Hab.* — Panama.

*Syn.* — *HAPALE GEOFFROYI*, Puch., dans la *Rev. zool.*, ann. 1845, p. 336.

Dans ce Singe, donné à notre collection nationale par M. l'ingénieur

<sup>1</sup> J'ai inséré plus haut une autre note de M. Pucheran, relative à une espèce nouvelle de la tribu des Cébians, *Cebus versicolor*. (Voy. p. 551.)

Courtine, la face et la tête en entier sont couvertes de poils blancs qui s'allongent sur la partie médiane de la tête et forment une tache longitudinale disposée en arrière en une petite huppe. La nuque et le dessus du cou sont roux-marron. Le dessus du dos et les flancs, la face externe de tout le membre postérieur et du bras antérieur, sont de couleur noire, offrant çà et là des espaces occupés par des poils blancs. Toutes les parties inférieures du corps, les faces internes des membres et l'avant-bras antérieur, sont entièrement de couleur blanche. Les poils qui couvrent les pattes, sont blancs en avant, blonds en arrière. La queue est à sa base, dans un très-petit espace, colorée de rouge pourpre et de noir; elle est noire dans le reste de son étendue.

Cette espèce est très-voisine du *Simia œdipus* dont elle se distingue par l'absence de la crinière blanche, par la coloration différente de la face externe des bras et des cuisses, par la couleur rousse de la nuque et du dessus du cou, par la grande étendue qu'occupe la coloration noire sur le prolongement caudal.

#### 2° Le TAMARIN ILLIGER, *Midas Illigeri*.

*Car.*—Dessus du corps noir flamméché de blond; dessus du cou, nuque, face interne et externe des membres, de couleur rougeâtre.

*Hab.* — La Colombie (?).

*Syn.* — *HAPALE ILLIGERI*, Puch., dans la *Rev. zool.*, ann. 1845, p. 336.

Chez ce Tamarin, la tête est noire ainsi que la presque totalité de la face, la lèvre supérieure étant, au contraire, couverte de poils blancs. Le dessus du cou et la nuque, les quatre membres sur leurs faces interne et externe (jusques aux mains) sont rougeâtres ainsi que tout le dessous du corps. La queue, noire d'ailleurs jusques à sa pointe, est aussi, à sa base, dans une petite étendue, colorée de rougeâtre. Les quatre mains sont noires, tiquetées de roux, assez obscurément en avant, mais très-visiblement en arrière.

Cette espèce, très-semblable au *Midas labiatus*, Geoff. S.-H., s'en distingue par la coloration différente de la face externe des quatre membres et du dessus du cou.

NOTE SUR UNE NOUVELLE ESPÈCE DE SINGE DE LA TRIBU DES HAPALIENS,  
par M. ÉMILE DEVILLE.

Le TAMARIN WEDDELL, *Midas Weddellii*.

*Car.* — Partie antérieure du corps noire; le front, l'arcade sourcilière, le tour des lèvres, blancs; les poils latéraux de la mâchoire inférieure, plus allongés et formant une moustache; parties postérieures d'un roux vif, cannelé de noir sur la partie inférieure du dos; mains, pieds et queue noirs.

*Hab.* — La Bolivie.

*Syn.* — TAMARIN WEDDELL, *MIDAS WEDDELLII*, E. Dev., dans le *Magas. de zool.*, ann. 1849, p. 55.

Cette jolie petite espèce a été rapportée par M. le docteur Weddell de Bolivie, province d'Apolobamba.

Elle est parfaitement distincte de ses congénères par son mode de coloration, et surtout par la couleur blanche du front et de l'arcade sourcilière. Les poils latéraux de la mâchoire supérieure et inférieure forment une moustache très-prononcée; les bords des lèvres de la mâchoire supérieure et inférieure sont également blancs, mais les poils y sont très-courts.

Toute la partie antérieure du corps, les bras et les mains sont noirs. La partie postérieure du dos est d'un roux assez vif annelé de noir; les poils étant colorés d'un jaune d'or à leur base, de noir dans la plus grande partie de leur longueur, de roux, puis de noir dans leur partie terminale. Les cuisses et les jambes sont d'un roux vif; les poils de ces parties sont roux à leurs racines, puis noirs sur une petite étendue, puis d'un roux vif à leur terminaison.

Les pieds et la queue sont noirs.

Cette charmante petite espèce, qui mesure un décimètre et demi de longueur, est très-voisine du *M. rufo-niger*; elle a à peu près la même disposition générale de couleurs; le tour des lèvres est également blanc; mais il manque, chez le *M. rufo-niger*, le blanc de l'arcade sourcilière.

Nous avons dédié cette espèce à notre ami M. Weddell, l'un de nos compagnons dans l'expédition de l'Amérique du Sud dirigée par M. de Castelnau.

*Mœurs.* — La démarche de ces charmants petits animaux, qui est très-vive et très-précipitée dans les arbres, l'est infiniment moins lorsqu'ils sont à terre. Au premier aspect, ils ressemblent plus à des Écureuils qu'à des Quadrumanes.

Les femmes indiennes aiment beaucoup ces petits Singes, et les portent presque toujours dans leurs cheveux. De même que les *Saimiris*, ils se plaisent à se faire porter par d'autres Singes plus gros qu'eux; ils s'accrochent fortement au dos de ces derniers, qui, après avoir fait de vains efforts pour s'en débarrasser, finissent généralement par s'habituer à ce léger fardeau. Tous deux vivent alors dans une sorte de camaraderie très-curieuse entre Singes d'espèces différentes. Dans le commencement, le plus petit montre une grande défiance, et ne veut même pas quitter prise pour aller chercher sa nourriture; mais bientôt il s'établit entre eux une entente si cordiale, que lorsque le plus gros veut se déplacer, il appelle son compagnon par un petit cri.

Ces animaux s'apprivoisent assez facilement; la chaleur leur est très-nécessaire, et il faut les couvrir la nuit. Lorsqu'on leur présente quelque chose de leur goût, ils poussent des cris aigus, et se jettent dessus avec voracité. Ils sont d'un caractère très-irascible. Lorsque plusieurs sont réunis, ils se mettent en boule pour dormir.

---



# INDEX

DES

## GENRES ET ESPÈCES DE PRIMATES,

DÉCRITS, FIGURÉS OU INDIQUÉS

DANS CE MÉMOIRE ET DANS LES DEUX PRÉCÉDENTS.

(Tomes II, IV et V des *Archives du Muséum.*)

### I. TRIBU DES SIMIENS.

		Tome.	Page.	Planche.
ORANG BICOLORE. . . . .	<i>Pithecus bicolor.</i> . . . .	II	526	
GIBBON DEUIL. . . . .	<i>Hylobates funereus.</i> . . . .	V	532	XXVI
G. ENTELLOÏDE. . . . .	<i>H. entelloïdes.</i> . . . .	II	532	XXIX

### II. TRIBU DES CYNOPITHÉCIENS.

SEMNOPTHÈQUE DUSSUMIER. . . . .	<i>Semnopithecus Dussumieri.</i> . . . .	II	538	XXX
S. A CAPUCHON. . . . .	<i>S. cucullatus.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	541	
S. AUX PIEDS BLANCS. . . . .	<i>S. albipes.</i> . . . .	V	536	
S. AUX MAINS JAUNES. . . . .	<i>S. flavimanus.</i> . . . .	II	543	
S. DE SIAM. . . . .	<i>S. Siamensis</i> <sup>A</sup> . . . . .	<i>Ibid.</i>	546	
GENRE MIOPITHÈQUE. . . . .	<i>MIOPITHECUS.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	549	
M. TALAPOIN. . . . .	<i>M. talapoin.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	
CERCOPTHÈQUE AUX LÈVRES BLANCHES. . . . .	<i>Cercopithecus labiatus.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	555	
C. A DIADÈME. . . . .	<i>C. leucampyx.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	557	
C. MONOÏDE. . . . .	<i>C. monoïdes.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	558	XXXI
C. DELALANDE. . . . .	<i>C. Lalandi.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	561	
C. VERVET. . . . .	<i>C. pygerythrus.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	563	
C. ROUX-VERT. . . . .	<i>C. rufo-viridis.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	564	XXXII
C. WERNER. . . . .	<i>C. Werneri.</i> . . . .	V		XXVII
MACAQUE ROUX DORÉ. . . . .	<i>Macacus aureus.</i> . . . .	II	566	
M. DES PHILIPPINES, albinos. . . . .	<i>M. Philippinensis, var. alba.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	568	XXXIII
M. AUX PAUPIÈRES BLANCHES. . . . .	<i>M. palpebrosus.</i> . . . .	V	543	(note)
M. URSIN. . . . .	<i>M. arctoïdes.</i> . . . .	II	573	
GENRE CYNOPITHÈQUE. . . . .	<i>CYNOPITHECUS.</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	574	

<sup>A</sup> Sous le nom de *S. nigrimanus*. J'ai reconnu l'identité spécifique du *S. nigrimanus* avec le *S. siamensis* de MM. Salomon Muller et Schlegel. Ce dernier nom a l'antériorité, et je m'empresse de l'adopter.

		Tome.	Page.	Planche.
C. NÈGRE. . . . .	<i>C. niger</i> . . . . .	II	574	
GENRE THÉROPITHÈQUE. .	<i>THEROPITHECUS</i> . . . .	<i>Ibid.</i>	576	
TH. GÉLADA. . . . .	<i>Th. Gelada</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	
CYNOCÉPHALE BABOUIN. . . . .	<i>C. Babuin</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	579	XXXIV
C. OLIVATRE. . . . .	<i>C. olivaceus</i> . . . . .	V	543	(note)

## III. TRIBU DES CÉBIENS.

LAGOTRICHE DE CASTELNAU. . .	<i>Lagothrix Castelnaui</i> . . . . .	V	543	
SAJOU ÉLÉGANT. . . . .	<i>Cebus elegans</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	548	
S. A FOURRURE. . . . .	<i>C. vellerosus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	550	(note)
S. CHATAIN. . . . .	<i>C. castaneus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	(note)
S. VERSICOLORE. . . . .	<i>C. versicolor</i> <sup>1</sup> . . . . .	<i>Ibid.</i>	551	(note)
GENRE CALLITRICHE. . . . .	<i>CALLITHRIX</i> . . . . .	IV	31	
C. MOLOCH. . . . .	<i>C. Moloch</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	III
C. DISCOLORE. . . . .	<i>C. discolor</i> . . . . .	V	551	XXVIII
GENRE SAIMIRI. . . . .	<i>SAIMIRIS</i> . . . . .	IV	6	
S. A DOS BRÛLÉ. . . . .	<i>S. ustus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	I
S. ENTOMOPHAGE. . . . .	<i>S. entomophagus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	17	
NYCTIPITHÈQUE FÉLIN. . . . .	<i>Nyctipithecus felinus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	19	
N. LÉMURIN. . . . .	<i>N. lemurinus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	24	II
N. D'OSERY. . . . .	<i>N. Oseryi</i> . . . . .	V	555	
SAKI A TÊTE D'OR. . . . .	<i>Pithecia chrysocephala</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	557	XXIX
S. A NEZ BLANC. . . . .	<i>P. albinasa</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	559	
BRACHYURE CHAUVE. . . . .	<i>Brachyurus calvus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	560	
B. RUBICOND. . . . .	<i>B. rubicundus</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	564	XXX

## IV. TRIBU DES HAPALIENS.

TAMARIN A CALOTTE ROUSSE. . .	<i>Midas pileatus</i> . . . . .	V	569	XXXI
T. DEVILLE. . . . .	<i>M. Devilli</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	570	
T. A FRONT NOIR. . . . .	<i>M. nigrifrons</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	572	
T. ILLIGER. . . . .	<i>M. Illigeri</i> <sup>2</sup> . . . . .	<i>Ibid.</i>	578	
T. A FRONT JAUNE. . . . .	<i>M. flavifrons</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	574	
T. ROUX-NOIR. . . . .	<i>M. rufo-niger</i> . . . . .	<i>Ibid.</i>	575	
T. WEDDELL. . . . .	<i>M. Weddelli</i> <sup>3</sup> . . . . .	<i>Ibid.</i>	579	
T. GEOFFROY. . . . .	<i>M. Geoffroyi</i> <sup>4</sup> . . . . .	<i>Ibid.</i>	577	

<sup>1</sup> Espèce décrite par M. le docteur Pucheran.<sup>2</sup> *Id.*<sup>3</sup> Espèce décrite par M. Émile Deville.<sup>4</sup> Espèce décrite par M. Pucheran.







GIBBON DEUIL. *HYLOBATES FUSCUS*. L. Goff.





Werner pinx.

Annedouche sculp

CERCOPITHÈQUE WERNER, *CERCOPITHECUS WERNERI*. Is Geoff'







ORANGOUTAN DISCOLORE. *Orangoutan discoloratus*. La Buffon.





Genève 1791.

Paris 1791.

SAKI A TÊTE D'OR *PITHECIA CHRYSOCEPHALA* Geoff.





Werner pinx

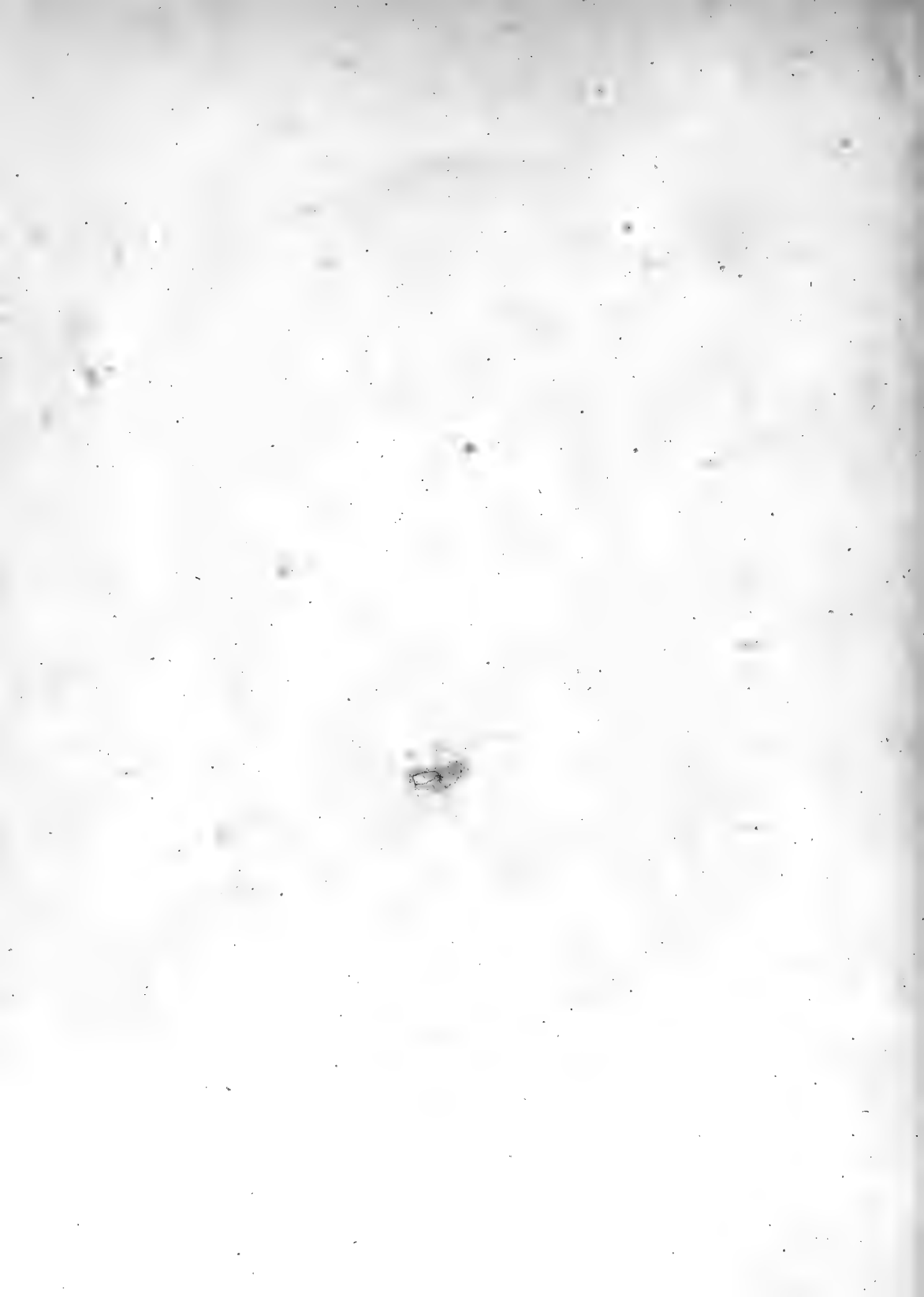
Annodouche sculpsit

BRACHYURE RUBICOND, *BRACHYURUS RUBICUNDUS*. Is Geoff. et E. Des





TAMARIN A CALOTTE ROUSSE. *MIDAS PILEATUS*. Is. Geoff. et Desv.





# DESCRIPTION DES MAMMIFÈRES

NOUVEAUX OU IMPARFAITEMENT CONNUS

DE LA COLLECTION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

ET

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION

ET LES CARACTÈRES DES MAMMIFÈRES.

---

## QUATRIÈME MÉMOIRE

FAMILLE DES SINGES

SECOND SUPPLÉMENT

PAR M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE

---

Les trois Mémoires que j'ai successivement publiés sous ce même titre et dans ce même recueil, en 1843<sup>1</sup>, 1845<sup>2</sup> et 1852<sup>3</sup>, compren-

1. Dans le tome II, p. 485 à 592. Ce Mémoire comprend les généralités sur la famille des Singes, et traite spécialement des Singes de l'ancien continent.

2. Dans le tome IV, p. 5 à 42. Ce Mémoire est entièrement relatif aux Singes américains.

3. Dans le tome V, p. 529 à 584. Ce Mémoire, supplémentaire aux deux premiers, comprend des espèces des quatre tribus de la famille des Singes, mais surtout des deux tribus américaines que venait d'enrichir considérablement le voyage de MM. de Castelnau, Weddell et Deville.

Je dois avertir, dès le commencement de ce travail, que le mot *SIMIENS* y est partout substitué au mot *PITHÉCIENS*, souvent employé dans les divers Mémoires qui viennent d'être cités, pour la première des quatre grandes tribus des Singes. J'avais cru devoir conserver pour le genre Orang; comme le faisaient généralement les zoologistes, le nom latin de *Pithecus*; d'où dérivait, pour la tribu à laquelle il appartient, le nom de Pithéciens, *Pithecina*. Mais les auteurs, par une juste application de l'une

ARCHIVES DU MUSÉUM, T. X.



ment, avec des considérations générales sur les Primates, la description de trente-neuf espèces de Singes, savoir : vingt-deux de l'ancien monde, appartenant aux genres *Simia*, *Hylobates*, *Semnopithecus*, *Miopithecus*, *Cercopithecus*, *Macacus*, *Cynopithecus*, *Theropithecus* et *Cynocephalus*, et dix-sept américaines, faisant partie des genres *Lagothrix*, *Cebus*, *Saimiris*, *Callithrix*, *Nyctipithecus*, *Pithecia*, *Brachyurus* et *Midas*.

J'ai résumé les caractères de toutes ces espèces et de celles que j'avais antérieurement décrites, dans la première partie du *Catalogue méthodique des Mammifères du Muséum d'histoire naturelle*<sup>1</sup>, que j'ai publiée il y a quelques années, et qui comprend, avec les Singes, les trois autres familles de l'ordre des Primates<sup>2</sup>.

Dans le présent Mémoire, je m'occuperai spécialement du Singe gigantesque et à quelques égards si voisin de l'homme, le Gorille Gina (*Gorilla Gina*), dont la découverte a produit, il y a quelques années, une si vive sensation parmi les naturalistes, et même en dehors de la science.

L'intérêt hors ligne qui s'attachait, sous divers points de vue, à la découverte du Gorille, me faisait un devoir de me livrer à l'étude de ce Primate, dès le jour où j'en avais les moyens. C'est dans les derniers jours de 1851 que la frégate à vapeur *l'Eldorado*, commandée par M. l'amiral Penaud (alors capitaine de vaisseau), apportait à Lorient les deux premiers individus, l'un adulte, l'autre jeune, qu'on eût vus en Europe<sup>3</sup>; le 16 janvier 1852, ils arrivaient au Mu-

des règles principales de la nomenclature zoologique, ont successivement repris pour le genre Orang, et ils emploient aujourd'hui presque unanimement l'ancien nom *SIMIA*; et à celui-ci doit nécessairement correspondre pour la tribu le nom de *SIMIENS*, *Simiina*. J'ai déjà adopté ce nom dans le *Catalogue des Primates du Muséum*, ainsi que dans mes travaux ultérieurs, et dans les divers cours que j'ai faits depuis au Muséum et à la Faculté des sciences.

1. Paris, in-8°; 1851.

2. Et de plus, une introduction générale sur les collections mammalogiques et ornithologiques du Muséum d'histoire naturelle, sur leur origine et leurs principaux progrès, sur les développements nouveaux qu'elles doivent recevoir, et sur la nomenclature qui y est adoptée.

3. Ils étaient conservés dans l'esprit de vin. Mais les viscères avaient été enlevés.

Il existait déjà depuis quelques années en Europe, comme on le verra bientôt, outre une peau mu-

séum; et dès le 19, je communiquais à l'Académie des Sciences les résultats de mes premières observations, dans une note que reproduisaient aussitôt, en entier ou par extrait, non-seulement tous les recueils qui rendent habituellement compte des séances de l'Académie, mais les journaux eux-mêmes les plus étrangers à la science.

On s'étonnera peut-être qu'après avoir mis tant d'empressement à commencer l'étude du Gorille, j'aie tant tardé à publier sur ce remarquable Primate un travail plus étendu : cinq ans, en effet, se sont écoulés depuis ma première communication à l'Académie jusqu'au jour où je rédige ce nouveau travail. Un motif de convenance et de justice scientifique m'avait décidé à suspendre, non mes études sur le Gorille, mais la publication de leurs résultats. Des deux Gorilles arrivés au Muséum, le plus précieux, l'adulte, était un don de M. le docteur Franquet, chirurgien de la marine impériale; et je pensais qu'à son retour, annoncé comme prochain, ce voyageur, aussi instruit que zélé, voudrait décrire lui-même l'espèce dont il venait d'enrichir nos collections <sup>4</sup>.

Mes prévisions ne se sont pas justifiées. M. Franquet a eu le regret de ne pouvoir pas séjourner assez longtemps à Paris pour exécuter sur le Gorille un travail complet et digne de l'importance du sujet; et lui-même témoigna le désir que les naturalistes du Muséum misent à profit, comme ils le jugeraient convenable, les matériaux qu'ils venaient de recevoir de M. Penaud et de lui, comme ceux qu'ils avaient antérieurement reçus de M. Gautier. C'est alors que M. Duvernoy, qui venait de remplacer M. de Blainville dans la chaire d'anatomie comparée, entreprit sur le Gorille et les autres Singes voisins de l'homme par leur organisation, ces longues et

tilée de Gorille, des crânes et un squelette entier : celui-ci avait été envoyé au Muséum de Paris, par M. Gautier-Laboulay, chirurgien de la Marine impériale; voy. p. 9.

4. « Je crois remplir un double devoir, » disais-je à la fin de ma première communication à l'Académie, « en annonçant, dès cette séance, l'arrivée d'un objet aussi précieux, et en réservant à M. le docteur Franquet, qui est attendu à Paris, le soin de le décrire, et de faire connaître lui-même à l'Académie les résultats des observations et des recherches dont le Gorille va devenir le sujet. » (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XXXIV, p. 84.)

consciencieuses recherches dont il s'occupait encore sur son lit de mort, et dont les résultats, successivement présentés à l'Académie des Sciences, en mai et décembre 1853, ont été depuis, dans les *Archives du Muséum*<sup>1</sup>, développés et illustrés par de nombreuses figures. Je m'étais mis aussi à l'œuvre; mais j'ai bientôt interrompu mon travail pour laisser les matériaux que j'avais déjà réunis, à la disposition du savant collègue et ami que je voyais poursuivre avec une louable ardeur, dans un âge si avancé, un travail, sinon très-difficile, du moins très-complexe et d'une étendue considérable<sup>2</sup>.

Je devais cette explication aux zoologistes qui liront ce Mémoire, afin qu'ils sachent comment, ayant commencé mes études sur le Gorille en janvier 1852, je n'en ai donné les résultats, durant cinq années, que dans mes cours au Muséum et à la Faculté des sciences; comment, ayant pu faire ici, le premier, de riches moissons, je viens tardivement glaner dans un champ presque partout exploité, et où je ne serais même jamais rentré après M. Duvernoy, s'il lui eût été donné de remplir jusqu'au bout la tâche qu'il s'était imposée. Naturaliste autant qu'anatomiste, mon vénérable collègue n'eût pas manqué de donner lui-même à ses Mémoires le complément zoologique dont je m'étais plu à lui abandonner le soin, et que sa mort si regrettable m'impose le devoir de reprendre.

Je commencerai ce Mémoire par un exposé historique de la découverte du Gorille (sans examiner d'abord s'il a été *trouvé* pour la première fois ou seulement *retrouvé* de nos jours), et par l'indication des divers envois, qui ont été successivement faits au Muséum, et auxquels je dois les matériaux de ce travail.

Je traiterai ensuite des caractères distinctifs du Gorille, de sa détermination soit générique soit spécifique, de ses rapports naturels, de ses mœurs et de son habitat.

1. Voy. la note 4 de la page 48.

2. Pour les divers travaux de M. Duvernoy sur le Gorille, voy. plus bas Section I, § 3, p. 46 et suiv.

Enfin, dans une dernière section, je rechercherai quelles indications relatives au Gorille existent dans les auteurs antérieurs à l'époque actuelle.

## SECTION I.

## HISTORIQUE.

§ 1. *Découverte du Gorille Gina en 1847, et premiers travaux publiés sur lui en Amérique et en Angleterre.*

L'existence dans l'Afrique occidentale, de Singes à stature humaine, ou même plus haute encore, avait été depuis longtemps indiquée par les voyageurs <sup>1</sup>; et la peau, malheureusement très-mutilée d'un de ces animaux, avait même été rapportée du Gabon, en 1836, et donnée au Musée du Havre, où chacun a pu la voir et l'étudier <sup>2</sup>. Mais ces témoignages des voyageurs étaient restés, ou plutôt, comme on le verra, étaient tombés dans l'oubli; et la peau mutilée du Musée du Havre, à une époque où l'on ne connaissait pas encore le Chimpanzé à l'état adulte, était elle-même une indication plutôt qu'une preuve de l'existence d'une autre espèce africaine, à formes plus ou moins humaines, et de taille gigantesque.

C'est à l'année 1847 que remonte la connaissance exacte et certaine, par conséquent, la véritable découverte du Gorille : elle est due à M. le docteur Savage, missionnaire de l'établissement protestant épiscopal de New-York, membre correspondant de la Société d'histoire naturelle de Boston. Une circonstance heureuse pour la science l'ayant conduit, en avril 1847, sur les bords de la rivière du Gabon par 15' lat. N., il y rencontra M. Wilson, chef de la mission protestante américaine, qui, résidant depuis plusieurs années dans le pays, avait recueilli quelques objets rares ou curieux, et parmi eux le crâne d'un Singe « remarquable par sa taille, sa férocité et ses habitudes. » D'après les formes de ce crâne, et d'après les renseignements qu'il put obtenir de quelques-uns des indigènes, M. Savage fut conduit à penser que ce

1. Voyez la cinquième Section de ce Mémoire.

2. On a ajouté à cette peau une tête (la partie postérieure seule existait), des mains, des jambes et des pieds, et on l'a montée dans une attitude humaine. Cette peau est celle d'une femelle. Elle a été rapportée et donnée au Musée du Havre par M. Thouret, capitaine au long cours.

crâne appartenait à une « nouvelle espèce d'Orang » : opinion qu'il exprima aussitôt à M. Wilson, en lui demandant son concours pour résoudre la question, s'il était possible, par l'examen d'un individu vivant ou mort. Mais ni les efforts de M. Wilson, malgré les relations qu'il avait nouées dans le pays, ni ceux que fit de son côté M. Savage, n'obtinent le succès qu'il en espérait : non-seulement il ne réussit pas à se procurer, vivant ou mort, un individu entier ; mais il ne put même obtenir des naturels la dépouille d'un de ces Singes dont il désirait tant compléter l'étude.

Il parvint, au contraire, à se mettre en possession de crânes des deux sexes et de différents âges, et de quelques autres parties du squelette ; et c'est d'après ces précieux matériaux, décrits avec soin par lui et le docteur Jeffries Wyman<sup>1</sup>, que M. Savage annonça et établit, bientôt après, l'existence d'une seconde espèce africaine de Singe à formes humaines (*species of anthropoid Simiae*). M. Savage a cru devoir rapporter ce Singe anthropoïde, l'*Engé-ena* des Nègres, au genre *Troglodytes* créé par mon père en 1812 pour le Chimpanzé<sup>2</sup> ; et il lui a donné le nom spécifique de *Gorilla*, emprunté à la célèbre relation du navigateur carthaginois Hannon, qui avait appliqué ce nom, dit M. Savage, « à des hommes sauvages trouvés sur la côte d'Afrique, vraisemblablement une des espèces d'Orang<sup>3</sup>. »

Il était impossible que la publicité donnée par M. Savage à la découverte d'un animal aussi remarquable, ne suscitât pas de nombreuses recherches

1. Voy. *A Description of the external characters and habits of Troglodytes Gorilla*, par Thomas S. SAVAGE, and of the osteology of the same, par Jeffries WYMAN; dans le *Journal of natural history* de Boston, t. V, p. 417, pl. XL à XLIII; 1847.

Le travail de MM. Savage et Boston a été publié à part, in-4°, Boston, 1847.

On le trouve traduit en partie par M. Jules HAIME, dans les *Annales des sciences naturelles*, 3<sup>e</sup> série, *Zoologie*, t. XVI, p. 476.

Voyez aussi une lettre adressée du Gabon à M. Owen par M. Savage, lettre datée du 24 avril, et que l'illustre zootomiste anglais a insérée en très-grande partie dans son Mémoire sur les Chimpanzés (cité ci-après). — On la trouve aussi dans l'extrait de ce Mémoire, publié dans les *Proceedings of the zoological Society* de Londres, année 1848, p. 27, et (traduite par M. J. HAIME) dans les *Ann. des sc. nat.*, loc. cit., p. 463.

2. Le Chimpanzé avait été placé jusque-là dans le genre Orang (*Simia*), sous le nom d'*Orang Chimpanzé*, *Orang noir*, *Orang d'Afrique*, etc.

3. « *Probably one of the species of the Orang.* » SAVAGE, *Journ. nat. hist.*, p. 420; et tirage à part, p. 6.

Comme on le voit, M. Savage n'affirme nullement l'identité de son *Troglodytes Gorilla* avec le Γεργίλα d'Hannon.

sur la côte occidentale d'Afrique. C'est aux officiers de la marine anglaise que les naturalistes européens durent d'abord l'avantage de pouvoir vérifier par eux-mêmes et compléter les observations de MM. Savage et Wyman. Dès 1847, M. Samuel Stutchbury, de Bristol, recommandait aux marins des navires en partance pour la côte occidentale d'Afrique, la recherche du Singe gigantesque de M. Savage. Le capitaine George Wagstaff fut celui des officiers de la marine anglaise qui fit le plus d'efforts pour répondre à cet appel, et ils furent promptement couronnés d'un succès, moins complet, il est vrai, qu'on ne l'avait espéré. Dès le mois de décembre 1847<sup>1</sup>, M. Wagstaff se procura au Gabon, et envoya à M. Stutchbury, des matériaux que celui-ci mit aussitôt à la disposition du savant qui, en Angleterre, pouvait le mieux en tirer parti pour la science, M. Owen. Malheureusement, ces matériaux n'étaient encore que des crânes, au nombre de trois. Ce sont ces crânes que M. Owen a mis sous les yeux de la Société zoologique de Londres, en février 1848, en faisant connaître les résultats principaux de ses observations sur la tête osseuse du Gorille comparée avec celle du Chimpanzé, *Troglodytes niger*; sujet que l'auteur a traité depuis plus complètement dans un de ces Mémoires, aussi remarquables par la beauté des planches que par le mérite scientifique, dont il enrichit chaque année les *Transactions de la Société zoologique*<sup>2</sup>.

Dans cet important travail, les caractères craniens et dentaires qui distinguent le Gorille du Chimpanzé, sont très-nettement posés, et surtout ils sont beaucoup plus complètement donnés et mieux appréciés que dans le Mémoire de MM. Savage et Wyman; mais la conclusion de l'illustre zootomiste anglais est identique avec celle de ses deux devanciers américains. Selon lui aussi, le nouveau Singe du Gabon devrait être placé à côté du Chimpanzé, dans le genre *Troglodytes*; ce serait, selon ses expressions, une grande espèce de Chimpanzé : *Troglodytes Savagei*<sup>3</sup>, comme il se proposait de l'appeler, avant de savoir que M. Savage l'avait déjà dénommée :

1. Voy. les *Proceed. of the zool. Society* de Londres, 1848, p. 30 et suiv.

2. *Osteological Contributions to the Natural History of the Chimpanzees* (Troglodytes, GEOFFR.), including the description of the Skull of a large species (Troglodytes Gorilla, SAVAGE); dans les *Transactions of the zoological Society*, t. III, part. VI, p. 384; 1849; traduit en partie par M. J. HAIME, dans les *Ann. des sc. nat.*, loc. cit., 461 à 471. — On trouve à la suite de cette traduction, p. 471 et 473, des extraits de deux numéros de la *Literary Gazette* de Londres (septembre et novembre 1851), où se trouvent résumés quelques observations complémentaires de M. Owen.

3. *Proceed.*, loc. cit.

*Tr. Gorilla*, comme il a dit, à l'exemple du zoologiste américain; dans la rédaction définitive de son Mémoire de 1848 <sup>1</sup> et dans ses travaux ultérieurs <sup>2</sup>.

### § 2. Envois faits au Muséum d'histoire naturelle.

Les officiers, et surtout les médecins de la marine française, avaient essayé, de leur côté, et un d'eux même avant M. Savage, de se procurer et de procurer à leur pays le grand Singe du Gabon. On sait que ce pays, autrefois un des foyers principaux de la traite des Nègres, est aujourd'hui sous l'autorité et le protectorat de la France qui y entretient depuis quinze ans un poste militaire (blockhaus) et une station navale. C'est un des médecins de cette station, M. Gautier-Laboullay, qui a, le premier, fait pour le Muséum d'histoire naturelle, mais bien plus complètement, ce que venait de faire M. Wagstaff pour les établissements scientifiques de Londres. Chirurgien de la corvette-hôpital *l'Aube*, M. Gautier avait eu, dès 1846, « connaissance « d'une espèce de Singe fort redoutable, et dont le voisinage inspirait la plus « grande terreur aux Noirs, vivant aux habitations »; » mais il doutait encore qu'il s'agit d'une espèce nouvelle pour la science, lorsqu'il rencontra, dans une habitation, un crâne qu'il s'empessa d'acquérir. Frappé du « type féroce et formidable » qu'il avait sous les yeux, M. Gautier résolut dès lors de ne rien négliger, pour enrichir sa collection de squelettes, d'un représentant d'une espèce aussi remarquable. Il réclama le concours des missionnaires américains, MM. Walker et Wilson, qui avaient de nombreuses relations dans le pays, et qui, de leur côté, s'occupaient déjà de la même recherche, dans l'intérêt du Musée d'histoire naturelle de Boston. Après plus de deux ans d'une attente et d'efforts qui n'avaient abouti qu'à la possession de trois crânes, M. Gautier était sur le point de partir pour l'Europe, et il désespé-

1. Et déjà même, dans le même volume des *Proceedings*, p. 53.

2. J'aurai à revenir plus loin sur un second Mémoire de M. Owen, dont il me suffira de citer ici le titre : *Description of the Cranium of an Adult Male Gorilla from the River Dager, indicative of a variety of the Great Chimpanzee* (Troglodytes Gorilla); dans les *Transact. zool. Soc.*, t. IV, part. III, p. 75; 4853.

Ce Mémoire a été communiqué à la Société zoologique le 41 novembre 1851.

3. Extrait, ainsi que les passages qui suivent, d'une Notice rédigée par M. Gautier-Laboulay en avril 1849; Notice qu'on trouvera, en grande partie, reproduite à la suite de ce Mémoire.



rait d'avoir jamais en sa possession le squelette si désiré de lui, lorsque d'heureuses circonstances procurèrent presque simultanément à MM. Walker et Wilson les corps de deux Gorilles adultes. M. Walker destina le sien à Boston; mais l'autre<sup>1</sup> fut généreusement donné par M. Wilson à M. Gautier. L'état de putréfaction déjà avancé de ce second Gorille, et l'impossibilité de se procurer au Gabon la quantité considérable d'alcool qui eût été nécessaire à la conservation d'un animal d'une aussi grande taille, ne permirent pas à M. Gautier, quelque désir qu'il en eût, de rapporter en Europe l'animal entier : il dut se borner, après l'avoir décrit avec soin, à préparer le squelette qui est aujourd'hui un des ornements de nos collections d'anatomie comparée. M. Gautier voulut bien, aussitôt après son retour en France, le donner au Muséum, avec deux crânes provenant l'un d'une femelle, l'autre d'un mâle, tous deux adultes, et celui-ci d'une taille et d'une force considérables. Le squelette était celui d'une femelle également adulte. Ces objets, d'un si grand prix pour la science et pour nos collections, arrivèrent au Muséum dans les premiers jours d'avril 1849; et leur étude fut aussitôt commencée, avec le soin dont elle était digne, par tous les naturalistes de l'établissement, et particulièrement par l'illustre savant qui y occupait alors la chaire d'anatomie comparée<sup>4</sup>. M. de Blainville annonça l'intention de décrire et de figurer le squelette et les crânes donnés par M. Gautier, dans un travail spécial, destiné à être publié comme supplément au second fascicule de l'*Ostéographie*. Déjà, en effet, les descriptions étaient faites, et le squelette était, non-seulement dessiné, mais gravé, lorsque M. de Blainville fut enlevé à la science par une mort subite. Espérons qu'une main pieuse à laquelle nous devons déjà la publication de plusieurs des travaux laissés par M. de Blainville, pourra restituer aussi à la science ces derniers fruits d'une vie si pleine!

Le don de M. Gautier nous avait mis à même d'étudier par nous-mêmes, outre la tête du mâle adulte, déjà décrite et figurée en Amérique et en Angleterre, le squelette entier, encore inconnu, de la femelle adulte. La recherche du squelette d'un mâle adulte et du squelette ou du crâne d'un jeune sujet,

4. Dans l'organisation actuelle de notre établissement, les squelettes et les crânes des animaux font partie des collections dépendant de la chaire d'anatomie comparée, et non de celle de zoologie. Je n'ai pas à examiner ici si ce partage d'attributions est le plus rationnel et le plus favorable à la science; il me suffit de l'indiquer pour l'explication de quelques-unes des circonstances que j'ai dû rappeler ici.

devint alors l'objet de nos pressantes recommandations adressées aux officiers et aux médecins résidant ou de passage au Gabon ; car, d'après les renseignements qui nous étaient parvenus, nous ne croyions pas pouvoir de longtemps prétendre aude là. Notre étonnement fut donc aussi grand que notre satisfaction, lorsque nous apprîmes, à la fin de 1851, l'arrivée à Lorient, des deux Gorilles mâles, l'un adulte, l'autre jeune, dont les figures sont jointes à ce travail ; tous deux conservés dans l'alcool, et par conséquent ouvrant un large champ à nos explorations anatomiques, en même temps qu'ils nous faisaient enfin connaître les formes extérieures de l'animal. Et même, il s'en était fallu de peu que nous ne fussions plus heureux encore : un des Gorilles, le plus jeune, nous était ramené vivant, avec un jeune Chimpanzé : tous deux par les soins de M. l'amiral Charles Penaud qui avait voulu réunir à la Ménagerie, pour faciliter nos comparaisons, le *Troglodytes niger* et le *Troglodytes Gorilla*. Tous deux, malheureusement, périrent dans la traversée qui eut lieu dans les dernières semaines de 1851.

Nous ne devons pas seulement à M. Penaud le don du jeune Gorille mâle ; nous lui devons la conservation du mâle adulte, donné à notre établissement par M. le docteur Franquet. M. Franquet avait acquis ce gigantesque animal des Nègres qui, selon toute apparence, l'avaient trouvé mort ; car il portait les traces de plusieurs anciennes blessures, quelques-unes très-graves<sup>1</sup>, mais toutes cicatrisées, et sans aucune trace de lésion récente. Le cadavre fut successivement offert à plusieurs Européens qui refusèrent de l'acheter, à cause du prix élevé qu'on en exigeait d'abord ; mais la putréfaction rendit bientôt urgente la conclusion du marché ; les vendeurs devinrent plus traitables, et M. Franquet put acquérir l'animal qu'il voulut bien dès lors destiner au Muséum d'histoire naturelle. Mais comment conserver cet énorme cadavre ? Où trouver l'immense quantité d'alcool qui était nécessaire ? Heureusement la frégate à vapeur l'*Eldorado* se trouvait alors en station au Gabon, et elle avait pour commandant M. l'amiral Penaud (alors capitaine de vaisseau), animé, pour notre établissement, d'une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. M. Penaud voulut bien pourvoir à tout ; il mit à la disposition de M. Franquet un tonneau de 367 litres de jauge pour recevoir le Gorille, et

1. La mâchoire supérieure avait été horriblement mutilée : la portion qui porte la canine, et la seconde incisive gauche, avaient été brisées, et manquaient.

la quantité d'alcool nécessaire pour remplir cet immense récipient, et il voulut bien le recevoir à son bord et le ramener en France; en sorte que nous avons reçu, tout à la fois, de ses mains, en janvier 1852, le jeune Gorille et le jeune Chimpanzé dont il enrichissait personnellement nos collections, et le Gorille adulte, bien plus précieux encore, que nous donnait M. Franquet.

Ce sont ces deux individus que tout Paris, et nous pourrions presque dire toute l'Europe, a vus avec un si grand intérêt soit dans nos Galeries zoologiques, soit à l'Exposition universelle de 1855, où nous avons été invités à faire transporter nos deux Gorilles, montés avec le plus grand soin et avec un plein succès <sup>1</sup>, par l'habile préparateur du Muséum, M. Poortmann.

M. Franquet ne s'en est pas tenu à l'envoi du grand Gorille qui, à lui seul, assurerait à ce médecin une place parmi les plus généreux donateurs dont nous ayons à garder le souvenir. Il a enrichi aussi le Muséum d'une tête et de plusieurs os d'une jeune femelle qu'il avait possédée quelque temps vivante, et aussi du squelette d'un Singe, nommé *N'tchégo* par les Nègres du Gabon, et dans lequel il avait cru reconnaître une troisième espèce africaine de singe anthropomorphe; opinion qu'a pleinement adoptée, mais incomplètement justifiée, mon savant collègue, M. Duvernoy <sup>2</sup>.

Les années 1853, 1854 et 1855 n'ont rien procuré au Muséum qui puisse être cité après les dons de M. le docteur Franquet et de M. l'amiral Penaud; mais, en 1856, nous avons reçu presque simultanément trois autres Gorilles; ceux-ci en peau. Le premier nous a été rapporté par M. Aubry-Lecomte <sup>3</sup>, à son retour du Gabon où il avait rempli, durant plusieurs années, les fonctions d'aide-commissaire de la Marine; ce même voyageur a aussi enrichi nos collections de trois Chimpanzés, un mâle et une femelle, les premiers adultes que nous ayons possédés, et un très-jeune individu; nous lui devons aussi plusieurs squelettes. Les deux autres Gorilles, l'un adulte et femelle, l'autre femelle aussi et très-jeune (la mère et l'enfant, ce qui ajoute beaucoup à leur intérêt), et de plus, un squelette, celui de la mère, sont les dons très-précieux de M. Gaillard, commissaire de la Marine au Gabon, où il a succédé à

1: Malgré l'état très-défectueux de la peau de l'adulte.

2: Voyez plus bas, p. 47.

3: Au mois d'avril, avec une multitude d'autres objets du plus grand prix, qu'il n'y a pas lieu de mentionner ici.

M. Aubry-Lecomte, et où il se montre, comme lui, très-désireux de contribuer aux progrès de la science et d'enrichir nos collections nationales<sup>1</sup>.

§ 3. *Travaux auxquels ont donné lieu les divers envois faits au Muséum.*

Le travail que M. de Blainville s'était empressé d'entreprendre sur le premier squelette et le premier crâne envoyés au Muséum<sup>2</sup>, et qu'allait bientôt interrompre une mort si regrettable pour la science, est resté si complètement inédit, que j'ignore même l'opinion de l'auteur sur les rapports naturels du Gorille avec les autres Singes africains de la première tribu.

J'ai lieu de croire cependant que M. de Blainville adoptait la détermination de MM. Savage et Owen; car c'est sous le nom de *Troglodytes Gorilla* qu'il avait fait inscrire le squelette et le crâne envoyés par M. Gautier-Laboullay.

J'aurais pu trouver dès lors, et même *a priori*, en m'appuyant sur les résultats de quelques-unes de mes premières recherches sur la zoologie générale, des motifs de révoquer en doute cette détermination. Le Gorille est de taille gigantesque; le Chimpanzé est seulement de dimensions moyennes: l'identité générique de ces deux singes serait donc en contradiction avec un fait général que j'ai établi il y a un quart de siècle<sup>3</sup>, et qui, à l'égard des mammifères terrestres, n'a pas rencontré depuis lors une seule exception<sup>4</sup>, savoir: la conformité de la taille chez les espèces, assez voisines, par leurs caractères organiques, pour être placées dans les mêmes genres *véritablement naturels*. Mais le Gorille ne m'était pas alors connu par un de ses plus grands individus; car le squelette dû à M. Gautier est celui d'une femelle; et d'une autre part, nous étions loin de posséder alors sur le Chimpanzé les notions nécessaires

1. Le précieux envoi de M. Gaillard nous est parvenu en décembre 1856, par les soins de M. le capitaine Bouet, commandant supérieur au Gabon.

2. Outre les Gorilles et les pièces ostéologiques qu'a reçus le Muséum, des squelettes et surtout des crânes ont été envoyés du Gabon à diverses maisons de commerce de Paris, notamment à celles de MM. Verreaux frères et Vasseur. MM. Verreaux sont parvenus à se procurer aussi la dépouille d'un adulte, qu'ils ont fait monter, et qu'on voit aujourd'hui dans le Musée d'histoire naturelle de Vienne.

3. *Recherches zoologiques et physiologiques sur les variations de la taille chez les animaux sauvages et domestiques, et dans les races humaines* (1831 et 1832), dans le recueil de l'*Académie des Sciences, Mémoires des savants étrangers*, t. III, p. 503 et suiv., et dans mes *Essais de zoologie générale*, p. 331 et suiv.

4. A part les Marsupiaux, exception très-remarquable sur laquelle j'avais appelé l'attention dès 1831.

pour fixer avec une entière certitude la limite supérieure de sa taille à l'état adulte. C'est donc sans idée préconçue que je procédai à l'étude du Gorille, aussitôt après l'arrivée des individus de MM. Pénaut et Franquet, auxquels nous devons enfin, et pour la première fois en Europe, le moyen de joindre l'observation des caractères extérieurs à l'examen du squelette. Cette observation extérieure me conduisit aussitôt à une conclusion différente de celle qu'avaient admise, d'après les caractères craniens, MM. Savage, Wyman et Owen; je vis dans le grand Singe du Gabon, non une seconde espèce de Troglodyte, mais le type d'un second genre africain de Singes anthropomorphes. L'étude des mains, celle des organes des sens, me firent, en effet, apercevoir chez le Gorille, comparé au Chimpanzé, des différences de valeur plus que spécifique, et en indiquant dès lors le nouveau genre sous le nom de *GORILLA*, je le présentai comme « intermédiaire, à quelques « égards, aux genres *Troglodytes* et *Simia*; à d'autres, et notamment par la « conformation des mains antérieures, plus voisin de notre espèce que ceux-ci « eux-mêmes. » Cette conclusion, énoncée après quelques jours d'étude<sup>1</sup>, est encore aujourd'hui la mienne, et une grande partie de ce Mémoire sera consacrée à la justifier.

Ma première communication à l'Académie<sup>2</sup>, faite trois jours après l'arrivée des deux Gorilles à Paris, n'était qu'une simple note<sup>3</sup> de quelques pages.

1. Dans une note intitulée : *Sur le Gorille*, insérée dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. XXXIV, p. 81 (séance du 19 janvier 1852).

Cette note (sans parler ici des diverses reproductions partielles, ou extraits donnés par les journaux), a été réimprimée dans la *Revue et magasin de Zoologie*, année 1852, p. 37, et dans les *Annales des sciences naturelles*, 3<sup>e</sup> série, *Zoologie*, t. XVI. (Il est à peine besoin de faire remarquer que ce volume, quoique daté de 1851, appartient à l'année 1852).

Ma note est suivie dans les *Annales des sciences naturelles* de quelques extraits et traductions partielles des Mémoires de MM. OWEN et SAVAGE sur le Gorille, dus à M. Jules HAIME, et de trois figures indiquées, dans l'explication des planches, comme des reproductions des daguerréotypes que j'avais fait faire pour le Muséum aussitôt après l'arrivée des Gorilles (voy. p. 14). Je dois faire remarquer que cette indication n'est vraie que pour la figure 1 (buste du grand Gorille), et la fig. 2 (jeune Gorille entier) : la fig. 3 est la copie très-réduite d'un dessin de M. Werner, fait aussi à ma demande pour le Muséum.

2. Le passage que je viens de citer n'est pas extrait du texte même de cette communication, mais d'une note que j'y ajoutai lorsqu'elle parut, le dimanche suivant, dans les *Comptes rendus de l'Académie*.

3. J'ai dit (p. 3, note) quels motifs de convenance, bien plus que le défaut de temps, m'avaient imposé cette extrême concision.

Mais elle était déjà accompagnée d'une série de figures que j'ai fait compléter depuis par plusieurs autres, et qui seront toujours des documents très-précieux pour les naturalistes. Avant de toucher aux deux Gorilles pour les préparer zoologiquement et anatomiquement, avant d'altérer des objets aussi rares et d'un aussi grand intérêt pour la science, il était indispensable, malgré l'habileté si éprouvée de nos taxidermistes, et quelque assurés que nous puissions être d'une restitution très-exacte des deux animaux, de conserver leurs caractères, leurs formes, leur physionomie; de les reproduire tels qu'ils nous avaient apparu à l'ouverture des tonneaux qui les contenaient. Je jugeai même utile, pour obtenir plus complètement cette reproduction; de la demander à trois arts différents, la photographie, le dessin et le moulage. M. Terreil, préparateur de chimie au Muséum, voulut bien se mettre aussitôt à l'œuvre, et faire les daguerréotypes de face et de profil du grand Gorille, dans sa moitié supérieure, et du petit tout entier. Ces daguerréotypes, mis sous les yeux de l'Académie en janvier 1852, ont été dès le lendemain exposés dans nos galeries zoologiques, où ils sont restés depuis, et où ils ont été consultés très-souvent et très-utilement par les naturalistes, et parfois copiés par les artistes en tout ou en partie<sup>1</sup>. Après M. Terreil, j'ai recouru à notre habile peintre d'histoire naturelle, M. Werner, et à M. Stahl, chef des travaux de moulage au Muséum; qui n'ont pas moins heureusement répondu à mon attente : le premier a fait de la face, du profil, de la main et du pied du Gorille adulte, des dessins de grandeur naturelle que je reproduis à la suite de ce Mémoire<sup>2</sup>; et nous devons au second des moules des mains et de tout le buste, dignes à tous égards du talent si apprécié de cet artiste. J'ajouterai que nous possédons aussi au Muséum une statuette du Gorille adulte, réduite au quart en diamètre, et qui a été exécutée avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Poortmann, le même auquel nos Galeries de zoologie doivent la difficile préparation taxidermique des deux premiers Gorilles<sup>3</sup>.

1. Deux d'entre eux, comme on l'a vu, p. 3, note 1, ont été reproduits dans les *Ann. des sc. nat.*, à la suite de ma première note sur le Gorille.

2. L'auteur de ces dessins a été malheureusement enlevé par la mort, il y a quelques mois, aux arts et à la science à laquelle il a rendu de nombreux services. M. Bocourt, jeune peintre d'un très-grand mérite, s'est chargé de suppléer M. Werner, de lithographier les dessins de Gorille qu'il avait laissés, et de les compléter par des figures d'ensemble de l'adulte et du jeune.

3. Voy. p. 44.

C'est à l'aide de ces divers matériaux que j'ai pu faire connaître exactement à plusieurs reprises, devant les auditeurs de mes leçons à la Faculté des sciences, et surtout du Muséum, les caractères zoologiques du Gorille soit adulte, soit jeune, et déterminer les rapports naturels de ce Singe et sa place dans la classification. L'intérêt de la nouveauté se joignant à celui du sujet, je traitai surtout avec détail du Gorille, dans le cours qui suivit l'arrivée de ce Singe au Muséum, celui de 1852-1853; j'y développai, dans deux leçons spéciales, les vues que j'avais seulement indiquées dans ma première communication à l'Académie; donnant à l'animal, comme dans celle-ci, le nom générique de *GORILLA*, et mettant sous les yeux de mes auditeurs le tableau synoptique suivant, qui résume les caractères indicateurs du nouveau genre, en même temps que ceux des autres Simiens <sup>1</sup> :

## « SIMIENS (PREMIÈRE TRIBU DES SINGES).

« I<sup>o</sup> Division en genres.

« Bras	{	de proportions presque humaines.....	Genre I.	TROGLODYTE, <i>Troglodytes</i> .		
		beaucoup plus longs que chez l'homme.....	II.	GORILLE, <i>Gorilla</i> .		
		très-longs (les doigts atteignant les malléoles externes).	{	Point de callosités.	III.	ORANG, <i>Simia</i> .
				Des callosités.....	IV.	GIBBON, <i>Hylobates</i> .

Dans le genre Gorille : Cinquième molaire inférieure, à cinq tubercules. — Les trois orteils intermédiaires en partie réunis.

« II<sup>o</sup> Distribution géographique.

« Genres I et II.....	Afrique.
III et IV.....	Asie.»

Dans ce premier exposé, j'avais désigné le grand Singe du Gabon sous le nom spécifique de *Savagei*; mais, par des motifs que l'on comprendra facilement, je substituai à ce nom (que M. Owen avait aussi employé un instant, mais presque aussitôt rejeté), celui de *Gina* sous lequel l'animal est connu au Gabon <sup>2</sup>. Les individus donnés par M. le docteur Franquet et par M. l'amiral

1. Mis sous les yeux de mes auditeurs, le 14 décembre 1852.

2. *Gina*, ou *N'Gina*. D'autres, comme on le verra plus loin, écrivent *En-Gina* ou *En-Gena*; d'autres encore *D'jina*.

Penaud n'ont jamais porté, sur les étiquettes de nos galeries, d'autre dénomination que celle de *Gorilla Gina*; le nom de *G. Savagei* dont je m'étais seulement servi devant mes auditeurs pour la clarté de mon exposition, n'avait pas même été indiqué en synonymie sur ces étiquettes, et je ne l'aurais pas davantage rappelé ici, s'il n'eût reçu, d'un des zoologistes qui avaient assisté à mes leçons, une publicité à laquelle il n'était pas destiné. M. Henri Aucapitaine crut devoir le citer dans une notice publiée par lui sur le genre *Gorille* en février et mars 1853; notice qui est présentée comme une reproduction de mon cours<sup>1</sup>, mais où l'auteur a ajouté à l'extrait qu'il a fait de mes leçons, divers développements empruntés aux écrits de MM. Savage et Owen, et quelques vues qui lui sont propres. A cette notice est jointe une figure de Gorille, représentant le grand individu monté de nos galeries, et la première, à part la reproduction des daguerréotypes du Muséum, qui ait été publiée dans un recueil scientifique<sup>2</sup>.

La seconde est celle plus exacte, et beaucoup plus intéressante au point de vue de l'art, qu'ont fait paraître, aussi en 1853, MM. Louis Rousseau et Déveria. Le Gorille Gina, *Gorilla Gina*, ainsi qu'il est ici appelé, est le sujet de deux des planches du remarquable recueil de gravures photographiques publiées par ces auteurs<sup>3</sup>. Aucun texte n'accompagne ces planches, mais une légende très-détaillée est au bas de chacune d'elles, et donne les indications les plus nécessaires sur les objets figurés et sur leur origine. La planche XIII représente le grand Gorille des galeries; la planche XII, le crâne de ce même individu et celui du jeune sujet donné par M. Penaud.

C'est encore à l'année 1853 que se rapportent les premières publications de M. Duvernoy sur le Gorille, et aussi sur les autres Simiens, où, selon l'expression dont il se sert, sur les autres singes *pseudo-anthropomorphes*.

1. Cette Notice a pour titre :

*Études sur les primates du genre GORILLE* (Cours de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, 1853), dans la *Revue de zoologie*, année 1853, n° II, p. 49, et n° III, p. 98.

Mes leçons sur le Gorille avaient eu lieu les 11 et 14 décembre 1852 (et non en 1853).

La petite inexactitude qui échappe à M. Aucapitaine sur ce point dénué de toute importance, n'est malheureusement pas la seule qui se trouve dans la Notice, d'ailleurs très-intéressante, de M. Aucapitaine.

2. Des gravures sur bois, faites d'après les daguerréotypes du Muséum, avaient paru, aussitôt après ma communication à l'Académie, dans quelques journaux illustrés.

3. *Photographie zoologique ou représentation* (par des gravures photographiques) *des animaux rares du Muséum d'histoire naturelle*, gr. in-4°, livr. II et III, Paris 1852.



Les questions traitées par mon savant confrère, dans deux Mémoires successivement lus à l'Académie des Sciences aux mois de mai et de décembre <sup>1</sup>, sont les suivantes :

1° Le *Tchégo*, Singe rapporté du Gabon par M. Franquet, et considéré par lui comme différent du Chimpanzé, est-il en effet une espèce distincte? M. Duvernoy répond à cette question par l'affirmative, et nomme ce Singe *Troglodytes Tschego* <sup>2</sup>.

2° Le Gorille doit-il former un genre distinct du genre Troglodyte? « Nous « espérons, dit M. Duvernoy, l'avoir démontré : 1° par son système de dentition qui a plus de rapports avec celui des Orangs qu'avec celui des Troglodytes »; 2° par la conformation très-différente de plusieurs parties du squelette du Gorille, particulièrement par l'extrême développement des crêtes sagittale et occipitale, par la forme très-caractéristique de l'omoplate. M. Duvernoy adopte, en conséquence, le genre *Gorilla*, tel que je l'avais proposé, et donne, comme moi, à l'espèce type le nom de *Gorilla Gina*;

3° Dans quel ordre doivent être placés les quatre genres de Simiens? Dans celui que j'avais indiqué. Selon M. Duvernoy aussi, les Troglodytes se placent au premier rang par leur degré de ressemblance avec l'homme, le Gorille au second, les Orangs au troisième, et les Gibbons au quatrième.

La solution de ces trois questions est l'objet du premier Mémoire de

1. Voy. dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc.* :

*Mémoire sur les caractères anatomiques que présentent les squelettes du Troglodyte Tschégo, Duv., et du Gorille Gina*, in. GEOFFR., *nouvelles espèces de grands singes pseudo-anthropomorphes de la côte occidentale d'Afrique*, t. XXXVI, p. 925.

Et *Deuxième communication sur l'anatomie du Gorille, Ibid.*, t. XXXVII, p. 847; décembre 1853.

2. Le *Troglodytes Tschego* a été regardé avec raison par tous les zoologistes comme une espèce au moins très-douteuse. Elle aurait, selon M. Franquet, la face noire et les oreilles petites : ces caractères (au sujet desquels on peut consulter la lettre de M. Franquet, reproduite à la suite de ce Mémoire), suffiraient, sans nul doute, pour la distinction des deux espèces; mais doit-on les tenir pour suffisamment constatés? Et les caractères ostéologiques que donne, à l'appui, M. Duvernoy, sont-ils véritablement spécifiques? Ne peuvent-ils s'expliquer par de simples différences de sexe et d'âge?

Nous pouvons espérer une très-prochaine solution de ces doutes, grâce à la générosité de M. le capitaine Bouet, déjà cité, et à l'intérêt qu'il témoigne en toute occasion pour l'extension de la science et l'enrichissement des collections du Muséum. Ainsi que je viens de l'apprendre de M. Aubry-Lecomte, M. Bouet ramène du Gabon, avec l'intention de l'offrir à notre Ménagerie, un Singe vivant qu'on annonce comme appartenant à l'espèce ou variété indiquée par M. Franquet.

M. Duvernoy : le second est relatif aux ligaments du Gorille, et surtout à son système musculaire, jusqu'alors inconnu.

Ce sont ces mêmes Mémoires, mais enrichis de développements très-étendus, d'un grand nombre d'additions entièrement nouvelles, et de seize planches, qui composent le travail définitif de M. Duvernoy sur le Gorille et les autres Simiens; dernière œuvre de ce vénérable savant, à laquelle même il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main. Elle a paru après la mort de son auteur, dans le même recueil où j'essaie aujourd'hui de la compléter<sup>1</sup>.

Les courtes indications qui précèdent, montrent que M. Duvernoy avait adopté, dès son premier Mémoire sur les Simiens, toutes les vues que j'avais émises sur le Gorille; mais, comme mon savant collègue le fait justement remarquer<sup>2</sup>, et comme je dois le rappeler, il démontrait anatomiquement, en 1853, ce que j'avais seulement, en 1852, « professé dans mes cours, « d'après les caractères extérieurs de l'animal, et sans connaître encore tous « les caractères anatomiques sur lesquels cette opinion « peut être fondée. » C'est dans le désir de rendre cette justice à M. Duvernoy, autant que dans celui de préciser mes propres vues, que j'ai cru devoir, après la première communication de M. Duvernoy à l'Académie, présenter verbalement devant elle quelques remarques qui ont paru à la suite de son travail, dans les *Comptes rendus* de mes séances<sup>3</sup>.

Mes vues sur le Gorille, ainsi que le nom de *Gorilla Gina*, ont aussi été adoptés par M. Gervais dans son *Histoire naturelle des Mammifères*<sup>4</sup>; ou-

1. M. Duvernoy a été enlevé à la science le 4<sup>er</sup> mars 1855.

C'est quelques semaines après qu'a paru son grand travail sur le Gorille intitulé : *Des Caractères anatomiques des grands singes pseudo-anthropomorphes*. Ce travail qui fait partie du tome VIII des *Archives du Muséum d'Histoire naturelle*, p. 4 à 248, et pl. 1 à XVI, est divisé en trois Mémoires; le premier (p. 4 à 64), est la reproduction, avec quelques développements, de la première communication à l'Académie des Sciences (mai 1853), et le second (p. 65 à 140) de la seconde (décembre 1853).

Le troisième Mémoire, qui est le plus étendu, comprend, avec un Supplément aux deux autres, un résumé des recherches de l'auteur, avec l'indication de celles de ses principaux devanciers.

Ce dernier Mémoire a été en partie composé pendant la longue maladie qui a enlevé M. Duvernoy à la science.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. XXXVII, p. 817 et 818. — Voy. aussi t. XXXVI, p. 932.

3. *Sur les rapports naturels du Gorille; remarques faites à la suite de la lecture de M. Duvernoy*; dans les *Compt. rend. de l'Acad. des Sc.*, t. XXXVI, p. 933.

4. Tome I, p. 27, 1854.

vrage où l'on trouve un résumé de ce qu'on savait en 1854 sur le Gorille, et une figure représentant à la fois, d'après les individus de nos galeries, l'adulte et le jeune.

Les Gorilles du Muséum ont encore donné lieu à un autre travail, et même antérieur à toutes les recherches de M. Duvernoy, à ma seconde note et à la notice elle-même de M. Aucapitaine ; mais celui-ci, dû à M. Dureau de la Malle, est d'un tout autre ordre, historique et géographique, et non plus zoologique <sup>1</sup>; et c'est pourquoi il me suffit ici de le mentionner. On en trouvera, dans la dernière section de ce Mémoire, le résumé et l'appréciation.

Tels sont les divers travaux faits au Muséum sur le Gorille de 1849 à 1855, par M. de Blainville, dont les recherches sont restées (au moins jusqu'à ce jour) perdues pour la science; par moi-même, par M. Dureau de la Malle; par M. Aucapitaine, par M. Gervais; et surtout par M. Duvernoy, qui ne m'eût sans doute rien laissé à faire après lui, si la mort ne l'eût frappé, comme son illustre prédécesseur, avant qu'il eût rempli la tâche qu'il s'était donnée. Heureusement, il l'avait assez avancée pour que son nom reste à jamais attaché à l'histoire anatomique du Gorille, comme celui de M. Savage à sa découverte.

#### § 4. *Travaux récents sur le Gorille en Angleterre et en Amérique.*

J'ai cru devoir donner un historique très-complet de la découverte du Gorille, des premiers travaux auxquels elle a donné lieu en Amérique et en Angleterre, et de ceux qui en France ont eu pour sujet les individus eux-mêmes dont j'ai à m'occuper à mon tour. Je n'ai pas à m'étendre autant sur les travaux qui, en Amérique et en Angleterre, ont suivi ceux de M. Savage en 1847, et de M. Owen en 1848; et en renvoyant pour les autres aux citations qui seront successivement faites ou qui l'ont été déjà <sup>2</sup>, je me bornerai

1. Comme l'indique le titre que M. DUREAU DE LA MALLE a donné à son travail : *Mémoire sur le grand Gorille du Gabon, déterminant la limite de la navigation d'Hannon, le long des côtes de l'Afrique occidentale*: dans les *Ann. des sc. nat.*, à la suite de la reproduction de ma première note et des extraits, plus haut cités, des Mémoires de MM. Savage et Owen. Le Mémoire de M. Dureau de la Malle est donc de 1852 et non 1854, malgré la date inscrite en tête du volume qui le renferme, et reproduite dans le tirage à part.

2. Pour deux notes qui résument, dans le *Literary Gazette*, quelques travaux de M. Owen en 1851, voy. le § 1, p. 7, note 2.

à appeler ici l'attention sur un Mémoire lu en novembre 1851 à la Société zoologique de Londres, par M. Owen<sup>1</sup>, sur deux communications faites en 1852 aux Sociétés d'histoire naturelle de Philadelphie et de Boston, par MM. les docteurs Henri Ford et Kneeland<sup>2</sup>, et sur des descriptions très-détaillées du squelette du Gorille, insérées en 1853 dans le Catalogue du Musée du Collège des chirurgiens, à Londres<sup>3</sup>.

A l'exception de la note de M. Ford, qui est surtout relative aux mœurs et à l'habitat du Gorille, tous ces travaux sont surtout anatomiques, ou pour mieux dire, ostéologiques : il ont en effet pour sujets, celui de M. Owen, un crâne venant de la rivière Danger, à environ 200 milles anglais du Gabon, et présentant, dit l'illustre zootomiste, des différences « indicatives d'une « variété »; celui de M. Kneeland, un squelette récemment envoyé à Boston par les missionnaires américains au Gabon<sup>4</sup>; et le Catalogue du Musée du Collège des Chirurgiens fait connaître, avec des détails descriptifs très-complets, et comparativement présentés, un squelette de mâle adulte, donné par le capitaine Harris, un crâne de la même origine, les moules de trois autres crânes du Gabon et celui du crâne venu de la rivière Danger; crâne qui est présenté ici plus explicitement que dans le Mémoire plus haut cité de M. Owen, comme appartenant à une variété distincte<sup>5</sup>.

Dans le dernier Mémoire de M. Owen, comme dans le premier, et de même, dans le Catalogue que je viens de citer, et qui a été rédigé, comme chacun le sait, sous la direction de M. Owen, le Gorille continue à être dési-

1. *Description of the Cranium of an Adult Male Gorilla from the River Danger, West Coast of Africa, indicative of a Variety of the Great Chimpanzee* (Troglodytes Gorilla), dans les *Transactions of the zool. Society* de Londres, t. IV, part. III; 1853.

2. FORD, communication adressée du Gabon (*Glasstown, Gaboon River*) le 10 novembre 1851, à l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie; insérée dans les *Proceedings* de cette savante Société, t. VI, p. 30-33 (séances de février 1852). — KNEELAND, *On the Skeleton of the Great Chimpanzee*, dans le *Journ. of nat. Hist.* de Boston, t. VI, n° III, 1853. Ce Mémoire avait été lu à la Société d'histoire naturelle de la même ville en février 1852.

3. *Descriptive Catalogue of the osteological Series contained in the Museum of the royal College of Surgeons*, t. II, *Mammalia placentalia*; Londres, in-4°, 1853; nos 5178 à 5183.

4. Un autre squelette était déjà arrivé en Amérique quelques mois auparavant par les soins de M. Ford. La note tout à l'heure citée, et sur laquelle je reviendrai (Sect. IV), accompagnait l'envoi de ce squelette.

5. La description de ce crâne est d'ailleurs la reproduction de celle qu'avait donnée M. Owen en 1851. Les changements ne consistent guère qu'en quelques suppressions.

gné sous le nom de *Troglodytes Gorilla*<sup>4</sup>. Les recherches de M. Owen se résument donc zoologiquement dans ces deux conclusions :

1° Le Gorille (conformément à l'opinion de M. Savage, et contrairement à la mienne) serait une seconde espèce du genre *Troglodytes*.

2° Dans cette espèce, il existerait deux variétés distinctes; l'une, la mieux connue; habitant les bords du Gabon (et surtout, comme on le verra, une de ses rives); l'autre, plus récemment découverte sur un autre point de la côte occidentale d'Afrique, sur les bords de la rivière Danger.

Je reviendrai plus loin sur cette seconde conclusion : je dois avant tout mettre le lecteur à même de s'éclairer sur la première, et de prononcer entre mon illustre confrère et moi.

## SECTION II.

### CARACTÈRES ET RAPPORTS NATURELS DU GENRE GORILLE (*GORILLA*).

Les caractères sur lesquels j'ai fondé d'abord la distinction générique du Gorille, étaient tirés de la conformation de la tête, et particulièrement des organes des sens, de celle des mains et des proportions des membres. A ces caractères, j'en ai bientôt ajouté un autre tiré du système dentaire : l'existence d'un cinquième tubercule aux dernières molaires inférieures.

L'existence de ces caractères a-t-elle été confirmée? S'ils existent, sont-ils de valeur générique? Et sont-ils les seuls que l'on puisse assigner au genre Gorille?

C'est à ces questions que je vais consacrer cette seconde section.

#### § 1. *Conformation générale de la tête.*

Il n'est plus aujourd'hui un seul naturaliste qui ne connaisse et n'ait suivi par lui-même, chez les Orangs, cette série de transformations par lesquelles des Primates, d'abord très-voisins de l'homme par leur tête globuleuse, leur

<sup>4</sup>. Souvent aussi en anglais, *The Great Chimpanzee*.

face courte et aplatie, leur front élevé et presque humain, finissent par se rapprocher des Cynocéphales eux-mêmes par l'acuité de leur angle facial, la dépression de leur front, le prolongement de leur face en un véritable museau, et l'énorme développement des crêtes craniennes. La métamorphose de la tête est ici tellement complète, que les zoologistes se sont longtemps refusés à la croire possible. C'est ainsi que, dès 1780, la science devait à Wurmb<sup>1</sup> une bonne description de l'Orang adulte; peu d'années après, le squelette de ce même Orang adulte se trouvait placé dans deux grandes collections, en Hollande d'abord, puis à Paris, à côté du squelette et du crâne du jeune Orang Outan; et cependant, en 1820, Desmarest, dans son ouvrage classique sur les Mammifères, faisait encore de ces deux âges d'un animal, non pas seulement deux espèces, mais deux genres distincts<sup>2</sup>. Bien plus : neuf ans plus tard, Cuvier lui-même indiquait, mais n'osait affirmer la vérité<sup>3</sup>! Tellement que pour trouver l'identité spécifique du jeune et de l'adulte, complètement démontrée et acceptée, il faut presque venir jusqu'à l'époque, encore peu éloignée de nous, où les voyageurs et naturalistes hollandais se sont procuré et ont procuré aux principaux Musées de l'Europe ces précieuses séries d'Orangs de différents âges, que chacun de nous y a étudiées avec tant d'intérêt et de soin<sup>4</sup>.

La connaissance exacte des transformations analogues, mais portées moins loin, que subit la tête dans le genre Troglodyte, n'a pas moins longtemps échappé aux naturalistes. Le jeune Chimpanzé a été bien décrit dès 1766 sous le nom de *Jocko* par Buffon et Daubenton<sup>5</sup>; et le terme

1. *Beschrijving van de groote Borneosche Orang Outang*, dans les *Verhandelingen van het bataviasch Genouschap*, t. II, p. 437. — Ce Mémoire a été traduit dans la *Décade philosophique*, n<sup>o</sup> 79, p. 4.

2. *Mammalogie* de l'*Encyclopédie méthodique*, p. 52.

Cependant, à cette époque, comme Desmarest prend soin de le rappeler, la vérité avait été entrevue par plusieurs zoologistes français, particulièrement par Cuvier dès 1818, et surtout par Blainville qui l'avait même presque démontré.

3. *Règne animal*, 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 89.

« Malgré la prééminence de son museau, disait Cuvier, *on peut le croire* (le Pongo), un adulte, sinon de l'espèce de l'Orang-Outang, du moins d'une espèce très-voisine. »

4. Voyez surtout TEMMINCK, *Monogr. de Mammalogie*, Leyde, in-4<sup>o</sup>, t. II, 4835 à 4844; 42<sup>e</sup> Monographie, p. 443 et suiv., et addition p. 387.

5. Buffon, *Hist. nat.*, t. XIV, p. 60. — DAUBENTON, *Ibid.*, p. 72.

Je dis : bien décrit, mais non : bien figuré. Le dessinateur De Sève a donné au Jocko-une attitude

extrême des modifications de ce même animal à l'état adulte n'est exactement connu que depuis 1835, date de la publication d'un Mémoire important de M. Owen sur l'ostéologie comparée du Chimpanzé et de l'Orang Outan <sup>1</sup>.

Le Gorille présente-t-il une semblable série de modifications? Sa tête se transforme-t-elle aussi à mesure qu'il devient adulte? Et si cela est, présente-t-il, à ce point de vue, avec l'Orang Outan ou avec le Chimpanzé, une ressemblance aussi marquée que celle qui existe ordinairement entre les espèces d'un même genre naturel?

La réponse à cette dernière question est très-différente selon que nous considérons le jeune âge ou l'état adulte. Comme les jeunes Orangs et comme le jeune Chimpanzé, le jeune Gorille a la face très-courte, le front bien développé, la tête globuleuse, et dans son ensemble, de forme presque humaine; caractères auxquels s'ajoute, comme chez l'Orang Outan en particulier, la concavité très-marquée de la ligne faciale (non tout à fait rectiligne chez le Chimpanzé, et encore moins convexe, mais dont la courbure et la rentrée en dedans dans sa partie moyenne sont beaucoup moindres). Si les Orangs, le Chimpanzé, le Gorille n'étaient connus que dans le jeune âge, et seulement par leurs crânes, on pourrait donc être conduit à les rapporter à un seul et même genre naturel, et à admettre le genre *Simia*, tel que Cuvier et mon père le caractérisaient en 1795.

Mais c'est sur les caractères des animaux à l'état adulte que se fonde la distinction des genres, et à ce point de vue, ce ne sont pas seulement les Orangs et les Chimpanzés qui se séparent génériquement : le Gorille, à mesure qu'il avance en âge, revêt aussi un type propre, et nous pourrions déjà démontrer, par l'examen de la tête seule, qu'à côté des genres *Simia* et *Troglodytes*, il faut en établir un troisième, intermédiaire entre eux.

Le Gorille, en premier lieu, ne peut être placé dans le genre *Simia*. Les vrais Orangs, soit à orbites elliptiques comme l'Orang-Outang, soit à orbites quadrangulaires comme l'Orang de Wurmb <sup>2</sup> sont surtout remarquables,

tout humaine; Buffon a lui-même reconnu et signalé l'inexactitude de cette figure. Voy. *Suppl.*, t. VII, p. 3.

1. *On the osteology of the Chimpanzee and Orang-Utan*, dans les *Trans. of the zool. Soc.* de Londres, t. I, p. 343 et suiv.; 1835.

2. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Cours de l'Hist. nat. des Mamm.*, leçon VII, p. 27-31; 1828.

M. de Blainville a admis cette seconde espèce, très-distincte par son crâne, mais en lui attribuant

quant à la conformation de la tête, par deux caractères signalés et appréciés à leur juste valeur par tous les auteurs récents <sup>1</sup>; l'énorme développement des crêtes sagittale et occipitale, et l'élévation du crâne, en arrière de la face, ou, selon l'expression de Cuvier et d'un grand nombre d'auteurs, « la forme « pyramidale » de la tête. De ces deux caractères, le Gorille possède le premier, et même il l'exagère encore : la crête sagittale dans sa partie postérieure, et la crête occipitale font, l'une et l'autre, chez les vieux mâles, une saillie de plus de deux centimètres. A ce point de vue, et en tenant compte du prodigieux développement musculaire que ce caractère indique et pour ainsi dire traduit ostéologiquement, on pourrait comparer le Gorille à un Orang, beaucoup plus robuste proportionnellement, en même temps que beaucoup plus grand que les espèces de Bornéo et de Sumatra. Mais, de l'un à l'autre genre, la conformation générale du crâne est très-différente. Chez les Orangs, comme tout le monde le sait, le crâne n'est pas placé en arrière de la face et à la même hauteur qu'elle; il lui est à la fois postérieur et supérieur. Chez le Gorille, au contraire, le crâne qui, en même temps, est beaucoup plus allongé, ellipsoïdal et non sphéroïdal, est placé en arrière de la face et presque tout entier au même niveau : postérieur, par conséquent, mais non plus supérieur. Ce caractère différentiel est trop important pour que je m'en tienne à cet énoncé général, d'autant que l'inspection extérieure du profil de l'animal tel qu'on le voit dans une des planches de ce Mémoire <sup>2</sup> pourrait induire en erreur, à cause de l'énorme hauteur des crêtes sagittale et occipi-

à tort un caractère que plusieurs auteurs ont admis d'après lui; l'absence des lobes cutanés des pommettes que tous les zoologistes connaissent chez l'Orang Outan mâle adulte. Si l'on eût pris la peine de remonter aux sources, on y eût vu que l'Orang de Wurbm a aussi, Wurbm le dit expressément (*loc. cit.*), une large excroissance charnue, s'étendant démesurément sur chaque joue.

L'Orang bicolore, *Simia bicolor*, que j'ai décrit en 1843 (*Arch. du Mus.*, t. II, p. 526), a aussi les orbites quadrangulaires, mais paraît différer par la coloration et par quelques détails de conformation. On ne pourra, du reste, prononcer avec certitude sur cette espèce, tant qu'on ne possédera pas la série de ses âges.

1. Voyez entre autres auteurs : GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Cours de l'Hist. nat. des Mamm.*, leçon VII; 1828. — DUMORTIER, dans les *Bulletins de l'Académie des Sciences de Bruxelles*, 1838, p. 756. — TEMMINCK, *loc. cit.* — BLAINVILLE, *Ostéographie*, 2<sup>e</sup> liv. — OWEN, *loc. cit.* — DUVERNOY, *locis cit.*

Les mêmes auteurs ont signalé, en outre, divers caractères ostéologiques qui tendent aussi à séparer génériquement les Orangs des Chimpanzés, et dont plusieurs ne sont pas sans importance.

2. Pl. III.



taie; qui reporte beaucoup au-dessus de la voûte du crâne le contour extérieur du dessus de la tête. Pour se mettre en garde contre cette cause d'erreur, et contre toute autre, et pour se rendre un compte exact de la conformation générale et des véritables rapports de la face et du crâne, il suffira de procéder ainsi : placez, sur un support<sup>1</sup>, un crâne d'Orang adulte, de manière qu'il soit posé sur les couronnes des molaires supérieures; et faites passer, par les bords supérieurs des crêtes orbitaires, un plan parallèle à la surface du support, et vous verrez ce plan couper la cavité crânienne presque exactement par le milieu. Faites de même pour le Gorille, et vous trouverez que le plan parallèle au plan de la couronne des molaires passera au-dessus de la portion antérieure de la cavité crânienne, y pénétrera seulement et très-superficiellement vers le milieu, et sera en arrière tangent à la partie supérieure. On peut encore exprimer les mêmes faits en mesurant, dans les deux genres, la longueur horizontale<sup>2</sup> et la hauteur de la tête, et en prenant les rapports de ces deux dimensions :

	Hauteur.	Longueur.	Rapport de la hauteur à la longueur.
ORANG (adulte).....	0 <sup>m</sup> , 19	0 <sup>m</sup> , 215	:: 4 : 4,13 ou à peu près :: 4 : $\frac{28}{7}$
GORILLE ( <i>id.</i> ).....	0, 48	0, 25	:: 4 : 4,39 ou à peu près :: 4 : $\frac{7}{5}$

La longueur ne surpasse donc la hauteur chez l'Orang, que de  $\frac{1}{8}$ ; elle la surpasse chez le Gorille de  $\frac{2}{5}$  : fraction plus que triple de la première.

C'est sur ces différences que M. Duvernoy a appelé l'attention, lorsqu'il a dit : « Le Gorille est *dolichocéphale*, les Orangs sont *brachycéphales*<sup>3</sup> », expressions empruntées à l'anthropologie, et qu'il eût peut-être mieux valu laisser à cette branche de la science; car elles tendent à donner des caractères différentiels auxquels elles se rapportent, une idée qui n'est pas seulement par trop incomplète, mais manque d'exactitude. Les faits principaux et dont il importe le plus de tenir compte, ne sont pas l'allongement relatif

1. Un support est nécessaire, à cause de la saillie des canines.

En l'absence de celles-ci, il suffirait de poser le crâne sur la première table venue, et de le maintenir dans la position indiquée.

2. En d'autres termes, la projection, sur un plan horizontal, du diamètre antéro-postérieur de la tête. Voici ce diamètre, ou la distance du bord des incisives au point le plus reculé de l'occipital.

ORANG.....	0 <sup>m</sup> , 25
GORILLE.....	0, 30

de la tête chez le Gorille et la brièveté proportionnelle chez les Orangs, ou si l'on veut les appeler ainsi, la *dolichocéphalie* et la *brachycéphalie*; ce sont bien plutôt les rapports de la situation du crâne avec la face chez l'un et chez l'autre; l'obliquité, la proclivité très-marquée, chez l'Orang, du diamètre antéro-postérieur de la tête, qui, au contraire, s'écarte peu chez le Gorille, de l'horizontalité. C'est sur ces caractères si importants qu'on passerait si l'on se bornait à dire l'Orang brachycéphale et le Gorille dolichocéphale; car la *dolichocéphalie* n'exclut pas plus que la *brachycéphalie*, la superposition partielle du crâne, l'élévation considérable du sinciput au-dessus de la face: s'il y a des hommes brachycéphales et d'autres dolichocéphales, il n'y en a point, à part les idiots et les individus à tête artificiellement déformée, qui n'aient un front plus ou moins développé. Et il est même à remarquer que, de toutes les races, celle qui a le plus beau front, c'est-à-dire le plus élevé et le plus droit, se trouve parmi les dolichocéphales: la race caucasique est, en effet, dolichocéphale, quoique à un degré moindre que la race éthiopique.

Le Chimpanzé est dolichocéphale comme le Gorille, dit M. Duvernoy; et chez lui aussi, comme chez le Gorille, le crâne dépasse peu en arrière le niveau supérieur de la face. Il y a cependant quelques différences. En procédant pour le crâne du Chimpanzé, comme pour celui des deux Singes que nous venons de comparer, on trouve que le plan supérieur, parallèle au plan des couronnes des molaires, traverserait la cavité crânienne, mais de manière à en laisser plus des quatre cinquièmes au-dessous de la section. Et quant aux mesures, elles sont les suivantes:

Hauteur.	Longueur.	Rapport de la hauteur à la longueur.
0 <sup>m</sup> ,125	0 <sup>m</sup> ,21	:: 4 : 1,68 ou à peu près :: 1 : } <sup>1</sup>

Les différences, bien que très-notables, que ces remarques et ces mesures mettent en lumière, ne seraient pas acceptées comme génériques, par la plupart des naturalistes, et ils auraient raison. Mais il en est une autre bien plus tranchée et bien plus importante. Le Gorille est de tous les Singes, celui chez lequel les crêtes sagittale et occipitale sont, à l'état adulte, les plus énormes; le Chimpanzé est, au contraire, au nombre de ces Singes chez lesquels elles

4. Le diamètre antéro-postérieur est de 0<sup>m</sup>,225.

restent, pendant toute la vie, très-peu développées, et qui, à cet égard, s'éloignent le moins de l'homme, dont le caractère est, comme chacun sait, non pas même le très-faible développement, mais la *nullité absolue* des crêtes craniennes. En d'autres termes, dans cette suite de transformations par lesquelles, comme je l'ai dit plus haut, la tête passe, chez les Simiens, de formes presque humaines, à des formes de plus en plus dégradées, presque à des formes de Cynocéphales, le genre Troglodyte s'arrête dans une phase que le Gorille présente presque exactement réalisée dans un de ses âges, mais au delà de laquelle il s'avance bientôt et qu'il dépasse de beaucoup; tellement que, dans cette série de transformations, le Chimpanzé représentant un terme moyen, le Gorille représente le terme extrême. Celui-ci est, dans la tribu des Singes, par rapport au genre Troglodyte, ce que sont, dans la tribu suivante, par rapport à plusieurs autres, les Mandrills, les Chacmas et les autres Cynocéphales.

Et j'arrive ainsi à étendre à la première tribu des Simiens les vues, déduites de la théorie générale des inégalités de développement, que j'ai appliquées, il y a plus d'un quart de siècle déjà, à la seconde et à la troisième tribus <sup>1</sup>, et

1. *Zoologie du Voyage aux Indes de M. Bélanger, 1830-1831*, p. 64; *Études de zoologie*, 1<sup>er</sup> livr., 1832, et *Magasin de zoologie*, année 1832, article sur les Hurlleurs.

J'ai résumé ces vues beaucoup plus récemment (*Archiv. du Mus.*, t. II, p. 24 et 25), dans un passage dont j'extrais ici quelques lignes, nécessaires peut-être à l'intelligence de ce que je viens de dire :

« En comparant entre eux les différents groupes (de la seconde tribu), et spécialement les Semno-  
 « pithèques (voyez la note ci-après), les Cercopithèques, les Macaques et les Cynocéphales, j'ai fait  
 « voir que le dernier de ces genres par rapport à tous les autres, l'avant-dernier par rapport aux  
 « deux qui le précèdent, enfin le second par rapport au premier, sont essentiellement caractérisés par  
 « des degrés plus avancés dans le développement d'un type crânien qui, au fond, est le même chez  
 « tous... De semblables considérations sont applicables aux Cèbiens... Ici encore, il est vrai de dire  
 « que les divers genres représentent tous *un seul et même type dans des degrés divers de dévelop-*  
 « *pement*, et que les genres chez lesquels nous observons un degré plus avancé, offrent momenta-  
 « nément avant d'y parvenir, et pour ainsi dire, traversent les degrés moins avancés qui, pour les  
 « autres, constituent les conditions normales et définitives. »

D'où résulte (car on aperçoit ici une liaison intime entre la théorie des inégalités du développement et la classification par séries parallèles) la disposition des deux tribus en séries, l'une de l'ancien continent, l'autre américaine, commençant l'une et l'autre par des Singes à tête arrondie et plus ou moins humaine, et se dégradant successivement et parallèlement par des modifications analogues des deux types caractéristiques de l'une et de l'autre tribu.

Je dois faire remarquer que ce genre de considérations n'est pas applicable seulement aux formes craniennes, mais à plusieurs autres points de vue, par exemple, au naturel lui-même qui se transforme aussi

que j'ai depuis développées à plusieurs reprises dans mes cours, en les appuyant de nouvelles preuves, et en les complétant sur plusieurs points <sup>4</sup>.

Le Gorille se sépare donc déjà, par la conformation de son crâne, soit des Orangs, soit du Chimpanzé; plus voisin d'ailleurs de celui-ci que de ceux-là, puisque ses caractères craniens dérivent de ceux du Chimpanzé, en étant seulement une exagération extrême, et qui ne se produit qu'à l'état adulte.

à mesure que l'animal avance en âge. Un jeune Macaque, un très-jeune Cynocéphale, à l'époque où ils ressemblent à un Cercopithèque par leurs formes craniennes, ont bien plutôt, comme je l'ai fait remarquer, le naturel des Singes de ce dernier genre, que celui qui leur appartiendra à l'état adulte, et qui est caractéristique de leur propre genre.

4. Je n'indiquerai ici qu'une seule de ces additions récentes aux vues que je viens de rappeler; et si je le fais, c'est parce que je suis conduit, par ce qui précède, à y rattacher une des différences organiques du Chimpanzé et du Gorille : leur différence de taille.

Depuis l'établissement du genre Miopithèque (*Archiv. du Mus.*, t. II, p. 65 et suiv.) auquel j'ai donné pour type le plus petit des Singes de l'ancien monde, le Talapoin de Buffon, j'ai été conduit à substituer dans la série des Singes de la seconde tribu, telle que je l'avais indiquée (voyez la note précédente), les Miopithèques aux Semnopithèques, qui doivent être placés à part, avec les Nasiques et les Colobes, en raison de l'extrême complication de leur estomac. Par cette substitution, la série se trouve ainsi établie : 1° Miopithèque; 2° Cercopithèque; 3° Macaque; 4° Cynocéphale; et dès lors, il est facile de voir que la série établie d'après la *dépression de plus en plus marquée du crâne et l'allongement toujours croissant du museau*, se trouve, par le fait, établie aussi en raison de la *taille* qui va toujours croissant de l'animal à tête plus ronde et plus humaine au Singe à tête plus dégradée et plus bestiale. Ce rapport subsisterait encore si je venais à rétablir quelques termes intermédiaires que j'ai d'abord passés sous silence pour simplifier le problème. Par exemple, le Théropithèque (genre que j'ai créé pour le Gélada) vient pour les formes de son crâne, comme tous les zoologistes le savent, après les Macaques; et avant les Cynocéphales. Mêmes relations pour la taille : les Théropithèques sont plus grands que les Macaques, plus petits que les Cynocéphales. Ils sont donc intermédiaires aussi bien à l'un qu'à l'autre point de vue.

Est-ce là une simple rencontre? ou une concordance digne d'attention? Très-certainement une concordance. En effet, elle n'existe pas là seulement. Quels sont, parmi les Singes de la troisième tribu, les Singes dont la tête est le plus arrondie? Les Saïmiris, c'est-à-dire, *encore les plus petits*; puis les Callitriches et les Nyctipithèques. Et quels sont ceux dont la tête est le plus allongée, le plus dégradée? Les Hurlleurs, dont la taille est très-grande, relativement au type général des Singes américains. Entre eux sont les Sajous, aussi bien pour la taille que pour la conformation du crâne. Et il est à remarquer que si les déformations de la tête ne vont pas, à beaucoup près, dans la seconde tribu, aussi loin que dans la troisième, la taille des plus grands Cébiens reste aussi de beaucoup en deçà de celle des Cynocéphales et des autres grands Cynopithéciens.

Il me serait facile de montrer que cette concordance peut être suivie bien plus loin, par exemple, dans les Cheiroptères, dans les Carnassiers, dans les Ruminants : les genres que l'on peut dire, au point de vue de leur conformation générale, caractérisés par un arrêt de développement, sont presque tous, comparativement à leurs analogues, de petite taille; il y a chez eux *arrêt d'accroissement* comme arrêt proprement dit de développement.

Conclusion que je confirmerais par l'examen détaillé des divers os craniens, si ce travail n'était déjà fait, et avec le plus grand soin, par mes prédécesseurs, et particulièrement par celui dont j'ai ici pour devoir de compléter le travail, M. Duvernoy.

§ 2. *Conformation des organes des sens.*

Les organes des sens présentent, du Gorille au Chimpanzé, des différences très-notables, qui, assurément, ne sauraient, à elles seules, motiver l'établissement d'un genre à part pour le Gorille, mais dont on peut dire cependant qu'elles dépassent la limite des différences de forme ou de disposition, ordinairement observées entre les diverses espèces d'un même genre naturel.

Les oreilles sont, à la vérité, chez l'un et chez l'autre de ces Singes, de forme humaine, et par conséquent, établies sur le même type général; mais les différences de dimensions sont énormes. Le Chimpanzé a, comme chacun sait, les oreilles énormes; le Gorille les a petites, beaucoup plus petites, proportion gardée avec la taille de l'animal, qu'elles ne le sont chez l'Orang Outang. Je me borne à énoncer ce fait pour lequel il me suffit de renvoyer aux planches de ce Mémoire, particulièrement au profil dessiné par M. Werner <sup>4</sup>.

Les narines sont, des divers organes des sens, les plus remarquables chez le Gorille. On sait que celles du Chimpanzé, et de même celles des Orangs, se réduisent à peu près, comme dans la plupart des Singes de l'ancien monde, à deux trous percés vers le milieu de la face; chez le Chimpanzé surtout, la dépression, l'aplatissement du nez sont extrêmes. Chez le Gorille, les narines sont très-différemment disposées : chacune d'elles est soutenue par un cartilage qui en relève les parois supérieure et latérale. Elles sont très-larges et

4. A tous ces faits, souvent exposés dans mes cours, ne suis-je pas en droit d'en ajouter aujourd'hui un de plus? Le Gorille est gigantesque, le Chimpanzé est de taille moyenne. Le Gorille est donc encore à celui-ci, par sa taille aussi bien que par ses formes craniennes, ce que le genre Cynocéphale est aux Singes qui le précèdent. Ajoutons que de même, parmi les Simiens asiatiques, le genre Gibbon est à la fois celui dont la taille est la plus petite, et celui qui renferme les espèces dont le crâne est le plus arrondi et la face la plus courte.

4. Pl. III.

très-rapprochées l'une de l'autre, et ouvertes dans un enfoncement dont la partie supérieure s'avance comme une sorte d'auvent au-dessus des trous nasaux<sup>1</sup>.

La disposition presque tubuleuse des narines du Gorille rappelle celle que tout le monde connaît chez le Mandrill et le Drill; ces Singes sont presque aussi voisins à cet égard du Gorille que du Papion, du Chacma et des autres Cynocéphales avec lesquels on les réunit d'ordinaire<sup>2</sup>.

Les yeux du Gorille sont remarquables par leur situation à fleur de tête. Les cils sont courts, mais épais et résistants.

Quant à la langue, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a fait connaître M. Duvernoy<sup>3</sup>.

### § 3. *Proportion des membres et conformation des mains.*

Quand j'ai porté de trois à quatre, il y a quelques années<sup>4</sup>, le nombre des divisions principales ou tribus de la grande famille des Singes, je dus chercher pour la nouvelle tribu que je venais d'établir, et qui comprenait alors les trois genres Troglodyte, Orang et Gibbon, un caractère à la fois extérieur et important qui correspondît à toutes les modifications intérieures signalées par les anatomistes. Je trouvai ce caractère dans les proportions des deux paires de membres. Chez les Cynopithécien, c'est-à-dire chez tous les Singes de l'ancien monde autres que les Troglodytes, Orangs et Gibbons, *les membres postérieurs sont plus longs que les antérieurs*; caractère que cette tribu partage avec les deux suivants, les Céciens et les Hapaliens, c'est-à-dire avec tous

1. Voyez les deux figures, de face et de profil, dessinées par M. Werner. Je dois rappeler que ces figures ont été faites, non d'après l'empaillé, mais d'après un individu conservé dans la liqueur (voy. p. 44). Ces figures sont très-fidèles, et il en est nécessairement de même du moule que j'ai fait faire d'après le même individu; moule avec lequel on ne doit nullement confondre la tête en plâtre du Gorille qu'on trouve dans le commerce : tête *modelée* et non *moulée*; et très-inexacte, notamment en ce qui concerne les narines, dont la disposition tubuleuse a été singulièrement exagérée.

2. Chez le Papion, le Chacma et les autres vrais Cynocéphales, les narines sont beaucoup plus tubuleuses, et par suite deviennent terminales, disposition qui n'est que très-incomplètement réalisée chez le Mandrill et le Drill. Quoique tous ces Singes soient généralement, ou compris dans le même genre, ou séparés seulement en raison de la longueur très-inégaie de leur queue, la disposition des narines établit entre les Mandrills et les vrais Cynocéphales une différence très-marquée.

3. *Archiv. du Mus.*, *loc. cit.*, pl. xv, fig. A et A'.

4. *Archiv. du Mus.*, t. II, et *Catalogue des Mammifères du Muséum*, Primates, 1851, p. 3.

les Singes américains. Aussi, tous ces animaux sont-ils franchement quadrupèdes. Dans les genres de la première tribu, au contraire, *les membres antérieurs sont plus longs que les postérieurs*; d'où l'attitude oblique, la démarche indécise et pour ainsi dire *semi-bipède*, des Troglodytes, des Orangs, des Gibbons; et c'est même là un des traits principaux de ce qu'on a appelé leur *anthropomorphisme*.

Cette prédominance des membres antérieurs sur les postérieurs est constante dans la première tribu, mais elle n'y est pas partout également marquée. Chez les Orangs et surtout chez les Gibbons, elle est extrême : lorsque ces Singes sont debout, leurs bras pendants le long du corps, l'extrémité de leurs doigts atteint les malléoles externes. Dans le genre Troglodyte, les bras conservent, au contraire, à peu de chose près, les proportions humaines; et si l'extrémité des doigts ne s'arrête pas, comme chez nous, un peu au-dessus du genou, mais descend un peu au-dessous, c'est surtout en raison des proportions de la cuisse, beaucoup plus courte chez le Troglodyte que chez l'homme.

Mon père est, de tous les zoologistes, celui qui a le mieux signalé et démontré l'importance de ces caractères, et c'est sur eux que, dès 1812<sup>4</sup>, il a fondé le genre *Troglodytes* que la plupart des zoologistes et Cuvier lui-même ont si longtemps refusé d'admettre, mais qui est aujourd'hui universellement adopté. Il n'est plus un seul zoologiste digne de ce nom qui ne reconnaisse aujourd'hui dans ces différences de proportions, entre les Troglodytes et les vrais Orangs, des caractères véritablement génériques, et d'une grande valeur, en raison de leur liaison intime avec les conditions générales de la station et de la progression chez les animaux qui les présentent.

Le Gorille a-t-il les proportions caractéristiques du genre Troglodyte ou celles du genre Orang? Ni les unes ni les autres. Il est plus humain, à ce point de vue, que l'Orang, moins que le Troglodyte : l'extrémité de ses doigts descend beaucoup au-dessous du genou, mais s'arrête beaucoup au-dessus de la malléole externe, à peu près vers le milieu de la jambe.

L'allongement relatif du membre supérieur chez le Gorille comparé au

4. *Tableau des Quadrumanes*, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. XIX.

Pour le développement et l'appréciation des caractères des divers genres de Simiens, voy. surtout parmi les travaux de mon père, son *Cours d'histoire naturelle des Mammifères*, cinquième leçon; 1828.

Chimpanzé, n'est pas également réparti entre toutes les parties de ce membre. Il porte entièrement sur le bras et l'avant-bras, beaucoup plus longs proportionnellement chez le Gorille que chez le Chimpanzé, tandis que c'est le contraire pour la main, plus courte chez le Gorille, et en revanche plus large; par conséquent, beaucoup plus rapprochée de la forme humaine. Au premier aspect, on croirait voir dans la main du Gorille, la *main d'un géant*, selon la juste expression de M. Duvernoy<sup>4</sup>; similitude à l'égard de laquelle il faut faire toutefois quelques réserves. Ce qui est surtout humain, ce sont les portions carpienne et métacarpienne, et par suite, la position du pouce dont l'insertion n'est pas reportée en arrière comme chez le Chimpanzé. Quant aux doigts, le Gorille les a notablement plus courts et plus gros à proportion qu'ils ne le sont chez l'Homme, et aussi chez le Chimpanzé. De plus, ils sont moins libres, moins complètement divisés: la partie postérieure des premières phalanges des trois doigts intermédiaires, et même, un peu, du petit doigt, reste engagée sous les téguments communs: caractère d'autant plus digne d'attention, que nous lui verrons correspondre, aux mains postérieures, une disposition très-remarquable des doigts ou orteils.

Voici donc dans la conformation de la main deux points de vue sous lesquels le Chimpanzé est plus voisin de l'Homme que le Gorille; mais celui-ci n'en est pas moins le seul qui, par l'ensemble des caractères de sa main, se rapproche de l'Homme. Et si, pour les proportions générales des membres, l'ordre, à partir de notre espèce, est le suivant: *Troglodyte*, *Gorille*, *Orang*, il est celui-ci en ce qui concerne la main: *Gorille*, *Troglodyte*, *Orang*; et dans ce dernier ordre sérial, il n'y a guère moins loin du premier terme au second, que du second au troisième. C'est ce que j'ai fait voir en mettant en regard, en 1853, devant l'Académie des Sciences<sup>2</sup>, et à plusieurs reprises dans mes cours, les mains des trois genres de Singes les plus rapprochés de l'homme; et ce dont chacun peut juger en comparant la figure de la main du Gorille, placée à la suite de ce Mémoire, aux préparations ou

4. Ces jours-ci même, et tandis que je rédigeais ce Mémoire, un artiste très-distingué, M. Gérante, peintre en vitraux, a bien voulu m'adresser le moule de la main d'un cocher; main remarquable par son énorme volume, et surtout par le volume relatif de ses doigts: cette main a été prise par plusieurs personnes, pour celle d'un Gorille.

2. Séance du 6 juin 1853; *Comptes rendus*, t. XXXVI, p. 973; communication faite à l'appui de remarques présentées à la précédente séance de l'Académie; même volume, p. 935.



mieux, aux moules des mains de Troglodyte et d'Orang que possèdent presque tous les Musées. Voici, du reste, des mesures prises comparativement dans les trois genres, et qui ne sauraient laisser aucun doute sur les différences qu'ils présentent :

	Gorille.	Troglodyte.	Orang (jeune).
Longueur de la main antérieure .....	0 <sup>m</sup> , 25	0 <sup>m</sup> , 21	0 <sup>m</sup> , 18
Largeur (prise à la paume, et non compris le pouce).....	0, 125	0, 075	0, 06
Rapport de la largeur à la longueur.....	:: 4 : 2	:: 4 : 2,4	:: 4 : 3

Parmi les autres caractères de la main du Gorille, il en est trois très-dignes d'attention : deux ostéologiques : les phalanges ne sont pas arquées, convexes en dessus, concaves en dessous; et le nombre des os carpiens est de huit seulement; caractères que le Gorille partage avec le Chimpanzé<sup>4</sup>, à l'exclusion des Orangs et des Gibbons. Un troisième caractère, d'un autre ordre, mais auquel on ne doit pas attacher moins d'intérêt, est la forme aplatie des ongles. J'ai depuis longtemps, et à plusieurs reprises, relevé l'erreur presque partout reproduite, qui attribue à tous les Singes des *ongles plats*, et j'ai fait voir que, dans cette grande famille, à partir des Orangs, les ongles sont en gouttières ou même comprimés. Chez le Chimpanzé, au contraire, ils sont aplatis; caractère qui lui était propre, mais qui ne l'est plus : le Gorille le partage avec lui, mais à un degré un peu moindre.

Les mains postérieures ressemblent aux antérieures pour l'aplatissement de leurs ongles, mais non pour leur forme générale. Elles ne sont proportionnellement ni moins longues, ni plus larges que chez le Chimpanzé, ainsi qu'on peut le voir par les mesures suivantes :

	Gorille.	Troglodyte.
Longueur de la main postérieure.....	0 <sup>m</sup> , 3	0 <sup>m</sup> , 23
Largeur ( <i>maximum</i> ), immédiatement en arrière de l'insertion du pouce.....	0, 14	0, 11
Largeur ( <i>minimum</i> ) à la partie antérieure du métatarse, le pouce non compris.	0, 095	0, 065

D'où l'on voit, ces mesures étant comparées à celles qui précèdent, que la main postérieure est plus longue que l'antérieure chez le Gorille, de 5 centimètres, ou le *cinquième* de la longueur de celle-ci. Chez le Chimpanzé, au contraire, l'excès de longueur est de deux centimètres, un peu

4. Pour le Chimpanzé, voyez : VROLIK, *Recherches d'anatomie comparée sur le Chimpanzé*, in-fol, Amsterdam, 1841, p. 43.—Pour le Gorille : DUVERNOY, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XXXVI, p. 931, et *Archiv. du Mus.*, t. VIII, p. 41 et 54.

moins d'un dixième de la longueur de la main antérieure. Et d'où l'on voit aussi que chez l'un comme chez l'autre de ces Singes, la longueur de la main postérieure ou du pied est un peu plus que le double de sa largeur *maximum*, rapport qui s'éloigne peu de celui qui existe entre la longueur et la largeur du pied humain.

La main postérieure du Gorille, mais non plus celle du Chimpanzé, présente avec le pied de l'homme une autre similitude bien plus remarquable; car celle-ci porte sur un des détails les plus intimes et les plus dignes d'attention (quoiqu'il soit souvent omis dans les descriptions<sup>1</sup>) que présente la conformation du pied humain. Chez le Gorille, comme dans notre espèce<sup>2</sup>, les trois doigts ou orteils intermédiaires, peu différents entre eux de longueur, sont unis à leur base par les téguments, et on ne les trouve séparés chez le mâle<sup>3</sup> qu'à partir de la seconde phalange<sup>4</sup>. L'extrémité digitée du pied se divise donc chez le Gorille en trois parties comme chez l'Homme, savoir : en dedans, le pouce ou gros orteil; en dehors, le petit orteil; et entre eux, trois doigts partiellement réunis, et par suite (comme par la disposition corrélatrice des muscles), à mouvements communs, ou du moins étroitement enchaînés. J'ai à peine besoin de rappeler que la syndactylie n'était connue, parmi les Singes de la première tribu, que dans une espèce, et précisément une des moins rapprochées de l'homme, l'*Hylobates syndactylus*; mais il est bon de rappeler qu'on la trouve ici avec des conditions très-différentes de celles que présentent l'Homme et le Gorille : elle n'existe que pour deux doigts ou orteils (et non trois), le second et le troisième; et pour ces deux doigts, elle est portée plus loin que chez le Gorille et que chez l'Homme : les troisièmes phalanges sont seules complètement libres chez le Gibbon syndactyle.

Les similitudes que je viens de signaler entre la main postérieure du Gorille et le pied de l'Homme, et qui s'étendent, comme on le voit, jusqu'à des

1. Le pied humain, à ce point de vue, n'a pas été plus fidèlement représenté par les statuaires, qu'exactement décrit par les naturalistes et les anatomistes.

2. Ou du moins, chez le plus grand nombre de sujets. Il existe, en effet, de nombreuses variétés.

3. Ce caractère, si remarquable chez le mâle, n'existe qu'en partie, et presque seulement comme indication, chez la femelle.

Chez l'homme, on trouve dans les deux sexes la même conformation générale et les mêmes variétés.

4. M. Poortmann a aperçu, le premier, ce caractère sur le grand Gorille qu'il a préparé pour les Galeries du Muséum. Voy. p. 44.

détails presque minutieux de leur organisation, sont d'autant plus remarquables, qu'à d'autres égards, il existe entre cette main et ce pied des différences considérables. Aucune espèce n'est quadrumane à un plus haut degré que le Gorille ; aucun Primate n'a les pouces postérieurs plus développés, plus écartés, plus opposables et mieux conformés pour la préhension.

Le Gorille présente, comme on le voit, quant à ses membres, trois ordres de caractères :

Par les uns, la forme des phalanges, celle des ongles, et le nombre des os carpiens, il ressemble au Chimpanzé, celui de tous les Singes avec lequel il a manifestement le plus de rapports. Par ces mêmes caractères, le Gorille ressemble aussi à l'Homme : seconde similitude qui répond suffisamment à ceux qui croiraient pouvoir trouver dans la première un argument en faveur de l'identité générale du Gorille et du Chimpanzé.

Par d'autres caractères, ceux qui résultent de la proportion générale des membres, le Gorille se sépare du Troglodyte pour se rapprocher des Orangs.

Enfin par d'autres encore, et sinon les plus importants, du moins les plus remarquables, c'est en sens inverse qu'il s'écarte du Chimpanzé : par la conformation des mains et par quelques détails de celle des pieds, il tend à remonter vers l'Homme.

Rapports mixtes qui indiquent encore un type propre, un genre distinct, et nous conduisent, par conséquent, aux conclusions déjà déduites de la comparaison des crânes.

#### § 4. *Système dentaire.*

Le premier caractère dentaire qui frappe chez le Gorille, si l'on a sous les yeux un individu entièrement adulte et surtout un mâle, c'est le développement considérable des canines : par ce développement, aussi bien que par celui des crêtes craniennes, le Gorille se rapproche des Orangs, et s'écarte du Chimpanzé.

Après ce caractère qui n'a échappé non-seulement à aucun naturaliste, mais à aucune des personnes qui ont vu le Gorille adulte, il en existe un autre moins frappant au premier aspect, mais auquel tous les zoologistes attacheront beaucoup plus d'importance : c'est celui que j'indiquais en

partie, dans le tableau plus haut reproduit<sup>1</sup>, par ces mots : cinquième molaire inférieure à cinq tubercules. Au lieu que cette molaire soit sensiblement aussi large que longue, ou même plus large que longue<sup>2</sup>; et quadri-tuberculée comme la molaire correspondante de l'Homme et du Chimpanzé, elle a, chez le Gorille, plus d'étendue d'avant en arrière que de droite à gauche; et ce plus d'étendue tient à l'existence en arrière d'un cinquième tubercule, très-considérable, et presque de même largeur que le reste de la dent; en un mot, d'un *talon*, comme chez les Macaques, les Cynocéphales et un grand nombre d'autres Singes de la seconde tribu; talon dont on trouve déjà une indication chez les Orangs. Ce talon est très-développé chez le Gorille; et il porte lui-même deux petites éminences, contiguës à leur partie antérieure; j'en ai même vu trois, d'un côté, chez un Gorille.

Tel est le remarquable caractère, et manifestement de valeur générique, que j'avais constaté et indiqué dès l'origine. Et il n'est pas le seul. Les troisième et quatrième molaires (première et seconde mâchelière) participent à ce caractère; si bien que l'on peut dire avec M. Duvernoy<sup>3</sup>, des mâchelières ou grosses molaires inférieures du Gorille, que toutes « ont jusqu'à six pointes ou cinq pointes et un talon »; et par conséquent, du système dentaire de l'animal dans son ensemble, qu'on n'en peut « méconnaître les « caractères génériques distincts<sup>4</sup> », et qu'il a même « plus de rapports avec « celui des Orangs qu'avec celui des Troglodytes<sup>5</sup>. »

La conclusion à laquelle j'étais arrivé, est donc encore ici celle de M. Du-

1. Voy. p. 45.

2. C'est le cas du Chimpanzé.

3. *Archiv. du Mus.*, loc. cit., p. 450 et 451.

M. Duvernoy a aussi confirmé la distinction générique des genres *Troglodytes* et *Gorilla*, par plusieurs détails pour lesquels je renvoie à son travail, et dont plusieurs sont relatifs à la première aussi bien qu'à la seconde dentition.

Voyez aussi les divers Mémoires sur le squelette ou sur le crâne du Gorille que j'ai cités plus haut, et particulièrement ceux de M. Owen.

4. Ce qu'on pourrait à la rigueur contester, s'il n'existait d'autre caractère distinctif que le *talon* de la cinquième molaire.

Voyez l'*Ostéographie* de BLAINVILLE, fascic. I, p. 45; et pour d'autres faits, et pour plus de développements que je ne puis en donner ici, mon travail sur les Semnopithèques dans la *Zoologie du Voyage dans l'Inde* de JACQUEMONT, *Mammifères*, p. 27 et suiv., 4843.

L'existence d'un talon à la cinquième molaire inférieure n'est pas sans exemple chez l'Homme.

5. *Archiv. du Mus.*, loc. cit., p. 58.

vernoy, et avec bien plus d'autorité, puisqu'il la justifie par des caractères tirés de la conformation, non plus seulement de la dernière molaire, mais de toutes les mâchelières de la mâchoire inférieure <sup>4</sup>.

Il est remarquable que le Gorille, tout en se rapprochant, par cette conformation plus complexe de la couronne des molaires inférieures, des derniers Singes de l'ancien continent, conserve un caractère qu'on a regardé comme appartenant essentiellement aux premiers (qui le partagent avec l'Homme) : les quatre incisives sont, à l'une et à l'autre mâchoires, et plus particulièrement à l'inférieure, rangées, à peu de chose près, sur le même plan : c'est à peine si la paire interne dépasse en avant la paire externe <sup>2</sup>.

### § 5. Résumé des caractères du genre GORILLE.

L'étude de la conformation générale de la tête chez le Gorille, des proportions des membres, et par conséquent des conditions générales de la station et de la progression; celle de la conformation de ses mains et de la forme

1. Ayant souvent examiné pour moi-même et montré à mes auditeurs le système dentaire du Gorille, et ayant insisté à plusieurs reprises sur les faits propres à justifier mes vues sur la distinction générique de ce Singe, je n'avais pas laissé échapper, il est à peine besoin que je le dise, les caractères que je viens d'indiquer en dernier lieu. Si je les donne ici d'après M. Duvernoy, et non d'après moi-même, c'est que j'ai cru devoir m'en tenir, pour ce qui me concerne, à mes publications; et dans celles que j'avais faites jusqu'à ce jour, le seul caractère que j'eusse donné, est celui que présente la dernière molaire inférieure. La condition la plus essentielle, dans un tableau synoptique tel que celui que j'ai donné (Voy. p. 45), n'est pas d'être complet; c'est d'être concis et clair.

2. Depuis que ce paragraphe a été écrit et même composé, j'ai reçu de M. Lartet la communication d'un fait dont la connaissance est due à ce savant paléontologiste, et d'où résulte une différence très-digne d'intérêt entre le Chimpanzé et le Gorille. Ce fait est consigné dans une note inédite sur le système dentaire des Singes, où, comme dans toutes les œuvres de M. Lartet, des observations pleines de sagacité servent de points de départ à de justes et ingénieuses inductions.

Voici les premières lignes de la note de M. Lartet :

« M. Owen a dit dans son *Odontographie*, et il a répété dans l'article *Teeth* de l'Encyclopédie de Todd, et en dernier lieu dans ses *Principes d'ostéologie*, que dans l'Orang et les deux Chimpanzés (c'est-à-dire, selon M. Owen, le vrai Chimpanzé et le Gorille), l'évolution de la dernière molaire, ou dent de sagesse, précède la sortie de la canine de remplacement. Je n'ai pas vu de tête d'Orang dans cette phase de dentition; mais il y a dans la collection du Muséum une tête de Gorille où la dent de sagesse est prête à sortir, tandis que la canine de lait est encore en place. Dans une tête de jeune Chimpanzé femelle, dont le modèle en plâtre m'est communiqué par M. Vasseur, toute la dentition de lait est remplacée, et la dent de sagesse est en retard de faire son apparition. Chez cet individu, les os des membres n'étaient plus épiphyés. »

et de la structure des mâchoières inférieures, nous ont également conduit à cette conclusion, confirmée en outre par un grand nombre de faits secondaires :

Le Gorille n'appartient point au genre *Troglodytes* : il constitue un genre distinct : genre auquel restera sans doute appliqué le nom que j'ai proposé pour ce Singe quelques jours après son arrivée en France : GORILLE, GORILLA.

Les caractères principaux de ce genre peuvent être ainsi résumés <sup>1</sup> :

Tête arrondie dans le jeune âge ; tête très-allongée et très-déprimée, à l'état adulte ; les crêtes crâniennes très-saillantes.

Conques auriculaires petites et de forme humaine.

Membres antérieurs longs <sup>2</sup> ; leur extrémité atteignant, l'animal étant debout, le milieu de la jambe.

Mains antérieures larges <sup>3</sup> : la paume en particulier presque aussi large que longue (de proportion presque exactement humaine) ; les doigts courts (relativement à ceux de l'Homme et du Chimpanzé).

Mains postérieures, allongées ; les trois doigts intermédiaires (chez le mâle) réunis par les téguments jusqu'à la seconde phalange.

Ongles des quatre mains très-aplatés (comme chez l'Homme et le Chimpanzé seuls).

Les canines énormes ; les incisives rangées presque en ligne droite. Les trois mâchoières inférieures allongées d'avant en arrière, et à talon.

### § 5. Rapports naturels du genre Gorille.

Le genre Gorille appartient à la tribu des Simiens : première conclusion qui ne peut être et n'a jamais été l'objet du moindre doute. Comme caractères extérieurs, il présente les divers traits de la conformation humaine qui se conservent encore chez les Singes de ce premier groupe, et en outre (contrairement à ce qui a lieu chez l'Homme, mais comme chez tous les autres Simiens), les membres antérieurs plus longs que les postérieurs : dispo-

1. Les caractères qui sont indiqués en italiques, sont ceux qui distinguent particulièrement le genre *Gorilla* du genre *Troglodytes*.

2. Mais bien moins que chez les Orangs et les Gibbons.

3. Ce caractère sépare bien plus encore le Gorille de l'Orang que du Chimpanzé.

sition qui forme le véritable caractère indicateur de cette première tribu. A l'intérieur, le Gorille reproduit de même tous les faits principaux de l'organisation des Singes de la première tribu, comme on l'a vu dans les trois Mémoires anatomiques publiés dans ce même recueil par M. Duvernoy, et auquel le présent travail n'est, comme je l'ai dit, qu'un simple supplément zoologique. Sans revenir sur tous les faits établis par mon savant collègue, et par les autres auteurs qui ont écrit sur l'organisation du Gorille, qu'il me soit seulement permis de remarquer que ce Singe possède tous les caractères ostéologiques sur lesquels M. de Blainville a si justement insisté comme éminemment distinctifs de la tribu des Simiens : le sternum, les omoplates, les iléons larges, et la poitrine, dans son ensemble, large aussi, c'est-à-dire plus étendue transversalement que d'avant en arrière; ensemble de caractères que les Simiens partagent seuls et partagent tous (mais à des degrés inégaux) avec l'Homme.

Le Gorille appartient donc à tous égards à la tribu des Simiens; mais quelle place doit-il occuper parmi ces Singes?

La première conséquence des faits qui précèdent, et celle-ci encore, personne ne la contestera, est que le genre *Gorilla* est plus éloigné du genre *Simia* et surtout du genre *Hylobates* que du genre *Trogodytes*. Il est le seul, avec celui-ci, qui conserve encore ces trois caractères humains si remarquables<sup>1</sup>: la paume élargie, les ongles aplatis, et huit os seulement au carpe. Il est aussi, après lui, le genre qui s'éloigne le moins de l'Homme par la proportion générale des membres; et si la conformation de la tête est fort différente chez le Gorille, il est cependant à remarquer que les différences résultent toutes d'un développement énorme, excessif, d'un type crânien qui, au fond, est presque exactement le même. Chez les Orangs, au contraire le type crânien est, comme on l'a vu, notablement différent; les bras sont très-longs, et les mains sont très-allongées et très-étroites; les ongles sont en gouttière, et le carpe s'écarte, par la présence d'une pièce de plus, des conditions humaines, pour passer à celles des Singes ordinaires.

On ne peut non plus méconnaître que la plupart des caractères qui dis-

1. Sur les caractères communs à l'Homme et aux premiers singes, on peut consulter mon *Histoire naturelle générale des Règnes organiques*, t. II, première partie, 1856. Voy. particulièrement le chapitre intitulé : *Des Caractères qui distinguent l'homme des animaux et du Règne humain*, p. 467. — J'ai donné dans ce chapitre plusieurs faits relatifs au Gorille.

tinguent le genre *Gorilla* du genre *Troglodytes*, tendent à le rapprocher des *Simia*. L'énorme développement des canines, la saillie considérable des crêtes craniennes, l'allongement du museau à l'état adulte, sont autant de caractères que le Gorille partage avec ce dernier genre; et pour les caractères très-importants que fournissent les proportions générales des membres, il est exactement intermédiaire entre ceux-ci et les Chimpanzés.

La conclusion qui se déduit de ces faits, est naturellement favorable à l'ordre sérial suivant :

*Homo.*

---

*Troglodytes.*

*Gorilla.*

*Simia.*

*Hylobates.*

Cet ordre est, en effet, celui que j'ai proposé dès 1852<sup>1</sup>. Tous les auteurs qui ont, comme moi, isolé le Gorille en un genre distinct, m'ont aussi suivi à cet égard, particulièrement M. Duvernoy, qui a justifié nos vues communes par des développements étendus et en grande partie nouveaux<sup>2</sup>. Après le travail de mon savant confrère, je maintiens donc plus que jamais l'ordre que j'avais proposé; mais je le maintiens dans les limites où je l'ai toujours admis; non comme bon, mais comme le moins mauvais qui soit compatible avec l'ordre sérial *uni-linéaire*.

Il s'en faut, en effet, de beaucoup, comme on l'a vu, que le Gorille soit à tous égards, intermédiaire aux *Troglodytes* et aux *Simia*. Il est des caractères par lesquels le Gorille tend à se placer même avant les premiers; d'autres par lesquels il descendrait même au-dessous de ces derniers. C'est ainsi que par la conformation de la main et par quelques détails de celle du pied, nous avons vu le Gorille plus voisin de l'Homme qu'aucun autre animal; ici, par conséquent, l'ordre sérial naturel serait : *Homo*, *Gorilla*, *Troglodytes*, *Simia*. Par d'autres caractères, au contraire, et notamment par les caractères dentaires, par ceux surtout, et ce sont les plus importants, que

1. Voy. p. 15.

2. Dans son premier Mémoire sur le Gorille : *Comptes rend. de l'Acad.*, t. XXXVI, p. 930, et *Archiv. du Mus.*, loc. cit., p. 59.



fournissent la forme et la structure des molaires inférieures, l'ordre sérial devrait être ainsi établi : *Homo*, *Troglodytes*, *Simia*, *Gorilla*, et celui-ci, en raison de ses molaires longues et à fort talon, aussi descendu pour le moins au-dessous des Orangs que ceux-ci au-dessous des Troglodytes.

L'arrangement qui fait du genre *Troglodytes* le premier échelon du règne animal, du genre *Gorilla* le second, du genre *Simia* le troisième, ne doit donc être considéré que comme une approximation, d'après l'ensemble des rapports naturels, et non comme l'expression de tous ces rapports ; en d'autres termes, comme une sorte de *moyenne* ; comme la *résultante* de tous les arrangements qui pourraient être faits aux points de vue où le Gorille peut être considéré.

C'est la seule approximation à laquelle on puisse arriver en s'en tenant aux ressources, si limitées, que nous offre pour l'expression des rapports naturels la classification ordinaire ou uni-sériale ; et dans les collections et dans les livres, où il faut bien que tous les êtres viennent, un par un, à la suite les uns des autres, le Gorille devra manifestement continuer à être placé après le Chimpanzé et avant les Orangs.

Pour faire quelques pas de plus vers la véritable expression des rapports naturels, il faut recourir à la méthode parallélique, et, par exemple, adopter l'arrangement suivant :

A *Troglodytes*  
B *Gorilla*                      B' *Simia*.

Cet arrangement exprime nettement, pour qui s'est quelque peu familiarisé avec les applications de cette méthode<sup>1</sup>, plusieurs notions dont ne tient aucun compte la classification ordinaire, et il rectifie plusieurs idées fausses que celle-ci tend à consacrer. En faisant de *Troglodytes*, de *Gorilla* et de *Simia*, trois termes consécutifs d'une même série, n'exprime-t-on pas, ou du moins ne donne-t-on pas à entendre, qu'il y a la même distance du premier au second, que du second au troisième ? ce qui n'est pas ; que *Troglodytes* diffère autant de *Gorilla*, et surtout qu'il en diffère de la même manière et dans le même sens, que celui-ci de *Simia* ? ce qui n'est pas non plus. N'exprime-

1. Sur la *Méthode parallélique*, voy. *Histoire naturelle générale des Règnes organiques*, t. I, p. 416. La méthode parallélique, qui est présentée, dans ce volume, à un point de vue général, sera spécialement appliquée, dans le t. III du même ouvrage, à la classification du Règne animal.

t-on pas, en un mot, ce que nous ne saurions admettre, que ce sont là trois échelons consécutifs par lesquels on descend semblablement de l'Homme vers les Singes inférieurs?

L'arrangement parallélique qui précède, indique, contrairement à ces indications faussement données par la méthode ordinaire :

1° Que *Gorilla* est plus voisin de *Troglodytes*, ou mieux, plus intimement uni à celui-ci qu'il ne l'est avec le genre *Simia*. *Troglodytes* est un terme de la même petite série que *Gorilla*, un antécédent. *Simia*, au contraire, est le terme correspondant d'une autre série;

2° Qu'il ne diffère pas, de la même manière, de *Troglodytes* et de *Simia*. Il résulte, en effet, de tout ce qui précède que le genre Gorille, comparé au Troglodyte, présente presque à tous égards le même type essentiel, modifié secondairement par un excès de développement : dans le Troglodyte et dans l'Orang, nous trouvons, au contraire, deux genres caractérisés par des types, au fond plus différents, mais qui chez l'un et l'autre, présentent de semblables modifications. D'une part, autre degré, autre forme d'un même type; de l'autre, même degré, forme similaire d'un type différent. Deux modes de ressemblance que la classification uni-linéaire n'a aucun moyen de distinguer; dont la classification parallélique, au contraire, peut tenir compte, et de la manière la plus simple; elle exprime un de ces modes de ressemblance par la *superposition* et l'autre par la *juxtaposition*.

3° Enfin, que ce sont là bien moins trois échelons consécutifs pour descendre de l'Homme aux Singes ordinaires, que deux séries d'échelons : une échelle double, et non une échelle simple; d'une part, le Chimpanzé et le Gorille, et de l'autre, les Orangs qui, en effet, ne sauraient plus être considérés, dans l'état de la science, comme un degré d'organisation par lequel on passe pour descendre, du Chimpanzé, aux Singes de la seconde tribu.

On ne saurait contester sérieusement, pas plus ici que dans tant d'autres cas, les avantages de la méthode parallélique pour l'expression des rapports naturels des êtres. Cette méthode ne nous donne pas, il est vrai, elle ne peut elle-même nous donner l'expression exacte des rapports des êtres; problème trop complexe, dans la plupart des cas, pour que nous nous en rendions jamais complètement maîtres; mais elle nous permet d'obtenir une approximation beaucoup plus avancée. Elle n'atteint pas absolument le but; mais elle nous en fait approcher, et souvent nous le fait presque toucher.

## SECTION III.

## CARACTÈRES SPÉCIFIQUES ET VARIÉTÉS DU GORILLE GINA.

On a généralement décrit le Gorille Gina comme un singe gigantesque, revêtu de longs poils, de couleur noire ou noirâtre, sur la presque totalité du corps. Tel il s'est présenté, en effet, à nos yeux à l'ouverture du tonneau qui renfermait l'individu envoyé par M. Franquet; et tel on l'a vu une seconde fois, lorsque MM. Verreaux se sont procuré, deux ans plus tard, un autre individu, qui est aujourd'hui l'objet le plus précieux des collections zoologiques du Musée impérial de Vienne.

Dans cet état, le Gorille Gina est tellement distinct de tous les autres Singes, qu'aucune confusion n'est possible entre lui et quelque autre espèce que ce soit. Parmi les autres Singes, les Orangs et quelques Cynopithéciens, notamment le Chacma, approchent de la taille du Gorille; mais qui pourrait confondre avec lui, n'eût-on que des peaux mal préparées ou même incomplètes, des animaux différents par des caractères génériques aussi tranchés? Aucun de ces animaux n'a d'ailleurs le pelage noir.

Cette couleur, au contraire, se retrouve chez beaucoup d'autres Singes; mais tous ceux-ci restent tellement en deçà de la taille du Gorille, qu'ici encore, pour le mâle adulte, aucune confusion n'est possible, même avec le Tchégo, cette seconde et plus grande espèce, très-douteuse encore, qu'ont admise, dans le genre Troglodyte, MM. Franquet et Duvernoy.

Mais le Gorille Gina diffère considérablement de lui-même selon les individus. Je ne connais même, chez aucun Singe, des différences plus marquées et plus considérables que celles qu'on observe chez le Gina; et ces différences sont telles que si je n'avais pas sous les yeux une série presque complète d'individus des deux sexes et de

différents âges, je douterais que tous pussent appartenir à la même espèce.

Ces différences sont relatives : 1° à la conformation du crâne, 2° à la taille, 3° à l'état plus ou moins velu de la peau, et à la couleur du pelage.

#### § 1. *Différences relatives à la conformation du crâne.*

Les plus remarquables sont celles qui dépendent des différences d'âge, et dont je me suis déjà occupé en traitant des caractères génériques. Il me suffit de rappeler ici qu'elles sont énormes : la tête d'abord courte et arrondie, finit par devenir très-longue, avec le crâne très-déprimé, et le museau très-proéminent.

Aux différences d'âge s'ajoutent les différences de sexe. La métamorphose de la tête n'est jamais aussi complète chez la femelle que chez le mâle : différences qui rentrent dans le cercle des faits déjà connus à l'égard des autres grands Singes, et qui, comme les précédentes, sont purement individuelles.

En existerait-il, au delà de celles-ci, d'autres, non plus seulement passagères ou individuelles, mais constantes, locales, et telles qu'on dût admettre une variété permanente dans l'espèce? C'est une opinion émise, mais avec beaucoup de doute et de réserve, par M. Duvernoy, qui a signalé quelques différences de proportions entre plusieurs crânes de femelles, mesurés par lui<sup>1</sup>; et c'est aussi la conclusion de M. Owen, et ici, d'une manière beaucoup plus affirmative, d'après les résultats de l'examen d'un crâne très-adulte<sup>2</sup>. Ce crâne, que M. Owen a fait figurer de grandeur naturelle, en dessous, en dessus, et selon une coupe verticale et longitudinale, venait, non du Gabon, mais de la rivière Danger<sup>3</sup>, et d'un point distant du Gabon, dit M. Owen, d'environ deux cents milles (320 kilomètres), et il était principalement remarquable par ses dimensions plus considérables encore que celles des crânes envoyés du Gabon<sup>4</sup>, et en même temps par le développement plus énorme des crêtes craniennes. Nous devons d'abord rayer le

1. *Archiv. du Mus.*, loc. cit., p. 167.

2. Voyez p. 20 et 21.

3. La même que le Money.

4. « *Larger than the largest crania hitherto received* », OWEN, loc. cit., p. 75.

premier de ces deux caractères du nombre de ceux sur lesquels reposerait la distinction de la prétendue variété de la rivière Danger. On trouve, sur la rivière du Gabon, de vieux mâles, aussi grands que sur la rivière Danger. Je citerai entre autres un des premiers Gorilles que l'on ait vus, un de ceux dont le crâne nous a été envoyé en 1849 par M. Gautier-Laboullay : ce crâne, ayant été, lui aussi, scié longitudinalement et verticalement, j'ai pu le superposer sur la coupe donnée par M. Owen, et la coïncidence s'est trouvée presque exacte : ce crâne ne vient pas cependant, comme on le verra, (et il s'en faut de beaucoup) du plus grand des individus tués au Gabon. Ce même individu a aussi les crêtes craniennes énormes, sans cependant qu'elles égalent tout à fait celles de l'individu de la rivière Danger; mais un zootomiste et physiologiste aussi éminent que M. Owen sait mieux que personne qu'une légère différence, à ce point de vue, est d'une importance très-faible, et peut s'expliquer par des circonstances tout individuelles, même à égalité d'âge; et il faudrait posséder des faits plus nombreux pour établir avec certitude l'existence, sur la rivière Danger, d'une variété constante, encore plus gigantesque et plus vigoureuse, même proportion gardée avec sa taille, que ne le sont les Gorilles du Gabon.

### § 2. Différences relatives à la taille.

Le Gorille est le plus grand des Primates connus. S'il n'a pas la taille d'un homme, c'est-à-dire s'il est inférieur en *hauteur* à un homme ordinaire, il lui est très-supérieur par les dimensions de la tête, du col et du corps. La différence de la taille résulte de la brièveté relative des membres inférieurs que l'animal, en outre, tient habituellement plus ou moins fléchis. Voici les principales dimensions de l'individu envoyé au Muséum par M. Franquet; dimensions prises par M. Franquet en Afrique sur le cadavre encore entier de l'animal<sup>1</sup>:

• Hauteur totale.....	1 <sup>m</sup> , 67
Distance du sinciput au coccyx.....	1, 03
Circonférence au col.....	0, 75
Id. à la poitrine.....	1, 35

1. Ces mesures font partie d'une note qui a été insérée dans le journal le *Constitutionnel*, n° du 9 janvier 1852.

Circonférence au niveau des lombes.....	4, 40
Distance de l'acromion à l'extrémité du doigt médius.....	0, 90
Circonférence de l'avant-bras dans son tiers supérieur.....	0, 36
Envergure.....	2, 18
Distance de la symphise du pubis au talon.....	0, 74
Circonférence de la cuisse au-dessus du genou.....	0, 43
Id. de la jambe au mollet.....	0, 35

Nous avons aussi des mesures prises au Gabon sur un autre individu entier, par un missionnaire américain déjà cité M. Walker<sup>1</sup>; et ce second individu, d'après ces mesures, n'aurait pas eu, quoique femelle, moins de « 5 pieds 8 pouces de hauteur ». Il s'agit manifestement ici de mesures anglaises, et la taille de l'animal (le pied anglais ne valant que 0<sup>m</sup>,30479) devrait déjà être réduite à 1<sup>m</sup>,73 : ce qui donnerait 6 centimètres seulement de plus que l'individu de M. Franquet. Mais il est certain que cette femelle avait été mesurée la tête élevée et les jambes étendues outre mesure; car son squelette qui est au Muséum, prouve que cette femelle était un peu moins grande que le vieux mâle envoyé par M. Franquet.

Des réductions analogues doivent être faites sur les dimensions de plusieurs individus successivement tués au Gabon, et qui, d'après les témoignages de plusieurs voyageurs, auraient eu jusqu'à 6 pieds et même 6 *pieds 3 pouces*<sup>2</sup>; nombres résultant non d'évaluations plus ou moins arbitrairement faites, mais de mesures prises. Il y a lieu de croire qu'ici encore, le Gorille avait été mesuré dans une attitude forcée, et qu'il y a exagération. Toutefois, ces mesures, si elles ont besoin d'être rectifiées, ne doivent pas non plus être comptées pour rien; et d'après les renseignements que j'ai recueillis, je regarde comme certain que le vieux mâle, envoyé par M. Franquet, ne représenté pas encore le *maximum* de la taille du Gorille.

Je tiens aussi pour certain, malgré la taille si considérable attribuée à une femelle par MM. Walker et Gautier-Laboullay, que ce *maximum* ne

1. Ces mesures se trouvent dans une notice de M. Gautier-Laboullay, encore inédite dans son ensemble (voyez à la fin de ce Mémoire), mais dont quelques passages ont déjà été cités par M. Dureau de la Malle et par d'autres auteurs.

2. Un des chefs du Gabon, le roi Louis, « un des Nègres les plus dignes de confiance », dit M. Franquet, a parlé à ce voyageur de Singes noirs encore plus grands, qui existeraient dans le haut de la rivière Como. Ceux-ci auraient « de 6 à 7 pieds ».

se rencontre que parmi les mâles; la femelle est généralement, chez le Gorille, comme dans notre espèce, plus petite que le mâle, et aussi moins remarquable par le développement de son squelette et de son système musculaire. La femelle adulte dont le Muséum possède la peau (et cette femelle est très-certainement adulte, car elle a été tuée avec son petit qu'elle allaitait), est haute d'environ 1 mètre  $\frac{1}{4}$ ; mesure que je ne saurais d'ailleurs rendre plus précise, à cause du mauvais état dans lequel nous est malheureusement parvenu ce précieux individu <sup>1</sup>.

### § 3. Différences relatives au pelage.

Des différences de pelage que présente le Gorille, les unes tiennent très-certainement à l'âge; je ne saurais encore rendre raison des autres.

Les premières sont celles qui se rapportent à l'état plus ou moins velu du corps. Notre vieux mâle, dont les poils sont très-longs sur une partie du corps, et ont jusqu'à un décimètre et plus sur quelques portions des membres, est dénudé, outre la face et les paumes, sous le col, autour des mamelons, à la partie supérieure et latérale de la poitrine, aux aisselles, et surtout sur le dos, dans la portion médiane où une vaste nudité s'étend depuis le niveau inférieur des omoplates jusque dans la région lombaire. Sur la partie correspondante du dos, notre femelle adulte a les poils usés, comme râpés, sans que l'usure aille jusqu'à la nudité. Les jeunes sont velus sur le dos aussi bien qu'ailleurs <sup>2</sup>.

Le Gorille Gina, comme coloration, ressemble au Chimpanzé, non-seulement par sa teinte générale noire ou noirâtre, mais par un détail très-caractéristique. On retrouve chez lui, à la région anale, et même tout autour de l'anus, les petits poils blancs dont M. Lesson avait fait un instant le trait

1. Selon M. Gautier-Laboullay, le mâle aurait jusqu'à 8, 10 et même 12 pouces de plus que la femelle.

2. Le grand Singe du Musée du Havre (mentionné p. 5) a aussi le dos velu, comme me l'a fait remarquer M. Lennier, conservateur de ce Musée, qui considère le Singe rapporté par M. Thouret comme appartenant à une espèce distincte. Cet animal, dont la dépouille est malheureusement très-incomplète, comme je l'ai dit, venait du Gabon comme les Gorilles du Musée de Paris.

Il y a aussi au Musée du Havre un jeune Gorille, rapporté du Gabon par feu le capitaine Cousin, qui a fait de nombreux voyages dans ce pays, et l'a habité durant plusieurs années. M. Cousin a assuré à M. Lennier qu'il avait vu lui-même des individus hauts de deux mètres. Il croyait à l'existence de plusieurs espèces.

distinctif d'une seconde espèce de Troglodyte, mais qui existent chez tous les Chimpanzés en bon état de pelage.

Chez le Gorille, ces poils plus clairs ne sont pas les seuls qui s'écartent de la teinte générale. Il y a toujours sur la tête assez de poils roux, mélangés avec les noirs, pour donner à cette région une teinte roussâtre, et celle-ci peut même être très-marquée. Ces poils roux sont surtout abondants sur le dessus de la tête; mais on en retrouve aussi sur le pourtour de la face qui, lui aussi, présente parfois une teinte rousse. En outre, des poils gris<sup>1</sup> sont ordinairement disséminés parmi les autres, principalement dans la région dorsale, et notre grand individu a une portion de la face antérieure et externe de la cuisse d'un gris blanchâtre, sans qu'il y ait passage entre cette couleur claire et la couleur foncée des parties voisines.

Malgré la présence de ces poils blanchâtres, roux et gris, le Gorille, dans cet état qui est le plus ordinaire, peut être dit généralement noir, ou mieux noirâtre; car il est d'une nuance sensiblement moins foncée que le Chimpanzé, ayant d'ailleurs, comme celui-ci, le visage ridé, mais noir ou noirâtre, couleur qui est aussi celle des autres parties nues. Le Chimpanzé a au contraire, comme chacun sait, la plus grande partie du visage d'une couleur beaucoup plus claire, intermédiaire entre ce qu'on appelle la couleur de chair et celle du tan, d'où les Nègres disent qu'il a la figure d'un blanc<sup>2</sup>.

Cette couleur générale noirâtre est, sauf quelques légères différences, celle de quatre des individus que possède aujourd'hui le Muséum, et par lesquels se trouvent précisément représentés les quatre états principaux de l'animal comme sexe et comme âge. De ces quatre individus à pelage noirâtre, deux, les premiers arrivés au Muséum, sont, en effet, deux mâles, un adulte et un jeune; et les deux autres, ceux que nous avons reçus il y a

1. J'ai parlé précédemment (p. 5 et 47), du grand Singe du Musée du Havre; chez lui aussi, des poils gris sont mêlés au pelage généralement noirâtre.

Les caractères de la coloration concordent donc avec les dimensions véritablement humaines du corps, pour faire rapporter au Gorille ce Singe, considéré par la plupart des naturalistes qui l'ont vu, comme l'adulte ou du Chimpanzé ou d'une espèce nouvelle, voisine et du même genre.

2. Depuis que ceci est écrit et même composé, le Singe destiné au Muséum par M. le capitaine Bouet, et dont j'ai fait mention p. 47, note 2, est arrivé à la Ménagerie. Ce Singe a l'ensemble des caractères, et notamment les grandes oreilles du Chimpanzé (et non les petites oreilles attribuées au *Tr. Tschégo*); mais il a la figure foncée. Je reviendrai sur ce curieux animal à la fin de l'explication des planches, à l'occasion de la pl. VIII représentant le Chimpanzé adulte.



quelques mois de M. Gaillard<sup>1</sup>, sont des femelles, l'une adulte, et son enfant, femelle comme elle. Celui-ci, très-jeune encore, a le poil beaucoup plus court, encore laineux, beaucoup plus clair à la base<sup>2</sup> que dans sa seconde portion; mais celle-ci, et par conséquent l'ensemble du pelage, est d'un brun noirâtre, sensiblement le même que dans le pelage de la mère.

Le Gorille, s'il ne naît pas noirâtre, ce que nous ignorons, le devient donc au moins très-promptement, et cette même couleur se conserve jusque chez les individus les plus adultes. N'y a-t-il cependant que des Gorilles noirs, noirâtres ou brun foncé?

Sur ce point, une première réponse négative a été faite depuis plusieurs années par M. Gautier-Laboullay, dans le travail inédit que j'ai déjà cité. La femelle adulte qu'il a décrite, et dont il a envoyé le squelette au Muséum, avait, dit-il, « le poil *gris de fer* en avant et plus foncé au dos; » et c'est aussi une « couleur sombre ou *gris de fer* » que M. Ford attribue au Gorille, dans la note qu'il a adressée sur ce singe à l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie<sup>3</sup>.

Ces mots *gris de fer* pourraient toutefois être considérés comme exprimant un gris très-foncé; couleur qui tiendrait de près au noirâtre un peu nuancé de gris que présentent, sur diverses parties de leur pelage, quelques-uns de nos Gorilles, et qui est surtout celle de l'individu adulte qu'ont possédé MM. Verreaux, le même qu'on voit maintenant au Musée de Vienne.

Mais il y a des variétés beaucoup plus prononcées. Outre ses quatre individus noirâtres, avec quelques parties teintées de roux et d'autres gris, le Muséum en possède un cinquième qui est très-décidément et franchement gris, et d'un gris assez éclairci; il n'y a pas bien loin de la couleur de ce Gorille à celle de l'*Hylobates leuciscus* (dont il diffère d'ailleurs considérablement par la nature des poils, secs, un peu durs, nullement laineux). C'est à M. Aubry-Lecomte que nous devons ce dernier individu, dont la taille est d'environ 9 décimètres, et qui, par conséquent, n'est pas adulte<sup>4</sup>.

1. Voy. p. 44.

2. Caractère dont on ne retrouve ordinairement qu'une indication chez l'adulte.

3. *Rev. zool.*, *loc. cit.*, p. 505.

4. Aussi n'est-il dénudé sur aucune partie du corps. La teinte grise résulte du mélange, parmi des poils bruns, de poils d'un gris très-clair ou même blancs. Le dessus de la tête et de la nuque est

Il y aurait même, selon M. Ford, des Gorilles blancs; et M. l'amiral Penaud m'a donné quelques détails sur un individu à « cheveux et barbe blanche, « comme chez un vieillard », qui aurait été tué il y a quelques années, et dont le squelette aurait été envoyé en Angleterre. Toutefois, ces Gorilles blancs ou à barbe blanche, n'ont été vus ni par M. Ford ni par M. Penaud : ces voyageurs en ont seulement entendu parler par des personnes qu'ils croient dignes de confiance; et qui ont assuré à M. Ford que l'animal blanchit en vieillissant<sup>1</sup>.

Faits qui peuvent se résumer ainsi :

La couleur normale est un noir-brunâtre ou brun-noirâtre plus ou moins foncé, teinté sur quelques parties, et notamment sur la tête, de roux, et pouvant l'être aussi sur d'autres parties de gris.

Il existe des variétés grises, et il paraît en exister aussi de plus ou moins blanches, celles-ci par albinisme sénile ou accidentel.

## SECTION IV.

### HABITAT, NOMS DE PAYS ET MOEURS DU GORILLE GINA.

#### § 1. *Habitat.*

Le Gorille habite la côte occidentale d'Afrique, au nord et au sud de l'Équateur.

Au nord, on l'a trouvé à peu de distance de la rivière Money ou Danger; c'est de cette localité que venait, comme on l'a vu<sup>2</sup>, le crâne si remarquable par ses dimensions et par ses proportions robustes, qu'a décrits en dernier lieu M. Owen. Il existerait dans les deux chaînes de montagnes entre lesquelles

couvert de poils, les uns en totalité roux, les autres roux à la base et ensuite noirs, d'autres encore roux avec la pointe d'un gris clair. Le ventre et la plus grande partie des membres sont bruns, tandis que les parties supérieures sont grises.

La peau de cet individu ne porte aucune trace de sexe.

1. On parle aussi au Gabon de grands Singes à pelage roux. Mais nous n'avons sur eux que des notions extrêmement vagues et douteuses.

2. P. 20 et 44.

M. Owen ne précise pas la localité, sans doute parce que lui-même manquait de renseignements précis.

coule cette rivière, et encore, plus au nord, d'après les renseignements puisés par M. Ford<sup>1</sup> à des sources qu'il regarde comme sûres.

Au sud de l'équateur, le Gorille existe au Gabon, et c'est de ce pays que sont venus, grâce à MM. Savage, Walker, Wilson, Gautier, le docteur Franquet, l'amiral Penaud, Aubry-Lecomte, Gaillard et plusieurs autres voyageurs, presque tous les individus, les squelettes ou les crânes, possédés aujourd'hui par divers musées d'Amérique et d'Europe. Au Gabon, on rencontre surtout le Gorille sur la rive gauche du cours d'eau de ce nom, à trente kilomètres environ au-dessus du village de Denis, ainsi appelé du nom d'un des chefs indigènes, le *roi* Denis, comme l'appellent les Européens établis dans le pays. Parmi les points où des Gorilles ont été tués, on cite Abatta, habitation de ce chef, et le voisinage du cap Lopez.

Le Gorille se trouve plus au sud encore, selon le docteur Ford, et jusqu'au Congo, si l'on doit en croire quelques renseignements recueillis par ce voyageur, qui résume ainsi son opinion sur l'habitat du Gorille<sup>2</sup> : « Cet animal habite la chaîne des montagnes qui s'étend, à cent milles environ dans l'intérieur de la Guinée, du Caméron au nord, à Angola au sud, appelée par les géographes *Montagnes de Cristal* ». Cette assertion ne doit être acceptée, pour le moment, qu'avec beaucoup de doute : les bords des rivières du Money et du Gabon restent les seules localités où l'existence du Gorille soit présentement démontrée.

### § 2. Noms de pays.

Nous ignorons comment on appelle le Gorille sur le Money, et, si tant est qu'il existe jusque-là, vers le Congo; mais son nom, dans la région intermédiaire, est bien connu; c'est celui même que nous avons érigé pour lui en nom spécifique; et tous les voyageurs s'accordent sur ce point, sauf des différences tenant, les unes à ce que les indigènes ne prononcent pas tous de même, les autres à ce que les mêmes sons ont été différemment exprimés par les auteurs anglais et français, sans peut-être qu'aucun ait réussi à les rendre tels qu'ils sortent de la bouche des Mpongués<sup>3</sup>, tribu

1. *Loc. cit.*, *Rev. zool.*, p. 504.

2. *Ibid.*

3. Nom très-diversement prononcé et écrit par les divers voyageurs. Ainsi, parmi ceux qui sont le

indigène à laquelle on doit à peu près tout ce qu'on sait des mœurs du Gorille.

Cette tribu du nom de laquelle le mot *Pongo* serait un dérivé ou une corruption, selon M. Savage<sup>1</sup>, appelle, d'après ce voyageur, le Gorille *Engé-ena*, et le Chimpanzé *Enché-eko*; d'où, en Europe, par contraction, le nom si connu de *Jocko*<sup>2</sup>. Les mots *Engé-ena* et *Enché-eko* se composent, comme on le voit, d'une portion qui diffère de l'un à l'autre, et d'une portion commune à tous deux, et ils donnent lieu de penser que les Mpongués, peuplade très-grossière, mais fort au courant de tout ce qui concerne les animaux du Gabon, ont reconnu dans les deux Singes anthropomorphes des espèces distinctes, mais analogues entre elles. Il n'y a pas loin de tels noms à la nomenclature binaire des naturalistes.

M. Ford s'éloigne peu de la forme adoptée par M. Savage : *Engé-ena* devient pour lui *Ngena*.

Parmi les auteurs français, les uns ont puisé à la même source que M. Savage, et par suite donnent les mêmes noms à peine modifiés. C'est ainsi que M. Gautier, qui comme on l'a vu<sup>3</sup>, tenait ses renseignements des missionnaires américains, écrit aussi *Engé-ena*, quelquefois *Ingé-ena*, et *Engé-eko*. Mais ces mots sont rejetés, comme très-éloignés de la véritable prononciation, par les voyageurs français qui ont pu obtenir, par eux-mêmes, et à plusieurs reprises, des renseignements sur les grands Singes du Gabon. Aux noms *Engé-ena* et *Enché-eko*, il faut substituer *N'gina* ou *Gina*, selon M. l'amiral Penaud, et *N'tchégo*, selon M. Franquet; et *D'jina* et *Tchego*, selon M. Aubry-Lecomte, qui a fait un long séjour au Gabon, et qui s'y est tenu constamment en relation avec les indigènes, dans l'intérêt de ses beaux travaux d'acclimatation et de culture, et de ses collections d'histoire naturelle<sup>4</sup>.

plus souvent cités dans ce travail, M. Savage écrit *Mpongue*, M. Franquet *N'pongués*, M. Gautier-Laboullay *Mpingués*.

1. *Ann. des sc. nat.*, loc. cit., p. 478.

D'autres voyageurs expliquent autrement ce mot. Selon DEGRANDPRÉ. *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, in-8°, 4804, t. I, p. 26, le mot *Pongo* « signifie le grand être, le fétiche par excellence » et n'a « aucun rapport avec l'animal » auquel on l'a appliqué.

2. Selon DEGRANDPRÉ, loc. cit., *Jocko* « est l'impératif du verbe se taire. On dit *Jocko* pour imposer silence », et ce mot n'est nullement le nom du Chimpanzé, comme, selon le même voyageur, « le véritable nom Congo » du *Trogodytes niger* est *Kimpézey*.

3. P. 8 et 9.

4. *Tchégo* est, d'après les renseignements très-précis que je dois à M. Aubry, le nom donné par

§ 3. *Mœurs et habitudes.*

Le Gorille est un habitant des forêts : au Gabon, il est surtout connu sur un monticule boisé, qui fait partie d'une des plus vastes forêts du pays. Le Gorille se tient le plus souvent sur les arbres, où on nous le représente tantôt assis, tantôt grim pant, parfois suspendu par les bras.

Comme presque tous les Singes, il vit en troupes ou par bandes. On s'accorde très-généralement à dire qu'il n'y a, dans chaque troupe, qu'un seul mâle adulte. « Quand les jeunes mâles grandissent, dit M. Savage, ils se disputent le commandement, et le plus fort, en tuant et chassant les autres, s'établit lui-même chef de la communauté. »

Les troupes de Gorilles changent parfois de lieu d'habitation. Leurs déplacements se renferment-ils dans un cercle plus ou moins limité? Ou arrive-t-il parfois qu'ils constituent de véritables émigrations? On a quelque raison d'admettre cette dernière supposition. Selon plusieurs des Européens qui ont résidé au Gabon, il y aurait lieu de croire que le Gorille n'occupe pas depuis longtemps le mamelon boisé, peu distant du village de Denis, où il est aujourd'hui si abondant. Il y serait arrivé de l'intérieur à une date qu'il est impossible de préciser, mais qui paraît très-récente<sup>1</sup> : comment expliquer autrement que le Gorille ait pu rester si longtemps ignoré, sur une côte si souvent visitée par les Européens, et dont il est assurément une des espèces les plus remarquables par ses caractères aussi bien que par sa taille gigantesque?

Le régime du Gorille, comme celui de tous les grands Singes, est essentiellement végétal. Les *Amomum* y tiennent la plus grande place, selon M. Savage, qui cite aussi la canne à sucre, le fruit du palmier à huile, le bananier-figuier et le papayer, comme plus ou moins recherchés par le

les Mpongués à tous les vrais Troglodytes : qu'il n'en existe qu'une espèce, le Chimpanzé, ou deux, le *T. Tschigo* de MM. Franquet et Duvernoy, et le véritable Chimpanzé. Les Nègres ne distinguent pas ces deux espèces.

1. C'est l'opinion de M. le docteur Franquet qui me l'a communiquée peu de temps après son retour en France.

Je retrouve cette même opinion énoncée par un autre médecin de la Marine impériale, M. le docteur Ricard, dans le préambule de sa traduction de la notice de M. Ford (*Ann. des sc. nat.*, ann. 4855, p. 503). M. Ford avait émis lui-même des vues analogues.

Gorille. Selon M. Ford, à l'usage des fruits et des racines et aussi du miel, le Gorille joindrait, à l'occasion, celui de la chair. « S'il prend un homme, dit M. Ford, il le dévore comme les animaux qu'il chasse. » Ces dernières assertions sont contraires à tous les faits connus à l'égard des autres grands Singes; et elles ont contre elles, à part l'analogie, les renseignements fournis par les autres voyageurs.

En comparant le Gorille avec le Chimpanzé, on trouve que s'il l'emporte sur celui-ci en taille et en force, il le cède en intelligence. Son infériorité, à ce point de vue, a été déjà indiquée par M. Savage dans le travail où il a fait connaître ce Singe, et elle a été depuis confirmée par presque tous les voyageurs. Le Gorille, d'après l'ensemble des faits connus, diffère du Chimpanzé par le degré de son intelligence, dans le même sens que par son organisation; il est le second et à distance.

La différence la plus caractéristique est celle qui est relative aux habitations de ces deux Singes, ou comme on les désigne souvent, à leurs *nids*. Ceux des Chimpanzés sont des aires formées de branches entrelacées, et que recouvre « un toit de feuilles impénétrable à l'eau, » expression que j'emprunte textuellement à une lettre écrite en 1854 par M. Aubry-Lecomte<sup>1</sup>. Les Gorilles sont loin d'avoir la même industrie. D'après divers témoignages d'abord recueillis par M. Aubry, le Gorille, quand il pleut, se laisserait mouiller; restant immobile et la tête courbée. Selon d'autres renseignements, obtenus depuis par le même voyageur, et qu'il y a tout lieu de croire plus exacts que les premiers; ce Singe se fait, comme le Chimpanzé, « une sorte de nid recouvert d'un toit; mais ce nid et ce toit sont faits beaucoup plus grossièrement, et l'eau passe assez facilement à travers les menues branches et les feuillages qui composent le toit. » « Les habitations des Gorilles rappellent celles des Chimpanzés, avait déjà dit M. Savage, et consistent, seulement en quelques bâtons ou rameaux garnis de feuilles, « soutenus par les fourches et les branches des arbres: elles ne les abritent pas, et leur servent pour la nuit ». Quelle que soit celle de ces deux versions qu'il y ait lieu d'adopter à cet égard<sup>2</sup>, il n'en est pas moins hors de

1. Lettre (inédiée) à MM. les Professeurs-administrateurs du Muséum, écrite du Gabon en janvier 1854.

2. Il y a même une troisième version. Les Gorilles « dorment sur les arbres quand il fait beau,

doute que les Gorilles ne savent pas ou ne savent que mal s'abriter.

Les voyageurs auxquels nous devons des renseignements sur l'attitude du Gorille et son mode habituel de progression, nous le représentent aussi à ce point de vue, comme plus éloigné de l'Homme que ne l'est le Chimpanzé<sup>1</sup>. Celui-ci, disent les Nègres, marche debout et droit comme un homme; le Gorille marche comme un animal. Nous ne saurions accepter sans réserve, ni l'une ni l'autre de ces assertions; mais elles sont, sans nul doute, fondées sur quelque chose de réel; c'est-à-dire, sur la station plus fréquemment verticale du Chimpanzé, plus habituellement quadrupède du Gorille; l'une et l'autre en rapport avec la conformation de ces animaux, et particulièrement avec le degré, très-différent chez l'un et chez l'autre, de la proéminence de la face. Dans son allure ordinaire, le Gorille nous est dépeint par M. Savage comme courbé en avant, « avançant  
« les bras, posant les mains à terre, et imprimant à son corps un mouve-  
« ment moitié de saut, moitié de balancement; » allure qui se rapproche beaucoup, comme on pouvait le prévoir, de celle des autres Simiens. Et M. Ford qui ne parle pas seulement d'après des renseignements recueillis auprès des Nègres, mais qui a vu lui-même un jeune Gorille vivant, en décrit ainsi la station et la démarche: « Le *Nyena* va généralement à quatre  
« pattes, les pieds appuyés à plat comme l'homme, les cuisses pliées à angle  
« aigu sur la jambe. Les mains ouvertes appuient à terre en arrière et en  
« dehors des pieds, les bras presque parallèles à l'axe du corps qu'ils sup-  
« portent en arrière des pieds et non pas en avant. Sa démarche est un mou-  
« vement oscillatoire causé par le port en avant de tout un côté qui tourne  
« autour du côté opposé; celui-ci se meut à son tour de la même manière<sup>2</sup>. »

Le Chimpanzé et les Gorilles vivent au Gabon dans le voisinage les uns des autres, mais sans se mêler. Il n'arrive pas, où il n'arrive guères, que l'une des espèces sorte de ses limites pour aller faire la guerre à l'autre: on

« dit M. Gautier, ils s'abritent sous des huttes informes construites avec des piquets, des branches  
« couvertes de feuilles et des écorces d'arbre. »

1. Extrait des notes qu'a bien voulu me remettre M. Aubry-Lecomte.

2. « Tel est le mouvement que j'ai observé, » dit M. Ford, *Ann. des sc. nat., loc. cit.*, p. 509. Et il ajoute, mais ceci n'est plus qu'une conjecture: « Outre cette démarche, je suis porté à admettre  
« que dans les bois il est dans une demi-rectitude, qu'il aide sa marche en s'accrochant aux branches  
« d'arbres. Parfois il marche debout. »

ne cite pas, au Gabon, un *seul exemple* d'un combat entre les deux espèces d'animaux.

Les Gorilles ne vont non plus attaquer, en dehors et à distance de leur zone d'habitation, ni les hommes, ni les autres animaux; mais, si l'on y pénètre ou si l'on en approche trop, ils deviennent terribles. Les luttes du Gorille avec divers animaux ne paraissent pas rares, et il en sort presque toujours vainqueur; même quand il combat la panthère, qu'on représente comme habituellement en guerre avec lui. Les Gorilles passent aussi pour mettre en fuite les éléphants; mais ce sont là, disent plusieurs voyageurs, des contes qui ne reposent sur rien de sérieux.

Les mâles seuls, dit-on, prennent part au combat. Les femelles et les jeunes nous sont représentés comme fuyant à l'approche du danger. Le mâle, au contraire, non-seulement ne fuit pas; mais une fois que ses femelles et ses petits sont en sûreté, il se précipite sur son ennemi, les poils du col hérissés, les narines dilatées, la lèvre supérieure tombante.

Les voyageurs qui rapportent ces faits, s'accordent aussi sur ce que quelques-uns d'entre eux appellent le *cri de guerre* du Gorille, « hurlement terrible et qui résonne au loin dans la forêt, dit M. Savage, quelque chose « comme un *Kh-ah! Kh-ah!* prolongé et aigu<sup>1</sup>. » M. Ford dit que ce cri ressemble à celui du Chimpanzé en colère et s'entend à grande distance.

Les rencontres du Gorille avec l'Homme sont très-rares, à cause de la terreur qu'inspire ce gigantesque Singe. Les individus qu'on s'est procurés viennent presque tous de chasseurs d'éléphants et de marchands conduits par l'appât du gain dans les forêts où se trouvent les Gorilles<sup>2</sup>. Quant aux Nègres, il est à peu près impossible de les déterminer à attaquer le Gorille pour en obtenir la dépouille, à plus forte raison pour le prendre vivant. « Quand tu me donnerais aussi gros d'or que cette montagne, je n'essaierais pas, » répondaient les indigènes à toutes les demandes, à toutes les offres de M. l'amiral Penaud. Il y a cependant des exemples d'individus pris ou tués par les Nègres: mais ce sont des faits rares, et qui élèvent leurs auteurs presque au rang des héros. M. Savage cite un esclave qui fut, il y a quelques années, rendu à la liberté et proclamé le prince des chasseurs,

1. Savage, *loc. cit.*, trad. dans les *Ann. des sc. nat.*, p. 484.

2. Des chasseurs se sont vantés d'avoir tué des Gorilles, en faisant feu au moment où ils venaient de saisir ainsi leurs fusils. Ce sont là de ces contes de chasseurs dont chacun connaît la valeur.



pour une de ces rares victoires<sup>1</sup>. Les armes européennes elles-mêmes ne triomphent pas toujours du Gorille. « S'il n'est pas tué raide, dit M. Aubry, il tord « les canons de fusil comme des pailles, et broie son ennemi entre ses dents. » « A moins qu'il ne soit empêché par un coup de feu bien dirigé, dit aussi « M. Ford, il saute sur son adversaire, l'étreint dans ses bras, ou, le saisis- « sant avec les mains de façon qu'il ne puisse échapper, il le déchire à « belles dents. On prétend qu'il saisit le canon de fusil et l'écrase immédia- « tement entre ses formidables mâchoires. » Il y a sans nul doute de l'exa- « gération dans ces expressions; mais on ne peut guère douter, d'après les divers témoignages recueillis, qu'un canon de fusil ait été arraché, au moins une fois, des mains qui le tenaient, et tordu par un Gorille<sup>2</sup>; et il est absolument hors de doute que la chasse de cet animal expose l'homme le mieux armé aux plus redoutables périls.

Les Gorilles passent pour très-dangereux aussi, à un autre point de vue, pour les populations des pays qu'ils habitent. On les représente comme enlevant des Nègresses quand ils en trouvent l'occasion; et tous les voyageurs ont pu recueillir, à l'appui de ces croyances populaires, des récits très-variés dans leurs détails, mais très-semblables au fond. Il y en a même d'une date ancienne. Déjà en 1738 (sans compter deux vagues indications données par quelques auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle), le voyageur La Brosse consignait, dans une relation communiquée par extrait à Buffon<sup>3</sup>, un

1. M. Franquet (note inédite) dit qu'on ne trouve que chez les Boulous, des hommes assez hardis pour attaquer les Gorilles.

Les Mpongués obligent parfois leurs esclaves à les guetter.

2. Dans cette rencontre, l'adversaire du Gorille était un Nègre auquel l'animal, après l'enlèvement de son fusil, brisa l'épaule d'un coup de dent. Le chasseur fut heureusement secouru à temps; il a survécu.

3. Voy. *Histoire naturelle*, t. XIV, p. 51.

Buffon rappelle aussi, p. 49, un fait dont BARTEL (sur la relation duquel je reviendrai plus loin) aurait fait le récit à Purchas : un petit Nègre aurait été enlevé par de grands Singes, et serait revenu après une année passée dans la société de ces animaux qui, dit-on, « ne lui avaient fait aucun mal ».

Buffon est revenu dans ses *Suppléments* (t. VII, p. 4) sur ces mêmes faits, non pour les démentir, mais au contraire pour les confirmer : « C'est à ce grand Orang-Outang, dit-il, qu'on doit rapporter « les combats contre les Nègres, l'enlèvement et le viol des Nègresses, et les autres actes de force et « de violence, cités par les voyageurs. »

Malgré cette assertion de Buffon, on peut tenir pour certain que le *Grand Orang-Outang*, c'est-à-dire le Gorille, n'est pas le seul Singe qui passe en Afrique pour enlever des femmes. Outre divers documents déjà publiés, je puis m'appuyer ici d'une communication intéressante qu'a bien

témoignage que notre grand naturaliste jugeait assez digne de foi pour le reproduire. Non-seulement La Brosse avait entendu dire que les Orangs-Outangs d'Angole ou Quimpézés (nom sous lequel le Gorille paraît compris dans ce passage) « tâchent de surprendre les Nègresses <sup>1</sup> ; » mais il avait lui-même « connu à Lowango une Nègresse qui était restée trois ans « avec ces animaux, » hauts « de six à sept pieds, et d'une force sans égale. » De tels récits se reproduisent sans cesse sur divers points de l'Afrique, et particulièrement au Gabon ; mais aucun fait authentique n'est venu, de nos jours, ni les justifier, ni même les rendre vraisemblables. « Les « anciens du pays, » dit M. Aubry-Lecomte<sup>2</sup>, si digne de foi et par son caractère et par ses fréquentes relations avec les indigènes, « m'ont parlé de « femmes enlevées ; ils y croient ; mais quand je les ai pressés de questions, « ils n'ont pu citer aucun fait précis, aucun nom. Je considère donc, ajoute- « t-il, comme une fable, ce fait dont on s'est tant occupé. » M. Savage est plus ferme encore dans ses convictions négatives. « Nous démentons formel- « lement, dit-il, les *sottes histoires* de femmes enlevées<sup>3</sup>. » Quant aux prétendues naissances de métis dont parlent Bory de Saint-Vincent<sup>4</sup> et quelques autres auteurs, il ne paraît même pas qu'il en soit question au Gabon : des voyageurs récents dont j'ai consulté les relations publiées ou inédites, pas un seul ne fait la moindre allusion à ces prétendus métis d'après lesquels auraient été inventés, selon le naturaliste trop peu scrupuleux que je viens de citer, les satyres, les faunes et « autres monstres composés d'homme et d'animal. »

voulu me faire en 1852 un officier distingué de notre armée, M. Hecquard, capitaine de spahis, et ancien commandant du fort de Backal. Dans un voyage à l'intérieur qu'il a poussé jusqu'à 60 myriamètres de Tombouctou, M. Hecquard a vu et chassé, à plusieurs reprises, sur le plateau supérieur du Fouta-Djallon, par 10° de lat. N., des Chimpanzés, ou du moins, pour reproduire les propres expressions de cet officier, des *Singes noirs sans queue, hauts d'un mètre* (taille d'une femelle qui fut tuée dans une des chasses). Ces *Hommes sauvages* (*Guerko Mahoudo*), ainsi que les appellent les Nègres, vivent en grand nombre sur des rochers où on les attaque tous les ans, après avoir cerné la troupe. « On en tue beaucoup pour les détruire » ; ce qu'on fait, en partie, parce que ces *Hommes sauvages* « passent pour enlever les femmes qui n'osent pas s'aventurer de leur côté. Toutefois, on ne cite aucun « fait ayant quelque authenticité. »

1. « Ils les gardent avec eux pour en jouir, dit La Brosse, et les nourrissent très-bien. »

2. Dans les notes qu'il a bien voulu me communiquer.

3. Trad. dans les *Ann. des sc. nat.*, loc. cit., p. 180.

4. Art. *Orang* du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. XII, p. 271.

Si les histoires de Nègresses enlevées sont des contes, ce ne sont ni les seuls ni les plus absurdes qui aient cours au Gabon. Les Gorilles, aussi bien que les Chimpanzés, dit M. Savage <sup>1</sup>, sont regardés par les naturels « comme des êtres humains, membres de leur propre race, mais dégénérés. Quelques-uns n'avouent pas cette manière de voir, et chez eux prévaut l'idée de l'émigration des âmes. Ils disent que l'*Enché-eko* ou Chimpanzé possède l'esprit d'un homme de la côte, qui est moins violent et plus intelligent, et que l'*Engé-ena* (Gorille), celui d'un habitant des bois. La majorité cependant est convaincue que ce sont *de vrais hommes*. » M. Ford ne s'est adressé, à ce qu'il paraît, qu'à des Nègres plus éclairés; car il n'a pas trouvé, dit-il <sup>2</sup>, un seul indigène croyant à la ressemblance « de l'homme avec cet animal, quoiqu'on l'ait prétendu; une pareille supposition est pour eux une insulte. » Ce démenti donné par M. Ford à son compatriote, prouve seulement que tous les Nègres ne partagent pas la même croyance; il y a partout, même parmi les Mpongués, des *esprits forts*, comme il y a partout des gens prêts à accepter toutes les absurdités. Il est hors de doute que l'honorable missionnaire a rencontré plusieurs de ces derniers parmi les naturels du Gabon <sup>3</sup>. M. Savage a même combattu, à diverses reprises, mais sans pouvoir en triompher, cette singulière croyance à la fraternité des Nègres et des *Hommes des bois*.

Il est un autre point sur lequel MM. Savage et Ford sont mieux d'accord. Que les Nègres voient ou ne voient pas dans les Gorilles des êtres humains, ils en mangent volontiers la chair quand ils peuvent se la procurer. M. Gautier confirme ce fait; et il ajoute qu'on fume la viande de Gorille comme celle des autres Singes et de l'Eléphant, et qu'elle devient ainsi « une partie principale et délicieuse des repas <sup>4</sup>. »

Le Gorille serait aussi utile aux Nègres d'une autre manière. A leur exemple, il fait, dit-on, des fagots, mais tellement lourds, qu'il ne peut ensuite les emporter. Les Nègres, quand il les a abandonnés, s'en emparent et en font leur profit.

Ce même Gorille, qui est, pour les populations noires, tantôt un frère

1. *Loc. cit.*, p. 482.

2. *Loc. cit.*, p. 510.

3. Et il n'est pas le seul. Voyez, à la fin de ce Mémoire, la Notice de M. Gautier-Laboullay.

4. *Ibid.*

dégénéré, tantôt un ennemi féroce et redouté, tantôt une proie et presque un gibier, tantôt encore un auxiliaire involontaire, est parfois aussi, pour elles, un Dieu. M. Owen nous apprend, d'après le capitaine Wagstaff, que les Nègres conservent des crânes de Gorille, et en font des fétiches<sup>1</sup>; « et la vénération superstitieuse qu'ils ont, dit l'illustre zootomiste anglais, pour ces restes hideux de leur formidable ennemi, ajoute encore aux difficultés qu'on a à se procurer des crânes pour les collections. »

Sur quelques points de la Guinée où l'espèce n'existe pas ou n'existe plus, le Gorille, ou plutôt le *Sammantam*, c'est le nom qu'on lui donne, est le sujet de fables, de légendes recueillies par M. Pel, et consignées par M. Temminck dans son savant et intéressant ouvrage sur la Guinée<sup>2</sup>.

Le *Sammantam*, haut de sept pieds, selon les Nègres, et « plus fort et plus grand que l'homme, est, pour ces peuples, dit M. Temminck, un être fantastique, un *esprit* dont les apparitions nocturnes ont souvent lieu sur le bord des rivières où il se rend de temps en temps pour pêcher; il utilise les longs poils bruns dont son crâne est revêtu, en guise de nasse ou d'appât, pour se rendre maître du poisson dont ces peuples prétendent qu'il se nourrit. »

D'autres légendes, au rapport de M. Ford<sup>3</sup>, font du Gorille le héros de récits guerriers où ce Singe joue le rôle d'un roi et d'un conquérant.

Telles sont les notions que j'ai pu extraire des divers travaux publiés jusqu'à ce jour, et des renseignements que j'ai puisés à diverses sources. Elles se réduisent, comme on le voit, à quelques faits autour desquels viennent se grouper des récits, les uns très-douteux, les autres manifestement fabuleux; contes de chasseurs et contes de traitants, aussi peu dignes les uns que les autres, de la crédule attention qu'on leur a quelquefois accordée.

1. OWEN, premier Mémoire sur le Gorille, p. 394.

2. *Esquisses zoologiques sur la côte de Guinée, Mammifères*, Leyde, in-8°, 1853, p. 4.

3. *Loc. cit.* — Trad. dans les *Ann. des sc. nat.*, p. 509.

## SECTION V.

INDICATIONS RELATIVES AU GORILLE,  
DONNÉES PAR DES AUTEURS PLUS OU MOINS ANCIENS.

Le Gorille ne date pour la science, comme on l'a vu, que du Mémoire de M. Savage, c'est-à-dire de l'année 1847. C'est ce savant missionnaire qui a le premier nettement distingué cette espèce, qui en a mis l'existence hors de doute, qui lui a donné une place dans nos cadres de classification; et c'est de ses travaux que sont partis tous les zoologistes qui sont venus s'occuper après lui du Gorille.

Mais M. Savage n'a-t-il eu ici aucun devancier? Le plus remarquable et le plus gigantesque des Primates africains était-il resté, jusqu'à ces derniers temps, complètement ignoré de tous les voyageurs, de tous les naturalistes?

A ces questions, les zoologistes ont déjà répondu négativement; et il était impossible qu'ils fissent une autre réponse; car nous allons voir le Gorille mentionné dès le xvii<sup>e</sup> siècle, connu et déjà même dénommé par Buffon; signalé aussi, d'après lui, par plusieurs auteurs plus ou moins récents; retrouvé de nos jours et indiqué de la manière la plus nette, et en dernier lieu, représenté dans un de nos Musées, par une peau, il est vrai, mutilée et en très-mauvais état, arrivée en France plusieurs années avant que l'espèce fût retrouvée par M. Savage.

Selon quelques auteurs, et particulièrement, selon M. Dureau de la Malle, la connaissance du Gorille remonterait même à une époque très-reculée: plusieurs siècles avant notre ère, le Gorille aurait été non-seulement vu, mais rapporté à Carthage par le navigateur Hannon. Jusqu'à quel point devons-nous accepter cette conséquence, savamment et ingénieusement déduite de divers textes

par mon savant confrère? C'est ce que je vais chercher à déterminer, en me renfermant toutefois dans les limites où il appartient à l'histoire naturelle de considérer une question qui intéresse surtout l'histoire de la géographie et de la navigation dans les temps anciens.

J'aurai aussi quelques mots à dire de la prétendue identité, quelquefois admise, des Gorilles d'Afrique avec les Satyres des anciens, comme des Chimpanzés avec leurs Pygmées. Question dont la solution est en partie subordonnée à celle qui précède; aussi commencerai-je par celle-ci.

§ 1. *Passage du Périples d'Hannon, relatif aux Gorilles ou Gorgones.*

Un des monuments les plus remarquables que nous ait laissés l'antiquité, est sans nul doute la relation de l'expédition maritime que commanda, au VI<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>1</sup>, l'amiral et suffète carthaginois, Hannon. Le gouvernement de Carthage, alors dans toute sa puissance, *punicis rebus florentissimis*<sup>2</sup>, avait conçu la pensée de faire explorer à la fois, par ses navires, les régions les plus reculées du Nord et du Sud : Himilcon et Hannon furent choisis pour l'exécution de ce grand projet. Le premier mit à la voile pour l'Europe, et en contourna le continent; il paraît être parvenu jusqu'aux Iles britanniques. Hannon, à la tête d'une escadre de soixante bâtiments<sup>3</sup>, se dirigea vers l'Afrique qu'il devait de même contourner, pour instituer, au delà des Colonnes d'Hercule, des colonies *libyphéniciennes*. Selon Pline, Hannon devait poursuivre sa route jusqu'à ce qu'il arrivât (comme le fit vingt siècles après lui Vasco de Gama) du détroit des Gades au Golfe arabique; immense voyage que l'auteur latin attribue même à Hannon l'honneur d'avoir accompli : *Circumvectus a Gadibus ad finem Arabiæ*<sup>4</sup>. Mais Pline est ici démenti, non-seulement par tous les auteurs venus après lui,

1. Plusieurs auteurs rapportent même l'expédition d'Hannon à une époque bien plus reculée. Voy. GOSSELIN, *Recherches sur la géographie des anciens*, t. I.

2. PLINE, *Historiæ naturalis*, lib. V, 1.

3. Trente mille hommes et femmes étaient portés par ces soixante bâtiments.

4. *Ibid.*, lib. II, LXVII.

Pline n'avait donc pas connaissance de la relation d'Hannon.

mais par Hannon lui-même, qui, de retour à Carthage, déposait dans le temple de Saturne, une relation rédigée ou revue par lui-même, dont on possède, au défaut du texte original, une version grecque<sup>1</sup> : véritable traduction selon les uns; extrait plus ou moins altéré et infidèle, selon les autres. Dans ce document, très-précieux, quelque hypothèse qu'on adopte à son égard, on voit qu'après 26 jours de navigation, les vivres se trouvant épuisés, l'escadre reprit la route de Carthage, où elle revint heureusement, après avoir accompli sa mission et fondé plusieurs villes, dont la première était située à deux journées au delà des Colonnes d'Hercule.

Mais quel fut le terme de la navigation d'Hannon? Le récit d'Hannon, son journal de voyage, comme nous dirions aujourd'hui, prête ici aux interprétations les plus contraires. La plupart des auteurs ont admis que l'amiral carthaginois n'avait pas dépassé le Cap-Blanc; plusieurs qu'il s'était arrêté même fort en deçà, au Cap Bojador, situé, comme chacun sait, vers 25° de lat. N., en face des îles Canaries. D'autres, comme Bochard et Campomanes, auteurs de dissertations spéciales sur le *Périple*, croient au contraire et cherchent à établir qu'Hannon a atteint les côtes du Sénégal ou même celles de la Guinée; et M. Dureau de la Malle le fait arriver jusqu'à l'embouchure du Gabon, c'est-à-dire jusqu'à l'Équateur.

Cette dernière opinion a trouvé de nombreux et surtout d'ardents contradicteurs. C'est pour la justifier que M. Dureau de la Malle a recouru à l'histoire naturelle. La découverte du Gorille au Gabon lui a paru une preuve décisive en faveur de l'extension de la navigation des Carthaginois jusqu'à l'Équateur; car, selon M. Dureau, Hannon aurait connu le Gorille, par conséquent, le Gabon.

Le passage sur lequel se fonde mon savant confrère est celui qui termine le *Périple*, et dont voici la traduction, telle qu'il la donne<sup>2</sup> :

Après avoir navigué trois jours le long de ces ruisseaux enflammés, nous arrivâmes dans le golfe appelé la *Corne du Sud*. Dans le fond de ce golfe était une île semblable à la première, qui avait un lac, et dans ce lac était une autre île remplie d'*hommes sauvages*<sup>3</sup>. En beaucoup plus grand nombre étaient les *femmes velues sur tout le corps*<sup>4</sup> que nos interprètes appelaient *Gorilles*<sup>5</sup>. Nous les

1. Ἀνωνος Περὶπλος, dans les *Geographiæ veteres scriptores græci minores*, t. I, *Oxonizæ*, 1698.

2. *Mémoire sur le grand Gorille*, dans les *Ann. des sc. nat.*, loc. cit., p. 486.

3. Dans le texte : ἄνθρωποι ἄγριαι.

4. Πόλι δὲ πλείους ἦσαν γυναικες δασεῖαι τῆς σώμασιν.

5. Γορίλλαι.

poursuivîmes, mais nous ne pûmes prendre les *hommes*; tous nous échappèrent par leur grande agilité, étant *cremnobates* <sup>1</sup> (c'est-à-dire grimant sur les rocs les plus escarpés et les troncs d'arbres les plus droits), et se défendant en nous lançant des pierres. Nous ne prîmes que trois *femmes* qui, mordant et déchirant ceux qui les emmenaient, ne voulaient pas les suivre. On fut forcé de les tuer. Nous les écorchâmes et nous portâmes leurs peaux à Carthage; car nous ne naviguâmes pas plus avant, les vivres nous ayant manqué.

Que devinrent ces peaux de *Gorilles* femelles, rapportées à Carthage, du point extrême de la navigation d'Hannon? Elles furent déposées par lui et conservées dans le temple de Junon, comme nous l'apprend Pline qui, au nom de *Gorilles*, substitue celui de *Gorgones*; et deux, du moins, sur trois, se voyaient encore, dans ce temple, lors de la prise de Carthage. Voici un passage où ce fait est attesté; ce passage est de Pline, qui revient ici, pour la troisième fois, sur le voyage d'Hannon :

« *Penetravit in eas (Gorgades insulas) Hanno Pœnorum imperator, prodiditque hirta feminarum corpora, viros pernecitate evasisse : duarumque Gorgonum cutes argumenti et miraculi gratia in Junonis templo posuit, spectatas usque ad Carthaginem captam.* »

C'est là tout ce que nous savons des *Gorilles* ou *Gorgones*. Est-ce assez pour les rapporter avec certitude, comme croit pouvoir le faire M. Dureau de la Malle, ou même avec quelque vraisemblance, à l'espèce à laquelle les modernes donnent le nom de Gorille?

L'opinion de M. Dureau de la Malle est aussi celle de M. Haime <sup>3</sup>, de M. Temminck <sup>4</sup>, et de plusieurs autres naturalistes <sup>5</sup>; et au premier aspect, elle peut sembler très-spécieuse. Je ne saurais cependant la partager. J'admets bien que les Ἀνθρωποὶ ἄγριοι, vus par Hannon, que les Γορίλλαι rapportées par lui à Carthage, étaient de grands Singes : car ces *hommes* étaient *cremnobates*,

1. Κρεμνοβάται ὄντες.

2. *Lib.* VI, xxxvi.

3. *Ann. des sc. nat.*, *loc. cit.*, p. 458.

4. *Esquisses zoologiques sur la côte de Guinée, Mammifères*, Leyde, in-8°, 1853, p. 2.

M. Temminck n'énonce toutefois son opinion qu'avec des réserves.

5. Je ne crois pas devoir comprendre parmi eux M. SAVAGE, qui s'est borné à dire, en proposant le nom spécifique de *Gorilla* : « *The name Gorilla has been adopted, a term usited by Hanno in describing the « Wild mens » found on the coast of Africa, probably one of the species of the Orang.* » On voit que M. SAVAGE s'abstient ici de toute affirmation.

Il en est de même de M. DUVERNOY, *Archiv. du Mus.*, *loc. cit.*, p. 242.

Je ne vois pas non plus que M. OWEN, dont M. Dureau de la Malle invoque l'autorité en faveur de son opinion, se soit jamais prononcé sur l'identité du *Gorilla Gina* avec le Gorille d'Hannon.



pour employer le mot français par M. Dureau de la Malle <sup>1</sup>; c'est-à-dire très-agiles et grimpeurs; et ces femmes avaient le corps *velu* : *δασεῖται τοῖς σώμασιν*, selon le texte grec; *hirta corpora*, selon Pline.

Je regarde encore, sinon comme certain, du moins comme très-vraisemblable, que ces Singes n'étaient ni des Papions, ni des Cynocéphales voisins du Papion. Les Carthaginois connaissaient sans nul doute des Singes de ce groupe : ils n'eussent pas qualifié d'*hommes* et de *femmes sauvages* des animaux qui lui eussent appartenu; ils n'en eussent pas si précieusement conservé les dépouilles dans le temple d'une de leurs principales divinités.

Le Gorille d'Hannon paraît donc être un Simien, un Singe anthropomorphe : mais entre les espèces que nous connaissons sur la côte occidentale d'Afrique, quelle raison avons-nous de le rapporter au Gorille Gina plutôt qu'au Chimpanzé? Aucune, et je vois au contraire quelques motifs à faire valoir en faveur de l'opinion inverse.

Le premier, c'est la différence d'habitat attribuée par les voyageurs au Gorille Gina et au Chimpanzé; celui-là plus caché dans l'intérieur des terres; celui-ci plus voisin de la mer <sup>2</sup>, et c'est pourquoi il est le mieux et le plus anciennement connu.

Le second est l'impossibilité où furent les marins carthaginois d'atteindre les Gorilles mâles : on n'en put saisir un seul, dit Hannon; tous s'enfuirent. Or, les récits que nous possédons, sont tous d'accord sur ce point : quand on attaque le Chimpanzé, il fuit; quand on attaque le

1. *Cremnobates*, Κρημνοβάτης ou Κρημνοβάτης; à proprement parler, d'après les deux racines de ce mot : *qui marche sur les précipices, sur les lieux escarpés*.

Par extension, ce mot signifiait aussi : *Voltigeur*.

2. Tous les témoignages sont ici d'accord :

« *L'Engé-ena* habite l'intérieur de la Basse-Guinée; l'*Enché-eko* ou Chimpanzé se rapproche davantage du bord de la mer. » SAVAGE, *loc. cit.*

« On n'était pas encore parvenu à faire connaître cet animal à la science zoologique. Cela résulte de ce que cet Orang habite l'intérieur des bois..., et qu'il se tient à une certaine distance des côtes. » GAUTIER-LABOULLAY, Lettre déjà citée.

« Les Gorilles restent d'habitude dans les lieux où ils ont établi leur demeure. Les N'tchégos s'approchent fréquemment des habitations. » FRANQUET, lettre déjà citée.

« Le plus souvent, on n'a guère rencontré cet animal qu'à une certaine distance de la mer... Primitivement, il habitait la chaîne de montagnes fréquentée seulement par les *Bushmen* (Hommes des bois, c'est-à-dire, de l'intérieur). FORD, *loc. cit.*

Gorille, et souvent avant qu'on l'attaque, il se jette sur son adversaire<sup>1</sup>.

Enfin, comment nous expliquer, dans l'opinion de M. Dureau de la Malle, qu'Hannon n'ait rien dit de la taille des Singes qu'il avait fait poursuivre? S'il se fût agi de Gorilles, il n'eût pas parlé d'*hommes* sauvages, mais de géants. Le voyageur, le chasseur amplifie volontiers ses récits; il va souvent un peu, quelquefois beaucoup au delà de la vérité: il ne lui arrive guère de rester en deçà.

Le Gorille d'Hannon, la Gorgone de Pline me paraissent donc pouvoir être rapportés avec beaucoup plus de vraisemblance au Chimpanzé qu'au Gina.

De cette rectification purement zoologique de l'opinion de M. Dureau de la Malle sur le Γορίλλα d'Hannon, il ne résulte d'ailleurs nullement que l'on doive rejeter les vues de mon savant confrère sur les limites du *Périples*. La détermination que je crois devoir adopter, tend plutôt à modifier qu'à réfuter l'argument que M. Dureau avait cru pouvoir emprunter à l'histoire naturelle: le Chimpanzé habite, en effet, exclusivement, aussi bien que le Gorille, les régions équatoriales de l'Afrique<sup>2</sup>.

### § 2. *Prétendues indications du Gorille chez divers auteurs grecs et latins.*

Tout le monde connaît les fables grecques et latines sur les Satyres, ces êtres *demi-hommes* et *demi-bêtes*, *Capripedes Satyri*<sup>3</sup>, dont les anciens ont fait des dieux.

Ruricolæ, Sylvarum numina, Fauni  
Et Satyri fratres. . . . .

..... In Venerem Satyrorum prona juvenus<sup>4</sup>.

N'y aurait-il pas lieu de rapporter les Satyres au Gorille? Question que se

1. « Ces animaux sont excessivement féroces, et ont des habitudes constamment offensives; ils ne fuient jamais devant l'homme, comme le fait le Chimpanzé. » SAVAGE, *loc. cit.*

« Jamais ils ne fuient l'approche de l'homme, comme le Chimpanzé. » GAUTIER-LABOULLAY, *loc. cit.*

« Au premier cri d'alarme, le mâle se dirige, ivre de fureur, vers son ennemi. » Le même, *Ibid.*

« Quoiqu'il ne cherche pas l'homme, dès qu'il en reconnaît un par l'ouïe, la vue ou l'odorat, il pousse son cri, se prépare à l'attaque qu'il commence toujours. » FORD, *loc. cit.*

2. Je laisse ce passage tel qu'il a été écrit il y a quelques mois. Rien ne me faisait alors pressentir que M. Dureau de la Malle allait être enlevé à la science qu'il cultivait encore, dans un âge avancé, avec une ardeur toute juvénile.

3. Expressions de LUCRÈCE, qu'on trouve aussi dans HORACE.

4. OVIDE, *Metamorphoseon lib. VI et lib. I.*

sont posée quelques voyageurs, et qui leur a parti pouvoir se résoudre par l'affirmative. Aucun, toutefois, n'a entrepris de le prouver, et c'est, en passant, et sans y attacher la moindre importance, qu'on a émis cette opinion, ou plutôt cette conjecture; car elle ne repose sur rien de sérieux, et je ne perdrai pas mon temps à la réfuter.

Ce qui précède, éclaire d'ailleurs cette question, et fait disparaître le seul argument par lequel on eût pu essayer d'en justifier la solution affirmative. Si des Gorilles eussent été apportés à Carthage et exposés publiquement, durant des siècles, dans cette capitale visitée par des étrangers de tous les pays, un Singe aussi gigantesque et aussi remarquable, un animal à tant d'égards humain, n'eût pu manquer d'agir vivement sur l'imagination des peuples, et il eût donné lieu à des récits, à des légendes, à des fables sans nombre. On ne saurait guère, dans cette supposition, se refuser à voir, au moins en partie, dans les Satyres des anciens, des Gorilles transformés par la crédulité populaire.

Si, au contraire, tout nous autorise à croire que le Gorille n'a été dans l'antiquité, ni vu dans son pays natal, ni à plus forte raison transporté hors de celui-ci, il n'est et ne peut être pour rien dans les fables relatives aux Satyres; et la découverte du grand Singe du Gabon n'ajoute rien aux divers éléments à l'aide desquels les auteurs ont cherché à expliquer ces bizarres conceptions de l'esprit humain. Nous n'avons donc pas à nous arrêter ici sur elles, et il nous suffit de renvoyer aux ouvrages qui en traitent, et particulièrement au curieux Mémoire de Tyson sur les Pygmées, les Cynocephales, les Satyres et les Sphinx des anciens <sup>1</sup>.

§ 3. *Indications données par les voyageurs antérieurs à Buffon, et principalement par Battell.*

Quand on ne connaissait en Afrique qu'un seul Singe anthropomorphe, on croyait reconnaître le même Singe dans toutes les relations des voyageurs; et les contradictions qu'on y apercevait étaient attribuées à l'insuffisance des renseignements recueillis, et à la tendance, trop habituelle aux voyageurs, non-seulement à accepter, sans un contrôle assez sévère, les récits des

<sup>1</sup>. *A philological Essay concerning the Pygmies, the Cynocephali, the Satyrs and Sphinges of the Ancients*; ouvrage ordinairement annexé à l'*Anatomy of a Pygmy*, Londres, in-4°, 1699.

peuples qu'ils visitent, mais aussi, et comme si ce n'était pas assez, à les rendre encore plus piquants ou plus merveilleux, c'est-à-dire plus faux.

Aujourd'hui, il est clair qu'une partie des contradictions n'étaient qu'apparentes. Plusieurs voyageurs avaient au moins entendu parler des deux espèces que nous connaissons aujourd'hui; et s'ils ont mêlé les récits relatifs à l'une et à l'autre, à ce point qu'il soit impossible d'y faire, même aujourd'hui, le départ entre elles, il est cependant quelques traits qu'on peut rapporter, ou avec une grande probabilité, ou même avec certitude, soit au Chimpanzé, soit au Gorille.

Le premier voyageur qui ait nettement signalé l'existence en Afrique du Singe que nous appelons aujourd'hui Gorille, est André Battell, dont les « *Étranges aventures* », c'est le titre de sa relation, ont été publiées par son ami Purchas dans ses *Pilgrimages or Relations*<sup>1</sup>. Battell, après un voyage difficile et périlleux dans l'Amérique méridionale, et après une première captivité chez les Indiens du Brésil, avait été envoyé vers 1590 sur la côte occidentale d'Afrique : tour à tour prisonnier des Portugais à Angola et à Massangano dans l'intérieur, otage des Nègres sur un autre point de l'intérieur, errant dans les bois, puis libre parmi les Nègres, il ne revint dans l'Angleterre, sa patrie, qu'après avoir passé dix-huit ans dans l'Afrique occidentale, et particulièrement au Congo : contrée qu'il a ainsi connue mieux qu'aucun Européen de son temps, et qu'aucun autre voyageur longtemps après lui. Tel est l'auteur qui a, le premier, nettement indiqué le Gorille, dans un passage que l'abbé Prévost traduit et résume ainsi dans son *Histoire générale des Voyages*<sup>2</sup>, et que dès 1852, je n'hésitais pas à rapporter au Gorille<sup>3</sup>:

« Dans les forêts de Mayomba, au royaume de Loango, on voit deux sortes de monstres<sup>4</sup>, dont les plus grands se nomment *Pongos*<sup>5</sup> et les autres *Enjokos* (ou plutôt *Engécos*<sup>6</sup>). Les premiers ont

1. *Pilgrimages or Relations of the World and the Religion*, in-fol., part. II, p. 981 et 982, 1625.

2. T. V, 4748, p. 87. — Voyez aussi les autres collections de voyages publiées depuis.

3. Dans les leçons dont M. AUCAPITAINE a bien voulu rendre compte dans la *Rev. zool.*, loc. cit., 8, p. 53. — L'identité du *Pongo* de Battell avec le Gorille a été de même signalée par plusieurs autres zoologistes : elle est trop manifeste pour échapper à quiconque lira avec attention le passage du célèbre voyageur anglais.

4. « *Two kinds of Monsters* ».

5 « *Ou Pangos* », est-il ajouté en note. Dans le texte anglais, on trouve toujours *Pongo*.

6. Dans le texte anglais, le plus petit des *Ape-Monster* est appelé *Engeco*, et non *Enjoko*. Il paraît y avoir eu ici erreur de copiste.

Le mot *Pango*, cité dans la note précédente, a sans doute une semblable origine.

une ressemblance exacte avec l'Homme, mais ils sont *beaucoup plus gros* et de fort haute taille. Avec un visage humain, ils ont les yeux fort enfoncés. Leurs mains, leurs joues et leurs oreilles sont sans poil, à l'exception des sourcils qu'ils ont fort longs. Quoiqu'ils aient le reste du corps assez velu, le poil n'en est pas fort épais, et sa couleur est brune. Enfin la seule partie qui les distingue des hommes, est la jambe qu'ils ont sans mollet <sup>1</sup>.

Cette dernière phrase prouve qu'il s'agit bien ici d'un Singe sans queue; l'auteur n'eût pas oublié de mentionner l'existence de l'appendice caudal comme un second caractère distinctif. Le *Pongo* n'est donc ni le Mandrill, comme l'ont supposé quelques zoologistes, ni aucune autre grande espèce de Cynocéphale. Et comme, d'un autre côté, il n'y a aucune équivoque sur la très-grande taille du *Pongo*; comme Battell ne le représente pas seulement comme très-haut et très-fort, ce qui pourrait, à la rigueur, comparativement aux autres Singes, s'appliquer au Chimpanzé; comme l'auteur le dit, et très-expressément, *beaucoup plus gros* que l'Homme, il est clair que le *Pongo* n'est pas plus le Chimpanzé qu'il n'est le Mandrill; c'est donc bien le Gorille, à moins qu'on ne veuille faire la supposition, toute gratuite, de l'existence d'une seconde espèce, *gigantesque*, à pelage brun et à formes humaines.

Ajoutons que le pays où Battell place l'*Engéco* et le *Pongo* est précisément un de ceux où est le mieux constatée l'existence du Chimpanzé et du Gorille : car ce pays est le royaume de Loango, particulièrement les forêts de Mayomba; et la rivière *Mayomba*, *Majomba*, ou *Majumbo*, qui donne son nom au petit royaume du même nom, a son embouchure par 3° 45' de latitude nord, c'est-à-dire, à 3° 15' de celle du Gabon<sup>2</sup>. Et Battell ne nous donnerait pas l'indication géographique que je viens de relever, que nous pourrions y suppléer, à l'aide des noms qu'il donne. *Engéco* est manifestement le même mot qu'*Engé-eko*, *Enché-eko* et autres formes déjà citées; il indique, par conséquent, une similitude géographique très-prochaine. Quant au nom de *Pongo*, il est trop voisin de celui de la tribu près de laquelle le Gorille vit au Gabon, *Mpongué* ou *Pongué*, pour qu'on n'y voie pas, ou deux variantes d'un seul même mot diversement prononcé, ou deux dérivés d'une même racine; par conséquent encore, et dans les

1. On trouve ensuite divers détails sur les mœurs. Selon Battell, les Pongos « marchent droits...; « dorment sur les arbres, et s'y font une espèce de toit qui les met à couvert de la pluie. » L'histoire du *Pongo* s'enrichit manifestement ici de traits qu'il faut reporter dans celle de l'*Engéco*.

2. Celle-ci est à 0° 30' N.

deux hypothèses, l'indice d'une origine géographique très-peu différente <sup>1</sup>.

Le témoignage, si explicite, de Battell, est confirmé par quelques autres auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle; mais ceux-ci n'ont pas les mêmes droits que Battell à notre confiance; ils n'avaient pas séjourné dix-huit ans en Afrique, comme Battell, et ils ne passent pas pour avoir les mêmes lumières et la même bonne foi <sup>2</sup>. Leurs indications sont extrêmement vagues, et s'il est bien certain qu'ils ont entendu parler de grands Singes autres que le Chimpanzé, et plus grands que lui, il est le plus souvent impossible de savoir si ces Singes sont des Gorilles, des Mandrills, ou même encore d'autres espèces voisines de celui-ci. « *I must confess, there is so great Confusion in the Description of this sort of Creature* », disait avec juste raison Tyson en 1699 <sup>3</sup>; et il renonçait à distinguer une seconde espèce de Singe africain anthropomorphe, qu'il supposait confondue avec son *Pygmée* (le Chimpanzé) sous les noms d'*Homme sauvage*, d'*Orang-Outang*, d'*Homme des bois*, de *Savage* <sup>4</sup>, de *Quoias* ou *Quojas-Morrou*, de *Baris* ou *Barris* <sup>5</sup>.

1. Sur le mot *Pongo*, voyez plus haut, p. 52, texte et note 4.

2. Voyez sur Battell, PURCHAS, *loc. cit.*

3. *Anatomy of a Pygmie*, in-4°, Londres, 1699, p. 1.

Il est remarquable que Tyson, qui cite Tulpus et Bontius (dont les relations sont étrangères au sujet qui l'occupe spécialement) et le compilateur hollandais Dapper, ne mentionne pas son compatriote Battell; il paraît avoir ignoré le passage, si intéressant pour lui, que j'ai en partie transcrit plus haut.

4. *Savage, by the Portugese*, dit Tyson.

Quelques auteurs ont reproduit le mot *Salvage* en français, apparemment sans le comprendre. *Salvage* est ici la traduction anglaise du nom (prétendu portugais, mais en réalité espagnol) *El Selvago*, qu'on trouve rapporté dans plusieurs ouvrages, et notamment dans l'*Hist. gén. des Voyages*, t. III, p. 294.

C'est vraisemblablement par erreur, et non d'après une variante locale, qu'on a écrit dans ce dernier ouvrage, *Quoja-Vorau*, au lieu de *Quojas* ou *Quoias-Morrou*.

Quoi qu'il en soit, voici comment le *Savage* est décrit dans l'*Hist. gén. des Voyages* :

« Il a cinq pieds de longueur; sa figure est hideuse. Il a la tête, le corps et les bras de grosseur extraordinaire. Mais il est docile. On lui fait apprendre à marcher droit sur ses pieds, à porter l'eau dans un bassin sur la tête, etc... Ils ont la face et les oreilles de l'homme; mais le nez fort plat... Ils marchent souvent droit sans avoir été instruits, et portent d'un lieu à un autre des fardeaux fort pesants (d'après Barbot) ».

Cette histoire du *Savage* (que j'abrège ici) paraît être composée d'un mélange de fables et de faits vrais, relatifs, les uns au Chimpanzé, les autres au Gorille.

5. Parmi ces noms, les premiers se rapportent particulièrement aux Orangs d'Asie, et c'est par extension qu'on les a plus tard appliqués aux grands Singes d'Afrique. A ceux-ci, au contraire, appartiennent les trois derniers. Mais à quelle espèce en propre? Il est difficile de le dire; et il serait assurément très-téméraire d'affirmer que ces noms doivent être rapportés au Gorille.

*Quoias-Morrou* et *Savage* ont été tirés par les naturalistes de l'ouvrage de DAPPER, *Naukeurigæ*

M. Temminck, dans ses *Esquisses zoologiques sur la côte de Guinée*<sup>1</sup>, a appelé l'attention sur un passage de Bosman<sup>2</sup>, qui serait relatif, selon mon savant confrère, non pas au Chimpanzé seul, mais à la fois, comme celui de Battell, au Chimpanzé et au Gorille. Voici le passage de Bosman :

« Disons présentement quelque chose des Singes. Ils sont dans ce pays à milliers... Les premiers et les plus communs sont ceux que nos gens appellent *Smitten* (forgerons) en flamand; ils sont de couleur fauve et deviennent extrêmement grands; j'en ai vu un de mes propres yeux qui avait cinq pieds de haut et qui était tant soit peu plus petit qu'un homme. Ils sont très-méchants et très-hardis, et ce qu'un marchand anglais m'a raconté comme une chose véritable, paraît incroyable; savoir, qu'il y a, derrière le fort que les Anglais ont à Wimba, une horrible quantité de ces Singes, qui sont si hardis qu'ils osent bien attaquer les hommes... »

« Il y a des Nègres qui croient fermement que les Singes peuvent fort bien parler, mais qu'ils n'en veulent rien faire pour ne pas être obligés de travailler... Ces Singes ont une assez vilaine figure, aussi bien que cette seconde espèce, qui leur ressemble en tout, si ce n'est qu'à peine quatre de ceux-ci sont aussi gros qu'un de ceux de la première espèce. La meilleure chose qu'on trouve dans cette sorte de Singes, c'est qu'on peut leur apprendre presque tout ce que l'on veut.

Selon M. Temminck, la première partie du récit de Bosman « a rapport au « Gorille », et dans la seconde, « il est évidemment question du très-jeune « Chimpanzé ». Cette double détermination est loin de me paraître aussi évidente qu'à mon savant confrère. S'il s'agissait ici du Gorille et du Chimpanzé,

*Beschrijvinge der Africaensche*, in-fol., Amsterdam, 1676, 2<sup>e</sup> partie, p. 22 et p. 230; ouvrage où l'auteur a réuni tout ce qu'on savait ou plutôt ce qu'on croyait savoir de son temps sur l'Afrique. Voici le premier des passages auxquels je viens de renvoyer, tel qu'on le trouve dans la traduction française, in-fol., Amsterdam, 1686 :

« On trouve dans les bois (du royaume de Quoja) une espèce de Satyre, que les Nègres appellent « *Quojas-Morrou* et les Portugais *Salvage* (Sauvage). Ils ont la tête grosse, le corps gros et pesant, « les bras nerveux; ils n'ont point de queue, et marchent tantôt tout droits et tantôt à quatre pieds. « Ces animaux se nourrissent de fruits et de miel sauvage, et se battent à tout moment les uns contre « les autres. Ils sont issus des hommes, à ce que disent les Nègres, mais ils sont devenus ainsi demi-« bêtes en se tenant toujours dans les forêts. On dit qu'ils forcent les femmes et les filles, et qu'ils ont « le courage d'attaquer les hommes armés. »

Le second passage nous apprend que le *Quojas-Morrou* se trouve aussi dans le royaume d'Angole, et qu'un individu a été amené vivant en Europe. Cet individu était une femelle adulte de Chimpanzé, à en juger par sa taille, le développement de ses mamelles et la couleur noire de son pelage.

Le *Baris* avait été indiqué antérieurement par NIEREMBERG, *Historia naturæ maximè peregrinæ*, in-fol., Anvers, 1635, lib. IX, cap. XLV. Le *Baris* nous est représenté, dans ce passage, comme un animal qu'on dresse en Guinée à certains services domestiques. Mais quel est cet animal? L'auteur, après avoir énuméré ces services, se borne à ajouter : « *Dicuntur hî Simiî Baris. Torosi sunt et robusti.* »

1. Leyde, 1853. — Voy. p. 5.

2. *Voyages de Guinée* 14<sup>e</sup> lettre; trad. franç., Utrecht, 1705, p. 259.

l'auteur n'aurait-il pas mentionné l'absence de la queue? Et surtout aurait-il dit que la seconde espèce, à la taille près, *ressemble en tout* à la première, qui est *de couleur fauve*? Ces derniers mots paraissent avoir échappé à l'attention de M. Temminck; car il ne les reproduit pas dans la citation, un peu abrégée, qu'il fait du passage de Bosman <sup>4</sup>.

Le *Barris* de Noel, de Peiresc et de Gassendi <sup>2</sup> est aussi le Gorille, selon M. Temminck <sup>3</sup>; mais comment prouver la justesse de cette détermination? Comment savoir ce qu'est ce *vénérable* Singe, à longue barbe blanche (*barba procera canaque et pexa propemodum venerabilis*); ce Singe plein de jugement et musicien!... Buffon a fait, ce me semble, trop d'honneur à Noel en reproduisant un passage aussi peu scientifique. Je n'y vois qu'un seul trait qui puisse se rapporter au Gorille: le *Barris* est très-grand; *maximus*, dit l'auteur; et encore des mots aussi vagues pourraient être appliqués, et ils l'ont été par une foule d'auteurs, au Chimpanzé, au Mandrill et aux Cynocéphales, *très-grands* en effet relativement aux autres Singes.

Il se peut que Noel ait connu le Gorille, mais, assurément, un tel passage ne suffit pas pour le prouver, et je ne puis voir dans l'opinion de M. Temminck qu'une conjecture des plus hasardées <sup>4</sup>.

J'aurais été plus porté, au premier abord, à rapporter au Gorille, le grand Singe que décrit un autre voyageur en Guinée, Smith <sup>5</sup>, sous ces deux noms, *Mandrill* et *Boogoe* <sup>6</sup>, donnés à l'animal, l'un par les Européens, l'autre par les Nègres; et celui-ci très-voisin du mot *Pongo* que Battell dit être le nom du Gorille chez les Nègres du Mayomba <sup>7</sup>.

C'est de la relation de Smith que Buffon a tiré ce nom de Mandrill, appliqué aujourd'hui, d'après lui, par tous les zoologistes au *Cynocephalus mormon*, et qui restera toujours à cette espèce; mais est-ce bien à elle qu'il a été donné

4. Les *Smitten* de Bosman étaient vraisemblablement des Cynocéphales.

2. Voy. GASSENDI, *De Vita Peireskii*, Lib. V; dans les *Miscellanea*, t. V, Lyon, in-fol., 1758, p. 343.

3. *Loc. cit.*, p. 7.

4. C'est, au contraire, avec toute raison que M. TEMMINCK raye de la synonymie du Gorille, le grand Singe de Schouten et quelques autres Primates asiatiques qui avaient été confondus avec le Gorille.

5. *Nouveau voyage en Guinée*, 1<sup>re</sup> partie; trad. franç., in-42, 1754, 1<sup>re</sup> partie, p. 104 et suiv.

6. *Boggo*, selon d'autres auteurs.

7. Voy. page 68.



primitivement? La première phrase de Smith suffit presque, à elle seule, pour justifier une réponse négative :

« Je ne saurais rien dire de l'origine de ce nom (*Mandrill*) que je n'avais jamais entendu auparavant; ceux même qui le nomment ainsi n'en sauraient indiquer la raison <sup>1</sup>; à moins que ce ne soit à cause de la ressemblance que cet animal a avec l'Homme (*Man*), pendant qu'il n'en a point du tout avec le Singe <sup>2</sup>. »

L'auteur décrit ensuite l'animal : son corps est « aussi gros en circonférence » que celui d'un homme ordinaire »; ses jambes sont beaucoup plus courtes, ses pieds plus longs, ses mains dans la même proportion; il a la tête d'une grosseur monstrueuse, avec une face large et plate, un nez fort petit, une bouche large, des lèvres très-minces, et la face couverte d'une peau blanche, d'une laideur affreuse, et toute ridée.

Ni le Mandrill, ni le Gorille n'ont la face blanche, mais le Chimpanzé l'a, sinon blanche, du moins de couleur claire et voisine de la couleur de chair. Ce passage est d'ailleurs expliqué par la suite du récit de Smith <sup>2</sup>.

L'auteur ajoute ensuite que le reste du corps, à l'exception du visage et des mains, est couvert de poils longs et noirs comme celui de l'ours; et il continue ainsi :

« Ces animaux ne marchent jamais sur les quatre pattes comme les Singes; quand on les tourmente, ils courent précisément comme les enfants. On prétend que les mâles cherchent souvent à violer les femmes blanches quand ils les rencontrent dans les bois.

« Dans le temps que j'étais à Skerbro, le sieur Cummerbo me fit présent d'un de ces étranges animaux. C'était une femelle qui n'avait que six mois; mais elle était déjà plus grosse qu'un Babouin. »

L'auteur ne mentionne pas expressément l'absence de la queue. Mais sa description est trop détaillée pour qu'on puisse supposer qu'il eût passé sous silence cet appendice, s'il eût existé.

Ce Singe noir qui ressemblait à l'Homme et aux autres Singes, et ne marchait jamais sur quatre pattes comme ceux-ci, n'était certainement pas un Mandrill (dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot), mais bien un des grands Singes anthropomorphes à pelage noir. Mais parmi ceux-ci, est-ce au Gorille que nous le rapporterons? Non; car le Gorille a la face noire, et le *Mandrill* de Smith avait, selon cet auteur, la face blanche, c'est-

1. Elle est cependant fort simple. *Mandrill* signifie *Homme libertin* (Voy. BUFFON, *Hist. nat.*, t. XIV, p. 457); nom manifestement donné à l'animal d'après les nombreux récits qui le représentent comme recherchant les femmes, et violant celles dont il peut se rendre maître.

2. Voyez la note suivante.

à-dire, presque couleur de chair; interprétation sur laquelle une anecdote, rapportée par Smith dans la suite de son récit, ne peut laisser aucun doute<sup>1</sup>.

Il faut donc rayer le *Mandrill* de Smith de la synonymie de l'espèce à laquelle on donne aujourd'hui généralement ce nom; mais on ne doit pas l'inscrire dans celle du Gorille. Le *Mandrill*, dans le sens premier de ce mot, était le *Chimpanzé*<sup>2</sup>.

Le *Quimpézé* de La Brosse<sup>3</sup>, nom manifestement le même que *Chimpanzé*, pourrait être, avec plus de raison, rapporté au Gorille; car on nous le représente comme ayant « 6 à 7 pieds de haut, et une force sans égale ». Ces deux traits sont manifestement empruntés à l'histoire du Gorille; mais les jeunes *Quimpézés* qu'a possédés La Brosse, étaient très-vraisemblablement des Chimpanzés. Les deux espèces paraissent avoir été confondues par La Brosse sous le nom de *Quimpézé*.

#### § 4. Déterminations successivement admises par Buffon.

Entre toutes ces relations confuses, souvent contradictoires, et presque toujours mêlées de fables, qui se succédaient dans la science depuis un siècle demi, Buffon a eu le bon esprit de se rattacher surtout au témoignage de Battell. C'est sur la foi de cet auteur qu'il n'a pas hésité, n'ayant jamais vu par lui-même qu'un jeune Chimpanzé, à admettre l'existence en Afrique de deux Singes anthropomorphes; de deux *Orangs-Outangs*, comme on disait alors, l'un plus grand, l'autre plus petit; et c'est aussi, d'après Battell,

1. Un matelot européen s'amusa à plaisanter un Nègre sur ses *attentions* pour une femelle de cette espèce que s'était procurée M. Smith. « Tu devrais épouser ta compatriote », disait le *Blanc* au Nègre. Celui-ci répondit : « Non, ce n'est pas une femme pour moi; elle est *blanche* et de votre race; c'est à vous qu'elle convient pour femme. »

2. CUVIER a déjà fait cette rectification de la synonymie. Voy. *Ménagerie du Muséum*, article *Mandrill*.

A l'inverse, il faut rapporter à l'animal que nous appelons aujourd'hui *Mandrill* (*C. mormon*), le *Grand Singe* de Guinée dont parle ALLAMAND, dans ses suppléments à l'*Histoire naturelle*. L'auteur le dit *sans queue*; mais, très-certainement, parce que la queue avait été coupée; car l'auteur ajoute, et ces caractères ne peuvent laisser aucun doute : « Son nez était *d'un très-beau bleu*, ses joues « étaient *sillonées de rouge* sur un fond noirâtre... Il avait les parties de la génération d'un *rouge éclatant*. »

C'est donc à tort qu'on a fait de ce Singe un *Pongo* ou grand *Orang-Outang*, et qu'on en voudrait faire aujourd'hui un *Gorille*.

3. Voy. p. 57.

Buffon le dit expressément, qu'il a appliqué, dans le premier de ses volumes sur les Singes<sup>1</sup>, le nom de *Pongo* au *grand Orang-Outang*, et celui d'*Enjoko* ou par abréviation, *Jocko*, au *petit*<sup>2</sup>.

Malheureusement, Buffon s'est écarté, sur deux points, de la relation de Battell, et, sur tous deux, il s'est en même temps écarté de la vérité. Battell fait du *Pongo* et de l'*Engéco* ou *Enjoko* deux espèces distinctes, et il ne les place qu'en Guinée : Buffon veut que ce soient seulement deux *variétés constantes*, deux *races* distinctes par « un seul caractère bien marqué », celui de la grandeur. En outre, Buffon étend, jusqu'en Asie, la patrie de ces deux *variétés*, et il croit retrouver le *Pongo*, encore inconnu, de Battell, dans le grand Singe de Bornéo, dans le véritable *Orang Outan*.

Buffon, ayant connu plus tard l'*Orang Outan*, a rectifié la première de ces erreurs ; mais il n'a pas été heureux dans ses efforts pour corriger la seconde. Dans ses *Suppléments*<sup>3</sup>, l'*Orang Outan* que Buffon suppose toujours africain en même temps qu'asiatique, devient le *Jocko*, et le *Chimpanzé* prend le nom de *Pongo*, parce que l'auteur croit retrouver, d'après des documents mal interprétés, dans le premier, le *petit*, et dans le second, le *grand Orang Outan*. Comme on le voit, c'est le désir, toujours subsistant chez lui, de suivre la nomenclature de Battell, qui conduit finalement Buffon à transposer les noms de l'*Engéco* ou *Enjoko* et du *Pongo*.

Cette regrettable confusion s'est perpétuée dans la science jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; et de là, l'application, si longtemps faite, du nom africain de *Pongo*, à l'*Orang de Wurnb*, le premier Singe asiatique qui ait été connu à l'état adulte. Et quand l'erreur a été aperçue, la confusion était si ancienne, et elle semblait si inextricable, que les naturalistes ont cru nécessaire de rejeter à la fois de la science le nom de *Jocko* et celui de *Pongo*<sup>4</sup>.

1. T. XIV, 1766, p. 43 et 49.

2. « *En*, dit Buffon, est l'article que nous avons retranché ». — Buffon n'avait pas pris la peine de remonter au texte anglais : Purchas, comme on l'a vu (p. 68, note 6), a écrit, d'après Battell, *Engéco*, et non *Enjoko* ou *Enjoko*.

3. T. VII, p. 1 et suiv. (volume publié en 1789, après la mort de Buffon).

4. Le nom de *Chimpanzé*, adopté aujourd'hui, d'un accord unanime, pour le Singe tour à tour appelé *Jocko* et *Pongo* par Buffon, est celui sous lequel on amena d'Angola, en 1738, un individu qui fut montré à Londres, et qui y excita une vive curiosité (très-peu de temps avant l'arrivée en Europe de l'individu que vit et fit dessiner Buffon, et qu'il acquit pour le Cabinet d'histoire naturelle; individu qui figure encore aujourd'hui dans nos collections). Un portrait du Singe d'Angola fut dessiné par Grave-

Par là même, le passage de Battell et son assertion si nette, relative à l'existence en *Afrique*, et dans la même contrée, de deux espèces de taille inégale, étaient de plus en plus tombés dans l'oubli; et si complètement qu'un passage, plus explicite encore que celui de Battell, a pu se produire dans la science, en 1819, sans que personne fût frappé, entre l'un et l'autre, d'une concordance qui était cependant du plus grand intérêt; car, se vérifiant l'un par l'autre, l'ancien et le nouveau témoignage devenaient des preuves irrécusables de l'existence en Afrique, d'une seconde espèce anthropomorphe.

### § 5. Indications données par Bowdich.

L'auteur qui, dans notre siècle, a retrouvé ce *Pongo* si oublié des zoologistes, est Bowdich, chef, en 1817, d'une ambassade envoyée par le gouvernement anglais dans le pays des Achantis, et auteur d'une relation pleine d'intérêt sous plusieurs points de vue <sup>1</sup>. Voici le passage de la relation de Bowdich, qui a trait à l'objet de ce travail :

« On trouve dans ce pays (le Gabon) l'Orang-Outan d'Afrique. Le seul que j'y vis avait deux pieds et demi de hauteur; on me dit qu'il grandirait encore. J'en offris un prix qui me parut raisonnable. Ces animaux n'étaient pas rares, et je n'en voulus pas donner davantage, lorsque j'appris qu'il y en avait un en Angleterre. Les Nègres l'appellent *Intchego* <sup>2</sup>. Celui que je vis avait le cri, le visage et les gestes d'un vieillard; il obéissait à la voix de son maître. »

« Il y a dans cette contrée une grande variété de Singes. L'*Ingena* dont je ne parle ici que pour engager à faire des recherches à ce sujet, en est le plus extraordinaire <sup>3</sup>. Les naturels le comparent à l'Orang-Outan, mais disent qu'il est *beaucoup plus grand, sa taille ordinaire étant de cinq pieds,*

lot, et gravé et publié par Scotin (gravure publiée à part); et c'est de cette gravure, reproduite l'année suivante dans les *Nova acta Eruditorum*, pl. v (p. 564), et très-souvent citée par les auteurs du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (très-rarement par les auteurs récents), que date le nom de *Chimpanzee*, ou, comme on l'écrit plus habituellement dans notre langue, *Chimpanzé*.

Telle est l'origine, très-oubliée aujourd'hui, du nom que l'usage a consacré.

1. Elle a paru sous ce titre : *Mission from Cape Coast Castle to Ashantee*, Lond., in-4°, 1819, et a été, la même année, traduite en français, sous ce titre : *Voyage dans le pays d'Aschantie*, 4 vol. in-8°.

Voy. le chap. x (*Sketch of Gaboon and its interior*), p. 440, et trad. franç., p. 506.

2. Dans le texte anglais : « *The native name is Inchegeo* ». — Le traducteur a cru devoir modifier ce nom, pour tenir compte de la différence de prononciation.

3. La traduction (dont l'auteur a gardé l'anonyme) est ici singulièrement libre. Il est dit dans le texte :

« *The favourite and most extraordinary subject of our conversations on natural history, was the Ingéna, compared whit a Ourang-Outan, but much exceeding it in size.*

et la largeur de son corps, d'une épaule à l'autre, de quatre. Il se nourrit de miel sauvage. Les voyageurs qui vont dans le Kaylie prétendent en avoir vu qui se cachent pour attaquer les passants... Parmi d'autres traits que les Nègres rapportent à l'égard de ces Singes, et sur lesquels ils ne varient pas, ils disent qu'ils se bâtissent des maisons qui sont une imitation grossière de celles du pays, et qu'ils se couchent en dehors, à terre ou sur le toit. Quand un de leurs petits vient à mourir, ils le portent pressé contre leur sein, jusqu'à ce qu'il tombe en putréfaction. »

Il est manifeste que cet *Inchego* ou *Intchego*, de taille moyenne, et ce gigantesque *Ingena* ne sont autres que l'*Engeco* et le *Pongo* de Battell, l'*Enché-éko* ou *N'tchégo* et l'*Engé-éna*, *N'gina*, *Gina* ou *D'jina* des auteurs modernes : mêmes noms, parce que ce sont les mêmes espèces, et dans le même pays.

Voilà donc encore les deux Singes anthropomorphes d'Afrique distingués et caractérisés par l'inégalité très-marquée de leur taille; et ils le sont si nettement ici que Bowdich eût presque été en droit d'introduire dans la classification et de dénommer le grand Singe du Gabon comme une espèce désormais acquise à la science. Nous ne pouvons, du reste, que louer ce savant voyageur de s'être abstenu; de n'avoir parlé qu'avec réserve et doute d'un animal qu'il n'avait pas vu lui-même, et de s'être borné à appeler l'attention des naturalistes et des voyageurs sur un sujet si digne de leurs recherches.

Peut-être cet appel n'a-t-il pas été étranger à la découverte que M. Savage devait faire vingt ans après dans le même pays <sup>1</sup>?

## SECTION VI.

### SYNONYMIE DU GORILLE ET DU CHIMPANZÉ.

Je terminerai en réunissant ici les indications relatives à la synonymie du Gorille, qui ont été données dans le cours de ce long travail; et en les complétant par quelques autres, qui n'ont pas trouvé place dans ce qui précède.

1. M. Savage n'a pas ignoré que Bowdich avait été son devancier dans la découverte du Gorille, et il s'est fait un devoir de le rappeler. Toutefois, dans le passage où il cite Bowdich (mais où il omet de citer Battell), il ne se montre pas assez affirmatif sur l'identité de son *Enge-ena* avec l'*Ingena* de Bowdich : « *The Ingena*, dit M. Savage, *referred to by Bowdich is probably the Enge-ena*; » Le lecteur pensera comme moi, qu'au mot *probably*, M. Savage eût pu, sans crainte d'erreur, substituer *certainly*.

Je ferai suivre la synonymie du Gorille de celle du Chimpanzé, si souvent mêlée avec celle du Gorille, et je puis ajouter, si entièrement mêlée avec elle qu'on ne saurait faire un départ exact de ce qui appartient à l'une et à l'autre.

Cette double synonymie sera, à la fin de ce Mémoire, et sous la forme la plus abrégée, le résumé d'une grande partie des notions que j'ai précédemment données.

SYNONYMIE DU GORILLE GINA (*Gorilla Gina*).

## NOMS VULGAIRES.

<i>Pongo</i> .....	BATTELL, <i>Pilgr.</i> de PURCHAS, 4625.
(?) <i>Salvage</i> (Sauvage). } .....	DAPPER, <i>Afr.</i> , 1676.
(?) <i>Quojas-Morrou</i> . }	
<i>Pango</i> . (?) <i>El Selvago</i> (le Sauvage). } .....	(Autres formes des mots précédents; <i>Pango</i> et <i>Quoja-Vorau</i> , par erreur de copiste); <i>Hist. gén. des Voy.</i> , t. III.
(?) <i>Quoja-Vorau</i> . }	
<i>Quimpézé</i> .....	LA BROUSSE, 1738; en partie (v. p. 74).
<i>Pongo</i> ou <i>Grand Orang-Outang</i> .....	BUFFON, <i>Hist. nat.</i> , t. XIV; 4766 (en partie. Confondue avec le véritable Orang Outan).
<i>Ingena</i> .....	BOWDICH, <i>Mission to Ashantee</i> , 1849.
<i>Engé-éna</i> .....	SAVAGE, <i>Journ. of nat. Hist.</i> de Boston, 1847.
<i>Engé-éna</i> ou <i>Ingé-éna</i> .....	GAUTIER-LABOULLAY, travail manuscrit sur le Gabon, 1849.
<i>Ngena</i> .....	FORD, <i>Proceed. of the Acad. of nat. Sciences of Philadelphia</i> , 1852.
<i>N'gina</i> ou <i>Gina</i> .....	Amiral PENAUD et FRANQUET, notes manuscrites sur les grands Singes du Gabon, 1852.
<i>Sammantam</i> .....	PEL (voy. p. 60). — Ce nom ne paraît figurer que dans les légendes.
<i>D'jina</i> .....	AUBRY-LECOMTE, notes manuscrites sur le Gorille et le Chimpanzé, 1854 et 1857.

## NOMS ZOOLOGIQUES.

<i>Simia satyrus</i> .....	HOPPIUS (en partie <sup>1</sup> ); Thèse sous la présid. de Linné, 1760.
----------------------------	--

1. Cette indication, rapportée par les auteurs en partie à l'Orang Outan, en partie au Chimpanzé, doit l'être aussi, en partie, au Gorille : « *Æquat nos magnitudinē vel quinque est pedes longa* », dit l'auteur. Je ne cite cette courte indication que parce qu'elle se trouve dans une thèse faite sous la direction de Linné, et antérieure aux travaux de Buffon sur les Singes.

<i>Troglodytes Gorilla</i> .....	SAVAGE, <i>loc. cit.</i> , 1847. — WYMAN, <i>Ibid.</i> — OWEN, <i>Transact. zool. Societ.</i> , t. III, 1849, et mémoires ultérieurs. — KNEELAND, <i>Journ. of nat. hist.</i> de Boston, t. VI, n° III, 1853. — TEMMINCK, <i>Esq. zool. de la côte de Guinée</i> , 1853.
<i>Troglodytes Savagei</i> .....	OWEN, <i>Proceed. zool. Soc.</i> , 1848 (l'auteur a abandonné presque aussitôt que proposé ce nom; voy. p. 7 et 8).
Genre <i>Gorilla</i> .....	Is. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, <i>Compt. rend. de l'Ac. des Sc.</i> ; janvier 1852.
<i>Chimpanza Gorilla</i> .....	HAIME, <i>Ann. sc. nat.</i> , 3 <sup>e</sup> série, <i>Zool.</i> , t. XVI, p. 460; 1852 (quoique daté de 1854).
Grand Gorille du Gabon, <i>Trogl. Gorilla</i> ...	DUREAU DE LA MALLE, <i>Ibid.</i> , 1852.
<i>Gorilla Savagei</i> .....	Is. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, Leçons orales, faites en déc. 1852 (nom employé seulement à titre provisoire, voy. p. 45). — AUCAPITAINE, <i>Revue zool.</i> , mars 1853.
<i>Gorilla Gina</i> .....	Is. GEOFF. S.-H., <i>Compt. rend. de l'Acad. des sc.</i> , mai 1853; et <i>Hist. nat. génér.</i> , t. II, 1856. — DUVERNOY, <i>Compt. rend. de l'Acad. des sc.</i> , mai 1853, et travaux ultérieurs dans le même recueil et dans les <i>Archiv. du Mus.</i> , 1853-1855. — L. ROUSSEAU et DÉVÉRIA, <i>Photog. zool.</i> , liv. III, 1852. — GERVAIS, <i>Hist. nat. des Mamm.</i> , t. I, 1854. — DAHLBOM, <i>Zoologiska Studier</i> , t. I, p. 63, pl. II; Lund, 1857.
<i>Simia Gorilla</i> .....	WAGNER, Suppl. à Schreber, 1855.
<i>Pithecus Gorilla</i> .....	GIEBEL, <i>Die Säugethiere</i> , Leipzig, 1855, p. 1083.
<i>Satyris Gorilla</i> ou <i>adrotis</i> .....	MAYER, <i>Archiv für Naturgeschichte</i> , 1856, 3 <sup>e</sup> cahier, p. p. 282.

SYNONYMIE DU TROGLODYTE CHIMPANZÉ (*Troglodytes niger*).

## NOMS VULGAIRES.

(?) ἄθροπος ἄγριος (Homme sauvage). } .....	HANNON, <i>Périples</i> .
(?) Γερίλλα (Gorille). } .....	
(?) Gorgon (Gorgone).....	PLINE, <i>Hist. nat.</i> , VI, xxxvi.
<i>Engeco</i> .....	BATTELL, <i>Pilgr. de Purchas</i> , 1625.
(?) <i>Baris</i> .....	NIEREMBERG, <i>Hist. nat. per.</i> , IX, XLV, 1635.
(?) <i>Salvage</i> (Sauvage). } .....	
(?) <i>Quojas-Morrou</i> . } .....	DAPPER, <i>Afr.</i> , 1676.

(?) <i>El Selvago</i> (le Sauvage). } .....	(Voy. la synonymie du Gorille).
(?) <i>Quoja-Vorau</i> . } .....	
(?) <i>Barris</i> .....	NOEL dans GASSENDI.
<i>Orang Outang</i> ou Pygmée ( <i>Pygmie</i> ).....	TYSON, <i>Anat. of a Pygm.</i> , 1699.
<i>Baris</i> ou <i>Barris</i> ( <i>Pygmeus Guinensis</i> )....	<i>Description of some curious creatures</i> , Lond., in-8°, 1719.
<i>Chimpanzee</i> .....	GRAVELOT et SCOTIN, 1738 (voy. p. 75 et 76, notes).
<i>Quimpézé</i> .....	LA BROSSÉ, 1738, en partie (voy. p. 74).
<i>Enjoko</i> .....	PRÉVOST, <i>Hist. nat. des Voy.</i> , t. V, 1748 (vraisemblablement, par erreur de copiste, pour <i>Engeco</i> ).
<i>Mandrill</i> (homme libertin). } .....	SMITH, <i>Nouv. voy. en Guinée</i> (voy. p. 73).
<i>Bogoe</i> . } .....	
<i>Jocko</i> ou <i>Petit Orang-Outang</i> .....	BUFFON, <i>Hist. nat.</i> , XIV, 1766. — DAUBENTON, <i>Ibid.</i> — Et, d'après eux, un grand nombre d'auteurs.
<i>Pongo</i> .....	BUFFON, <i>Suppl.</i> , VII (1786; publié en 1789, après la mort de Buffon); (en partie confondu avec le Gorille Gina). — AUDEBERT, <i>Hist. des Singes</i> , 1800.
<i>Kimpézey</i> .....	DEGRANPRÉ, <i>Voyage</i> , t. I, p. 26, 1804.
<i>Inchego</i> .....	BOWDICH, <i>Mission to Ashantee</i> , 1819.
<i>Enché-éko</i> .....	SAVAGE, <i>Journ. of nat. hist.</i> de Boston, 1847.
<i>Engé-éko</i> ou <i>Enché-éko</i> .....	GAUTIER-LABOULLAY, notes, et notice manuscrite sur le Gabon, 1849 (voy. ci-après, p. 83).
<i>N'tchego</i> .....	FRANQUET, notes manuscrites sur les grands Singes du Gabon, 1852 (voy. ci-après, p. 92).
<i>Guerko-mahoudo</i> (Homme sauvage).....	HECQUARD, notes manuscrites, 1852 (voy. p. 58, note).
<i>Arappie</i> .....	TEMMINCK, d'après PEL, <i>Esq. zool. sur la Guinée</i> , 1853.
<i>Tchégo</i> .....	AUBRY-LECOMTE, notes inédites sur le Gorille et le Chimpanzé, 1854 et 1857.

## NOMS ZOOLOGIQUES.

<i>Simia satyrus</i> .....	HOPPIUS, 1760; en partie (voy. ci-dessus, p. 78. — SCHREBER, <i>Sæugth.</i> , pl. II, 1775.
<i>Simia troglodytes</i> <sup>1</sup> .....	GMELIN, 1788. — Et d'après lui, un grand nombre d'auteurs linnéens.

1. Mais non *Homo troglodytes*, comme je l'ai fait voir dans le *Catalogue des Mammifères du Muséum*, 1851, p. 4, et dans mon *Histoire naturelle générale*, t. II, 1856, p. 181.



Troglodyte Chimpanzé, <i>Troglodytes niger</i> ..	GEOFFROY SAINT-HILAIRE, <i>Tabl. des Quadr.</i> , 1812, et travaux ultérieurs. — DESMAREST, <i>Mammal.</i> , 1820. — GRIFFITH, <i>Animal. Kingd.</i> — OWEN, <i>loc. cit.</i> — TEMMINCK, <i>Esq. de la zool. de Guinée.</i> — Et un grand nombre d'autres auteurs.
Orang Chimpanzé.....	F. CUVIER, <i>Dict. sc. nat.</i> , art. <i>Orang</i> , 1825.
Orang noir, <i>Pithecus troglodytes</i> .....	BORY DE SAINT-VINCENT, <i>Dict. class. d'hist. nat.</i> , art. <i>Orang</i> , 1827.
Genre <i>Anthropithecus</i> .....	BLAINVILLE, Leçons orales, 1839. — SENÉCAL, <i>Dict. pittor. d'hist. nat.</i> , art. <i>Quadrumanes</i> , 1839. — HOLLARD, <i>Élém. de zool.</i> , 1839. — POUCHET, <i>Zool. class.</i> , 1841.
<i>Chimpanza troglodytes</i> .....	HAIMÉ, <i>Ann. sc. nat.</i> , <i>loc. cit.</i> , 1852.
<i>Satyros Chimpanse</i> ou <i>lagaros</i> .....	MAYER, <i>Archiv für Naturgesch.</i> , 1856, 3 <sup>e</sup> cahier, p. 282.

NOMS A RAYER à la fois de la synonymie du Gorilla Gina  
et de celle du *Troglodytes niger*.

<i>Barris</i> .....	NOEL et PEIRESC, dans GASSENDI (voy. p. 72).
<i>Smilt</i> (forgeron).....	BOSMAN, <i>Voy. de Guinée</i> , 4 <sup>e</sup> lettre (voy. p. 74).
<i>Grand Singe</i> .....	ALLAMAND (voy. p. 74, notes). (C'est un Mandrill dont on avait coupé la queue).

<i>Homo Troglodytes</i> .....	LIN. (voy. p. 80, note).
-------------------------------	--------------------------

# APPENDICE

---

## LETTRES SUR LE GORILLE GINA

LES AUTRES SINGES ANTHROPOMORPHES

ET LE GABON

PAR

**MM. GAUTIER-LABOULLAY ET FRANQUET**

MÉDECINS DE LA MARINE IMPÉRIALE

---

Les lettres que MM. Gautier-Laboullay et Franquet ont bien voulu adresser à l'administration du Muséum, et m'adresser à moi-même, sur les Singes anthropomorphes d'Afrique, et particulièrement sur le Gorille, ont été mises à profit, à plusieurs reprises, par M. Duvernoy et moi, et aussi par M. Dureau de la Malle auquel je m'étais empressé de communiquer les lettres de ces deux médecins. Mais nos extraits, nos courtes citations sont loin d'avoir épuisé tout ce que contiennent d'intéressant pour la science des documents qui résument tant d'observations faites, tant de renseignements recueillis sur les lieux. Les zoologistes me sauront gré, sans nul doute, de reproduire, comme complément de mon Mémoire, les lettres elles-mêmes de MM. Gautier et Franquet; lettres dont je me suis borné à supprimer quelques passages trop étrangers au sujet de mon Mémoire.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les auteurs de ces lettres ne sont pas toujours d'accord avec les opinions que j'ai cru devoir adopter d'après d'autres renseignements ou d'après mes propres observations. C'est une raison de plus pour que j'aie cru devoir mettre sous les yeux des lecteurs des *Archives* le texte même des documents qui vont suivre.

## I

## SUR LE GABON ET SUR L'ENGÉ-ÉNA

LETTRE ADRESSÉE A MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

PAR M. GAUTIER-LABOULLAY.

Paris, 6 avril 1849.

MESSIEURS,

Je m'empresse de remplir la promesse que j'ai eu l'honneur de vous faire relativement aux mœurs, usages et habitudes de l'Orang Troglodyte (Gorille), que je viens d'offrir au Muséum d'histoire naturelle<sup>1</sup>.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur le pays dont cet animal gigantesque est originaire, et que, dans mes rares loisirs, j'ai pu étudier.

Le Gabon, un des principaux foyers de traite, était depuis fort longtemps fréquenté par les négriers; et maintenant, depuis que la traite est défendue, il se trouve sous le protectorat de la France, qui y entretient un poste militaire depuis six ans.

Ce blockhaus est situé sur l'estuaire du même nom. C'est un vaste golfe de 40 milles de profondeur, de trois à huit milles de largeur dans ses plus grands diamètres. Son embouchure, large, et hérissée de bancs à fleurs d'eau, rend l'entrée dangereuse aux navires d'un certain tonnage. Cependant, la frégate *la Belle-Poule*, sous les ordres du prince de Joinville, y est entrée à la sonde, et a découvert une passe qui porte le nom de passe de la Belle-Poule.

Ce golfe, alimenté par des rivières, encore inconnues, mais nombreuses (car au jugé, le courant est de trois nœuds passés), déverse ses eaux dans la mer à 0° 6' nord de l'équateur. Plusieurs îles habitées surgissent, couronnées de verdure, du sein de ses eaux.

Cette vaste nappe d'eau, environnée de toutes parts par une ceinture de feuillage, toujours verte, se trouve emprisonnée entre deux presqu'îles, dont les contours ne sont pas encore connus des géographes, ni mis sur les cartes.

De nombreux cours d'eau qu'alimentent d'immenses marigots, viennent gonfler ses eaux. Leurs cours nous sont inconnus, excepté l'affluent principal *Le Como*, exploré jusqu'aux dernières limites qu'un canot puisse atteindre (c'est-à-dire 98 milles), par MM. Pijard et Méquet, lieutenants de vaisseau, en 1847 et 48.

<sup>1</sup>. Voy. p. 8 et 9.

Ce qui frappe le plus, c'est la richesse inouïe de la végétation, qui vient mourir jusque dans les eaux de l'estuaire. La nature est tellement active et féconde, que ces bois, formés d'arbres gigantesques, sont impénétrables au chasseur, tant les lianes et autres plantes sarmenteuses ou volubiles s'entrelacent en lacis inextricables autour des rois de la végétation (désignés sous le nom de dragonnier ou arbre faux cotonnier, nom vulgaire). Les Noirs font sécher ces feuilles, et après les avoir réduites en poudre fine, ils la mêlent avec le couscousse.

Les Européens traitants ne connaissent que les côtes; je suis un des premiers à avoir pénétré le plus loin dans les terres, à 68 milles; tant j'aimais à arpenter, le fusil sur l'épaule, ces silencieuses et vastes forêts, encore vierges de la rapacité humaine. Nous avons vu de ces géants de la végétation servir à faire des chaloupes, d'une seule pièce, de 25 mètres de long sur 2 et demi de largeur, et portant 460 hommes.

Le sol est peu élevé, ondulé, assez inégal. On ne voit qu'un seul mamelon quand on vient du large; il n'est pas à 400 mètres au-dessus de la mer, et à 2 milles et demi dans les terres. Il porte le nom de mont *Anabey* (nom d'un chef de village). Les couches qui supportent ces forêts vierges sont formées d'assises horizontales de carbonate calcaire, recouvertes de conglomérats arrondis de roches ferrugineuses, à cristallisation amorphe. Les plus grosses roches, d'un aspect grenu, ne dépassent pas un mètre et demi en diamètre; elles sont groupées irrégulièrement, çà et là, comme si elles avaient été entraînées par les eaux diluviennes et déposées au hasard en plus ou moins grand nombre. Les assises régulières de carbonate calcaire qui sont la base du sol, renferment beaucoup de fossiles coquilliers, appartenant aux bivalves et aux spirées. Une terre argileuse, mais peu liante, mêlée de beaucoup de silice, recouvre ces roches et supporte une couche, assez mince, de terre végétale, provenant des débris végétaux. Ce n'est qu'à 30 lieues dans les terres qu'apparaissent (au dire des Noirs chasseurs), des terrains élevés (4 journées de marche).

L'abondance et la fréquence des pluies sous la ligne explique ce luxe de végétation. La saison pluvieuse dure 8 mois. Elle commence vers la mi-septembre pour finir à la fin de mai. C'est alors que règnent, surtout en janvier, février et mars, les orages les plus épouvantables et les terribles tornados, si redoutés des navigateurs, surtout à cause de l'énorme production d'électricité, et du voisinage de la foudre, qui menace à chaque instant votre navire. Malgré nos trois paratonnerres, deux fois la foudre est tombée sur le pont. Le thermomètre marque en moyenne 28° à l'ombre, et 45° au soleil, à 4 heures du soir. Fin mai, juin, juillet et août forment la saison sèche ou belle saison. Tout travail végétal cesse. Cette saison si agréable pour l'Européen est fatale au Noir, c'est son hivernage; alors les variations de température sont tellement brusques et variables, les brises constantes du sud et du nord-ouest sont si fraîches et si vives, que l'indigène est foudroyé par les pleuro-pneumonies, les rhumatismes, les bronchites aiguës; aussi abandonnent-ils, tous, les villages de la côte pour se retirer à leurs habitations, situées à plusieurs milles dans les bois, où un épais et impénétrable rideau de verdure le protège contre le piquant des brises régnautes.

Plusieurs peuplades habitent cette contrée. Les *Mpongués* ou *Gabonais* peuplent les deux rives de l'estuaire jusqu'à 20 milles en remontant, et leur tribu s'étend à 20 milles nord et sud de l'embouchure. A deux milles derrière eux viennent les habitants des bois ou *Boulous*; enfin les redoutables *Paouïns* ou montagnards, que l'on n'avait jamais visités avant M. Méquet.

Les tribus pélagiennes, dégrossies par le contact de la civilisation européenne, sont généralement belles, robustes et bien proportionnées. La moyenne de la taille est de cinq pieds cinq pouces. Les peuplades nomades des bois sont chétives, osseuses, malades, et se ressentent du dénûment absolu où elles vivent. Les *Paouïns* montagnards (d'après le rapport de mon second chirurgien, qui était chirurgien de l'expédition), sont des hommes d'une beauté remarquable, d'une stature colossale, et doués

d'une intelligence active; car ils fondent et forgent le fer de leurs montagnes, et se fabriquent des armes de guerre, remarquables par leurs dessins bizarres et réguliers. Ils sont très-courageux; ce sont des chasseurs d'éléphants. Les riverains et les habitants des bois ne parlent pas le même langage; peu se comprennent, excepté ceux qui font le commerce intermédiaire des tribus. Leur nourriture est presqu'une composée de fruits, bananes, manioc, ignames, papayes et citrons. Cependant ils sèchent le poisson et fument la chair des Éléphants, des Singes et même celle du redoutable Gorille. Ils sont friands de la canne à sucre, des arachides et du maïs.

Les Gabonais habitent des cases en pailles et en bambous, élégamment disposées; elles sont grandes et symétriquement distribuées. Le toit est formé des feuilles de l'*Elais guineensis*, artistement pliées en deux et juxtaposées autour d'une gaulle flexible et mince, maintenues les unes sur les autres par des morceaux de bois blancs et cassants. Les plaques de verdure desséchées au soleil, sont couchées sur les toits, et viennent, comme les ardoises, s'imbriquer les unes sur les autres. On entretient du feu dans la case pour bien les fumer et les dessécher (sans cela elles pourriraient), et une semblable toiture dure dix ans. Pour que le vent ne les soulève pas, elles sont pressées par de fortes perches qui viennent du toit à la gouttière.

Les habitations des Boulous sont plus grossières: ils se contentent d'écorces d'arbres, qu'ils dressent en plaques en marchant dessus, et dont ils forment la muraille; ils font le toit avec de larges feuilles simples ou bifurquées et plissées dans le sens de leur longueur. Ces cases n'ont qu'une entrée, elles sont basses et enfumées.

Leur industrie est peu avancée.

Le Paouïn forge le fer et l'extrait; il en fabrique ses armes, poignards, lances, casse-têtes, et d'autres armes plus ou moins bizarres. Les femmes obtiennent des feuilles de l'ananas un fil blanc qui sert à faire des filets. Les esclaves font des nattes en paille, quelques-unes fort jolies et de dessins variés; d'autres coupent les bois dans la saison sèche, les brûlent, plantent, émondent, arrachent le manioc, récoltent et plantent le bananier, l'igname, l'arachide, le maïs. Les hommes chassent ou pêchent. Quelques-uns s'adonnent au charpentage. Enfin, ils ont des luthiers, car j'ai vu des harpes fort curieuses, enrichies de sculptures assez originales, et ayant de 3 à 6 cordes, en racines très-fortes et déliées. L'âme de l'instrument est recouverte d'une peau de serpent. Les sons en sont fort harmonieux.

Ils sont intelligents, mais paresseux. Le portugais, l'anglais, l'espagnol et le français sont entendus assez bien par beaucoup d'entre eux. Leurs mœurs sont douces et paisibles. L'esclavage existe, et du nombre d'esclaves des deux sexes dépend la richesse du maître. Ils nomment leur médecin *Oganga* ou féticheur. Leur religion est un mélange de théisme et de superstitions grossières. Ils croient à la métempsycose.

Les produits du pays sont: l'ivoire, la cire, un peu d'arachides, du bois noir et rouge et quelques pelleteries.

Leur gouvernement est patriarcal et héréditaire. La succession a lieu non de père en fils, mais de frère à frère, issus de la même mère. Les chefs sont élus par le suffrage des tribus, mais toujours dans la même famille. Les affaires se traitent dans un conseil des anciens, sous la présidence du roi. Ils sont divisés par villages, obéissant à des chefs, relevant des grands chefs. La polygamie existe, et le nombre de femmes indique la richesse du maître.

Deux ou plusieurs d'entre elles sont investies de la police des esclaves et de la culture des terres, et sont l'objet d'une profonde vénération.

Le moral des tribus pélagiennes s'est amélioré sous les influences philanthropiques des missions religieuses françaises et américaines, qui sont établies au Gabon depuis plusieurs années. Il y a des écoles dans plusieurs villages.

Leurs funéraires sont singulières : les cadavres sont portés religieusement dans un bois sacré, et auprès sont disposés les ustensiles de chaque homme libre. Personne ne met les pieds dans le séjour des morts que pour y conduire une nouvelle victime. A certaines époques ils viennent y célébrer la fête des mânes errants. Les esclaves morts sont tout bonnement mis sur la lisière déserte des bois, où blanchissent leurs ossements épars.

Quand une personne notable tombe malade, on lui construit une case en feuillage dans le milieu du village; le prêtre fétiche et médecin, vient la visiter et ordonne des cérémonies plus ou moins bizarres, qu'il serait trop long de citer ici.

J'entre maintenant dans les richesses naturelles ou zoologiques de ces contrées. Je ne ferai qu'indiquer rapidement chaque classe. (Suit une liste des végétaux principaux du Gabon.)

#### SUR L'ENGÉ-ÉNA.

Je passe maintenant à l'histoire de l'*Engé-éna*, Troglodyte de ces contrées.

Le 28 mai 1846, l'*Aube* (corvette) fut envoyée au Gabon pour y faire le service d'hôpital stationnaire. Par mes relations de voyage, j'ai eu de nombreux rapports avec tous les traitants, les missionnaires et les chefs du pays. J'ai vécu trente mois parmi eux, j'ai donc pu me mettre au courant de ce qu'il y avait de plus remarquable. Bientôt j'eus connaissance (octobre 1846) d'une espèce de Singe fort redoutable dont le voisinage inspirait la plus grande terreur aux Noirs, vivant aux habitations. Les faits extraordinaires qu'on leur imputait ne me faisaient accepter qu'avec réserve leurs récits merveilleux, lorsque dans une excursion sur la rive gauche de l'estuaire, étant en chasse, je trouvai dans une habitation éloignée une tête appartenant à ce géant des forêts. Je la payai 40 francs. Le type féroce et formidable que j'avais sous les yeux, excita au plus haut degré ma curiosité, et comme la squelettologie était ma passion dominante en histoire naturelle, je fis tous mes efforts pour me procurer un de ces individus. J'en parlai à M. Walker, qui me dit qu'il faisait des tentatives de son côté, mais qu'elles étaient jusqu'alors sans succès. J'avais déjà amassé quelques têtes, quelques os; j'offris 100 francs à celui qui m'en apporterait un en peau. Ce fut en vain. Désespéré, j'allais partir dans vingt jours, quand M. Walker, missionnaire, m'écrivit pour me faire part qu'il s'en était enfin procuré un après deux ans d'attente; il me demandait des conseils pour le préparer et l'envoyer à Boston. Ayant beaucoup d'occupation et de malades, je ne pus me rendre auprès de lui; mais je lui donnai le conseil de mettre l'animal dans un baril d'alcool, ou d'eau-de-vie, tenant du sublimé en dissolution. Ce qu'il fit. J'allais partir avec mes quelques échantillons, déjà mes visites étaient faites, quand M. Wilson, revenu d'Amérique et chef de la mission américaine, me fit don d'un Engé-éna, dont la putréfaction était avancée, et que par mesure sanitaire on avait cru prudent d'enfourer avec le baril dans le sol. Me voyant possesseur d'un trésor si ardemment désiré, je cherchai à le conserver en chair; mais il me fallait de l'eau-de-vie, et le prix exorbitant où on la vendait sur les lieux, me mit dans l'impossibilité de faire ce sacrifice, n'ayant pas reçu de solde depuis cinq mois. Je le mis en squelette, et pendant qu'on le nettoyait, je pris rapidement des notes sur ses caractères extérieurs, puis j'opérai la section des appendices abdominaux et thoraciques, et je commençai la préparation.

Je fus saisi d'étonnement à la vue de cette masse de chair, aux riches proportions musculaires. Je reçus de l'obligeance de M. Walker les mesures suivantes, que je transcris fidèlement, après les avoir moi-même vérifiées.

	Pieds.	Ponces.
Hauteur de l'animal assis.....	3,	0.
Hauteur debout (de l'occiput au talon).....	5,	8.

	Pieds.	Pouces.
Diamètre transverse, bras étendus, d'un médus à l'autre.....	6,	8.
De la tête du troisième métacarpien à l'extrémité du médus.....	0,	7.
La main à plat, doigts écartés, du pouce au petit doigt.....	0,	9.
Du cubitus (en arrière) à l'articulation radio-carpienne.....	4,	2.
D'un acromion à l'autre, diamètre transverse.....	4,	6.
Circonférence du thorax, au-dessus des mamelles.....	3,	8.
Diamètre à la base du thorax (ouvert).....	4,	4.
Longueur du pied, du bord postérieur du calcaneum à l'extrémité phalangienne du pouce.....	0,	40 1/2.
Diamètre transverse du pied (gros orteil en adduction forcée).....	0,	8.
De la rotule (bord supérieur ou base) au bord supérieur de l'astragale.....	4,	3.
Circonférence du poignet.....	0,	9.
— de l'avant-bras à son tiers supérieur.....	4,	0.
— du bras à l'insertion deltoïdienne.....	0,	40.
— de la jambe au-dessus des malléoles.....	0,	44.
— au tiers supérieur de la cuisse.....	4,	40 1/2.
Largeur du premier espace inter-osseux du pied.....	0,	3 1/2.
Longueur des phalanges du pouce, réunies.....	0,	2 1/2.
— du doigt médus, main.....	0,	4.
— de l'index, main.....	0,	3 1/2.
— du cinquième doigt (petit), main.....	0,	2 1/2.
Largeur de la main (au niveau des premières phalanges, le premier espace inter-osseux non compris).....	0,	5.
Circonférence du médus (main).....	0,	4 3/8.
— du pouce (main).....	0,	3 3/4.
Longueur du gros orteil.....	0,	2 1/2.
Premier espace inter-osseux du pied (de dedans en dehors).....	0,	5 1/2.
Longueur du second orteil.....	0,	2 3/4.
— du troisième orteil.....	0,	2 1/4.
— du cinquième orteil.....	0,	4 3/8.
Circonférence du gros orteil.....	0,	4 1/2.
— du troisième orteil.....	0,	3 7/8.
Largeur du bassin (d'une épine iliaque supérieure à l'autre).....	4,	4.
Circonférence des mamelles.....	4,	0.
Longueur de la mamelle pendante, prise de la demi-circonférence inférieure.....	0,	4.
Cœur. Circonférence, à la base.....	4,	6.

## ASPECT EXTÉRIEUR DE L'ANIMAL.

Tête volumineuse, couverte de poils châtons, mélangés de noir, peu touffus; un pouce et demi de long. — Poil du corps gris de fer en avant, plus abondant sur le dos qu'au-devant du thorax, et plus foncé au dos. — Mamelles presque glabres, flasques, pendantes. — Mamelon assez développé, noir.

— Pas de callosités, pas d'appendice caudal. — Face repoussante, abrutie. — Front bas, profondément sillonné de rides transversales. — Yeux grands, volumineux, légèrement saillants, bien fendus. — Face dépourvue de poils, excepté au menton, au-dessus de la lèvre supérieure et au bas des joues; nez aplati; narines profondément échancrées. — Lèvres épaisses, surtout l'inférieure, pendantes. — Oreilles développées et collées le long de la tête. — Dents blanches et saillantes, surtout les canines; au nombre de 32. — Menton court; joues aplaties et larges. — Cou penché en avant, enfoncé entre les épaules, court et très-muscleux. — Thorax bombé, bien développé, large en haut, donnant attache à de larges et formidables épaules. — Cœur plus volumineux que celui de l'homme<sup>1</sup>. — Hanches peu saillantes comparativement. — Dos voûté, robuste, large, dessinant fortement la gouttière cervico-dorsale et les reliefs musculaires des gouttières. — Bassin allongé verticalement. — Région fessière peu bombée, couverte de poils, moins fournis et offrant une petite touffe au bout du coccyx. — Anus assez large. — Lèvres génitales bien développées, ombragées de poils peu nombreux et gris de fer. — Cuisses rondes, robustes, paraissant plus courtes comparativement aux bras. — Téguments arqués en dedans. Jambe forte, dépourvue de mollet. — Coude-pied robuste. — Paumes des mains et plantes des pieds d'un blanc sale, et profondément sillonnées. — Dos de la main fortement bombé, couvert de poils, moins bombé au pied. Le pied paraît comparativement plus court que la main allongée. — Doigts grands, forts et très-longs. — Ongles bien développés, bruns. — En désarticulant les appendices abdominaux et thoraciques, le scalpel disparaissait au milieu de faisceaux charnus, très-beaux, exsangues, pâles. — Les nerfs axillaires bien développés.

Cet animal fut tué le 20 septembre 1848.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le mâle est d'une plus haute stature que la femelle, qu'il dépasse de 8 à 12 pouces. Les dimensions de sa charpente osseuse et de ses organes locomoteurs sont d'une puissance de structure et d'énergie incroyable. Comme on peut le vérifier par le crâne et plusieurs autres ossements, il présente des caractères tranchés qui le différencient de la femelle.

Il est assez extraordinaire que depuis si longtemps que les négriers et les traitants fréquentent cette contrée, on ne fût pas encore parvenu à faire connaître cet animal à la science zoologique. Cela résulte : 1° de ce que cet Orang habite l'intérieur des bois, et qu'il recherche les lieux les plus solitaires et les plus inaccessibles, et qu'il se tient à une certaine distance des côtes; 2° que les traitants n'ont que des rapports peu étendus et seulement avec les noirs riverains; 3° les habitudes féroces et redoutables de cet hôte des forêts sont telles, que les naturels se tiennent le plus éloignés possible de ses retraites, et ne cherchent jamais à le tuer qu'en cas de légitime défense.

Les Pinguais ou Pengués (Gabonais) le désignent sous le nom d'*Engé-éna* (prolonger le son de la première syllabe et passer rapidement sur la deuxième). Le Chimpanzé se nomme *Engé-éko*. Celui-ci habite les côtes, et son adversaire l'intérieur.

La taille de l'*Engé-éna* dépasse 5 pieds et demi. Il est disproportionnément large entre les épaules, qu'ombragent des poils assez fournis, plus noirs que dans les autres régions, et plus rudes. Ils grisonnent avec l'âge, ce qui fait croire à beaucoup de naturels qu'il y a plusieurs espèces.

La tête du mâle est fort remarquable. La face est très-large, féroce et énergique; ses diamètres transverses et verticaux sont développés. Les branches des maxillaires inférieurs, très-épaisses, robustes, reçoivent les insertions de muscles puissants, qui servent à mouvoir sa terrible mâchoire. Le

1. Les viscères abdominaux avaient été enlevés.



crâne, peu développé, fuit en arrière. Ses yeux sont grands et terribles, d'un brillant verdâtre. Le nez fort, surtout à sa racine, aplati à sa base. Bouche large, armée de dents puissantes et fortes; les canines sont démesurément développées; les molaires sont surmontées de trois à cinq tubercules coniques. Lèvres mobiles, ombragées de poils; l'inférieure peut descendre jusqu'à la houpe du menton, lorsque la colère contracte ses muscles orbiculaires et abaisseurs. Peau de la face et des oreilles nue, d'un brun foncé. Oreilles bien faites, mais grandes.

Chez le mâle adulte, le point le plus remarquable de la tête, et ce qui le distingue des femelles, c'est une crête touffue, disposée en cimier de casque, dirigée dans le sens de la suture inter-pariétale, et venant rencontrer en arrière une saillie transversale, moins proéminente, mais de même aspect, qui donne attache aux puissants muscles de la région postérieure du cou, et s'étendant d'une oreille à l'autre.

Cet animal meut son péri-crâne d'arrière en avant avec la plus grande facilité; surtout quand la colère l'agite, il lui imprime des mouvements brusques d'arrière en avant tels qu'il peut faire descendre à volonté jusqu'aux arcades surcilières cette crinière hérissée de poils noirs; sa figure prend alors l'aspect le plus effrayant et le plus féroce qu'on puisse imaginer, surtout quand les lèvres contractées laissent voir en même temps ses redoutables mâchoires.

La tête de la femelle ne présente pas cette crinière. Sa superficie est lisse, et sa physionomie moins féroce.

Le cou est fort, court, épais et très-velu. La poitrine et les épaules très-larges. Les bras fort longs et dépassant les articulations du genou dans la station. L'avant-bras, quoique plus charnu que le bras, paraît comparativement moins long; à son extrémité se voit une main herculéenne, large, forte et redoutable. Le pouce beaucoup plus fort que les autres doigts. Abdomen large, proéminent (au dire des Noirs), recouvert de poils assez clair-semés. Les jambes arquées en dedans, puissamment musculeuses, et cependant moins robustes, en comparaison de l'énergie musculaire des bras.

Ni queue, ni callosités. Organes sexuels assez développés. Vagin et grandes lèvres bien formées chez la femelle observée (le reste du bassin était trop macéré pour être examiné). On dit que chez le mâle, l'organe générateur est aussi développé que celui d'un adolescent nègre de douze ans.

Leur démarche est lourde, gauche; ils progressent légèrement inclinés en avant, en se roulant d'une hanche sur l'autre. Vu la longueur de ses bras, il n'a pas besoin de se pencher en avant comme le Chimpanzé, quand il se met en marche. Il porte alors ses longs bras derrière la nuque ou il s'appuie seulement sur l'extrémité unguéale des doigts, et non comme le Chimpanzé, sur la face dorsale des secondes phalanges fléchies. En marchant, il imprime un balancement marqué à sa massive charpente, surtout quand il porte ses bras derrière la nuque pour contre-balancer le poids de son énorme tronc qui tend de sa nature à tomber en avant; vu la position du crâne, le centre de gravité de l'occipital se trouve en avant de ses condyles. Ils vivent en troupe. Les femelles sont plus nombreuses que les mâles. Les Noirs du pays prétendent qu'il n'y a qu'un mâle par bande, et que lorsqu'un jeune Orang mâle grandit, un combat s'engage alors pour la présidence, et le plus fort, après avoir tué ou expulsé ses rivaux, reste despote de la communauté.

Leur force est si prodigieuse, qu'ils chassent à coups de poing ou de bâton l'Éléphant imprudent qui vient troubler leur domaine. On dit qu'ils ravissent parfois les malheureuses négresses qui tombent imprudemment dans leurs parages. Ils dorment sur les arbres quand il fait beau; s'il pleut, ils s'abritent sous des huttes informes, construites avec des piquets, des branches couvertes de feuilles et des écorces d'arbre. Ils enlèvent celles-ci en frappant violemment avec les éminences thénar et hypothénar de la main, puis déchirent avec les dents l'écorce rendue ainsi moins adhérente à l'arbre. Ils se nourrissent de fruits qu'ils trouvent dans les bois, et de fourmis. Ils mangent principalement le fruit de

l'amomus, arbre assez commun en rivière (au dire de M. Wilson, et dont il existe plusieurs variétés au Gabon). Ils savourent avec délices les fruits acides et pulpeux de cet arbre. Cependant ils mangent indifféremment tous les fruits qui ont une pulpe ou une moelle acide ou douce. Ils sont friands de bananes et de canne à sucre; ils recherchent avec soin le fruit du palmier et du papayer, etc. Quand ils tombent sur un champ de cannes à sucre coupées par les Noirs, ils veulent en faire des paquets et les enlever dans leur repaire; mais ils ont la simplicité de lier ensemble et l'arbre et les tiges de cannes coupées, de sorte qu'ils sont obligés de les abandonner, et les Noirs les retrouvent le lendemain liées à l'arbre.

Quand les naturels voyagent la nuit dans les forêts, ils ont soin d'allumer un grand feu pour écarter les ennemis redoutables qui peuplent ces bois; après leur départ, l'Engé-éna vient se chauffer auprès du feu, mais il le laisse s'éteindre, n'ayant pas l'intelligence de l'entretenir.

Jamais on n'a pu les prendre vivants, surtout les mâles; ceux-ci sont si forts que dix Nègres ne pourraient en contenir un seul. Quelquefois les chasseurs d'Éléphants ont pu, en tuant la mère, avoir le petit qui se cramponne fortement à ses flancs, mais les jeunes, pris ainsi, ne tardent pas à mourir. Quand un de la troupe meurt, les autres cachent le cadavre avec des branches et des feuilles. Ils marchent toujours en troupe, le mâle en éclaireur, et tuent le Nègre égaré qui tombe parmi eux.

Leur excessive férocité, leur force prodigieuse, leur aspect effroyable les rend redoutables et terribles aux indigènes. Les mâles surtout. Jamais ils ne fuient l'approche de l'homme, comme le Chimpanzé; et malheur au chasseur imprudent tombé au milieu d'eux; car s'il ne tue pas son adversaire, c'est fait de lui.

Lorsqu'un mâle, chef de la communauté, s'aperçoit d'un danger quelconque qui s'approche, il pousse dans la forêt un cri perçant et terrible qui retentit et se prolonge au loin dans ces vastes solitudes. Ce cri ressemble à quelque chose comme *Kch-ah! Kch-ah!!!* — prolongé, lugubre et perçant. A chaque mouvement expiratoire, ses énormes mâchoires s'écartent, la lèvre inférieure descend et se replie sur la houppe du menton; ses fortes dents à découvert et menaçantes se choquent avec bruit et violence; sa noire crinière se dresse et se hérissé; il la ramène fortement en avant; ses yeux verts largement dilatés lancent des éclairs, et toute sa figure offre les indices de la plus violente colère et un aspect d'une effroyable énergie.

Au premier cri d'alarme, les femelles fuient sur les cimes des arbres avec une vitesse incroyable. Le mâle, alors resté seul, se dirige, ivre de fureur, vers son ennemi, poussant à intervalles égaux son terrible cri de guerre. Le chasseur surpris attend ordinairement son approche, le fusil en joue; si sa main tremble, si son coup d'œil n'est pas sûr, s'il manque son adversaire, celui-ci, en un bond gigantesque, saisit l'arme à feu, la brise comme verre entre ses puissantes mâchoires, et le noir n'a plus qu'à mourir, s'il n'est secouru.

Les indigènes lui accordent généralement une intelligence inférieure à celle du Chimpanzé. Ils l'appellent homme-fou, parce qu'il se fait des cabanes sans toit, dans un pays si pluvieux. Ils sont regardés comme des êtres humains dégénérés par les uns; par les autres, comme des hommes d'une race particulière.

Beaucoup d'entre les naturels, qui croient à la métempsychose des âmes, les disent formés par les esprits de leurs compatriotes décédés. Ils disent que le Chimpanzé est vivifié par les intelligences des hommes du bord de la mer, tandis que les âmes des habitants des bois vont dans l'Engé-éna.

Bien qu'envisagés par les Boulous comme infiniment inférieurs à eux, cependant il est difficile de leur persuader que ce ne sont pas des hommes dégénérés, des hommes des bois, comme ils les désignent dans leur propre langue.

Cependant, quand dans leurs grandes chasses, les Nègres parviennent à en tuer quelques-uns (des

femelles principalement), ils fument leur chair, ainsi que celle de l'Éléphant et des autres Singes, et en font ensuite une partie principale et délicieuse de leurs repas.

Un esclave chasseur et adroit tireur, revenait un jour de la chasse de l'Éléphant, et en avait tué un, quand il rencontra en retournant à la case, un Engé-éna femelle; doué de sang-froid et d'adresse, il tua son ennemi de trois chevrotines, et l'emporta en trophée. Cet acte, inouï jusqu'alors de la part d'un seul individu, lui valut sa liberté, la main de la fille d'un chef, et le titre de grand chasseur.

Ici, se terminent les notions que je possède relatives à cet intéressant animal, que le Muséum possède maintenant. N'ayant pas l'intention d'en faire l'histoire anatomique, j'abandonne ce sujet intéressant entre les mains de personnes plus compétentes en semblable matière.

Puissent ces notions abrégées vous satisfaire, c'est mon plus vif désir. Daignez pardonner au *currente calamo* l'irrégularité du style et de bien des expressions; mais l'impatience de remplir ma promesse, et surtout mes nombreuses occupations, m'empêchent de donner à la rédaction de ces notes tout le soin que j'eusse désiré y apporter.

Si de nouveaux renseignements vous deviennent nécessaires, je suis à la disposition de Messieurs les professeurs du Muséum.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec respect, votre très-humble serviteur,

L. GAUTIER,  
Chirurgien de la Marine.

---

## II

### SUR LE GABON

#### ET SUR LES DIVERSES ESPÈCES DE SINGES ANTHROPOMORPHES D'ORIGINE AFRICAINE

LETTRE ADRESSÉE A M. IS. GEOFFROY SAINT-HILAIRE

PAR M. LE DOCTEUR E. FRANQUET

Hôpital civil de Brest, le 4<sup>er</sup> décembre 1852.

MONSIEUR,

A l'occasion d'un ouvrage intitulé : *Encyclopédie d'Histoire naturelle*, qui m'est tombé par hasard dans les mains, il m'est venu à l'idée de vous adresser les quelques pages qui suivent :

Je pense qu'il serait très-important de connaître d'une manière précise la contrée et le lieu d'où proviennent les diverses espèces de Singes anthropomorphes d'origine africaine. C'est un point dont peu de voyageurs se sont occupés. Voici les seuls renseignements que je puis vous donner à ce sujet.

En 1838-39, étant chirurgien major de la Malouine, j'ai pu visiter un grand nombre de points de la

côte occidentale d'Afrique, depuis Gorée jusqu'au Gabon. Je n'ai rencontré qu'un seul Chimpanzé. C'était à Libéria (cap Mésurade). Ce Singe appartenait à un homme de couleur. Celui-ci se l'était-il procuré dans le pays, ou bien le tenait-il de quelque navire négrier qui l'aurait pris sur un autre point de la côte d'Afrique? Je ne saurais le dire.

En 1850 et 54, j'ai vu à la côte d'Afrique huit Chimpanzés appartenant :

2, à M. Vivien, chirurgien de la Marine, qui les avait achetés au Gabon à des Boulois de la rive droite du fleuve.

1, à M. Chevrier, chirurgien de la Marine, qui l'avait acheté à un navire venant de Sierra Leone.

1, à M. Laprade, capitaine du génie. Ce Singe, acheté au Gabon, provenait du cap Esterdas.

1, à M. Fonsagrives, chirurgien de la Marine. Ce Singe, acheté au Gabon, provenait du cap Esterdas.

1, à M. Penaud, capitaine de vaisseau. Ce Singe, acheté au Gabon, provenait du cap Esterdas.

2, à M. Lacant, négociant à Gorée. Ces 2 Singes ont été achetés à des navires du commerce venant de Gambie ou de Sierra Leone.

Tous ces Chimpanzés avaient entre eux la plus grande ressemblance et étaient tous très-jeunes (1 à 4 ans).

Pendant les dix-huit mois que j'ai passés au Gabon (1854-52) :

Un jeune Gorille femelle vivant, de cinq ans environ, a été acheté par moi (squelette donné au Muséum).

Un Gorille mâle, adulte ayant acquis son complet développement, a été acheté par moi (donné au Muséum).

Un squelette de mâle adulte (Gorille), a été acheté par un capitaine anglais (prix 1,000 fr.)

Un squelette de femelle adulte, avec la peau (le tout incomplet), a été acheté par M. Fonsagrives.

Un Gorille vivant très-jeune (de 2 à 3 ans), a été acheté par M. Penaud (donné au Muséum).

Une tête de Gorille mâle adulte, a été achetée par M. Davion, garde du génie.

1 N'tchégo entier, adulte, mort, a été acheté par moi (squelette donné au Muséum).

2 N'tchégos entiers, adultes, morts, ont été achetés par moi (laissés au Gabon).

1 N'tchégo entier, adulte, mort, acheté par M. Marec, chirurgien de la Marine.

1 N'tchégo entier, adulte, mort, acheté par M. Laprade.

Tous ces Gorilles et ces N'tchégos provenaient de la rive gauche du Gabon ou du côté de Denis. Le crâne du Gorille, acheté par M. Davion, venait seul des environs du cap Lopez. Tous les Noirs du village de Denis s'accordent à dire qu'on trouve le Gorille à six à huit lieues de leur village, dans de grands bois, sur un mamelon qu'on aperçoit de la rive gauche du fleuve, depuis la pointe Clava jusqu'à la pointe Obindo. Les Noirs de Denis s'accordent également à dire qu'on trouve le Gorille au cap Lopez, qui est situé à quinze ou vingt lieues dans le sud du Gabon. Un enseigne de vaisseau, M. Martin, m'a montré un magnifique crâne de Gorille adulte qu'il s'était procuré à Saugetan ou à Cebinda, c'est-à-dire au sud de la Ligne. Les Gorilles restent d'habitude dans les lieux où ils ont établi leurs demeures. Les N'tchégos s'approchent fréquemment des habitations, et c'est généralement dans les plantations de bananiers qu'ils viennent se faire tuer.

Trouve-t-on les Chimpanzés au delà de l'Équateur? Je n'ai jamais ouï dire qu'on en ait rapporté de cette partie de la côte, ni qu'on y en ait vu. Je n'ai point visité cette partie de l'Afrique, mais je sais d'une manière certaine que la température est moins élevée dans l'hémisphère sud que dans l'hémisphère nord. La nature du sol et la végétation diffèrent dans ces deux parties du continent africain. Les maladies sont très-rares dans le sud.

Les Noirs du Gabon ne mangent point les Singes. Les Noirs que nous avons à bord de l'*Adour*, et qui tous étaient de la côte de Crew, on les appelle Crowniens, étaient très-friands du Gorille et du

N'tchégo. D'après eux, on ne trouve pas ces deux espèces de Singo dans leur pays; mais il y a une autre espèce de grand Singe qu'ils mangent. Je suppose que ce doit être le Chimpanzé, le seul des grands Singes dont je n'aie pas eu occasion de les régaler. Un chirurgien de mes amis, M. Lehire, qui est resté trois ans à la côte d'Afrique, m'a affirmé (se basant bien entendu sur ce qu'il a entendu dire) que sur la côte nord on ne commençait à trouver le Chimpanzé que sur la rivière Cappatchez, c'est-à-dire un peu au nord de Sierra Leone. Étant au Gabon, j'ai vu, comme je l'ai dit, un certain nombre de Chimpanzés. Tous provenaient de la presqu'île bornée au nord par la rivière Moudah, et au sud par la rivière du Gabon; pas un seul Chimpanzé n'a été apporté de la rive gauche du Gabon; c'est-à-dire du lieu où proviennent exclusivement les Gorilles et les N'tchégos que j'ai pu voir.

Les renseignements donnés au sujet du Gorille par un de mes amis, M. Gautier, chirurgien de la Marine, qui est resté au Gabon peut-être plus longtemps que moi, sont peu exacts. Il est vrai que de son temps l'hydrographie de la rivière du Gabon n'avait pas encore été faite avec tout le soin qu'y a mis (en 1849) M. Ploix, ingénieur hydrographe de la Marine.

Du reste, jamais aucun voyageur n'a écrit que la rivière du Gabon fût couverte d'un nombre *considérable* d'îles. Il n'y en a que deux : Coniquet et l'île aux Perroquets. J'aurais voulu pouvoir donner ici un aperçu du pays d'après les plans de MM. Pigeard et Ploix, que j'ai toujours trouvés exacts. Ces plans doivent se trouver à Paris, au dépôt des cartes et plans. Mais il m'a été impossible de me les procurer à Brest, où il n'existe pour le Gabon qu'une seule carte de l'entrée de la rivière; carte très-incorrecte, fourmillant d'erreurs. Je crois que cette carte est d'un lieutenant de vaisseau, qui appelle l'île Coniquet, île d'Orléans, et l'île aux Perroquets, île Adélaïde, dénominations nouvelles qui ne seront jamais connues des Noirs du Gabon.

Bosman (souvenir de mes lectures de Walckenaer) qui donne au Rio-Gabon les noms de Gaba, Gabana ou Gabam, désigne les deux îles dont je viens de parler sous le nom d'îles de Pongo. Ceci peut déjà nous faire supposer que le fleuve que nous appelons Gabon doit avoir été anciennement désigné par les naturels sous le nom de Pongo. Je reviendrai un peu plus loin sur le fait de sa dénomination actuelle.

Des deux îles de l'embouchure ou estuaire du Gabon, la plus petite, couverte de grands arbres, est basse et presque entièrement noyée à marée haute; elle a toujours été inhabitée. A mer basse, on ne peut guère s'exposer à y descendre sans risquer d'enfoncer dans la vase au moins jusqu'aux genoux. C'est l'île aux Perroquets.

La plus grande de ces îles est haute, découpée en trois mamelons. Les Anglais l'ont appelée île du Prince, et les Hollandais île du Roi. Nous l'appelons, nous, du nom que lui donnent les naturels, c'est-à-dire Coniquet. Elle a toujours été habitée.

Le chef de cette île, qui est un grand fétiche, prend le titre d'Oga ou roi. Il est indépendant comme tous les chefs qui commandent aux dix ou quinze villages qu'on trouve sur les bords de l'estuaire du Gabon, et dont la population totale (esclaves et hommes libres, ou N'pingoués) ne s'élève pas au delà de deux mille âmes. Autrefois, le chef de Coniquet prenait le titre de Meni-Pongo, ce qui veut dire : seigneur du Pongo.

Les Noirs qui habitent les deux rives du Gabon (à son embouchure ou dans ce qu'on appelle l'estuaire), sont les seuls avec lesquels nous ayons des relations directes. Ils se donnent le nom de N'Pongoués, et se croient infiniment supérieurs aux autres Noirs leurs voisins, qu'on appelle les Boulous ou Sequiani, les Bakalais et les Pavoins. Tous les N'Pongoués désignent la rivière du Gabon (l'estuaire seulement) par le nom de N'Pongo, tandis qu'il donnent à divers affluents les noms de Coïc, Como, Ramboué, Mafougam, etc., noms conservés dans les cartes de MM. Pigeard et Ploix.

Ces renseignements étant donnés, doit-on s'étonner que les voyageurs et les naturalistes ensuit

aient désigné une espèce de Singe par le nom de *Pongo*, qu'on prononce au Gabon *N'Pongo*?

Les Singes dont on a parlé sous ce nom peuvent-ils être rapportés au Gorille, au Chimpanzé ou à la nouvelle espèce à laquelle je donnerai le nom qu'on voudra, et que je désignerai provisoirement par celui de *N'tchégo*?

C'est ce qu'il m'est impossible de déterminer, manquant complètement à ce sujet de renseignements détaillés puisés dans les auteurs. Je n'ai pu que lire à la hâte les *Annales des Sciences naturelles* il y a environ deux mois. (La livraison dans laquelle est consigné le rapport de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, m'a été prêtée à Paris par M. Duvernoy).

Je vais néanmoins formuler mon opinion d'après ce que je sais.

Les *N'Pongoués*, c'est-à-dire les habitants du Gabon, appellent le Gorille *N'géné* (et non *Engé-éna*), tandis qu'ils donnent le nom de *N'tchégo* (et non *Engé-éko*) à un Singe de taille plus petite dont j'ai envoyé le squelette d'adulte au Muséum.

Comment désignent-ils le Chimpanzé? Je l'ignore, parce que je n'ai pas pensé à le leur demander. Admettons, ce qui est peu probable, qu'ils appellent aussi le Chimpanzé *N'tchégo*. Cela prouverait-il qu'ils confondent ces deux espèces de Singes?

J'affirme que non. Pour moi, il y a *trois espèces* de Singes anthropomorphes bien distinctes à la côte d'Afrique :

1° Le Chimpanzé (*Troglodytes niger* de Geoffroy Saint-Hilaire); il a le visage nu couleur de chair ; les oreilles rouges et grandes, le pelage noir et peu fourni, etc., etc.

2° Le Gorille (*Troglodytes Gorilla*, Sav.). Son visage est noir, ridé; ses oreilles petites, noires, bien faites. Son pelage d'un brun marron, dont la teinte n'est pas uniforme sur tout le corps. Les poils des membres très-longs, etc. Comme caractère du genre, il existe toujours une ligne ou raie de poils roussâtres partant du milieu du front, contournant la suture sagittale et descendant jusqu'au bas du cou. Cette raie existe toujours chez le mâle et la femelle; chez l'adulte comme chez le jeune; seulement elle est moins prononcée chez ce dernier. Le crâne du mâle adulte présente une crête antéro-postérieure très-saillante, etc., etc.

3° Le *N'tchégo*. Il a le visage noir et les oreilles petites comme le Gorille. Ses poils sont moins longs et plus foncés en couleur. Il n'atteint jamais à la taille du Gorille. Il ne présente jamais cette *raie roussâtre* dont nous avons parlé. La crête antéro-supérieure du crâne adulte est peu marquée, si toutefois elle existe. Le muflé est moins saillant que chez le Gorille, ce qui fait que sa face se rapproche davantage de celle de l'Homme avec lequel il a plus de ressemblance qu'aucun autre Singe. Je ne me rappelle pas bien toutes les petites différences, les caractères anatomiques de détail. Je ne me souviens que des caractères apparents, saillants, qu'il est impossible à l'observateur le moins attentif de ne pas saisir tout d'abord. Le *N'tchégo* n'est pas plus le Gorille que le Gorille ne peut être le Chimpanzé. J'insiste sur ce point, car je ne sache pas que personne ait encore dit ce que j'avance et affirme : c'est qu'il existe à la côte d'Afrique trois espèces de Singes anthropomorphes. Cependant, rendons à chacun la part de justice qui lui revient.

En 1847, M. Savage a découvert le Gorille au Gabon, et moi, je déclare aujourd'hui que nous avons une espèce de Singe *nouvelle*. Est-ce à dire pour cela que ces deux espèces ne sont connues que depuis peu? Je laisse aux savants le soin de décider.

M. Lesson pense que les Gorilles ou femmes sauvages que les Carthaginois, sous les ordres d'Hannibal, tuèrent dans une île de la côte d'Afrique devaient être des Chimpanzés. M. Dureau de la Malle, au contraire, pense que ces Gorilles tués par les Carthaginois, devaient être les mêmes que ceux que possède le Muséum depuis l'année dernière, et il en conclut que les Carthaginois ont dû étendre leur navigation jusqu'au Gabon. Ce dernier point pourrait encore être douteux, car rien ne prouve que le

Gorille d'aujourd'hui soit le même que le Gorille des Carthaginois, et d'ailleurs, l'île de Fernando Po qui appartient aux Espagnols, les îles du Prince et de Saint-Thomas qui appartiennent aux Portugais, pourraient avoir été habitées par des Gorilles. Ce sont des îles montagneuses et boisées, comme Corisco, qui est une île plus petite, etc. Si les Gorilles des Carthaginois n'étaient que des Chimpanzés, ne serait-il pas plus vraisemblable de supposer qu'Hannon aurait seulement abordé aux Bissagos ou aux îles de Los ?

D'après ce que j'ai vu dans les *Annales des Sciences naturelles*, en 1625, Andrew Battell a décrit une espèce de Singe qu'il appelle Pongo et qu'il distingue d'une espèce plus petite qu'il nomme Engéco. J'ai peine à croire que le Pongo de Battell ne soit pas le Gorille, et son Engéco l'espèce nouvelle que je propose de reconnaître. Je déclare toutefois que la description d'Andrew Battell est très-mauvaise, si elle a rapport au Gorille, comme je le pense. M. Richard Owen croit que l'Engéco d'Andrew Battell n'est pas autre chose que le *Troglodytes niger* de Geoffroy Saint-Hilaire. Il est facile de voir par tout ce que j'ai dit précédemment, que M. Richard Owen pourrait bien être dans l'erreur comme je le crois.

J'espère que les quelques détails dans lesquels je suis entré, suffiront pour faire comprendre comment on a pu donner à des Singes jusqu'à ce jour mal définis, les noms divers de Pongo, Enjoko, Jocko. Ces deux derniers noms, ainsi que l'Engéco d'Andrew Battell et l'Enché-éko de M. Savage, ne sont que des corruptions du mot N'Pongoué, N'tchégo, nom donné à la troisième espèce de grand Singe qu'on trouve au Gabon.

Les mœurs des Singes anthropomorphes d'Afrique (à l'exception du Chimpanzé en bas âge et réduit à l'état domestique) sont peu connues. Voilà ce que l'on peut dire de plus vrai. Les renseignements donnés à ce sujet ont été, pour la plupart, pris à des sources peu dignes de foi ou empruntés à ce qui a été dit des Orangs-Outangs. C'est ce dont j'ai pu me convaincre étant au Gabon, et aussi par quelques lectures qui me reviennent en souvenir. Répéter tout ce qui a été dit serait perdre son temps sans profit pour la science, qui ne doit jamais accepter les renseignements des voyageurs sur ce point qu'avec la plus grande défiance. Il est vrai qu'il est bien difficile de pouvoir, même sur les lieux, arriver à la connaissance de la vérité. Il faut, pour se convaincre de ce fait, connaître l'apathie et le caractère des Noirs. Quand on leur demande des renseignements, ils vous répondent presque toujours dans le sens où vous les questionnez. On peut leur faire dire à peu près ce que l'on veut; ce que l'on peut attribuer en partie à leur ignorance des choses que vous désirez connaître, et à leur ignorance de notre langue, ainsi qu'à la paresse naturelle à leur race. Ils évitent comme par instinct tout ce qui est peine et fatigue.

Se rappeler et faire part de ses souvenirs est pour eux une peine. On trouve chez eux des orateurs à l'occasion; mais je crois qu'il serait difficile d'y trouver des historiens ou des conteurs.

Les Noirs Dagon, Banibé, Jumeau, Thiangué (tous de Denis), qui se donnent pour chasseurs de Gorilles, m'ont donné des renseignements dans lesquels je n'ai aucune confiance. Du reste, la généralité des Noirs N'Pongoués déclarent qu'il n'y a que les Boulous qui osent se mesurer avec les Gorilles, et il n'y a que les esclaves des N'Pongoués qui chassent ou plutôt guettent le N'tchégo. Ces animaux nous sont toujours apportés par les N'Pongoués, qui servent en toute circonstance de courtiers entre les Blancs et les Boulous, de même que ceux-ci servent de courtiers entre les N'Pongoués et les Bokalais.

J'ai dû plusieurs fois aller chasser les Gorilles. Il y a toujours eu des obstacles de la part des Noirs. Je ne sais ce que j'aurais pu opposer à leur force d'inertie. Je n'avais pas à ma disposition des cargaisons de marchandises.

Le roi Louis, un des Noirs dans lequel j'aurais le plus de confiance, m'a affirmé qu'il existe dans le

haut de la rivière de Como une espèce de Singe encore bien plus grand que le Gorille. D'après lui, sa taille serait de 6 à 7 pieds; son pelage serait plus noir que celui du Gorille. Seraient-ce des Chimpanzés adultes? Je n'en ai jamais vu.

Richard Jobson a dit, je crois, qu'on pouvait dresser les Gorilles et les rendre dociles. N'a-t-il pas pris le Chimpanzé pour le Gorille? J'ai observé pendant un mois la petite femelle de Gorille dont j'ai parlé; il n'y avait dans cet animal ni douceur ni docilité. — Les Gorilles ne vivent pas en domesticité, au dire des Noirs.

## E. FRANQUET.

Je terminerai en donnant les dimensions du grand Gorille que j'ai offert au Muséum. Ces dimensions, prises avec une minutieuse exactitude, sont les suivantes :

	mètres.		mètres.
Taille.....	1,67	Du poignet à l'extrémité du doigt médus.	0,25
Envergure.....	2,18	Longueur de la paume de la main.....	0,465
De l'appendice xiphoïde à la symphise du pubis.....	0,47	Largeur de la paume de la main à la racine des doigts.....	0,43
Diamètre transversal de la poitrine au-dessus des fausses côtes.....	0,47	Largeur de la paume de la main à sa partie moyenne.....	0,43
Diamètre du corps au-dessus des os iliaques.....	0,44	Du sillon de flexion de la base du pouce à l'éminence hypothénar.....	0,40
Du sinciput au coccyx.....	1,03	Circonférence du poignet.....	0,255
Du bord postérieur de l'aisselle au bord postérieur de l'autre aisselle.....	0,71	Circonférence de l'avant-bras dans son tiers supérieur.....	0,36
Entre les apophyses iliaques antéro-supérieures.....	0,555	Circonférence du bras au-dessus du coude.	0,32
Circonférence du corps au niveau des lombes.....	1,40	Circonférence du bras à sa partie moyenne.	0,38
Circonférence de la poitrine au-dessous des aisselles.....	1,29	Circonférence du moignon de l'épaule...	0,54
Circonférence de la poitrine à sa base...	1,35	MEMBRES INFÉRIEURS.	
D'un mamelon à l'autre.....	0,25	Du grand trochanter d'un côté à celui du côté opposé.....	0,50
Du mamelon à la pointe de l'appendice xiphoïde.....	0,17	De la symphise du pubis au talon.....	0,74
De l'extrémité antérieure de la troisième fausse côte au creux de l'aisselle...	0,40	De la symphise au genou.....	0,375
Du moignon de l'épaule à l'appendice xiphoïde.....	0,45	Du genou au coude-pied.....	0,33
Du moignon de l'épaule à la fourchette du sternum.....	0,25	Du talon à l'extrémité antérieure du troisième orteil, qui est le plus long...	0,30
MEMBRES SUPÉRIEURS.		Du talon à l'extrémité unguéale du gros orteil.....	0,25
De l'acromion à l'extrémité du doigt médus.....	0,90	Largeur de la plante du pied à la base des petits orteils.....	0,09
Du coude l'extrémité du doigt médus.	0,53	Du bord externe du pied à l'extrémité du gros orteil étendu.....	0,20
		Largeur de la base du gros orteil.....	0,10
		Mesure de l'écartement entre les deux premiers orteils, à leur extrémité...	0,23



	mètres.		mètres.
Largeur de la plante du pied à la partie moyenne du calcanéum.....	0,40	Hauteur de l'oreille.....	4,067
Circonférence de la jambe au-dessus des malléoles.....	0,32	Largeur de l'oreille.....	0,042
Circonférence de la jambe au mollet....	0,35	Du lobule de l'oreille au menton.....	0,26
Circonférence de la cuisse au-dessus du genou.....	0,43	Du lobule de l'oreille à la commissure des lèvres.....	0,47
Circonférence de la cuisse à sa partie moyenne.....	0,56	De la partie supérieure de l'hélix au sinciput.....	0,17
Circonférence de la cuisse à la racine...	0,63	D'une oreille à l'autre en passant par le sommet de la tête.....	0,27
Circonférence du cou.....	0,75	Du tragus à l'angle extérieur de l'œil....	0,40
Distance du menton au cou.....	0,40	Largeur du nez { à sa pointe.....	0,072
		{ à sa base.....	0,085
		De la pointe du nez à la lèvre supérieure.	0,05
		De la racine du nez à la lèvre supérieure.	0,415
		Écartement des commissures des lèvres.	0,12
		Circonférence du muflle.....	0,40
		DOIGTS ET ORTEILS.	
		Écartement entre le gros orteil et le second orteil.....	0,23
		Écartement entre le pouce et l'index...	0,45
		Longueur du gros orteil.....	0,075
		Longueur du pouce.....	0,06
		Largeur de l'ongle du gros orteil.....	0,025
		Largeur de l'ongle du pouce.....	0,048
		Longueur de l'ongle du premier orteil...	0,02
		Longueur de l'ongle du pouce.....	0,045
		Longueur du doigt médius.....	0,16
		Circonférence du même doigt, au milieu de la deuxième phalange.....	0,10

## TÊTE ET FACE.

Circonférence oblique passant par le sinciput et le menton.....	0,96
Circonférence verticale de la tête et de la face passant devant les oreilles.....	0,725
Circonférence horizontale de la tête, prise au-dessus des sourcils et des oreilles.	0,75
Largeur du front au-dessus des arcades sourcilières.....	0,485
De la racine du nez au sinciput.....	0,24
De la partie externe de l'arcade sourcilière à l'angle de la mâchoire inférieure.....	0,22
De l'arcade sourcilière à la base du menton.....	0,215
Au niveau des sourcils, longueur.....	0,435
A la base des orbites.....	0,455
D'une pommette à l'autre.....	0,46

## EXPLICATION DES PLANCHES

---

### PLANCHES I, II, III, IV, V et VI.

Le GORILLE GINA, *Gorilla Gina*, Is. Geoffr. (*Troglodytes Gorilla*, Sav.); individu mâle et adulte, donné au Muséum d'histoire naturelle, en janvier 1852, par M. le docteur Franquet, médecin de la Marine (voy. p. 2, 3, 10 et 11).

Pl. I. — L'animal entier;  $\frac{1}{7}$  de grandeur naturelle.

Dessiné par M. Bocourt, d'après l'individu monté des Galeries et d'après les moules du buste et des mains, exécutés d'après l'individu encore entier, par M. Stahl (voy. p. 11).

Pl. II. — La tête vue de face;  $\frac{2}{3}$  de grandeur naturelle.

Pl. III. — La tête vue de profil, *id.*

Ces deux planches sont des *fac-simile* des dessins faits par feu M. Werner, d'après l'animal encore entier, et avant toute préparation (voy. p. 11).

L'animal avait perdu la plus grande partie de son pelage.

Pl. IV. — La main antérieure; de grandeur naturelle.

Pl. V. — La main postérieure, *id.*

Ces deux figures sont, comme les deux précédentes, des *fac-simile* des dessins de M. Werner, d'après l'animal conservé dans la liqueur.

Pl. VI. — Le buste, de face et de profil; environ  $\frac{1}{7}$  de grandeur naturelle.

*Fac-simile* des daguerréotypes faits par M. Terreil, d'après l'animal entier, et avant toute préparation (voy. p. 11).

### PLANCHE VII, fig. 1 et 2.

Le GORILLE GINA; jeune mâle, donné au Muséum, en janvier 1852, par M. l'amiral Charles Penaud, alors capitaine de vaisseau (voy. p. 2 et 10).

Fig. 1. — L'animal entier, de face; environ  $\frac{1}{5}$  de grandeur naturelle.

Fig. 2. — L'animal entier, de profil; *id.*

*Fac-simile* des daguerréotypes faits par M. Terreil, d'après l'animal entier, et avant toute préparation (voy. p. 11).

### PLANCHE VII, fig. 2 et 3.

Le TROGLODYTE CHIMPANZÉ, *Troglodytes niger*, Geoffr. S.-H.; *Simia troglodytes*, Gm.; jeune mâle, donné vivant, par M. le colonel Bertin-Duchâteau, à la Ménagerie du Muséum, où il a vécu en 1848 et 1849 (voy. le *Catal. des Mammifères du Muséum*, Primates, p. 5).

*Fac-simile* de daguerréotypes faits en 1848, d'après le vivant, par M. Malacrida, avec le concours de M. le docteur Jaquart, aide-naturaliste d'anthropologie au Muséum.

Ces daguerréotypes offrent un intérêt particulier, en raison de l'époque où ils ont été exécutés. Parmi les épreuves photographiques présentées à diverses reprises à l'Académie de 1839 à 1848, il s'était trouvé quelques figures d'animaux vivants, entre autres celles très-bien réussies d'un chien de chasse, faisant partie d'une belle série exécutée par M. Thiesson, et présentée à l'Académie par M. Arago. Ces animaux avaient été habitués par leurs maîtres à se tenir quelque temps immobiles, à *poser*. Les progrès de l'art photographique ayant permis d'obtenir des images satisfaisantes en un espace de temps très-court, il m'a paru, en 1848, qu'il était devenu possible de saisir, pour ainsi dire, à la volée, la pose et la physionomie d'un animal vivant, et d'obtenir ainsi, pour l'Histoire naturelle, des figures dont nul dessin ne saurait tenir lieu. C'est afin de le montrer, et d'appeler l'attention et les essais des photographes sur cette nouvelle application possible de leur art à notre science, que j'ai fait faire divers daguerréotypes d'après les animaux de la Ménagerie. J'ai pu bientôt présenter à l'Académie des résultats qui, sans être encore parfaitement satisfaisants, ne laissent aucun doute sur la possibilité et les avantages de la reproduction photographique des animaux vivants.

Les deux daguerréotypes dont je donne ici les *fac-simile* ont été présentés à l'Académie des Sciences dans sa séance du 30 octobre 1848 (voy. les *Comptes rendus des séances de l'Académie*, t. XXVII, p. 436). Depuis, la photographie a fait encore de nouveaux progrès, et on a fait souvent, et sans de très-grandes difficultés, des daguerréotypes ou des clichés d'après des animaux vivants. La série photographique des espèces les plus remarquables de notre Ménagerie a été souvent exécutée par les photographes, et notamment par M. Dubosc et M. Turgard pour le stéréoscope.

#### PLANCHE VIII.

LE TROGLODYTE CHIMPANZÉ, individu presque complètement adulte. Ce Chimpanzé, très-jeune alors, a été donné en novembre 1852, par M. Lacan, à la Ménagerie, où il est mort en janvier 1857, âgé de près de six ans. C'est le premier individu de son espèce qui soit parvenu en Europe presque à l'état adulte.

La planche VIII, due à M. Bocourt, représente sa tête de face et de grandeur naturelle.

Cette figure et les précédentes permettront de saisir les différences considérables de traits et de physionomie qui existent entre les genres Troglodyte et Gorille, soit à l'état adulte, soit dans le jeune âge.

J'ai cru d'ailleurs utile de publier une bonne figure coloriée de la face du *Troglodytes niger*, comme terme de comparaison avec les caractères attribués par M. Franquet et par M. Duvernoy à la seconde espèce de Troglodyte admise par ces auteurs sous le nom de *Tschegeo*; espèce qui aurait, selon ces auteurs, la *face noire* et les *oreilles petites* (voy. p. 17, note 2, et p. 94).

En rappelant plus haut (*ibid.*) les caractères assignés à cette très-douteuse espèce, j'annonçais la prochaine arrivée à la Ménagerie d'un Singe ramené du Gabon par M. le capitaine Bouet, sous le même nom de *Tschegeo*, et j'espérais pouvoir éclaircir, à la fin de ce Mémoire, une question encore aussi obscure qu'intéressante pour la zoologie. L'animal attendu est, en effet, arrivé, et il se trouve qu'il n'est identique ni avec le Chimpanzé ni avec le *Troglodyte tschégo* tel que le décrivent MM. Duvernoy et Franquet. Il a bien, comme celui-ci, la *face foncée*, non pas noire cependant, mais d'une couleur noirâtre-vineuse ou violacée<sup>1</sup>, mais il a les oreilles *au moins aussi grandes* que le

1. Cette couleur a pâli depuis l'arrivée de l'animal, que le Muséum a reçu en avril 1857. Le véritable caractère de la coloration de la face chez ce Troglodyte, par rapport aux Chimpanzés ordinaires, est moins encore le *foncé* que l'uniformité de la teinte.

Chimpanzé. Est-ce néanmoins le *T. Tschego*, dans la description duquel M. Franquet aurait, trompé par ses souvenirs, introduit un caractère emprunté à l'histoire du Gorille? Ou bien doit-on admettre qu'il y a trois espèces de Troglodytes : une à visage *clair et inégalement coloré* et à *grandes oreilles*, celle-ci est le vrai Chimpanzé; une autre à *visage foncé et à petites oreilles*, tel serait le *T. Tschego*; enfin une autre encore, à *visage foncé et uniformément coloré*, comme celui-ci, mais à *grandes oreilles*, comme le premier, et d'une espèce intermédiaire? Cette espèce serait singulièrement voisine du Chimpanzé; car le nouveau Singe a toutes les formes de celui-ci, comme il en a le pelage *généralement noir, sauf les poils de l'anus, qui sont blancs*.

Je ne dois aujourd'hui que poser ces questions. Il serait prématuré d'essayer de les résoudre, tant qu'il ne sera pas possible de comparer au squelette du *Troglodytes Tschego* celui de l'animal donné à la Ménagerie par M. Bouet, et de vérifier s'il a ou non les caractères ostéologiques assignés par M. Duvernoy à l'espèce que mon savant confrère a cru pouvoir établir.

Je dois faire remarquer que le Singe de M. Bouet vient du Gabon, comme le *T. Tschego* de MM. Franquet et Duvernoy. C'est, au contraire, par erreur qu'on avait dit originaire de cette même contrée le Chimpanzé figuré dans la planche VIII. D'après des renseignements très-précis que j'ai reçus sur cet animal depuis sa mort, et que je dois à M. Ferdinand Denis, cet individu venait de Rio-Nunez, point plus rapproché de Gorée.

Il y a donc, entre le Chimpanzé qui a vécu quatre ans à la Ménagerie, et le Singe qui l'y a remplacé, grâce à M. Bouet, une différence de patrie en même temps que de coloration.

---

# INDEX

	Pages.		Pages.
INTRODUCTION.....	4	§ 1. Différences relatives à la conformation du crâne.....	44
SECTION I. HISTORIQUE.....	5	§ 2. Différences relatives à la taille..	45
§ 1. Découverte du Gorille Gina en 1847, et premiers travaux publiés sur lui en Amérique et en Angleterre.....	5	§ 3. Différences relatives au pelage... 47	
§ 2. Envois faits au Muséum d'histoire naturelle.....	8	SECTION IV. HABITAT, NOMS DE PAYS ET MŒURS DU GORILLE GINA.....	50
§ 3. Travaux auxquels ont donné lieu ces envois.....	43	§ 1. Habitat.....	50
§ 4. Travaux récents sur le Gorille en Angleterre et en Amérique.....	49	§ 2. Noms de pays.....	51
SECTION II. CARACTÈRES ET RAPPORTS NATURELS DU GENRE GORILLE (GORILLA)..	21	§ 3. Mœurs et habitudes.....	53
§ 1. Conformation générale de la tête.	21	SECTION V. INDICATIONS RELATIVES AU GORILLE DONNÉES PAR DES AUTEURS PLUS OU MOINS ANCIENS.....	61
§ 2. Conformation des organes des sexes.....	29	§ 1. Passage du Périplo d'Hannon relatif aux Gorilles ou Gorgones.....	62
§ 3. Proportions des membres et conformation des mains.....	30	§ 2. Prétendues indications du Gorille chez divers auteurs grecs et latins.	66
§ 4. Système dentaire.....	35	§ 3. Indications données par les voyageurs antérieurs à Buffon, et principalement par Battell.....	67
§ 5. Résumé des caractères du genre Gorille.....	37	§ 4. Déterminations successivement admises par Buffon.....	74
§ 6. Rapports naturels du genre Gorille.....	38	§ 5. Indications données par Bowdich.	76
SECTION III. CARACTÈRES SPÉCIFIQUES ET VARIÉTÉS DU GORILLE GINA.....	43	SECTION VI. SYNONYME DU GORILLE ET DU CHIMPANZÉ.....	77
		Synonymie du Gorille Gina.....	78
		Synonymie du Troglodyte Chimpanzé.	79

## APPENDICE

---

	Pages.		Pages.
LETTRES SUR LE GORILLE GINA, LES AUTRES SINGES ANTHROPOMORPHES ET LE GA- BON, par MM. GAUTIER-LABOUL- LAY et FRANQUET, médecins de la Marine impériale.....	82	II. <i>Sur le Gabon et les diverses espèces de Singes anthropomorphes d'ori- gine africaine</i> , par M. le docteur E. FRANQUET.....	94
I. <i>Sur le Gabon et sur l'Engé-éna</i> , par M. GAUTIER-LABOULLAY.....	83	<i>Mesures du grand Gorille</i> , par M. FRAN- QUET.....	96

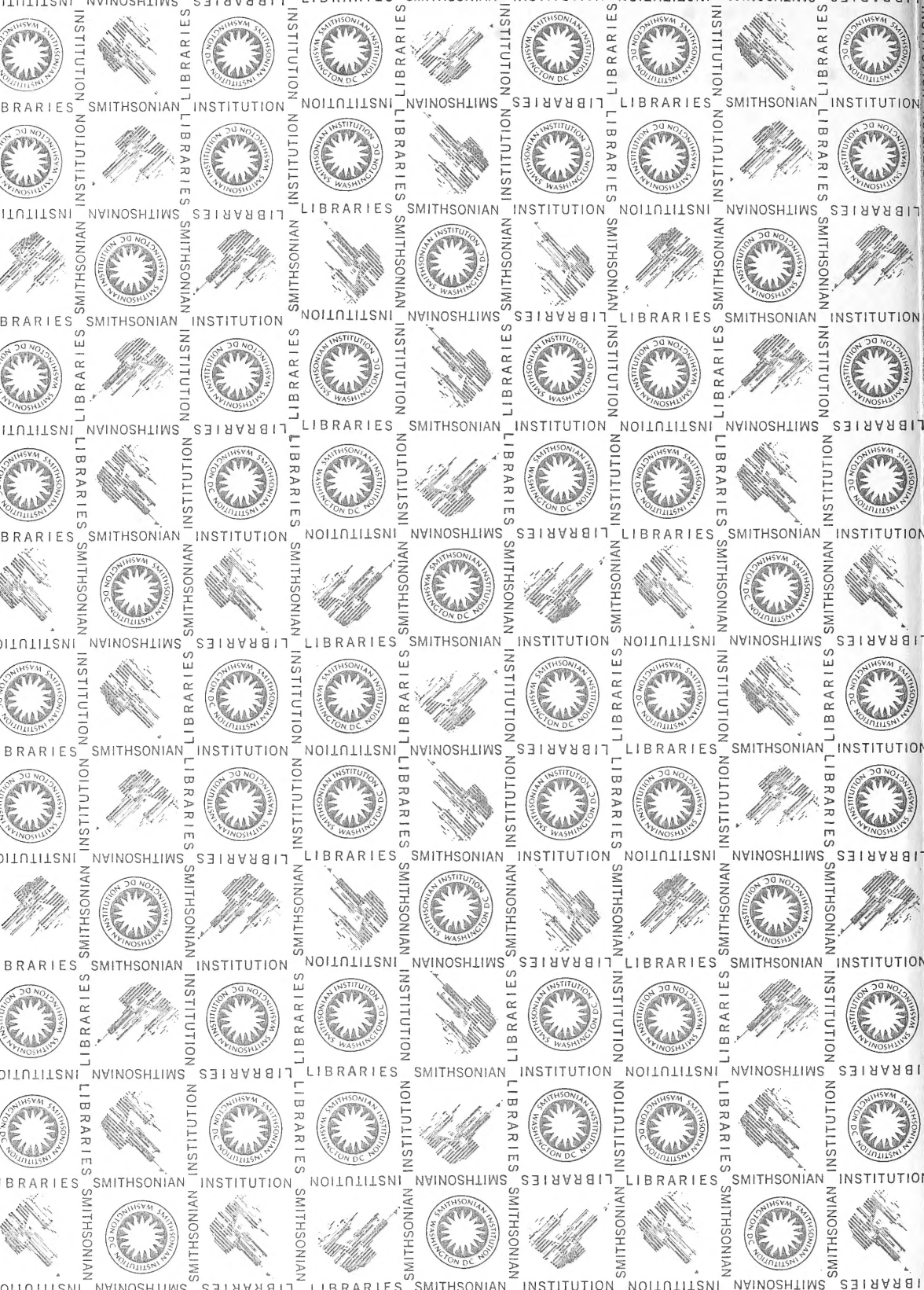
FIN DU MÉMOIRE SUR LE GORILLE.

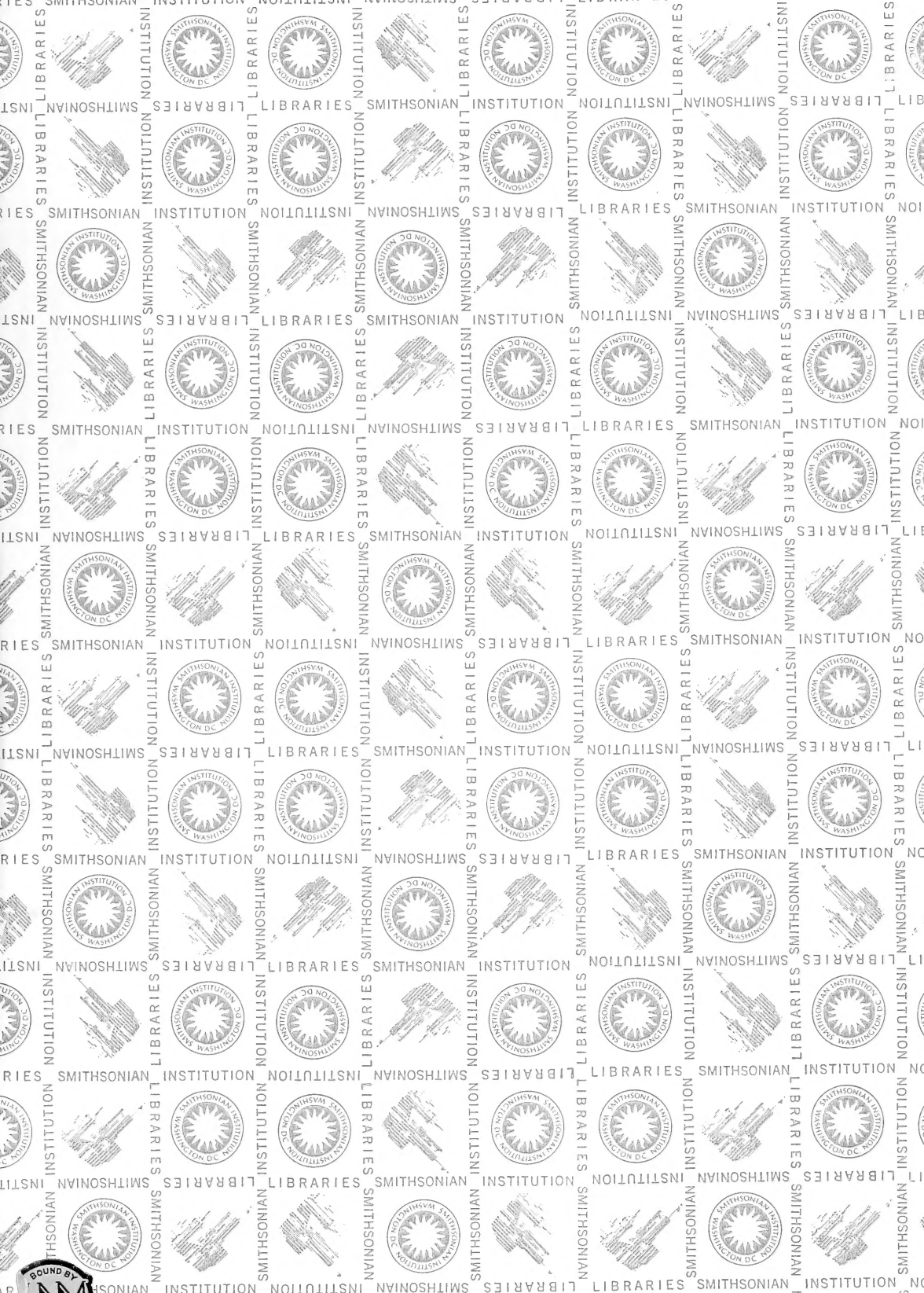












SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 00717 8395